

2021



01

Population

Neuchâtel 2021

Les familles en Suisse

Rapport statistique 2021

Thème «Population»

Publications actuelles sur des thèmes apparentés

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, veuillez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch).

Domaine «Famille» sur Internet

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 01 – Population
→ Familles

Les familles en Suisse

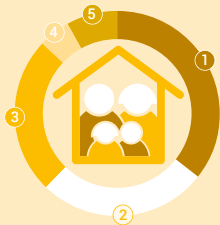
Rapport statistique 2021

Rédaction Andrea Mosimann, OFS; Sylvan Berrut, OFS;
Fabienne Helfer, OFS

Contenu Michele Adamoli, Christelle Bérard, Gaetan Bernier, Sylvan
Berrut, Markus Braun, Sybille Caira, Friederike Eberlein, Martina
Guggisberg, Isabelle Künzler, Audrey Michelet, Franziska Moser,
Andrea Mosimann, Maroussia Nicolet-dit-Félix, Ueli Oetliker,
Silvia Perrenoud, Charlotte Salamin Hofmann, Jacqueline
Schön-Bühlmann, Luzius von Gunten

Éditeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Neuchâtel 2021



- ① Ménages d'une personne **36%**
- ② Ménages de couple sans enfants **27%**
- ③ Ménages de couple avec enfants de moins de 25 ans **25%**
- ④ Ménages monoparentaux avec enfants de moins de 25 ans **5%**
- ⑤ Autres ménages **8%**



18%

des 25 à 80 ans aident au moins une fois par semaine des personnes limitées pour des raisons de santé.

Ménages avec enfants de moins de 25 ans ayant des difficultés à joindre les deux bouts



23%



13%

Travail à temps partiel

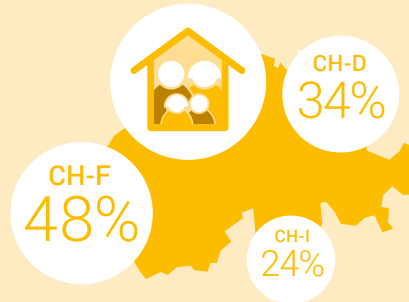


78%

12%

Personnes de 25 à 54 ans avec enfants de moins de 25 ans

Crèche/accueil parascolaire



Ménages avec enfants de moins de 13 ans



51%

de la population pense qu'un enfant peut aussi être heureux et s'épanouir s'il est élevé par un couple de même sexe.

Violence domestique: personnes lésées



72%



28%

Combien d'enfants ont les femmes qui ne sont plus en âge de procréer (50 à 59 ans)?



23%

Aucun



15%

Un



39%

Deux



Trois ou plus

Éditeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Renseignements: section Démographie et migration, OFS, tél. 058 463 67 11,
info.dem@bfs.admin.ch

Rédaction: Andrea Mosimann, OFS, Sylvan Berrut, OFS, Fabienne Helfer, OFS

Contenu: Michele Adamoli, Christelle Bérard, Gaetan Bernier, Sylvan Berrut, Markus Braun, Sybille Caira, Friederike Eberlein, Martina Guggisberg, Isabelle Künzler, Audrey Michelet, Franziska Moser, Andrea Mosimann, Maroussia Nicolet-dit-Félix, Ueli Oetliker, Silvia Perrenoud, Charlotte Salamin Hofmann, Jacqueline Schön-Bühlmann, Luzius von Gunten

Série: Statistique de la Suisse

Domaine: 01 Population

Langue du texte original: Allemand et français

Traduction: Services linguistiques de l'OFS

Mise en page: section DIAM, Prepress/Print

Graphiques: section DIAM, Prepress/Print

Cartes: section DIAM, ThemaKart

En ligne: www.statistique.ch

Imprimés: www.statistique.ch
Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,
order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60
Impression réalisée en Suisse

Copyright: OFS, Neuchâtel 2021
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée.

Numéro OFS: 1011-2100

ISBN: 978-3-303-01290-1

Table des matières

1	Introduction	7	4	Devenir parents	21
1.1	Contexte et objectifs du rapport	7	4.1	Souhait et réalité	21
1.2	Structure et teneur du rapport	7	4.2	Naissance du premier enfant	22
2	Ménages et formes de vie en commun	9	4.3	Quels sont les facteurs déterminants dans la décision d'avoir un enfant ?	23
2.1	Ménages	9	4.4	Personnes sans enfants	24
2.1.1	Ménages familiaux avec enfants	9	4.5	Procréation médicalement assistée	25
2.1.2	Évolution depuis 1970	10	4.6	Adoptions	25
2.2	Enfants vivant dans des ménages familiaux	11	5	Activité professionnelle des parents	26
2.2.1	Enfants de ménages issus de la migration	12	5.1	Taux d'activité et travail à temps partiel	26
2.2.2	Enfants de parents allophones	12	5.2	Sous-emploi	27
3	Les relations de couple	14	5.3	Chômage au sens du BIT	27
3.1	Types de couples	14	5.4	Modèles d'activité professionnelle dans les ménages de couples	27
3.2	Différences d'âge, de niveau de formation et d'origine au sein des couples	14	5.5	Conciliation emploi et famille	28
3.3	Mode de rencontre	15	5.6	Contribution des hommes et des femmes au revenu du travail du ménage	29
3.4	Couples en union libre	16	5.7	Congé maternité et reprise du travail après la naissance du premier enfant	29
3.5	Couples ne faisant pas ménage commun	17	5.8	Formation continue à but professionnel des parents de jeunes enfants	31
3.6	Décisions au sein du couple	18	5.9	Étudiants avec enfants	32
3.7	Conflits	18			
3.8	Gestion du revenu du ménage	19			
3.9	Relations antérieures	20			

6	Tâches domestiques et familiales	33	9	Pauvreté, aide sociale et protection sociale	50
6.1	Partage des tâches domestiques et des soins aux enfants dans les ménages de couples	33	9.1	Pauvreté monétaire et privations matérielles	50
6.1.1	Satisfaction concernant le partage des tâches domestiques et des soins aux enfants	35	9.1.1	Transferts sociaux pour ménages avec enfants	52
			9.1.2	Évolution	53
6.2	Charge totale induite par l'activité professionnelle et le travail domestique et familial	35	9.2	Les enfants, les adolescents et les familles à l'aide sociale	53
			9.2.1	Un tiers des bénéficiaires sont des enfants et des adolescents	53
			9.2.2	Les dossiers monoparentaux	54
			9.2.3	Les couples avec enfants	54
			9.2.4	La moitié des dossiers disposent d'autres sources de revenus en sus de l'aide sociale	55
7	Accueil extrafamilial des enfants	38	9.3	Protection sociale pour les familles et les enfants	55
7.1	Enfants confiés à une garde extrafamiliale	38	9.3.1	Les principales prestations sociales pour les familles et les enfants	55
7.1.1	Influence du type de ménage	39	9.3.2	Évolution des prestations pour les familles et les enfants	56
7.1.2	Influence du modèle professionnel des parents	39			
7.1.3	Influence de l'origine	40	10	Le budget des familles	57
7.2	Nombre d'heures de garde	41	10.1	Revenus	57
7.3	Modes de garde utilisées: degré de satisfaction	41	10.2	Dépenses	59
7.4	Différences régionales	42	10.2.1	Alimentation	59
7.5	Coûts de la garde extrafamiliale	43	10.2.2	Transports et communications	59
7.5.1	Coûts par enfant	43	10.3	Dépenses personnelles	60
7.6	Places d'accueil extrafamilial dans différentes villes	44	10.3.1	Dépenses personnelles de transfert et de consommation	60
			10.3.2	Vêtements	62
8	Situation financière des ménages avec enfants	45	11	Conditions de logement	63
8.1	Distribution des revenus	45	12	Santé et bien-être	66
8.1.1	Impact du type de ménage sur le niveau de vie	45	12.1	Situation familiale et santé	66
8.1.2	Facteurs influençant le niveau de vie des couples avec enfants	46	12.2	Privations dans le domaine de la santé	67
8.2	Évaluation subjective de la situation financière	47	12.3	Degré de satisfaction en fonction de la situation familiale	67
8.2.1	Différence au sein des couples avec enfants	47			
8.3	Endettement des ménages avec enfants	48			

13	Parents séparés ou divorcés	69	17	Comparaisons avec l'Europe	86
13.1	Autorité parenté et garde des enfants	69	17.1	Données démographiques	86
13.2	Pensions alimentaires	70	17.2	Participation au marché du travail	87
13.2.1	Revenus	70	17.2.1	Taux d'actifs occupés	87
13.2.2	Dépenses	71	17.2.2	Travail à temps partiel	88
13.3	Avances sur pensions alimentaires	71	17.3	Accueil extrafamilial des enfants	88
13.4	Pauvreté et privations matérielles	72	17.4	Conditions de vie	89
13.5	Bien-être subjectif et relations sociales	73	17.4.1	Situation financière	89
			17.4.2	Risque de pauvreté des familles	91
14	Violence domestique	74	17.5	Dépenses sociales pour les familles et les enfants	92
14.1	Homicides commis dans la sphère domestique	75	18	Notes méthodologiques	94
14.2	Personnes mineures lésées	75			
15	Échanges et soutien intergénérationnels	76			
15.1	Aide à des personnes limitées pour des raisons de santé	76			
15.2	Aide au ménage pour des personnes qui ne sont pas limitées par des problèmes de santé	77			
15.3	Garde des petits-enfants	79			
15.4	Soutien matériel	79			
15.5	Attitudes par rapport aux liens intergénérationnels	79			
16	Attitudes concernant les rôles de genre et la vie familiale	81			
16.1	Rôles dévolus aux femmes et aux hommes	81			
16.2	Homoparentalité et couples de même sexe	83			
16.3	Activité professionnelle des mères avec enfants en bas âge	83			
16.4	Modèles d'activité professionnelle dans les ménages de couples	84			

1 Introduction

1.1 Contexte et objectifs du rapport

Le présent rapport dresse un état des lieux de la situation des familles et apporte un éclairage sur certains aspects de l'évolution récente en la matière. Il rassemble pour ce faire les données sur le sujet disponibles dans diverses statistiques et enquête de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il s'agit là d'une nouvelle édition de la partie statistique du Rapport sur les familles de 2017, établi en réponse aux postulats 12.3144 Meier-Schatz «Troisième rapport sur la situation des familles en Suisse» et Fehr 01.3733 «Statistique sur les places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial», que le Conseil fédéral a adopté le 26 avril 2017. Le rapport 2017 faisait suite au Rapport sur les familles publié en 2004 par le Département fédéral de l'intérieur (DFI) et au rapport Les familles en Suisse publié en 2008 par l'OFS.

La famille, unité sociale d'importance et premier lieu de socialisation, joue un rôle central pour la société. En son sein sont fournies des prestations irremplaçables et indispensables au vivre ensemble et au fonctionnement de l'économie, telles que la garde des enfants ou l'aide et les soins aux personnes âgées. Or, l'évolution actuelle et future de la société vient bouleverser cette capacité des familles de contribuer comme elles le font au fonctionnement de la société. La population vieillissant, il est nécessaire de favoriser, dans la mesure du possible, la participation au marché du travail de toutes les personnes en âge de travailler, ce qui rend d'autant plus nécessaire la création de conditions cadres plus favorables à la conciliation de la vie professionnelle et familiale et au travail du care.

Dans ce contexte, il est essentiel de disposer d'informations statistiques fiables. Étant donné qu'une série de facteurs interviennent dans la situation des familles, l'OFS est amené à réaliser plusieurs enquêtes et statistiques pour pouvoir fournir des informations sur le sujet. Le présent rapport rassemble en une seule publication ces différents aspects et les données les plus récentes, en mettant l'accent, pour cette édition, sur les familles dans lesquelles vivent des enfants de moins de 25 ans.

1.2 Structure et teneur du rapport

Ce rapport s'ouvre, après la présente introduction, sur un chapitre consacré aux ménages et aux formes de vie en commun: y figurent, outre des informations sur la structure des ménages, des données sur les formes de vie en commun, abordées du point de vue des enfants. Le chapitre 3 est consacré à la vie

en commun en couple: les familles continuent à être fondées très majoritairement à partir de couples, qui représentent le premier lieu de socialisation des enfants; c'est pourquoi une place importante est accordée dans ce rapport aux relations entre partenaires.

Vient ensuite le sujet de la fondation d'une famille (chapitre 4): si le nombre d'enfants souhaités est fortement marqué par le modèle «deux enfants», on observe toutefois un grand écart entre les désirs initiaux des individus et la réalité.

Les chapitres 5 à 7 dressent un état des lieux de la situation en matière de conciliation entre famille et travail. On y constate que les activités professionnelles, tâches domestiques et tâches familiales sont toujours réparties de manière inégale entre les sexes et que la conciliation entre vie privée et vie professionnelle est facilitée d'une part, par l'accueil extrafamilial des enfants et, d'autre part, par l'importante contribution des grands-parents, qui complète les offres de garde institutionnelle. Il est ensuite question, dans les chapitres 8 à 10, de la situation financière des ménages avec enfants, de la pauvreté, de l'aide sociale et des assurances sociales ainsi que du budget des familles: l'analyse de la structure des dépenses montre dans quels domaines les ménages avec enfants adaptent leurs habitudes de consommation ou peuvent éventuellement réaliser des économies d'échelle.

Le rapport aborde ensuite les conditions d'habitation des ménages avec enfants ainsi que la santé et le bien-être en fonction de la situation familiale (chapitres 11 et 12), puis la situation des parents divorcés ou vivant séparément (chapitre 13): lorsque des couples ayant des enfants mineurs se séparent ou divorcent, la question se pose de l'attribution de l'autorité parentale et du domicile des enfants; de plus, l'un des parents doit généralement s'acquitter des pensions alimentaires. La violence domestique est traitée au chapitre 14: il en ressort qu'une grande majorité des cas se produit dans le cadre d'une relation de couple présente ou passée.

Les échanges et le soutien intergénérationnels, autre aspect important de la vie des familles, sont développés dans le chapitre 15: y jouent un rôle non négligeable tant le soutien non matériel – aides aux parents, enfants ou autres proches atteints dans leur santé et garde des petits-enfants – que les transferts matériels entre ménages.

Les attitudes en matière de rôles dévolus aux femmes et aux hommes et de vie en famille font l'objet du chapitre 16, dont il ressort que les femmes ainsi que les personnes des deux sexes ayant un diplôme de degré tertiaire tiennent moins aux rôles et modèles familiaux traditionnels que le reste de la population.

Enfin, le chapitre 17 établit des comparaisons avec la situation dans d'autres pays d'Europe pour quelques-uns des aspects traités précédemment.

Dans ce rapport, l'attention se porte principalement sur les ménages dans lesquels un ou les deux parent(s) cohabitent avec au moins un enfant de moins de 25 ans.

- Ménages (de couples ou de parents seuls) avec enfants sous-entend «avec au moins un enfant de moins de 25 ans». On utilise aussi l'expression abrégée «couples avec enfants».
- Père ou mère seul-e avec enfants est synonyme de «ménage monoparental».

Les situations varient bien entendu d'un ménage à l'autre, mais on considère que le vingt-cinquième anniversaire marque, pour les personnes vivant encore avec leur(s) parent(s), la fin de leur dépendance économique envers celui ou ceux-ci. Selon les thématiques et la disponibilité des données, d'autres limites d'âge sont également utilisées pour les enfants (ménages avec au moins un enfant de moins de 18 ans resp. de moins de 13 ans).

D'autres types de ménages sont à l'occasion présentés pour les besoins de la mise en perspective: en particulier les ménages de personnes vivant seules, et les ménages de couples sans enfants (qui peuvent par ailleurs avoir des enfants qui ne vivent pas ou plus dans le ménage).

En raison du faible nombre de cas, les couples de même sexe ne peuvent qu'exceptionnellement être considérés de manière séparée. Ils sont inclus dans les ménages de couples, sauf dans les cas où il s'agit d'analyser les différences entre les partenaires en fonction du genre.

Situation familiale

Certaines informations sont présentées selon la «situation familiale» des personnes qui ont répondu aux enquêtes. Il s'agit alors de leur position dans le ménage, en tant que personne vivant seule, ou sans partenaire mais avec des enfants, ou en couple, avec ou sans enfants. Les enfants eux-mêmes ne sont pas inclus dans les analyses qui font référence à la situation familiale.

2 Ménages et formes de vie en commun

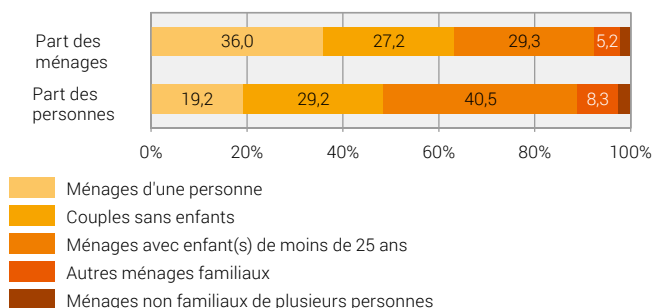
Les ménages comptant des enfants de moins de 25 ans représentent un petit tiers des ménages privés de Suisse, et ces enfants vivent dans leur grande majorité avec leurs deux parents. Ceux qui grandissent dans un ménage monoparental ou dans une famille recomposée constituent une minorité, avec resp. 13% et 6%; par ailleurs, quatre enfants sur cinq vivent avec des frères et sœurs.

2.1 Ménages

On recense environ 3,8 millions de ménages privés en Suisse. Un bon tiers d'entre eux ne compte qu'une personne, ce qui signifie que près de 20% de la population résidante permanente vit dans un ménage d'une personne. 27% des ménages sont constitués de couples sans enfants et 29% sont des ménages familiaux avec des enfants de moins de 25 ans. Et bien que les ménages familiaux avec enfants représentent moins d'un tiers des ménages (29%), 41% de la population vit dans ce type de foyer (graphique 2.1).

Ménages et personnes selon le type de ménage, en 2019

G 2.1



Source: OFS – Relevé structurel (RS)

© OFS 2021

On observe d'importantes différences régionales dans la composition des ménages: tandis que le pourcentage des ménages d'une personne s'élève à 47% dans le canton de Bâle-Ville et à 40% dans celui de Neuchâtel, il n'est que de 30% environ dans ceux d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Fribourg et d'Uri. Quant à la part des ménages familiaux comptant des enfants de moins de 25 ans, elle est particulièrement élevée dans les cantons de Fribourg (35%), de Genève et de Vaud (33% dans les deux cas). C'est dans les cantons de Bâle-Ville (23%), des Grisons (26%), de Berne, de Nidwald et de Schaffhouse (27% dans les trois cas)

que cette proportion est la plus basse. Ces chiffres se reflètent dans la taille moyenne des ménages: tandis que ceux de Bâle-Ville ne comptent que 1,9 personne en moyenne, ceux d'Appenzell Rhodes-Intérieures, Genève et Fribourg en hébergent 2,4.

2.1.1 Ménages familiaux avec enfants

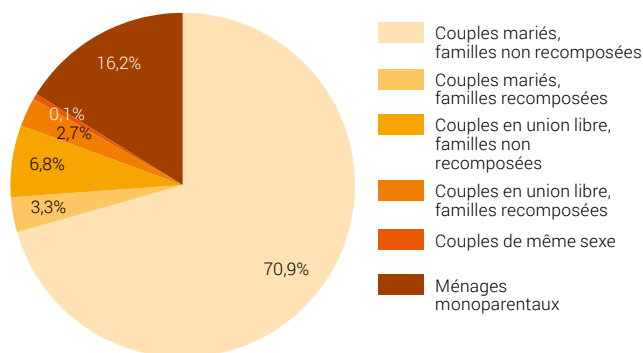
Les ménages comptant des enfants de moins de 25 ans sont constitués dans leur grande majorité de couples mariés (74%), formant pour 96% d'entre eux une famille non recomposée et pour 4% une famille recomposée, c'est-à-dire un ménage dans lequel un parent au moins a amené un enfant d'une relation précédente. Les parents vivant en union libre représentent presque un dixième des ménages avec enfants de moins de 25 ans (9%). Ces ménages affichent une part de familles recomposées nettement plus importante que ceux de couples mariés, puisque près de 30% de l'ensemble des couples en union libre ayant des enfants sont des familles recomposées.

Quant aux ménages monoparentaux, ils représentent 16% des ménages familiaux avec enfants. Il s'agit le plus souvent de mères seules (83%) et dans un sixième des cas de pères seuls (17%). Enfin, 0,1% environ des ménages avec enfants de moins de 25 ans sont constitués de couples de même sexe (graphique 2.2).

Les ménages familiaux avec enfants de moins de 25 ans comptent en moyenne 1,8 enfant. Tant les ménages avec un enfant que les ménages avec deux enfants représentent 40% environ du total de cette catégorie de familles, tandis qu'un sixième à peine comptent trois enfants ou plus (16%). Le nombre moyen d'enfants est quelque peu moins élevé dans les foyers

Ménages familiaux avec enfants de moins de 25 ans, en 2019

G 2.2



Source: OFS – Relevé structurel (RS)

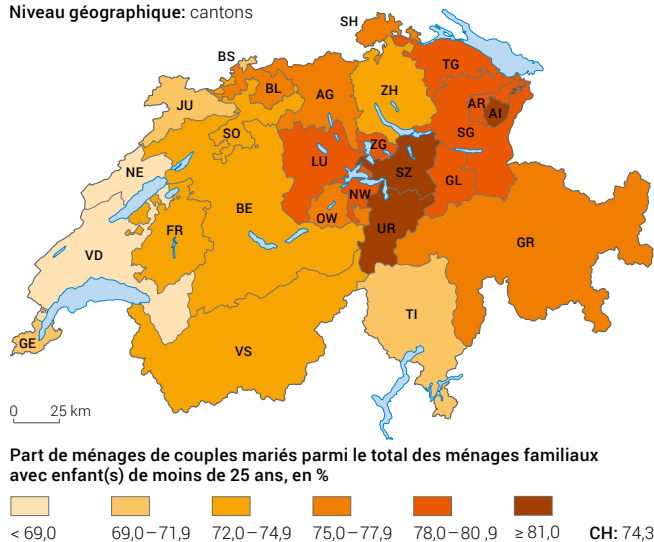
© OFS 2021

monoparentaux que dans les ménages formés par un couple (1,5 contre 1,8). Dans les ménages de couples comptant des enfants, une différence apparaît entre couples mariés et couples en union libre (si l'on ne considère que les familles non recomposées): on recense en effet 1,9 enfant en moyenne dans le premier cas, contre 1,6 dans le second.

Les ménages familiaux affichent eux aussi d'importantes différences régionales. C'est dans les cantons de Suisse centrale et de Suisse orientale que l'on retrouve le plus le modèle de ménage traditionnel, c'est-à-dire celui du couple marié vivant avec des enfants. Les couples mariés constituent en effet 80% au moins des ménages dans les cantons d'Uri, de Schwyz, de Zoug, d'Appenzell Rhodes-Extérieure et d'Appenzell Rhodes-Intérieure et sont le moins fréquents dans les cantons de Neuchâtel (65%) ainsi que de Vaud (68%), de Genève (69%) et du Jura (69%; graphique 2.3).

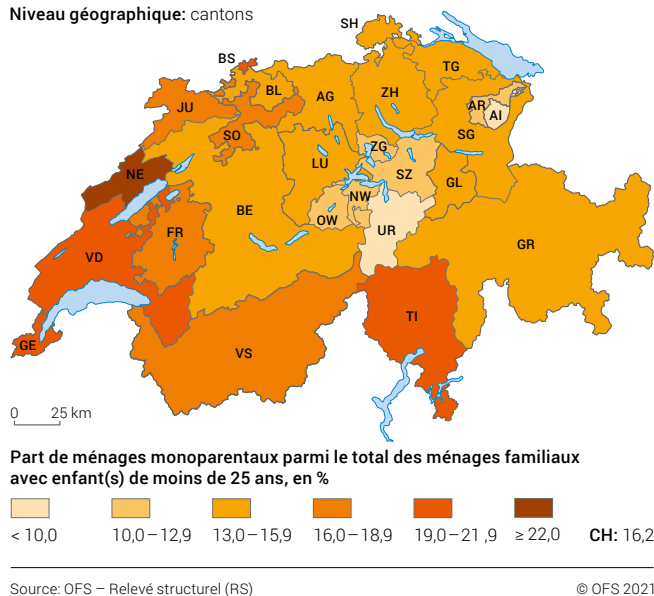
Ménages de couples mariés avec enfants, en 2019 G 2.3

Niveau géographique: cantons



Ménages monoparentaux, en 2019 G 2.4

Niveau géographique: cantons

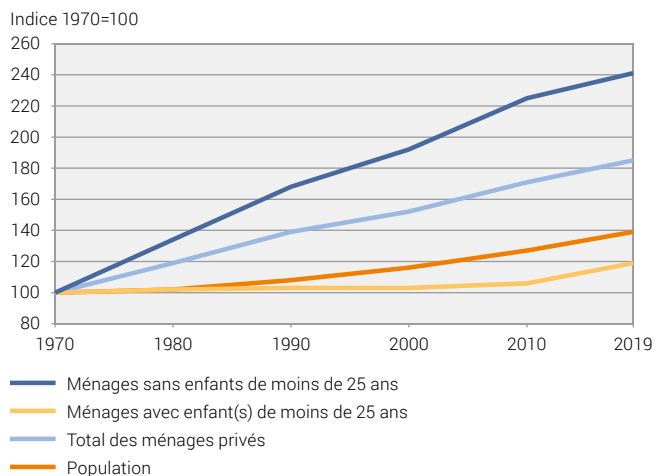


Les formes de ménages non traditionnelles sont plus répandues dans les cantons romands et dans celui de Bâle-Ville. La proportion de ménages monoparentaux est de 22% dans le canton de Neuchâtel, 21% dans celui de Genève et de 20% dans ceux de Bâle-Ville, de Vaud et du Tessin, alors qu'elle se situe sous 13% dans ceux de Uri, Schwyz, Obwald, Nidwald, Appenzell Rhodes-Extérieure, Appenzell Rhodes-Intérieure et Zoug (graphique 2.4). On observe un phénomène semblable pour les couples en union libre dont la proportion est la plus élevée dans le canton de Neuchâtel et du Jura (13% dans les deux cas), de Vaud (12%) et de Fribourg (11%).

2.1.2 Évolution depuis 1970

De 1970 à nos jours, le nombre de ménages a crû plus rapidement que la population. Les évolutions divergent toutefois fortement selon les types de ménages: en particulier, le nombre de ménages avec enfants de moins de 25 ans a augmenté moitié moins fortement que la population (+ 19% contre + 39%), alors que celui des ménages sans enfants a plus que doublé (augmentation de + 141%; graphique 2.5).

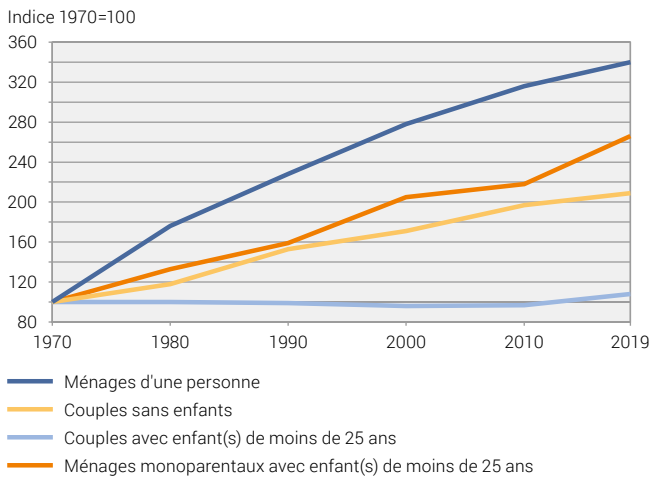
Ménages et population, 1970 à 2019 G 2.5



Cette augmentation plus marquée des ménages sans enfants s'explique surtout par celle des ménages d'une personne, dont le nombre a plus que triplé depuis 1970 (+ 240%) ainsi que, dans une moindre mesure, par celle des couples sans enfants, dont le nombre a doublé (+ 109%).

Le nombre des ménages constitués de couples avec enfants de moins de 25 ans n'a pratiquement pas changé entre 1970 et 2010, pour croître ensuite quelque peu depuis lors (+ 11% depuis 2010). Le nombre des ménages monoparentaux avec enfants de moins de 25 ans a par contre augmenté de 166% depuis 1970 (graphique 2.6). Leur part parmi les ménages privés a connu une légère hausse de 1970 à 2018, passant de 3,3 à 4,7%, tandis que celle des ménages de couples avec enfants de moins de 25 ans a diminué durant la même période, passant de 42 à 24%.

Types de ménages les plus fréquents, 1970 à 2019 G2.6

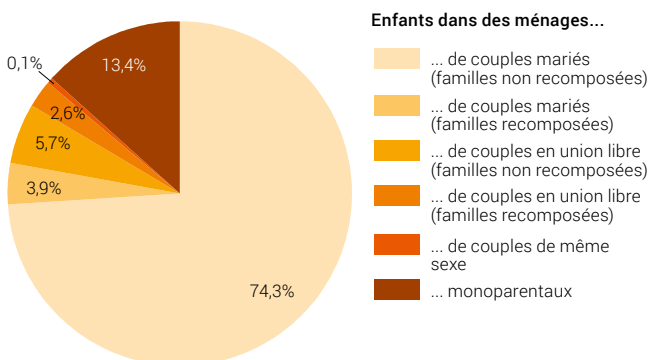


Sources: OFS – 2010–2019: Relevé structurel (RS) et STATPOP; 1970–2000: Recensement fédéral de la population (RFP) et ESPOP © OFS 2021

2.2 Enfants vivant dans des ménages familiaux

Bien que les modèles familiaux aient beaucoup évolué avec l'augmentation du nombre de ménages monoparentaux et de familles recomposées, quatre cinquièmes des enfants de moins de 25 ans vivent dans une famille non recomposée; 93% de ces enfants ont des parents mariés et 7% des parents vivant en union libre.¹ Les enfants qui grandissent dans un ménage monoparental ou dans une famille recomposée constituent une minorité, avec resp. 13% et 6%. Les enfants de ménages monoparentaux vivent en grande majorité avec leur mère (84%), et plus rarement avec leur père (16%). Ils habitent aussi souvent en partie également chez leur autre parent (voir chapitre 13). Enfin, 0,1% des enfants de moins de 25 ans vivent dans un ménage composé d'un couple de même sexe (graphique 2.7).

Enfants de moins de 25 ans selon le type de ménage, en 2019 G2.7



Note: Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

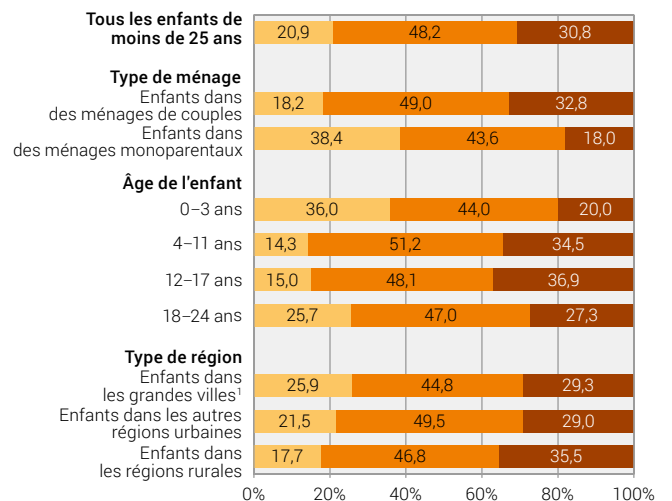
Source: OFS – Relevé structurel (RS) © OFS 2021

¹ Seuls les moins de 25 ans vivant encore chez leur(s) parent(s) sont pris en compte.

La majorité des enfants de moins de 25 ans vivent en ménage avec des frères et sœurs (demi-frères et demi-sœurs inclus); près d'un cinquième d'entre eux seulement (21%) vit sans frères et sœurs.² La probabilité de grandir sans frères et sœurs est plus marquée pour les enfants de ménages monoparentaux (38% contre 18% dans les ménages de couples). La relation inverse apparaît chez les enfants qui vivent avec deux frères et sœurs ou plus: leur part est presque deux fois plus grande dans les ménages de couples que dans les ménages monoparentaux (33% contre 18%).

Si plus d'un tiers (36%) des enfants de 0 à 3 ans n'ont pas encore de frères et sœurs, cette proportion chute à moins d'un sixième dans les classes d'âge des 4 à 11 ans et des 12 à 17 ans (avec resp. 14% et 15%). Quant à la part des enfants ayant deux frères et sœurs ou plus, elle augmente avec l'âge: tandis que seul un cinquième des enfants de moins de 4 ans vivent avec deux frères et sœurs ou plus, ils sont plus d'un tiers dans ce cas parmi les 12 à 17 ans et les 18 à 24 ans (avec resp. 34% et 37%). Les enfants des villes grandissent plus souvent sans frères et sœurs que ceux de la campagne. Dans les six grandes villes que sont Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Winterthur et Zurich, 26% des enfants de moins de 25 ans n'ont pas de frères et sœurs dans

Enfants de moins de 25 ans selon le nombre de frères et sœurs dans le ménage, en 2019 G2.8



¹ Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Winterthur et Zurich
Note: y compris demi-frères et demi-sœurs

Source: OFS – Relevé structurel (RS) © OFS 2021

² La part d'enfants vivant sans frères et sœurs est quelque peu surestimée dans ces données, en particulier parce que les jeunes enfants peuvent encore avoir des petits frères ou petites sœurs par la suite. De plus, la statistique des ménages ne peut saisir que la composition du ménage telle qu'elle est au moment du recensement et non le nombre total d'enfants ayant vécu dans le ménage en question. Les enfants d'un certain âge sont particulièrement susceptibles d'avoir des frères et sœurs qui ont déjà quitté le foyer familial.

leur ménage, alors que ce taux n'est que de 18% dans les zones rurales; quant aux autres régions urbaines, elles se situent entre les deux, avec 21%. On observe exactement le phénomène inverse avec la part des enfants qui vivent avec deux frères et sœurs ou plus: cette proportion est de 36% dans les zones rurales et de 29% seulement dans les grandes villes et les autres régions urbaines (graphique 2.8).

2.2.1 Enfants de ménages issus de la migration

Une petite moitié des enfants de moins de 25 ans vit dans un ménage non issu de la migration (49%), un tiers environ dans un ménage issu de la migration (35%) et 16% dans un ménage mixte, c'est-à-dire un ménage dans lequel seul un des parents est issu de la migration. La part des enfants vivant dans un foyer issu de la migration est un peu plus élevée dans les ménages dont le couple parental est marié (35%) que dans ceux dont les parents vivent en union libre (26%). En revanche, parmi les ménages dont le couple parental n'est pas marié, on compte un peu plus

d'enfants vivant en ménages mixtes (23%, contre 19% dans les ménages de parents mariés). Parmi les enfants de ménages monoparentaux, 59% vivent avec un parent non issu de la migration et 41% avec un parent issu de la migration (graphique 2.9).

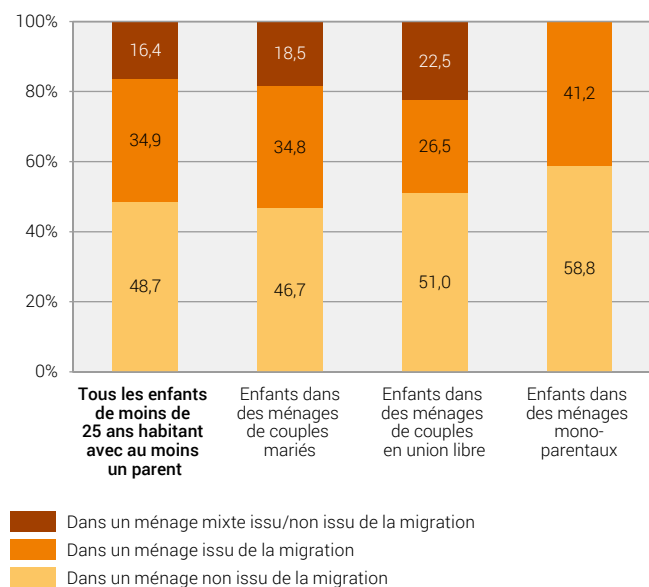
2.2.2 Enfants de parents allophones

Un sixième des enfants de moins de 25 ans (15%) vivent dans un ménage dans lequel aucun des deux parents n'a comme langue principale la langue locale et 13% dans un ménage dans lequel seul un des deux parents a la langue locale comme langue principale. Dans les ménages dont le couple parental n'est pas marié, il est moins fréquent qu'au moins un des deux parents indique avoir comme langue principale une langue étrangère: 11% resp. 12% des enfants dont les parents vivent en union libre comptent deux parents ou un parent indiquant une autre langue principale que la langue locale, alors que ce taux est de 15% resp. 16% avec des parents mariés. Enfin, un petit cinquième (18%) des enfants de ménages monoparentaux vivent avec un parent pour lequel la langue locale n'est pas la langue principale (graphique 2.10).

La plupart des jeunes de moins de 25 ans (60%) n'entendent parler qu'une seule langue à la maison.³ Environ un tiers sont en contact avec deux langues, 8% avec trois langues ou plus. La part des personnes vivant dans un ménage où l'on parle plus d'une langue est nettement plus faible dans la population totale (32%) que chez les moins de 25 ans. Ceci est lié au fait que les enfants de moins de 25 ans vivent plutôt dans de grands ménages. La proportion de ménages où plusieurs langues sont parlées à la maison augmente avec la taille du ménage.

Enfants de moins de 25 ans selon le statut migratoire du ménage, en 2019

G2.9



Source: OFS – Relevé structurel (RS)

© OFS 2021

Le statut migratoire

Le ménage n'est pas issu de la migration si aucun des deux membres du couple n'est né à l'étranger ou n'est de nationalité étrangère.

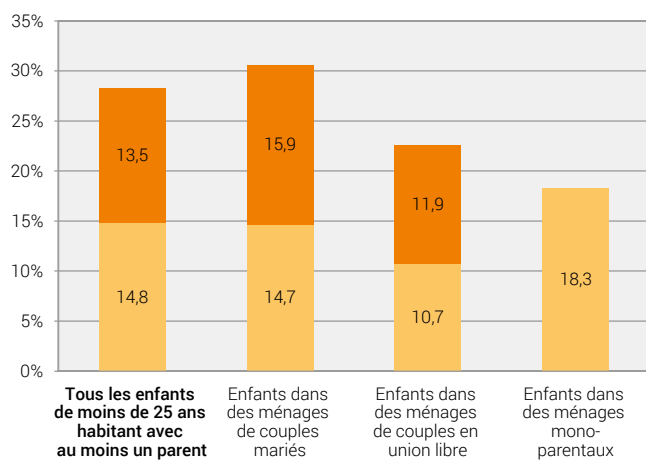
Le ménage est issu de la migration si les deux membres du couple sont nés à l'étranger ou sont de nationalité étrangère.

Le ménage est mixte issu/non issu de la migration si l'un des deux membres du couple est né à l'étranger ou a une nationalité étrangère et l'autre pas.

³ Source: Enquête sur la langue, la religion et la culture 2019; l'allemand et le suisse allemand étant considérés comme une seule langue, de même que l'italien, le tessinois ou l'italo-grison.

Enfants de moins de 25 ans dont au moins un des parents n'a pas indiqué la langue locale comme langue principale, en 2019

G2.10



- Un des parents a la langue locale comme langue principale/l'autre pas
- Aucun des parents n'a la langue locale comme langue principale

Langue principale: langue dans laquelle on pense et qu'on sait le mieux.
Plusieurs langues principales peuvent être spécifiées.

Langue locale: allemand (ou suisse allemand) dans les communes germanophones, français (ou patois romand) dans les communes francophones, italien (ou dialecte tessinois/italo-grison) dans les communes italo-italophones, romanche dans les communes romanchophones.

3 Les relations de couple

La majorité de la population vit dans une relation de couple. Le mariage reste la forme de relation la plus fréquente, et c'est en particulier à la naissance d'un enfant que la plupart des couples choisissent de se marier. L'arrivée d'enfants dans le ménage change aussi beaucoup la répartition des rôles au sein du couple. Dans les ménages avec enfants, c'est bien plus souvent principalement la femme qui décide des achats quotidiens et extraordinaires, de la vie sociale et de l'organisation des loisirs. Les couples ayant des enfants dans le ménage ont aussi un peu plus de discussions animées que les autres.

3.1 Types de couples

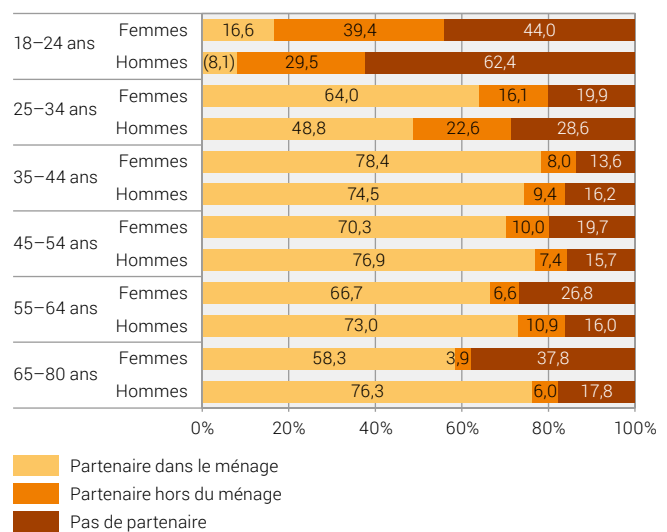
Les relations de couple sont plus complexes et plus diverses que par le passé. On trouve aujourd'hui, outre les couples mariés «classiques», des couples liés par un partenariat, des couples hétéro- ou homosexuels qui vivent ensemble en union libre et d'autres couples qui ne vivent pas dans le même logement.

En Suisse, un peu plus de trois quarts (76%) des individus âgés de 18 à 80 ans sont en couple. Ils font pour la plupart d'entre eux ménage commun avec leur partenaire; seul un petit sixième d'entre eux ne vivent pas sous le même toit. 1,2% des couples sont de même sexe et ceux-ci vivent plus souvent dans des logements séparés (23%) que les couples hétérosexuels (16%).

Dans la classe d'âge des 18 à 24 ans, plus de la moitié des hommes (62%) et plus de quatre femmes sur dix (44%) ne sont pas en couple, une proportion qui, chez les 25 à 34 ans, chute à 29% pour les hommes et à 20% pour les femmes. C'est dans la classe d'âge des 35 à 44 ans que l'on observe le taux le plus faible de femmes sans partenaire (14%). Ce taux remonte ensuite, pour s'établir à 38% chez les personnes de 65 à 80 ans. On ne constate pas d'évolution comparable chez les hommes, chez lesquels le pourcentage d'individus sans partenaire oscille entre 16 et 18% à partir de 35 ans (graphique 3.1). Ces différences entre les hommes et les femmes s'expliquent notamment par les écarts d'âge entre les partenaires – dans la majorité des couples (59%), l'homme est plus âgé que la femme – et par l'espérance de vie supérieure des femmes.

Le mariage reste une manière très répandue de vivre en couple: plus de quatre cinquièmes (81%) des personnes qui vivent en ménage avec un ou une partenaire de l'autre sexe sont mariées. La part des couples vivant ensemble mariés augmente avec l'âge: tandis qu'elle n'est que de moins d'un quart chez les 18 à 24 ans, elle est de plus de la moitié chez les 25 à 34 ans.

Personnes selon le type de relation, en 2018 **G3.1**



(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

3.2 Différences d'âge, de niveau de formation et d'origine au sein des couples

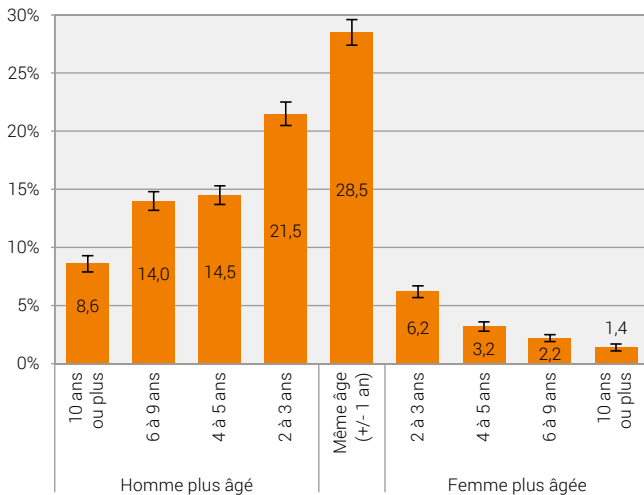
Dans près de trois couples sur dix, les deux partenaires ont à peu près le même âge (+/-1 an), tandis que dans la majorité d'entre eux (59%), l'homme a au moins deux ans de plus que la femme. Les couples dans lesquels la femme est plus âgée que l'homme sont nettement plus rares (13%). Dans la plupart des couples, la différence d'âge est relativement faible: chez seulement 23% d'entre eux, l'homme a au moins 6 ans de plus que sa partenaire et les couples dans lesquels la femme a au moins 6 ans de plus que son partenaire sont encore nettement plus rares (3,6%). Seul un dixième des couples affiche une différence d'âge de 10 ans ou plus (homme au moins 10 ans plus âgé: 8,6%; femme au moins 10 ans plus âgée: 1,4%, graphique 3.2).

La différence d'âge moyenne entre les partenaires est de 4,3 ans lorsque l'homme est le plus âgé, et de 2,4 ans lorsque c'est la femme la plus âgée. Les différences d'âge sont plus prononcées lorsque le couple ne s'est formé que tard dans le parcours de vie de l'un ou des deux partenaires.

Différence d'âge au sein des couples, en 2018

Couples dont les deux partenaires ont 18 ans ou plus

G3.2



Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

Les partenaires d'un couple se ressemblent aussi beaucoup pour ce qui est de leur niveau de formation, puisque ce dernier est le même dans plus de six cas sur dix à partir des années 2000. L'homme est mieux formé dans 22% des couples et la femme dans 15% d'entre eux. Dans ce domaine, les différences dépendent fortement du niveau de formation de la population en général: la forte progression du niveau de formation des femmes observée ces dernières décennies se traduit en effet par une augmentation du nombre de couples dont les partenaires ont le même niveau de formation et de ceux dans lesquels les femmes sont mieux formées que les hommes. Le pourcentage de couples dans lesquels la femme a un niveau de formation supérieur à celui de l'homme n'a cessé d'augmenter au fil des dernières décennies (avant 1980: 8,1%, à partir de 2000 15%; graphique 3.3).

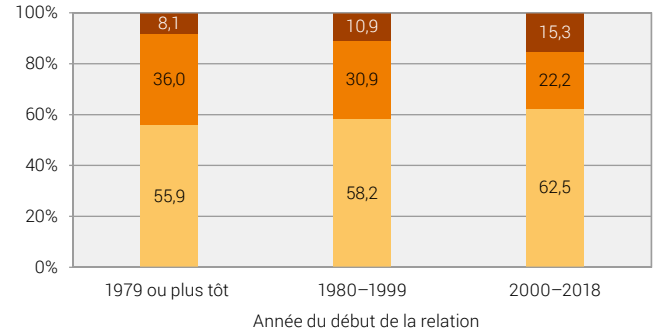
Parmi les couples dont la relation a débuté entre 2000 et 2018, on compte toutefois aussi des femmes et des hommes plus âgés, qui ont fondé un foyer dans une phase plus tardive de leur vie. Si on ne prend en compte que les couples dont la femme avait de 25 à 34 ans en 2018, le niveau de formation de la femme est supérieur à celui de l'homme dans 19% des cas.

Dans environ la moitié des couples (52%), les deux partenaires ont la nationalité suisse à leur naissance et dans 15% d'entre eux, l'homme et la femme étaient tous deux de nationalité étrangère à la naissance et sont nés dans le même pays. Dans ces deux groupes, les partenaires sont donc similaires en ce qui concerne leur origine. Le dernier groupe, qui représente un tiers est formé par les couples dont l'un des partenaires est suisse de naissance et l'autre avait une nationalité étrangère à la naissance (22%) et les couples dont les deux partenaires étaient de nationalité étrangère à la naissance, mais ne sont pas nés dans le même pays (11%; graphique 3.3). Ces dernières décennies, les couples affichent une hétérogénéité grandissante en ce qui concerne les origines des partenaires: chez les couples dont la relation

Différence de formation et d'origine dans les couples, en 2018

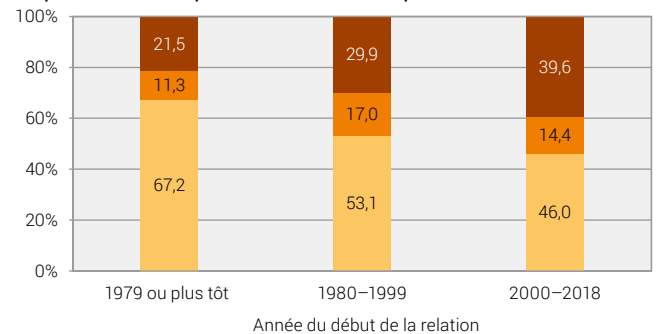
G3.3

Couples dont les deux partenaires ont 25 ans ou plus



La femme a un niveau de formation plus élevé
L'homme a un niveau de formation plus élevé
Les deux ont le même niveau de formation

Couples dont les deux partenaires ont 18 ans ou plus



Un-e avait la nationalité suisse à la naissance, l'autre une nationalité étrangère ou les deux avaient une nationalité étrangère à la naissance, mais ne sont pas nés dans le même pays
Les deux avaient une nationalité étrangère à la naissance et sont nés dans le même pays
Les deux avaient la nationalité suisse à la naissance

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

a débuté avant 1980, la part de ceux dont les deux partenaires avaient la nationalité suisse à la naissance est de 67%, contre 46% seulement chez ceux qui ont commencé leur relation en 2000 ou plus tard. Durant la même période, le pourcentage de couples dont l'un des partenaires était suisse à la naissance et l'autre était de nationalité étrangère à la naissance ainsi que de couples dont les deux partenaires étaient de nationalité étrangère à la naissance, mais n'étaient pas nés dans le même pays, a presque doublé, passant de 22 à 40% (graphique 3.3).

3.3 Mode de rencontre

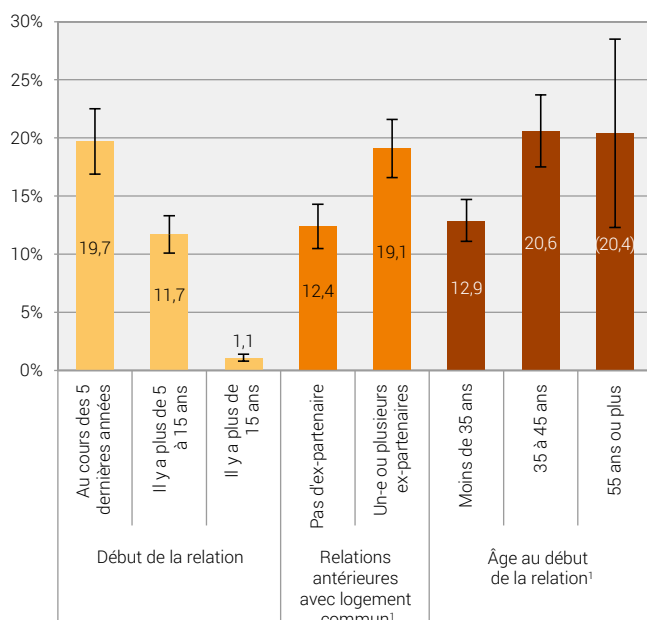
Les modes de rencontre des couples ont évolué au cours du temps, notamment avec le développement d'internet. Si le cercle amical, l'école, le travail, les bars et boîtes de nuit ou discothèques restent des contextes où beaucoup de couples se forment, de plus en plus de personnes se rencontrent via internet (site de rencontre en ligne, application de rencontre, réseaux sociaux ou autres).

Un cinquième des couples ayant commencé leur relation durant les cinq dernières années se sont rencontrés grâce à internet. En revanche, cette part chute à un couple sur cent, lorsque la relation a débuté il y a plus de 15 ans. Le fait d'avoir déjà cohabité avec un-e ex-partenaire favorise l'utilisation d'internet pour trouver un-e partenaire, à savoir 19% contre 12% dans le cas contraire. Par ailleurs, l'âge semble jouer un rôle important dans la quête d'un-e partenaire en ligne. En effet, seuls les membres d'un couple sur huit chez les personnes qui avaient moins de 35 ans au début de la relation se sont rencontrés via Internet, contre un couple sur cinq chez les 35 ans ou plus (graphique 3.4).

Personnes qui ont rencontré leur partenaire sur un site de rencontre, via une application de rencontre ou un réseau social, en 2018

Personnes de 18 à 80 ans

G3.4



┆ Intervalle de confiance (95%)

(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

¹ Uniquement les personnes dont la relation a commencé au cours des 15 dernières années.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

Ce phénomène peut s'expliquer notamment par le fait que les personnes les plus âgées ont moins d'occasions de faire des rencontres et parce qu'il y a moins de personnes de leurs âges sans partenaire. Les personnes plus jeunes sortent (sorties, sports, voyages, formation) généralement plus souvent que leurs aînées, accroissant ainsi leurs chances de faire des nouveaux contacts et, ainsi, de rencontrer de potentiel-le-s partenaires. Par ailleurs, les couples homosexuels se rencontrent tendanciellement plus fréquemment via internet que les couples hétérosexuels, ce qui concorde avec les résultats d'une autre enquête.¹

¹ Rosenfeld, M. J., Thomas, R. J., & Hausen, S. (2019). *Disintermediating your friends: How online dating in the United States displaces other ways of meeting*. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 116(36), 17753–17758.

3.4 Couples en union libre

Bien que la plupart des couples emménagent aujourd'hui sous le même toit avant de se marier, la part des hommes et des femmes qui vivent longtemps ensemble sans officialiser leur union est relativement faible: les hommes et les femmes qui ont actuellement entre 25 et 44 ans se sont mariés en moyenne 2,3 ans après avoir emménagé avec leur partenaire (seuls les premiers mariages sont pris en compte ici).

Près de trois quarts des personnes de 25 à 80 ans vivant depuis 6 à 9 ans avec leur partenaire sont mariées (73%), une proportion qui atteint même 93% chez les couples qui vivent sous le même toit depuis 10 ans ou plus. La durée de la vie commune n'est pas le seul facteur influençant la décision de se marier. La génération à laquelle appartient le couple joue elle aussi un rôle: la probabilité d'avoir épousé son ou sa partenaire est plus forte chez les personnes plus âgées, groupe dans lequel le pourcentage de couples vivant ensemble depuis 10 ans et plus est également supérieur à la moyenne.

La part des personnes qui ont au moins un enfant avec leur partenaire sans être mariées avec celui ou celle-ci est inférieure chez les générations plus âgées: 14% des 25 à 34 ans vivent en union libre, contre seulement 1,3% des 55 à 80 ans.

Le nombre d'enfants en commun exerce lui aussi une influence sur la probabilité de vivre en concubinage, puisque parmi les hommes et les femmes qui ont un seul enfant en commun, 14% vivent en union libre, et que ce taux descend à 3,1% chez les couples ayant deux enfants en commun ou plus. En outre, plus l'âge avance, et plus les personnes vivant en couple sans s'être mariées se font rares: moins de 1% seulement des 55 à 80 ans qui ont deux enfants ou plus en commun ne sont pas mariés (graphique 3.5).

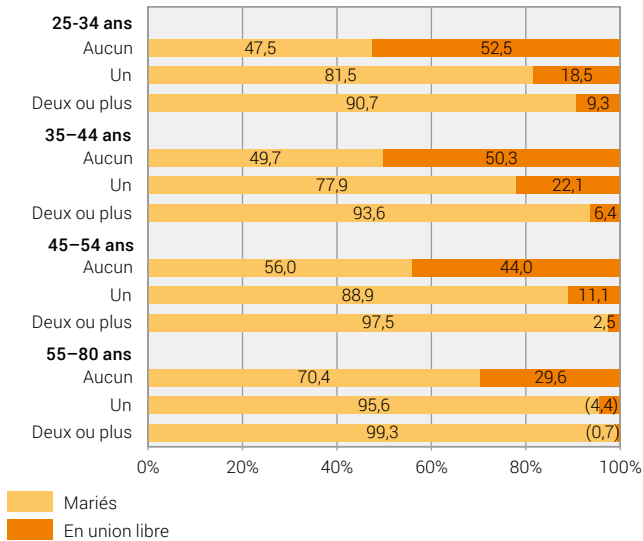
Bien que les couples de concubins ayant des enfants soient proportionnellement bien plus nombreux dans les jeunes générations que dans les anciennes, ils restent toutefois une minorité relativement modeste. La probabilité de vivre en union libre est par contre plus élevée chez les personnes ayant déjà vécu en ménage avec un-e partenaire précédent-e. Ainsi, un tiers d'entre elles vivent en concubinage, contre un dixième seulement des personnes n'ayant jamais fait ménage commun avec un-e partenaire auparavant. Le fait d'avoir un enfant d'une relation précédente favorise lui aussi l'union libre: parmi les personnes ayant déjà vécu avec au moins un-e partenaire, 42% de celles qui ont un enfant d'une relation précédente vivent en union libre et 28% de celles qui n'en ont pas.

L'âge au moment de commencer la vie commune influence aussi la probabilité de vivre en union libre. Plus de la moitié (63%) des hommes et des femmes qui avaient déjà 55 ans ou plus à ce moment-là ne sont pas mariés avec leur partenaire, alors que ce taux n'est que de 11% chez ceux qui avaient moins de 35 ans (graphique 3.6). Cet effet persiste même si l'on prend en compte le fait que les personnes qui avaient déjà un certain âge au moment de fonder un foyer ont souvent déjà vécu avec un-e partenaire précédent-e. Parmi les personnes qui avaient moins de 35 ans ou étaient âgées de 35 à 54 ans au moment

Personnes mariées ou vivant en union libre, selon le nombre d'enfants en commun, en 2018

Personnes de 25 à 80 ans vivant avec leur partenaire depuis au moins deux ans; indépendamment de l'âge des enfants et du fait que ceux-ci vivent dans le ménage ou non

G3.5



(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

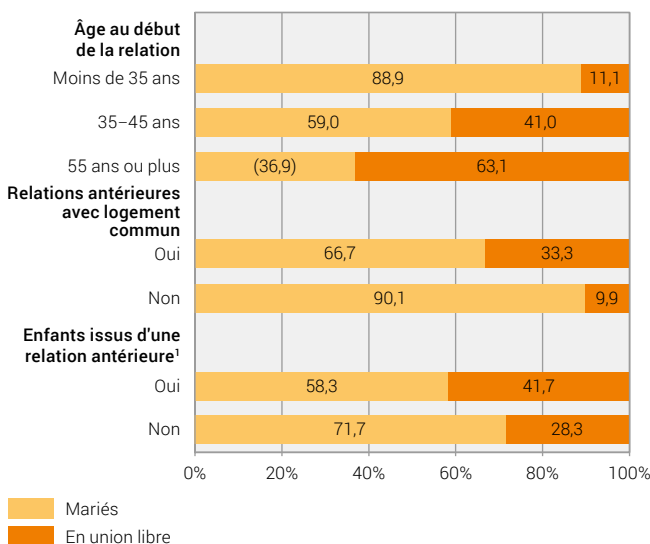
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

Personnes mariées ou vivant en union libre, selon le début de la relation et les unions antérieures, en 2018

Personnes de 25 à 80 ans vivant avec leur partenaire depuis au moins deux ans

G3.6



(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

¹ Uniquement les personnes avec relations antérieures

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

d'emménager avec leur partenaire, la part des concubins est en effet bien plus élevée parmi celles qui avaient déjà vécu une fois ou plus avec un-e partenaire (moins de 35 ans: 23% contre 9%, 35 à 54 ans: 47% contre 26%). Ces différences disparaissent presque totalement en revanche chez les personnes qui avaient 55 ans ou plus au début de leur vie commune.

3.5 Couples ne faisant pas ménage commun

En Suisse, 13% des personnes de 25 à 80 ans en couple vivent chacune dans leur logement. Les raisons de ce choix peuvent être très différentes. Ce mode de vie est très répandu chez les jeunes couples qui, soit ne veulent pas prendre d'engagement définitif, soit le considèrent comme une étape précédant la fondation d'un foyer. Des raisons professionnelles ou de mauvaises expériences faites durant des unions précédentes peuvent aussi contribuer à ce que les partenaires ne vivent pas ensemble malgré une relation amoureuse stable.

Les relations dans lesquelles les deux partenaires vivent dans des ménages distincts sont aussi appelées «LAT», pour «living apart together» (vivre ensemble séparément).

La part des personnes vivant une relation LAT diminue avec l'âge: elle est de plus d'un quart chez les 25 à 34 ans (26%), alors qu'elle n'est que d'un dixième environ dans les tranches d'âge de 35 à 44 ans, de 45 à 54 ans et de 55 à 64 ans. Elle est encore plus faible chez les personnes âgées de 65 ans et plus (6,8%).

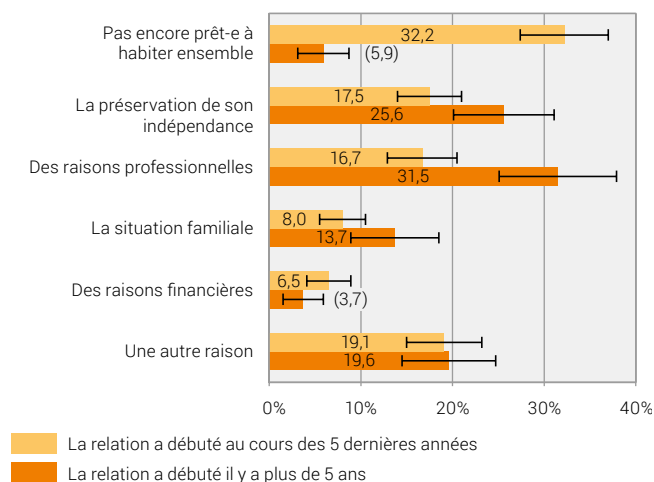
La principale raison avancée pour expliquer le fait de vivre séparément varie considérablement en fonction de la durée de la relation. 32% des personnes dont la relation a débuté au cours des cinq dernières années avancent comme raison principale le fait qu'un des deux partenaires ou les deux partenaires ne sont pas encore prêts à vivre ensemble, contre seulement 5,9% chez les personnes dans une relation qui a débuté depuis plus de 5 ans. Ces derniers évoquent plutôt des raisons professionnelles (32%) ou liées à la conservation de leur indépendance (26%). La situation familiale des partenaires est plus souvent un motif pour vivre séparément chez les couples formés depuis plus de 5 ans (14%) que chez les couples dont la relation a débuté au cours des 5 dernières années (8,0%; graphique 3.7).

Plus de la moitié des personnes en couple vivent chacune dans leur logement, font au plus une demi-heure pour se rendre chez leur partenaire (54%), et la grande majorité d'entre elles est pratiquement en contact quotidien sous forme de visites ainsi que par téléphone, Skype, etc. (84%). Seuls 14% des couples ayant des ménages séparés ont besoin de trois heures ou plus pour se rendre visite.

Raison principale pour ne pas habiter avec le ou la partenaire, en 2018

Personnes de 25 à 80 ans qui n'habitent pas au moins 4 jours par semaine avec leur partenaire

G3.7



Intervalle de confiance (95%)

(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

3.6 Décisions au sein du couple

Les couples doivent gérer ensemble leur quotidien. Ce faisant, les rôles entre les partenaires sont répartis différemment en fonction de la situation familiale et il existe également différentes façons d'aborder les conflits.

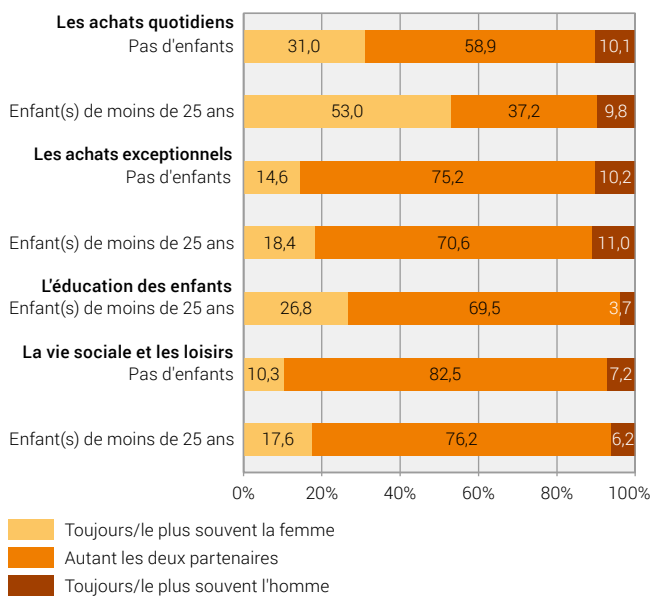
Dans la grande majorité des couples faisant ménage commun les deux partenaires prennent approximativement aussi souvent l'un que l'autre les décisions liées aux achats exceptionnels, à la vie sociale et aux loisirs et, lorsqu'il y a des enfants dans le ménage, à leur éducation (resp. 72%, 78% et 69% des couples). L'exception dans ce domaine est à rechercher dans les achats quotidiens: ici, c'est la femme qui décide toujours ou habituellement dans la moitié des cas (44%). Par ailleurs, les couples dans lesquels c'est toujours ou le plus souvent l'homme qui décide sont rares: s'agissant de l'éducation des enfants, c'est la réalité de seulement 3,7% d'entre eux (ménages avec enfants uniquement). Cette proportion s'élève à 9,8% pour les achats quotidiens, 11% pour les achats exceptionnels et à 6,2% pour la vie sociale et les loisirs.

Dès que le ménage compte un ou plusieurs enfants, le pourcentage de couples dans lesquels c'est principalement la femme qui prend les décisions concernant les achats, la vie sociale et les loisirs augmente de façon notable. Cette corrélation est particulièrement marquée pour les achats quotidiens: si, pour les couples sans enfants formés de partenaires âgés de 25 à 54 ans, c'est principalement la femme qui prend les décisions concernant les achats quotidiens dans 31% des cas, cette proportion passe à 53% chez les couples comptant un ou plusieurs enfants. S'agissant des achats exceptionnels et de la vie sociale ou des loisirs, la femme décide plus souvent lorsqu'elle a un ou des enfants avec son partenaire (resp. de 15 à 18% et de 10 à 18%; graphique 3.8).

Qui prend les décisions concernant les achats, l'éducation des enfants et la vie sociale, en 2018

Couples faisant ménage commun dont les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans

G3.8



Note: Seuls les enfants dans le ménage sont pris en compte.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

Ce phénomène s'explique avant tout par le fait que ce sont en général les femmes qui réduisent leur taux d'occupation et consacrent plus de temps au travail domestique et familial dès que le couple a des enfants. Cette tendance est particulièrement marquée pour les achats quotidiens: c'est principalement la personne qui s'en occupe qui prend les décisions les concernant, alors que, pour les achats exceptionnels ainsi que la vie sociale et les loisirs, les partenaires se concertent souvent et prennent une décision d'un commun accord.

3.7 Conflits

Les désaccords portent principalement sur l'éducation des enfants (39% des couples ayant des enfants de moins de 25 ans dans leur ménage) et les tâches domestiques (37%), l'autre cause de conflit relativement fréquente étant l'organisation des loisirs (31%).

Les couples ayant des enfants dans leur ménage divergent plus souvent d'opinions que les couples sans enfants surtout en ce qui concerne les tâches ménagères (45% contre 34%), l'organisation des loisirs (36% contre 27%), l'argent (32% contre 21%) et la relation avec les parents/beaux-parents (30% contre 18%). À l'inverse, les relations avec les amis sont le seul motif de désaccord pour lequel les deux catégories ne présentent pas de différence (resp. 14% et 16%; graphique 3.9).

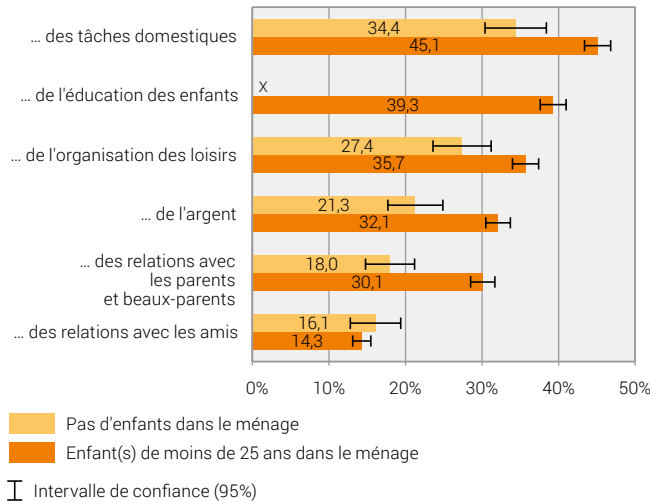
La fréquence des désaccords est principalement liée à la présence d'enfants dans le ménage, mais moins au nombre d'enfants. Ce n'est en effet qu'au sujet de l'éducation des enfants

Couples qui ont parfois, souvent ou très souvent des désaccords, en 2018

Couples faisant ménage commun dont les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans

G3.9

Désaccords au sujet...



X: Pas d'indication pour les couples sans enfants dans le ménage

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2021

que les couples ayant deux enfants (42%) ou trois enfants ou plus (43%) dans le ménage divergent plus souvent d'opinions que les couples n'ayant qu'un seul enfant (34%). L'âge des enfants influence uniquement la fréquence des désaccords liés aux tâches ménagères. Ainsi, les couples avec au moins un enfant de moins de 4 ans (51%) diffèrent plus souvent d'avis concernant les tâches ménagères que les couples avec des enfants plus âgés (41%).

D'autres facteurs tels que le modèle d'activité professionnelle ainsi que la situation financière du couple influencent de manière spécifique les divergences d'opinions au sujet des tâches ménagères et de l'argent respectivement. Le modèle d'activité professionnelle engendrant le plus de conflits concernant les tâches ménagères en présence d'enfants dans le ménage est celui où la femme travaille à plein temps et l'homme est inactif professionnellement ou travaille à temps partiel (54%) alors qu'à l'inverse celui où la femme est inactive professionnellement et l'homme travaille à plein temps entraîne le moins de désaccords (37%). Lorsqu'un couple arrive difficilement à joindre les deux bouts à la fin du mois, les désaccords au sujet de l'argent sont plus fréquents (sans enfants: 32%, avec enfants: 49%) que lorsqu'il y arrive facilement (sans enfants: 20%, avec enfants: 26%).

Dans la grande majorité des cas (87%), les partenaires discutent calmement lorsqu'ils ne sont pas d'accord l'un avec l'autre. Il arrive souvent qu'ils gardent leur opinion pour eux-mêmes (42%). Enfin, 28% avouent s'emporter ou crier parfois, souvent ou très souvent.

La présence d'enfants dans le ménage joue aussi un rôle: dans ceux où vivent des enfants de moins de 25 ans, les partenaires ont davantage tendance à crier ou à s'emporter (avec enfants: 33%, sans enfants: 20%) et à garder leur opinion pour

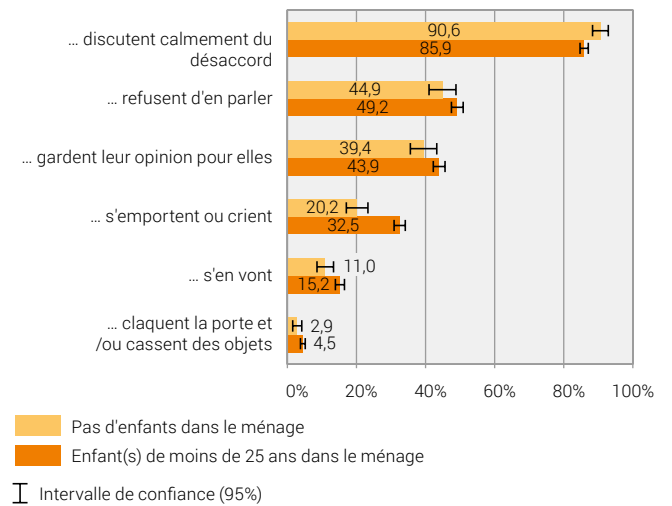
eux-mêmes (avec enfants: 44%, sans enfants: 39%), alors que les personnes vivant dans des ménages sans enfants optent un peu plus souvent pour discuter calmement de leurs désaccords (avec enfants: 86%, sans enfants: 91%; graphique 3.10).

Comportement en cas de désaccord, en 2018

Personnes de 25 à 54 ans vivant avec un ou une partenaire

G3.10

Personnes qui, en cas de désaccord, parfois, souvent ou très souvent...



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2021

3.8 Gestion du revenu du ménage

La majorité des couples dans lesquels les deux partenaires ont au moins 25 ans et vivent ensemble depuis au moins deux ans, toutes catégories confondues, mettent la totalité de leurs revenus en commun, mais les pratiques en la matière divergent en fonction du statut du couple (marié ou pas), de la présence d'enfants dans le ménage ainsi que de la situation financière. Ainsi, plus de sept couples mariés sur dix (71%) mettent tous leurs revenus en commun, une proportion qui chute à environ un couple sur six (17%) pour les couples en union libre. Le pourcentage de couples mariés sans enfants dans le ménage qui font bourse à part est de 47%, contre seulement 25% pour les couples avec enfants de moins de 25 ans dans le ménage. Ce facteur est aussi essentiel pour les couples non mariés qui ont des enfants dans le ménage, même si, pour la majorité d'entre eux, chaque partenaire dispose individuellement de tout ou partie de ses revenus (68%). Ce pourcentage passe à 92% pour les unions libres sans enfants (graphique 3.11).

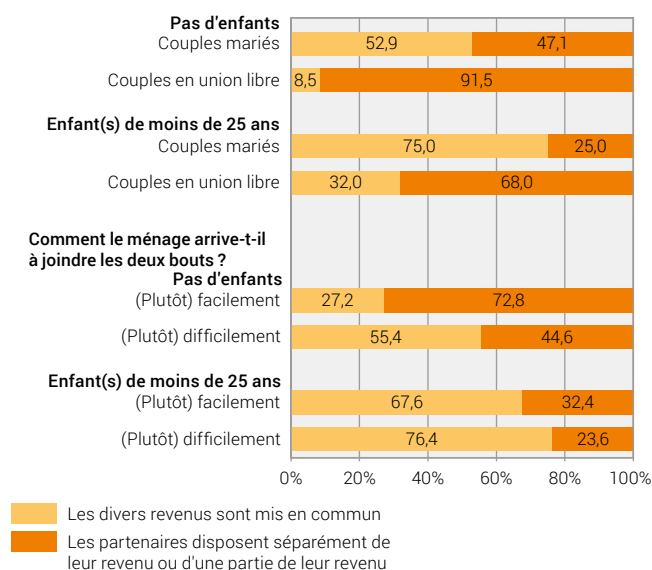
Si les couples avec enfants ont davantage tendance à mettre leurs revenus en commun, c'est aussi parce qu'il est fréquent que l'un des partenaires réduise son temps de travail (voir aussi chapitre 5), se privant ainsi d'une partie de ses revenus personnels pour se consacrer davantage aux tâches domestiques et familiales.

La gestion du revenu du ménage est aussi corrélée avec sa situation financière. Ainsi, les couples dont la situation financière est plutôt difficile, difficile ou très difficile ont davantage

Gestion du revenu du ménage, en 2018

Couples qui vivent ensemble depuis au moins deux ans et dont les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans

G3.11



Note: Seuls les enfants dans le ménage sont pris en compte.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

tendance à mettre en commun la totalité de leurs revenus (73%) que ceux qui sont plutôt aisés, aisés ou très aisés (55%), qu'ils soient mariés ou non. La présence d'enfants joue également un rôle ici: si le pourcentage de couples avec enfants gérant la totalité de leur revenu en commun est de 8 points supérieur lorsque la situation financière du ménage est difficile ou plutôt difficile (76% contre 68%), l'écart est plus du double pour les couples sans enfants (55% contre 27%).

3.9 Relations antérieures

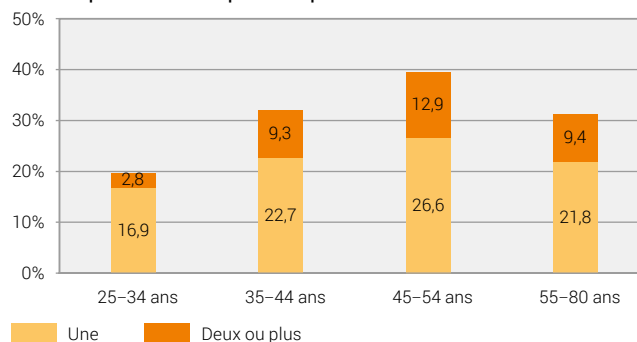
La majorité des femmes et des hommes âgés de 25 à 80 ans vivent encore avec le ou la partenaire avec qui ils se sont mis en ménage pour la première fois (52%). Au moment de l'enquête, une personne sur sept (13%) n'avait encore jamais vécu avec un ou une partenaire dans le même ménage pendant au moins une année, un pourcentage qui est sensiblement plus élevé chez les 25 à 34 ans (39% des hommes et 26% des femmes). Les 35% restant avaient eu une ou plusieurs relations précédentes avec ménage commun. La plus grande partie de celles-ci (88%) se sont terminées par une séparation et 12% par le décès du ou de la partenaire.

Les 45 à 54 ans présentent la proportion la plus élevée (40%) d'hommes et de femmes ayant vécu en ménage commun lors d'une relation antérieure qui a pris fin suite à une séparation. Ils sont légèrement moins nombreux dans la tranche des 25 à 34 ans (20%), en raison de leur jeune âge, et dans la tranche des 55 à 80 ans (31%), les veuvages étant plus fréquents parmi ceux-ci. Par ailleurs, la tranche des 45 à 54 ans présente aussi la plus grande proportion de personnes ayant deux ex-partenaires ou plus (13%; graphique 3.12).

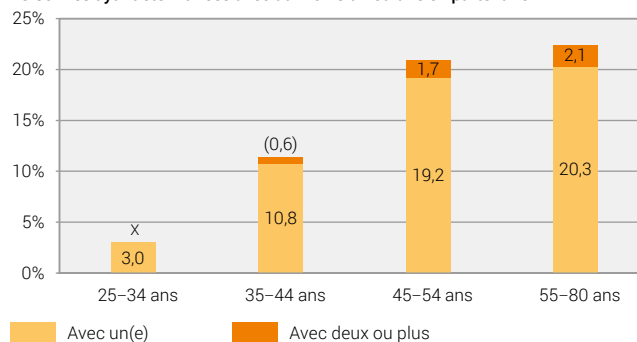
Relations antérieures, en 2018

G3.12

Personnes ayant eu au moins une relation antérieure avec ménage commun qui s'est terminée par une séparation



Personnes ayant été mariées avec au moins un ou une ex-partenaire



(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 30 observations.

Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

X: Extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les résultats ne sont pas publiés.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

Près d'une personne sur six a été mariée au moins à un ou une ex-partenaire avant la séparation (16%). Ce taux augmente avec l'âge: il est ainsi de 3% chez les 25 à 34 ans, 11% chez les 35 à 44 ans, 21% chez les 45 à 54 et grimpe jusqu'à 29% chez les 55 à 80 ans. Les personnes ayant été mariées successivement à plusieurs ex-partenaires sont très rares (1,1%). Ce taux n'augmente que modestement avec l'âge: il est ainsi de 0,6% chez les 35 à 44 ans, 1,7% chez les 45 à 54 et grimpe jusqu'à 2,1% chez les 55 à 80 ans.

4 Devenir parents

Le nombre d'enfants souhaités est fortement marqué par le modèle «deux enfants», et rares sont les jeunes adultes désirant avoir un seul enfant ou pas d'enfants du tout. De nombreuses femmes et hommes ont toutefois moins d'enfants que ce qu'ils auraient souhaité au départ; près d'un quart n'a finalement pas d'enfants, et le taux de personnes sans enfants est particulièrement élevé chez les femmes ayant achevé une formation de degré tertiaire. Depuis plusieurs décennies, les individus deviennent parents de plus en plus tard, et c'est le cas en particulier des détenteurs d'un diplôme du degré tertiaire.

4.1 Souhait et réalité

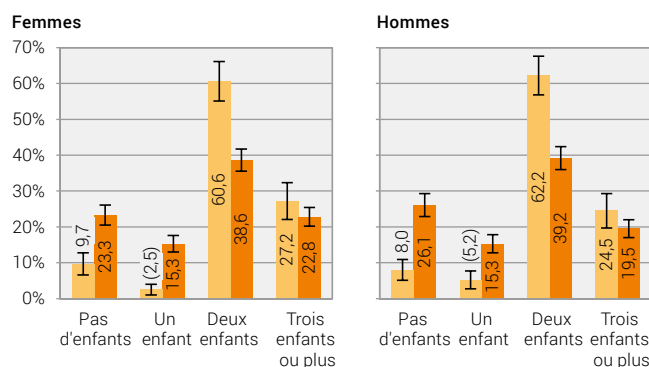
Au sein de la population âgée de 25 à 80 ans, sept femmes sur dix (69%) et près de deux hommes sur trois (62%) ont un ou plusieurs enfants biologiques ou adoptés. L'indicateur conjoncturel de fécondité, qui indique le nombre d'enfants que chaque femme met au monde en moyenne au cours de sa vie, était de 1,52 en 2018.¹

Le nombre d'enfants souhaités est fortement marqué par le modèle «deux enfants». Environ six personnes sur dix âgées de 20 à 29 ans qui n'ont pas d'enfants souhaitent avoir deux enfants (61% des femmes et 62% des hommes). La proportion des personnes de 20 à 29 ans dont l'idéal est d'avoir trois enfants ou plus est elle aussi relativement élevée, puisqu'elle atteint 27% chez les femmes et 25% chez les hommes. Rares sont les femmes et les hommes qui souhaitent n'avoir qu'un enfant (resp. 2,5% et 5,2%) ou ne veulent pas devenir parents (9,7% et 8,0%; graphique 4.1). En moyenne, les jeunes femmes et hommes souhaitent avoir 2,1 enfants, ce qui correspond précisément au nombre d'enfants que les femmes devraient avoir en moyenne pour renouveler la population.

Le nombre d'enfants que les personnes âgées de 20 à 29 ans souhaitent avoir n'a que très peu varié au fil du temps. Dans l'Enquête sur les familles de 1994/95, 6,1% des femmes et 8,9% des hommes affirmaient ne pas vouloir d'enfants, 3,3% des femmes et 4,6% d'hommes en voulaient un seul, et ils étaient resp. 2,0% et 1,2% à en vouloir un à deux. Toutes les autres personnes de cette tranche d'âge souhaitaient avoir une famille composée de deux enfants ou plus.²

Étant donné que, depuis les années 1970, l'indicateur conjoncturel de fécondité se situe aux alentours de 1,5 enfant par femme, les souhaits en la matière sont manifestement revus à la baisse par la suite.

Souhait d'enfants et nombre d'enfants, en 2018 G4.1



■ Souhait d'enfants des 20 à 29 ans (encore) sans enfants
 ■ Nombre d'enfants des 50 à 59 ans
 I Intervalle de confiance (95%)

(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

Pour connaître la proportion de femmes qui n'ont pas d'enfants au cours de leur vie et celle de femmes qui ont mis au monde un ou plusieurs enfants, il faut limiter l'analyse aux femmes qui ont passé l'âge de procréer. Parmi les femmes de 50 à 59 ans, 23% n'ont pas d'enfants et 15% ont un enfant unique. Chez les hommes de 50 à 59 ans, les proportions sont très similaires: 26% n'ont pas d'enfants et 15% en ont un (graphique 4.1). Cependant, si l'on fait une distinction selon le niveau de formation, les différences entre les sexes deviennent apparentes. Tandis que les pourcentages des hommes ayant un diplôme du degré tertiaire sont similaires à ceux des hommes ayant un niveau de formation inférieur, on peut observer un écart chez les femmes. Parmi les femmes qui possèdent un diplôme du degré tertiaire, elles sont 31% à ne pas avoir d'enfants, contre 20% parmi celles qui ont un diplôme de degré secondaire II ou n'ont pas suivi de formation après leur scolarité obligatoire (graphique 4.2).

¹ Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT).

² Dans cette enquête, la question était formulée différemment, et permettait aussi de répondre 1 à 2 enfants, 2 à 3 enfants, etc.

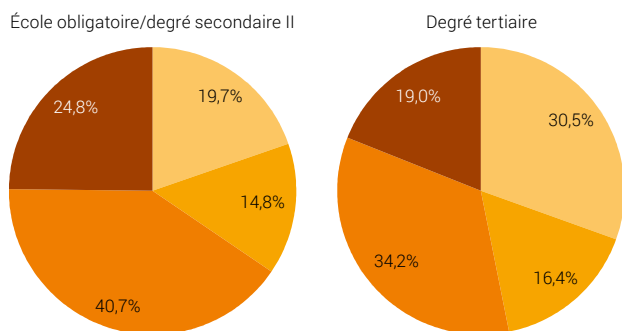
Il y a donc un décalage entre le nombre d'enfants que souhaitent avoir les personnes âgées de 20 à 29 ans et le nombre effectif d'enfants qu'ont eus les personnes âgées de 50 à 59 ans. S'il n'est pas possible de comparer directement les deux groupes, et si ces femmes n'appartiennent pas à la même génération, on peut tout de même en tirer des conclusions, vu que le désir d'enfant est resté relativement stable ces 25 dernières années (voir ci-dessus): les femmes, surtout si elles ont un niveau de formation élevé, ne parviennent souvent pas à avoir le nombre d'enfants qu'elles désiraient à l'origine. De nombreuses études menées en Suisse et dans d'autres pays occidentaux confirment ces résultats.³

Nombre d'enfants selon le niveau de formation, en 2018

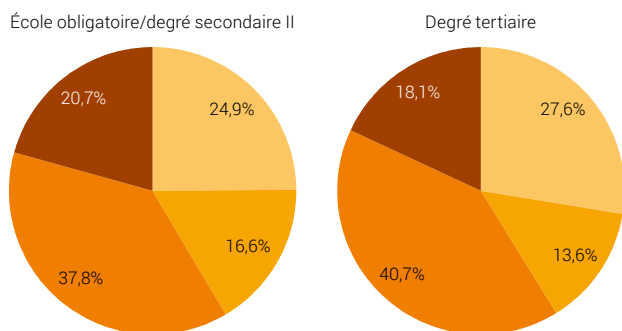
Personnes de 50 à 59 ans

G4.2

Femmes



Hommes



■ Pas d'enfants ■ Deux enfants
■ Un enfant ■ Trois enfants ou plus

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

4.2 Naissance du premier enfant

En Suisse, les femmes et les hommes ont leur premier enfant à un âge toujours plus avancé. Parmi les personnes nées entre 1939 et 1948, 71% des femmes et 55% des hommes avaient déjà

³ Voir p. ex. Régnier-Loilier, A., Vignoli, D. (2011). *Fertility intentions and obstacles to their realization in France and Italy*. Population-E, 66 (2), p. 361–390; Kapitány, B., Spéder, Z., Festy, P. (2012). *Réalisation et évolution des intentions de fécondité dans quatre pays européens*. Population (édition française), 67(4), p. 711–744.

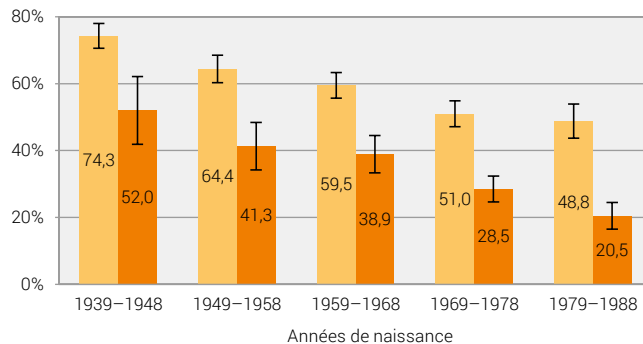
eu au moins un enfant à l'âge de 30 ans. Cette proportion n'a cessé de diminuer, pour s'établir, chez les personnes nées entre 1979 et 1988, à 34% chez les femmes et 22% chez les hommes. Ce sont surtout les personnes ayant un diplôme de degré tertiaire qui retardent la fondation d'une famille: elles ont en effet moins souvent un enfant avant 30 ans que les personnes avec un niveau de formation moins élevé, et cela, quelle que soit leur année de naissance. Ces différences se sont encore accentuées chez les jeunes générations. Chez les femmes nées entre 1979 et 1988, 20% de celles qui ont un diplôme de degré tertiaire sont devenues mères avant 30 ans, tandis que ce taux est plus de deux fois supérieur (49%) chez celles qui ont un diplôme de degré secondaire II ou n'ont pas suivi de formation après leur scolarité obligatoire.

Les hommes sont en général quelque peu plus âgés au moment de la naissance de leur premier enfant que les femmes. Chez eux aussi, on observe un lien entre leur âge à ce moment et le niveau de formation: parmi les hommes nés entre 1979 et 1988, 16% de ceux qui ont un diplôme de degré tertiaire sont devenus pères avant 30 ans, contre 31% de ceux qui ont un diplôme de degré secondaire II ou n'ont pas suivi de formation postobligatoire. Et chez les jeunes générations d'hommes, les écarts se creusent encore davantage que chez les femmes entre ceux qui ont un diplôme de degré tertiaire et ceux qui ont un diplôme de degré secondaire II ou n'ont pas suivi de formation postobligatoire (graphique 4.3).

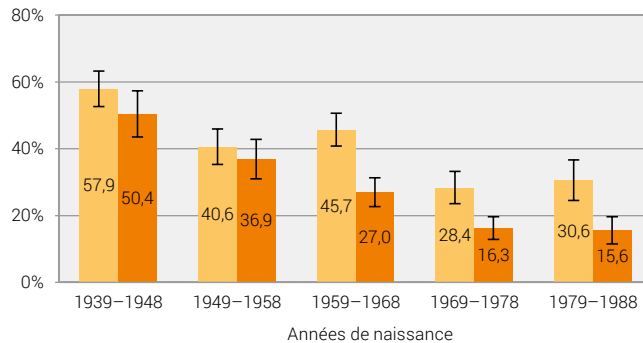
Femmes et hommes qui ont eu un enfant jusqu'à leur 30^e année

G4.3

Femmes



Hommes



■ École obligatoire/degré secondaire II ■ Degré tertiaire

┆ Intervalle de confiance à (95%)

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2018

© OFS 2021

L'amélioration du niveau de formation des femmes est probablement la cause de cette évolution. Les femmes ayant un diplôme de degré tertiaire étant rares par le passé, de nombreux hommes universitaires étaient donc en couple avec des femmes d'un niveau de formation moins élevé que le leur. Actuellement, le niveau de formation des femmes s'étant amélioré, la proportion d'hommes ayant une formation de degré tertiaire qui vivent en couple avec une femme du même niveau de formation a augmenté (voir aussi le chapitre 3.2). Étant donné que le niveau de formation des deux partenaires a une influence sur le moment de la naissance du premier enfant, et que tant les hommes que les femmes attendent davantage pour devenir parents lorsqu'ils ont un niveau de formation élevé, cette évolution a indirectement renforcé l'effet exercé par la formation sur l'âge des hommes au moment de devenir pères.

4.3 Quels sont les facteurs déterminants dans la décision d'avoir un enfant ?

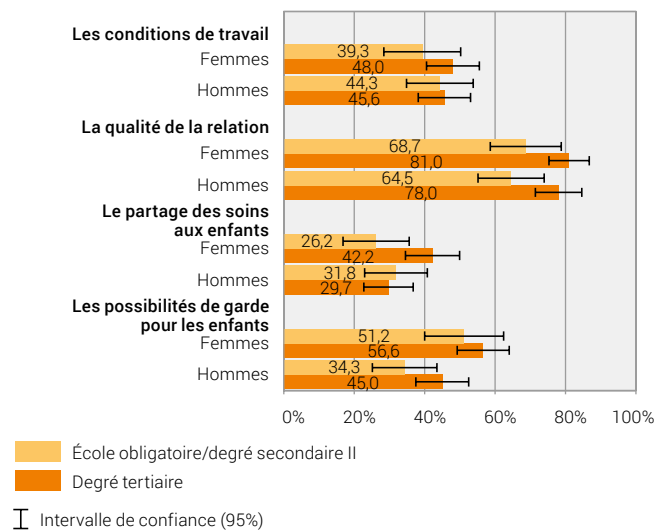
Lorsque l'on demande aux 25 à 39 ans qui n'ont pas encore d'enfants mais souhaitent en avoir quels sont les aspects qui influent fortement ou même très fortement sur leur décision de devenir parents, les facteurs le plus souvent mentionnés sont la qualité de la relation de couple (74%) ainsi que leur propre état de santé et celui de leur partenaire (61 et 65%). La répartition des tâches ménagères et des soins aux enfants ne joue en revanche qu'un rôle secondaire et n'est mentionnée que par resp. 22% et 33% des parents potentiels. De nettes différences sont toutefois observées en fonction du sexe et du niveau de formation de la personne interrogée.

Les hommes et les femmes ayant un diplôme de degré tertiaire accordent en général plus d'importance que les autres aux facteurs mentionnés. La qualité de la relation avec le partenaire semble essentielle pour eux: 81% des femmes et 78% des hommes ayant un diplôme de degré tertiaire considèrent que cet aspect est important, contre 69% des femmes et 65% des hommes moins bien formés. Les conditions de travail revêtent également davantage d'importance pour les diplômés de degré tertiaire que pour les autres, bien que, dans ce cas précis, c'est surtout chez les femmes que l'on observe une différence: pour 48% des mères potentielles ayant un diplôme de degré tertiaire, la décision d'avoir un enfant dépend fortement ou très fortement de leurs conditions de travail, alors que ce taux n'est que de 40% chez les femmes ayant un diplôme de degré secondaire II ou n'ayant pas de formation postobligatoire.

Le partage des soins aux enfants – comme celui des tâches ménagères – ainsi que les possibilités de faire garder les enfants sont décisifs en particulier pour les femmes ayant un diplôme de degré tertiaire, puisque près de la moitié d'entre elles les considèrent comme importants ou très importants (partage des soins aux enfants: 42%, possibilités de faire garder les enfants: 57%). Ces aspects revêtent moins d'importance pour les femmes d'un niveau de formation moins élevé: 26% d'entre elles seulement font dépendre leur décision d'avoir un enfant du partage des soins aux enfants et 51% des possibilités de garde. Les hommes

Femmes et hommes indiquant que le facteur en question joue un rôle important ou très important dans leur décision d'avoir un enfant, en 2018

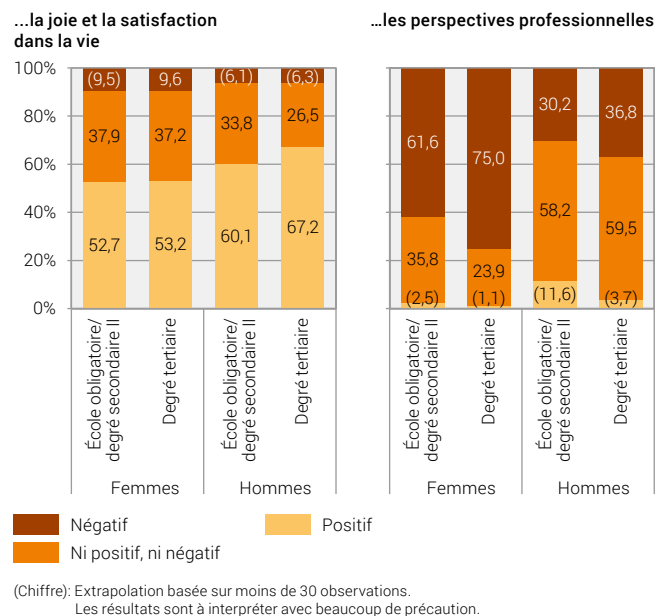
Personnes de 25 à 39 ans sans enfants qui souhaitent avoir des enfants **G4.4**



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2021

Effet de la naissance d'un enfant sur..., en 2018

Personnes de 25 à 39 ans sans enfants **G4.5**



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2021

en général accordent une importance moindre au partage des soins aux enfants et aux possibilités de faire garder les enfants (graphique 4.4).

La majorité des hommes et des femmes de 25 à 39 ans qui n'ont pas (encore) d'enfants pensent que le fait de devenir parents augmenterait la joie et la satisfaction que leur procure la vie

(59%), mais restreindrait leur liberté personnelle (61%) et nuirait à leur situation financière (78%). Si la moitié des personnes interrogées (50%) s'attendent aussi à des répercussions négatives sur leurs perspectives professionnelles, leurs réponses dépendent cependant de leur sexe et de leur niveau de formation: 75% des femmes ayant une formation de degré tertiaire associent la venue d'un enfant à des répercussions négatives sur leur carrière professionnelle, contre 62% seulement des femmes ayant un niveau de formation moins élevé. Chez les hommes, ces parts sont nettement moins importantes, avec 37% de ceux qui ont une formation de degré tertiaire et 30% de ceux qui ont un diplôme de degré secondaire II ou pas de formation postobligatoire (graphique 4.5).

Le groupe cible pris en compte, celui des personnes de 25 à 39 ans qui n'ont pas (encore) d'enfants, se trouve à la fois dans la tranche d'âge dans laquelle on fonde en général une famille et dans une phase cruciale pour leur carrière professionnelle. Les personnes qui craignent le plus les conséquences que l'arrivée d'un enfant pourrait avoir sur leur parcours professionnel sont les femmes ayant fait une formation poussée. Il est toutefois étonnant de constater que près d'un tiers des hommes s'attendent eux aussi à des effets négatifs sur leur travail, alors que les recherches faites dans le domaine montrent que pour eux, être parent tend plutôt à favoriser leur carrière.⁴

Il est aussi intéressant d'observer que les hommes et les femmes qui souhaitent avoir des enfants s'attendent davantage à des effets négatifs lorsqu'ils sont titulaires d'un diplôme de degré tertiaire (51%) que lorsqu'ils ont un diplôme de degré secondaire II ou n'ont pas suivi de formation postobligatoire (40%). Et tandis que les personnes qui ne veulent pas d'enfants ont certes davantage tendance à s'attendre à des répercussions négatives, on ne constate pas chez elles de grandes différences en fonction du niveau de formation, ces taux étant de 73% chez les hommes et les femmes ayant un diplôme de degré tertiaire et de 70% chez celles et ceux ayant un diplôme de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire.

4.4 Personnes sans enfants

Le fait de ne pas avoir d'enfants biologique ou adoptif est un phénomène relativement répandu en Suisse, puisqu'il concerne environ un quart des femmes et des hommes âgés de 50 à 80 ans.⁵ Comme le montre le chapitre 4.1, la proportion de personnes sans enfants est particulièrement élevée parmi les femmes en possession d'un titre du degré tertiaire, alors que le niveau de formation n'a pas d'effet sur ce taux pour les hommes.

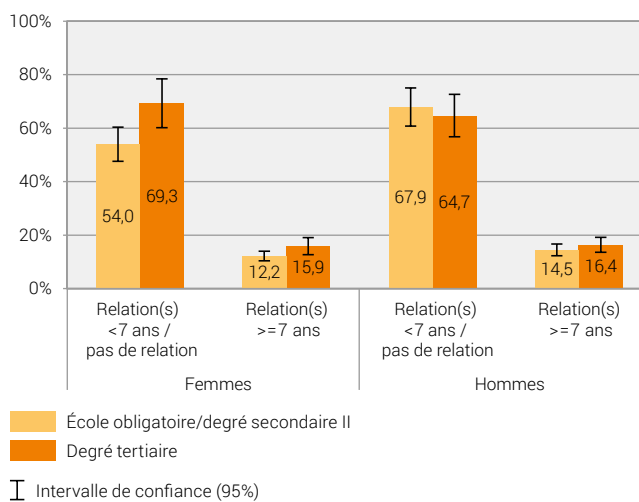
Les causes en sont multiples: outre les femmes et les hommes qui ne souhaitent tout simplement pas avoir d'enfants, il y a les personnes qui en sont privées par des facteurs externes

tels que la maladie, l'infertilité ou l'absence de partenaire. Parmi les femmes ayant une formation tertiaire, 22% de celles de 50 à 80 ans indiquent n'avoir pas vécu une relation d'au moins sept ans avec un homme, qui se serait déroulée (ne serait-ce qu'en partie) alors qu'elles avaient entre 25 et 40 ans. C'est beaucoup plus que chez les femmes ayant une formation de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire (14%), chez les hommes universitaires (17%) et chez les hommes ayant une formation de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire (20%).

Le graphique 4.6 montre que le niveau de formation joue un rôle particulier par rapport à l'absence d'enfants chez les femmes qui, entre 25 et 40 ans, n'ont pas fait ménage commun avec un partenaire ou été en couple pendant au moins sept ans: si, dans ce groupe, deux tiers (69%) des femmes universitaires n'ont pas d'enfants, cette proportion chute à un peu plus de la moitié (54%) pour les femmes au bénéfice d'une formation de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire. Par ailleurs, même lorsqu'elles ont vécu en couple avec un homme pendant au moins sept ans et qu'au moins une partie de cette relation s'est déroulée entre leur 25^{ème} et leur 40^{ème} année, les femmes universitaires ont davantage tendance à ne pas avoir d'enfants (16%) que les femmes au bénéfice d'une formation de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire (12%).

Personnes sans enfants, selon la biographie du couple, en 2018

Personnes de 50 à 80 ans G4.6



Note: Ont été considérées toutes les relations qui se sont déroulées, au moins en partie, entre la 25^e année et la 40^e année de la personne interrogée. La durée de la relation correspond à la période située entre la fondation du ménage commun et la fin de la relation.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

L'origine de la personne joue également un rôle, et l'influence du pays de naissance sur la probabilité de ne pas avoir d'enfants biologique ou adoptif varie en fonction du sexe et du niveau de formation. Les hommes nés en Suisse et âgés de 50 à 80 ans ont moins tendance à rester sans enfants lorsqu'ils ont achevé une formation tertiaire (22%) que lorsqu'ils sont au bénéfice d'une formation de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire

⁴ Voir p. ex. Schubert, F., Engelage, S. (2010). *Sind Kinder ein Karrierehindernis für Hochgebildete? Karriere und Familie bei Promovierten in der Schweiz*. Zeitschrift für Soziologie, 39(5), p. 380–401.

⁵ Ce chapitre se fonde sur les données des hommes de 50 à 80 n'ayant pas d'enfants, mais il n'est pas exclu qu'un homme en couple avec une femme plus jeune devienne père après 50 ans. En 2019, 2,1% des enfants nés vivants avaient un père de 50 ans ou plus (BEVNAT).

(28%). S'agissant des hommes nés à l'étranger, la situation est exactement l'inverse: chez eux, la proportion d'hommes âgés de 50 à 80 ans sans enfants est plus élevée parmi ceux ayant achevé une formation tertiaire (31%) que parmi ceux dont le niveau de formation est inférieur (18%). Parmi les femmes, celles au bénéfice d'une formation tertiaire sont plus nombreuses que les autres à ne pas avoir d'enfants, quel que soit leur lieu de naissance. Chez les femmes nées en Suisse, les différences en fonction du niveau de formation sont encore plus marquées: si le pourcentage de femmes au bénéfice d'une formation de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire qui n'ont pas d'enfants est de 19%, il est de 30% chez celles ayant achevé des études tertiaires.

La proportion de personnes sans enfants est particulièrement élevée dans les grandes villes. C'est le cas de 33% des femmes et 36% des hommes de 50 à 80 ans vivant à Zurich, Genève, Bâle, Lausanne, Berne ou Winterthour, mais de seulement une personne sur 4 ou 5 dans les villes plus petites et les communes rurales.

L'appartenance religieuse exerce elle aussi une influence sur la probabilité de ne pas avoir d'enfants: les 50 à 80 ans qui appartiennent à une communauté religieuse sont moins nombreux à ne pas avoir d'enfants – avec des pourcentages très proches pour les femmes (19%) et les hommes (22%) – que ceux qui n'appartiennent à aucune communauté (resp. 26% et 34%).

4.5 Procréation médicalement assistée

En Suisse, le premier bébé issu d'une fécondation in vitro (FIV)⁶ est né en 1985. Depuis, de nombreux couples font appel à cette méthode pour avoir des enfants. Entre 2002 et 2010, le nombre de femmes traitées par FIV dans notre pays est passé d'environ 3500 à 6500 par an. Il a depuis légèrement reculé et était de 6012 en 2018. En 2018, l'âge moyen des femmes ayant commencé un traitement était de 36 ans et leurs partenaires avaient en moyenne 40 ans. Le traitement abouti à une naissance chez environ un tiers de femmes traitées. Actuellement, environ 2200 enfants naissent donc chaque année à la suite d'une fécondation in vitro pratiquée en Suisse, dont environ 70 grâce au sperme d'un donneur. Environ 2000 de ces enfants ont une mère domiciliée en Suisse, ce qui représente un peu moins d'une naissance sur quarante. La loi révisée sur la procréation médicalement assistée autorisant le dépistage préimplantatoire est entrée en vigueur en 2017. On observe également un changement de la pratique médicale en 2018, avec une diminution des transferts simultanés de plusieurs embryons dans l'utérus. La part des accouchements multiples résultant d'une FIV a par conséquent également diminué: elle était de 8% en 2018, contre environ le double les années précédentes. Le taux de naissances multiples après une FIV reste cependant environ quatre fois plus élevé que le taux moyen observé en Suisse.

⁶ Fécondation par réunion en éprouvette d'ovules et de spermatozoïdes. Dans le langage courant, la fécondation in vitro comprend aussi la méthode qui consiste à injecter directement un spermatozoïde dans l'ovule (ICSI). C'est aussi le cas dans ce paragraphe.

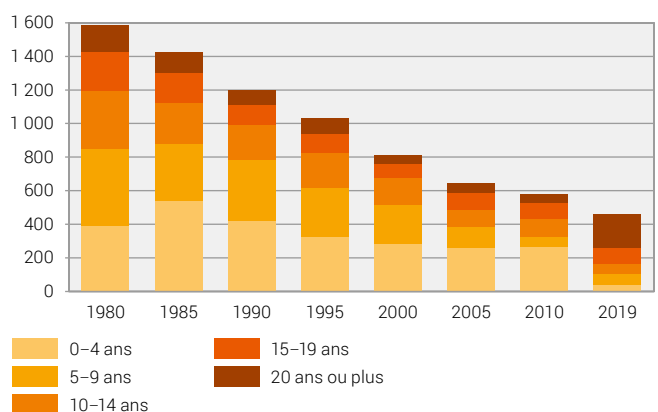
En 2018, près d'une femme de 50 à 59 ans sur dix a dit qu'elle ou son/sa partenaire avait déjà eu recours à un traitement pour avoir des enfants (p. ex. détermination de l'ovulation, traitement hormonal, FIV, opération ou autre traitement médical).

4.6 Adoptions

Le nombre d'adoptions a fortement diminué depuis 1980 (graphique 4.7). Pour 2019, les statistiques dénombrent 462 adoptions, soit environ cinq adoptions pour 1000 enfants nés vivants. Dans près de trois quarts des cas, il s'agit d'une adoption par le beau-père. Cette proportion a fortement augmenté ces dernières années, tout comme celles des personnes adoptées adultes. En 2019, 43% des personnes adoptées avaient 20 ans ou plus au moment de l'adoption alors que les enfants de moins de 5 ans ne représentaient que 9% des adoptés. Il y a eu 48 adoptions internationales en 2019 alors qu'elles étaient encore 335 en 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'âge minimal pour pouvoir adopter a été abaissé de 35 à 28 ans et l'adoption de l'enfant du ou de la partenaire a été ouverte aux personnes liées par un partenariat enregistré ou vivant en union libre avec leur partenaire (de sexe différent ou de même sexe).

Personnes adoptées, 1980 à 2019 **G4.7**



Source: OFS – Statistique du mouvement naturel de la population (BEVNAT) © OFS 2021

5 Activité professionnelle des parents

Chez les femmes, le taux d'activité ainsi que la proportion des personnes travaillant à temps partiel varient beaucoup en fonction de la situation familiale et de l'âge des enfants, tandis que l'âge des enfants n'exerce presque aucune influence sur le taux d'activité des hommes. Parmi les femmes actives occupées ayant des enfants de moins de 25 ans, 78% travaillent à temps partiel, contre 12% des pères dans le même cas. Quand on les interroge sur les principaux obstacles à la conciliation entre travail et famille, les parents mentionnent les horaires de travail étendus, peu adaptés ou imprévisibles ainsi que les longs trajets pour se rendre au travail.

En raison des différences de participation au marché de l'emploi et de salaire, la contribution des femmes au revenu du travail du ménage est en moyenne inférieure à celle des hommes, en particulier dans les ménages avec enfants.

5.1 Taux d'activité et travail à temps partiel

La participation au marché du travail varie considérablement en fonction du sexe et de la situation familiale. Elle est plus faible chez les mères de 25 à 54 ans dont l'enfant le plus jeune a moins de 25 ans et vit dans le ménage que chez les femmes du même âge sans enfants. En 2019, le taux d'activité des mères vivant avec un partenaire était de 83%, contre 93% pour les femmes vivant avec un partenaire, mais sans enfants (graphique 5.1), ce qui représente par ailleurs une augmentation de resp. 7,0 et 4,3 points de pourcentage par rapport à 2010. Le taux d'activité des femmes a tendance à augmenter avec l'âge du plus jeune enfant, tandis que pour les hommes de 25 à 54 ans, ce taux est à son maximum (98%) chez les pères vivant avec une partenaire et un enfant de moins de 25 ans (données 2010: 97%). L'âge du plus jeune enfant n'a pas d'effet significatif sur la participation des pères au marché du travail.

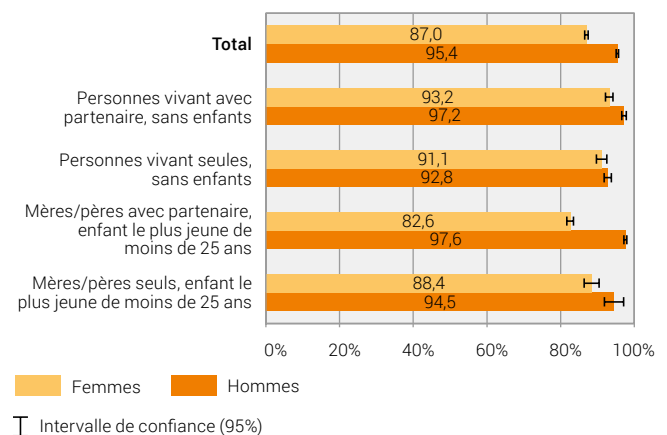
Le travail à temps partiel est nettement plus fréquent chez les femmes que chez les hommes: il est pratiqué par 59% des femmes actives occupées de 25 à 54 ans (2010: 61%), à un taux qui dépend fortement de la situation familiale. C'est chez les mères dont le plus jeune enfant a moins de 25 ans qu'il est le plus courant (mères vivant avec un partenaire: 80%, mères vivant seules: 67%, graphique 5.2). Parmi les hommes actifs occupés de 25 à 54 ans, 13% travaillent à temps partiel (2010: 10%), le taux le plus élevé étant mesuré chez les pères seuls (19%¹). Enfin, quel que soit le sexe, le travail à temps partiel diminue à mesure que l'enfant le plus jeune grandit.

¹ Comme il s'agit là d'une extrapolation fondée sur moins de 50 observations, les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Taux d'activité selon le sexe et la situation familiale, en 2019

Personnes de 25 à 54 ans

G5.1



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

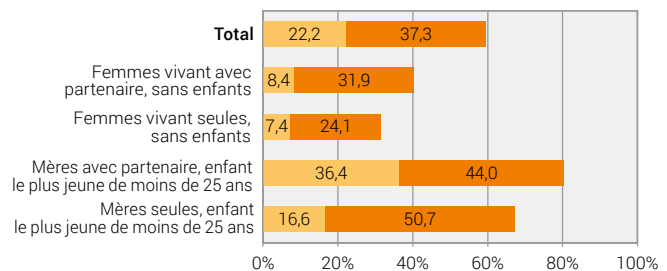
© OFS 2021

Personnes actives occupées à temps partiel selon le sexe, la situation familiale et le taux d'occupation, en 2019

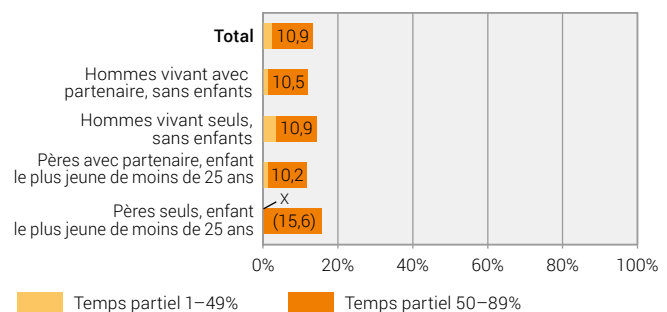
Personnes de 25 à 54 ans, en % des personnes actives occupées

G5.2

Femmes



Hommes



(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 50 observations.

Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

X: Extrapolation sur la base de moins de 5 observations. Les résultats ne sont pas publiés.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2021

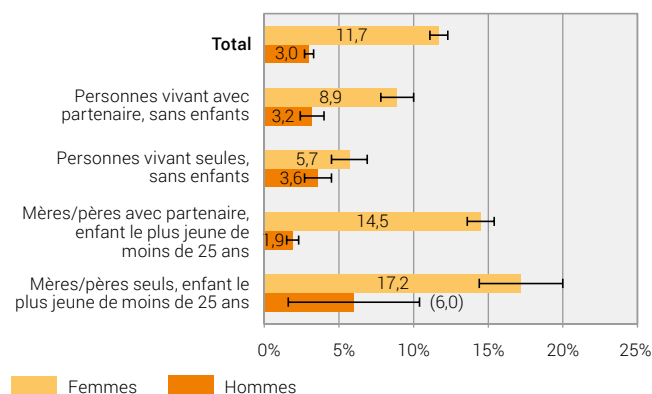
5.2 Sous-emploi

Une partie des personnes actives occupées sont en sous-emploi : ces personnes, engagées à temps partiel, aimeraient travailler davantage et seraient disponibles pour travailler à un taux d'occupation plus élevé. Étant donné que les femmes travaillent plus souvent à temps partiel, le sous-emploi est généralement plus répandu chez elles que chez les hommes. On trouve les taux de sous-emploi (part des personnes en sous-emploi parmi les actifs) les plus élevés chez les mères dont l'enfant le plus jeune a moins de 25 ans (mères seules : 17% ; avec partenaire : 14% ; graphique 5.3). Divers facteurs peuvent expliquer pourquoi les mères sont particulièrement touchées par le sous-emploi, comme le fait que pour des questions d'organisation, elles ne peuvent pas accepter n'importe quel emploi supplémentaire ou qu'elles manquent de temps pour en chercher un. Les pères avec partenaires sont dans la situation inverse, eux qui affichent un taux de sous-emploi comparativement très bas (1,9%).

Taux de sous-emploi selon le sexe et la situation familiale, en 2019

Personnes de 25 à 54 ans, en % des actifs

G5.3



Intervalle de confiance (95%)

(Chiffre) : Extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source : OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2021

5.3 Chômage au sens du BIT

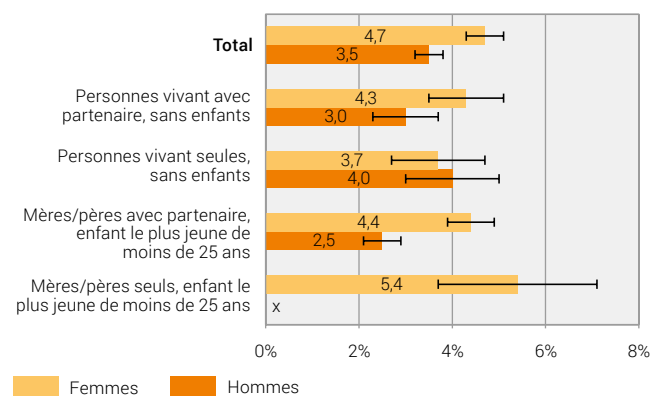
Le risque de se retrouver au chômage varie beaucoup selon que l'on est une femme ou un homme. Chez les femmes, ce sont les mères d'enfants de moins de 25 ans qui sont le plus touchées par le chômage tel que défini par le Bureau international du travail (BIT) (graphique 5.4). En 2019, le taux de chômage au sens du BIT des mères seules s'élève en effet à 5,4% et celui des mères avec partenaire à 4,4% (chiffres 2010 : resp. 6,8% et 5,0%). Chez les hommes par contre, ce sont ceux qui vivent seuls sans enfants qui sont le plus souvent au chômage, avec un taux de chômage au sens du BIT supérieur à celui des femmes seules (4,0% contre 3,7%). En 2010, le taux de chômage des hommes vivant seuls sans enfants était supérieur de 1,5 point de pourcentage à celui des femmes dans la même situation (5,8% contre 4,3%).

Si l'on considère l'âge du plus jeune enfant, c'est chez les mères d'un enfant de moins de 4 ans que l'on observe le taux le plus élevé de chômage au sens du BIT (5,5%), ce qui pourrait entre autres indiquer que des femmes ont de la peine à retrouver un emploi rémunéré après avoir fait une pause à la naissance d'un enfant. Ensuite, ce taux diminue au fur et à mesure que l'enfant le plus jeune grandit. S'agissant des pères, l'analyse en fonction de l'âge du benjamin n'aboutit pas à des tendances nettes.

Taux de chômage au sens du BIT selon le sexe et la situation familiale, en 2019

Personnes de 25 à 54 ans

G5.4



Intervalle de confiance (95%)

X : Extrapolation sur la base de moins de 5 observations. Les résultats ne sont pas publiés.

Source : OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2021

5.4 Modèles d'activité professionnelle dans les ménages de couples

Dans la majorité des ménages formés d'un couple – tant dans ceux dont l'enfant le plus jeune a moins de 25 ans que dans ceux sans enfants – les deux partenaires exercent une activité lucrative (resp. 75% et 83% environ).² La présence d'enfants dans le ménage influence toutefois la répartition du travail (voir aussi le chapitre 6). Si les deux partenaires travaillent à plein temps dans la moitié des ménages sans enfants (54%), cette proportion n'est que de 13% pour les ménages avec enfants. Dans les ménages formés d'un couple et comptant des enfants, le modèle le plus souvent retenu est celui de l'homme à plein temps et de la femme à temps partiel (54% contre 25% chez les couples sans enfants). Dans 18% des ménages avec enfants, la mère n'exerce pas d'activité professionnelle et son partenaire travaille à plein temps, un modèle adopté par 5,1% des couples sans enfants.

La répartition des tâches au sein du ménage évolue à mesure que l'enfant le plus jeune grandit : le pourcentage des ménages formés d'un couple qui suivent le modèle «travail à plein temps pour lui et pas de travail rémunéré pour elle» est de 21% lorsque l'enfant le plus jeune est âgé de 0 à 3 ans, puis diminue à 12% lorsque ce dernier est âgé de 18 à 24 ans. La participation des

² Ne sont pris en compte ici que les couples dont les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans.

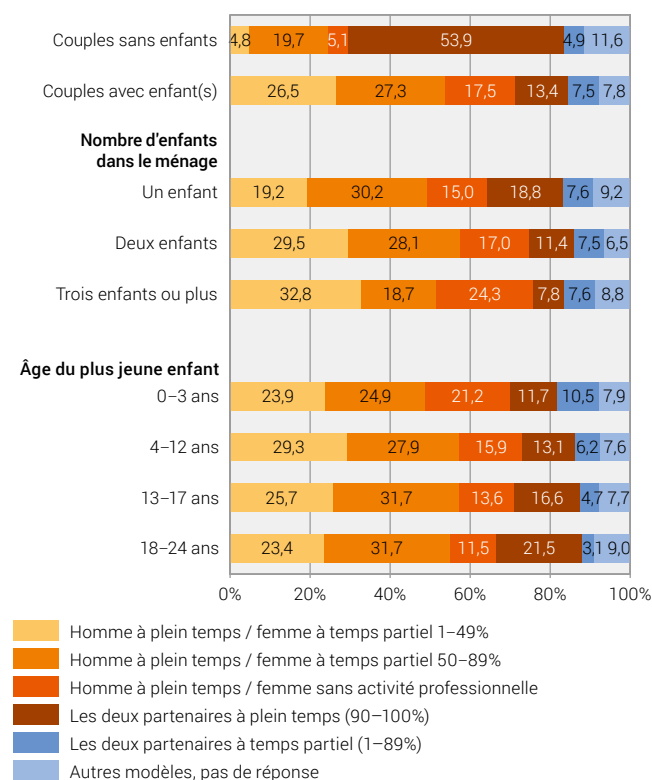
mères au marché du travail augmente avec l'âge du benjamin, puisque l'homme travaille à plein temps et la femme à plein temps ou à temps partiel dans 59% des ménages dont l'enfant le plus jeune est âgé de 0 à 3 ans et dans 74% de ceux dont le benjamin est âgé de 18 à 24 ans. Quant aux modèles «travail à plein temps pour lui et travail à 50 à 89% pour elle» et «travail à plein temps pour elle et lui», leur pourcentage passe alors de resp. 25% à 32% et de 12% à 22% (graphique 5.5).

Dans les ménages comptant trois enfants ou plus, on observe une fréquence nettement plus élevée des modèles «père travaillant à plein temps et mère sans activité rémunérée» et «père à plein temps et mère travaillant à moins de 50%» que dans les ménages familiaux comptant un ou deux enfants. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les ménages dont le plus jeune enfant a moins de 13 ans. Pour expliquer cette situation, on peut avancer des facteurs tels que le coût relativement élevé de l'accueil extrafamilial des enfants ou la difficulté d'organiser le quotidien d'une famille comptant trois enfants ou plus de différents âges.

Modèle d'activité professionnelle chez les couples selon l'âge du plus jeune enfant et le nombre d'enfants dans le ménage, en 2019

Les deux partenaires entre 25 et 54 ans

G5.5



Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2021

Par rapport à 2010, la fréquence des modèles «père travaillant à plein temps et mère sans activité lucrative» et «père travaillant à plein temps et mère active à moins de 50%» a nettement diminué (de resp. -7,9 et -4,5 points de pourcentages), contrairement aux trois modèles «père travaillant à plein temps et mère à 50 à 89%» ainsi que «père et mère à temps partiel (1-89%)» et «père et mère à plein temps» (progression de resp. +5,5, +3,6 et +3,1 points de pourcentage). Ces évolutions concernent tous les ménages familiaux, mais sont particulièrement marquées chez les couples dont le benjamin a moins de 4 ans.

Les données font aussi ressortir certaines différences régionales. Chez les couples dont le benjamin a moins de 4 ans, les modèles «père travaillant à plein temps et mère à 50 à 89%» et «père et mère travaillant à plein temps» sont un peu plus fréquents en Suisse romande (resp. 29% et 20%) qu'en Suisse alémanique (resp. 19% et 10%) et au Tessin (resp. 23% et 14%). Pour le Tessin, les différences ne sont toutefois pas significatives. En Suisse alémanique et au Tessin, le modèle de la mère professionnellement non active est quelque peu plus répandu qu'en Suisse romande. En Suisse alémanique, on trouve aussi davantage de couples avec un benjamin de moins de 4 ans dans lesquels le père travaille à plein temps et la mère à moins de 50%. Ce modèle est par ailleurs un peu plus fréquent dans les régions rurales (30%) que dans les zones urbaines (18%). Le choix du modèle dépend non seulement de divers facteurs socio-culturels présents dans les différentes régions linguistiques, mais aussi, notamment, de la structure du marché de l'emploi régional, et donc par exemple de l'offre en postes à temps partiel et des besoins financiers des ménages.

5.5 Conciliation emploi et famille

Le module 2018 sur la «Conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale» de l'Enquête suisse sur la population active fournit des informations sur l'influence de la prise en charge des enfants sur la participation à la vie active ainsi que sur les principaux obstacles à cette conciliation.³

Parmi les personnes exerçant une activité professionnelle et dont le ménage compte au moins un enfant de moins de 13 ans, 64% des mères et 16% des pères ont réduit leur temps de travail pour s'occuper de leurs enfants, tandis que 24% des pères et 31% des mères ont modifié leurs horaires, mais maintenu leur pourcentage de travail; et presque une mère sur trois et un père sur cinq ont changé d'emploi pour mieux concilier travail et famille (32% des mères et 18% des pères).

Parmi les parents qui exercent une activité professionnelle et ont au moins un enfant de moins de 13 ans dans leur ménage, 19% mentionnent comme principal obstacle pour concilier travail et famille les longs horaires de travail, 17% les horaires peu adaptés ou imprévisibles et 14% les longs trajets pour se rendre au travail; seuls 5,3% indiquent le manque de soutien de leur

³ Voir aussi «Concilier travail et famille en Suisse et en Europe, en 2018», OBFS, Neuchâtel, novembre 2020.

environnement de travail et 4,8% un travail trop exigeant ou trop pénible; enfin, 33% sont satisfaits de la manière dont ils peuvent concilier vie familiale et vie professionnelle.

La majorité des personnes salariées ont la possibilité d'adapter leurs horaires de travail aux exigences familiales. Les pères peuvent plus souvent que les mères décaler d'une heure ou plus le début ou la fin de leur journée de travail: 73% des pères salariés ayant au moins un enfant de moins de 13 ans dans leur ménage déclarent pouvoir le faire en général, 15% rarement et 11% pas du tout. Parmi les mères salariées, 65% peuvent le faire en général, 19% rarement et 15% pas du tout. Les mères peuvent en revanche prendre plus facilement que les pères des jours de congé entiers pour des raisons familiales sans devoir entamer leur solde de jours de vacances: 56% des mères (contre 46% des pères) peuvent le faire en général, 22% des mères (contre 30% des pères) ne peuvent le faire que rarement, et un cinquième des mères et des pères n'ont pas cette possibilité (avec resp. 20% et 22%).

5.6 Contribution des hommes et des femmes au revenu du travail du ménage

La mesure dans laquelle l'homme et la femme contribuent chacun au revenu que le ménage tire d'activités professionnelles résulte de l'inégalité en matière de participation au marché du travail et de rétribution entre les deux partenaires; elle dépend aussi fortement de la situation de la famille.

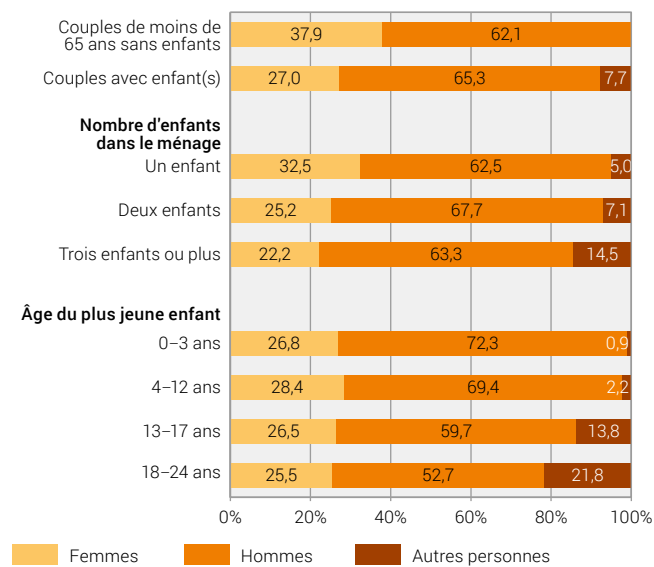
Dans les ménages sans enfants, dans lesquels les deux partenaires ont moins de 65 ans, les femmes contribuent en moyenne à hauteur de 38% au revenu du ménage provenant du travail. Chez les couples ayant des enfants de moins de 25 ans dans le ménage, cette part se situe plus de 10 points de pourcentage plus bas, à 27%.

Dans 14% seulement des couples avec enfants, la femme contribue à ce revenu à raison de 50% ou plus. Chez les couples sans enfants, ce taux est presque deux fois plus élevé, avec 26%, et on y trouve un peu moins de ménages dans lesquels la femme ne contribue pas du tout au revenu du travail (13%, contre 17% chez les couples avec enfants).

La contribution moyenne des femmes au revenu du ménage provenant du travail a tendance à diminuer à mesure qu'augmente le nombre d'enfants. Elle est d'un tiers chez les couples avec un enfant et d'un cinquième environ seulement chez ceux ayant trois enfants ou plus (22%).

Plus le nombre et l'âge des enfants augmentent, plus ceux-ci contribuent par leur activité professionnelle au revenu du ménage. Lorsque le benjamin du ménage a entre 18 et 24 ans, la contribution des enfants atteint un bon cinquième de ce revenu, mais sans provenir nécessairement d'un enfant dans cette tranche d'âge-là, puisque le ménage peut compter des enfants plus âgés, au revenu déjà considérable (graphique 5.6).

Contribution des hommes et des femmes au revenu du travail du ménage, en 2018 G5.6



Note: Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2018 version 22.01.2020

© OFS 2021

5.7 Congé maternité et reprise du travail après la naissance du premier enfant

Au moment de la naissance de leur premier enfant, presque trois quarts (71%) des femmes travaillent à un haut taux d'activité (entre 90 et 100%), 21% travaillent à temps partiel et 8,1% ne sont pas actives occupées. À ce moment de leur parcours de vie, le niveau de formation des futures mères affecte assez peu leur intégration sur le marché de l'emploi (graphique 5.7). Toutefois, les femmes avec un niveau de formation tertiaire ont tendance à travailler plus souvent à un taux d'occupation à temps partiel élevé (entre 70 et 89%) et sont moins souvent inactives que les femmes avec une formation obligatoire ou secondaire II.

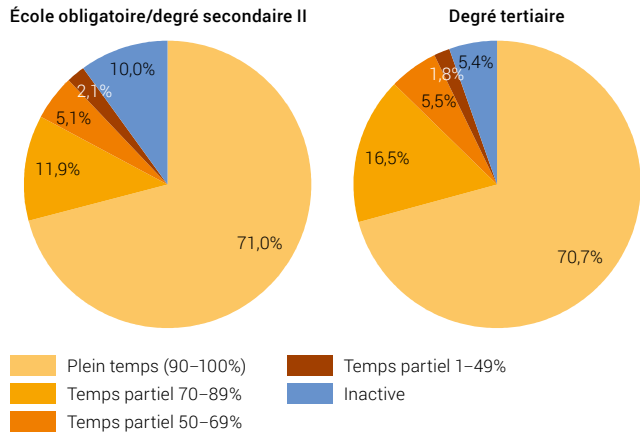
Il est fréquent que les femmes enceintes doivent travailler moins ou arrêter de travailler plusieurs semaines avant le terme de la grossesse et soient alors mises en congé maladie.⁴ Entre 2013 et 2018, seulement un bon tiers (36%) des femmes enceintes actives professionnellement ont pu travailler jusqu'à l'accouchement sans réduire leur temps de travail. En ce qui concerne les deux tiers restants, la mère a été en arrêt de travail partiel dans 12% des cas, en arrêt total dans 31% et en arrêt partiel, puis total, dans 57% des cas. L'arrêt de travail a duré 10 semaines en moyenne (5 semaines en cas d'arrêt partiel, 8 en cas d'arrêt total et 11 en cas de combinaison d'arrêt partiel et total).

⁴ Voir également le rapport du Conseil fédéral à ce sujet: Congé prénatal. Interruptions de travail avant l'accouchement: www.ofas.admin.ch → Publications & Services → Rapports du Conseil fédéral → 2018: Rapport du Conseil fédéral sur le congé prénatal (15.3793)

Situation professionnelle des femmes avant la naissance du premier enfant selon le niveau de formation

Naissance du premier enfant entre 1998 et 2017

G 5.7



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2018

© OFS 2021

Entre 1998 et 2017, la proportion de naissances lors desquelles les mères qui travaillaient ont eu droit à un congé payé a progressivement et régulièrement augmenté, passant d'un peu plus de 60% à plus de 90%. L'entrée en vigueur en 2005 du congé maternité de 14 semaines minimum ne semble pas avoir eu d'impact majeur sur la vitesse de cette augmentation, ni sur la durée moyenne des congés maternité payés qui est restée autour de 16 semaines sur l'ensemble de la période.

Les mères ne reprennent souvent pas le travail immédiatement après la fin du congé payé et la reprise du travail a lieu en moyenne environ six mois après la naissance. La majorité des femmes qui travaillaient avant la naissance reprennent une activité professionnelle durant l'année qui suit la naissance (79%). Près de la moitié de celles qui réintègrent le marché de l'emploi durant cette période, le font à la fin du congé maternité de 14 semaines garanti par le code des obligations (art. 329f). Six mois après la naissance, 63% des femmes ont repris une activité économique. Finalement 16% des femmes retournent encore sur le marché de l'emploi durant la deuxième moitié de l'année qui suit la naissance.

Pour 73% des femmes, devenir mère va de pair avec un taux d'activité de moins de 70% ou une inactivité professionnelle. Seules 16% des mères reprennent une activité à plein temps durant l'année qui suit la naissance.

Le niveau de formation influence la réintégration des mères sur le marché de l'emploi (graphique 5.8). 85% des femmes avec un niveau de formation tertiaire reprennent le travail dans l'année qui suit la naissance, alors que 73% des femmes avec un niveau de formation obligatoire ou secondaire le font. La part plus élevée d'actives occupées observée parmi les mères ayant une formation tertiaire s'explique par le temps partiel plus répandu dans ce groupe, par rapport au groupe de niveaux obligatoire ou secondaire (71% contre 55%).

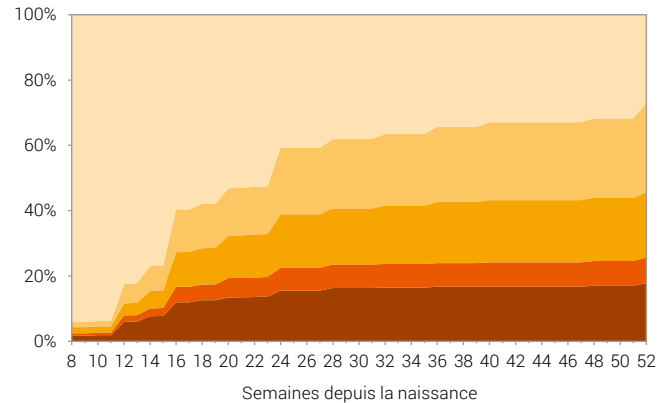
L'arrivée d'un enfant a une influence nettement plus faible sur le parcours de vie professionnel des pères. 92% d'entre eux n'ont pas modifié leur taux d'emploi au moment de l'arrivée du premier enfant, 7,7% ont diminué leur taux d'occupation et moins de 1% l'ont augmenté. On constate que les diminutions du taux d'occupation sont nettement plus fréquentes chez les pères ayant une formation de degré tertiaire (11%) que chez ceux ayant une formation obligatoire ou de degré secondaire II (3,6%). Cependant, même en ayant réduit leur taux d'occupation, les pères continuent de travailler à un taux élevé. Après la naissance de leur premier enfant, seulement 2% des pères travaillaient à un taux inférieur à 70%.

Situation professionnelles des femmes durant les 12 mois qui suivent la première naissance

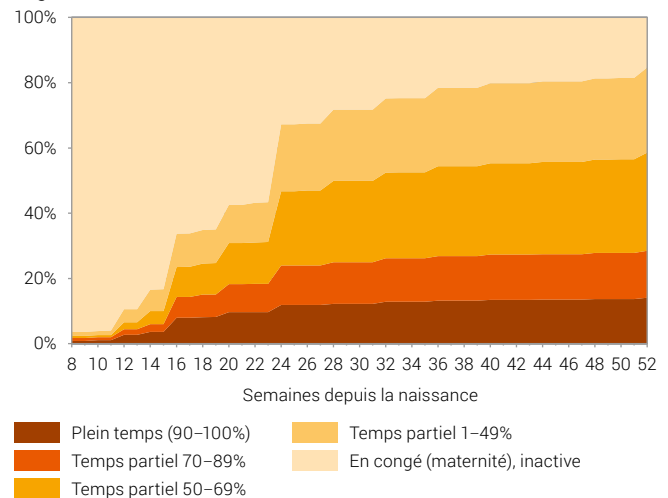
Naissance du premier enfant entre 1998 et 2017

G 5.8

École obligatoire/degré secondaire II



Degré tertiaire



Note: On observe une forte augmentation de l'activité professionnelle à la 52^e semaine après la naissance. Celle-ci s'explique par le fait que le moment de la reprise du travail pouvait être indiqué en semaines, mois ou années. Ainsi, l'information lors de longues interruptions est moins précise.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) 2018

© OFS 2021

5.8 Formation continue à but professionnel des parents de jeunes enfants

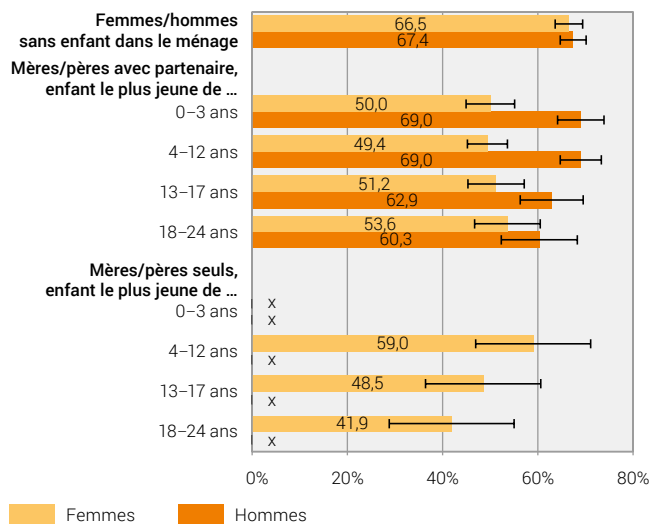
La participation à une formation continue à but professionnel⁵ est influencée par la situation familiale des participants et en particulier par le fait d'avoir de jeunes enfants dans le ménage.

D'une manière générale, lorsqu'aucun enfant n'est présent dans le ménage, il n'y a pas de différence significative entre les hommes et les femmes en termes de participation à une formation continue à but professionnel. La différence devient par contre marquée lorsque ceux-ci sont parents et en particulier lorsque l'enfant le plus jeune au sein du ménage est âgé entre 0 et 12 ans. Alors qu'il y a autant d'hommes sans enfants qu'avec enfants entre 0 et 12 ans qui suivent une formation continue à but professionnel, le pourcentage de femmes dans cette situation diminue de plus de 13% (jusqu'à 17% avec des enfants de 0 à 3 ans) par rapport aux femmes sans enfants. Puis, les écarts se réduisent : plus les enfants sont âgés, moins les hommes sont nombreux à entamer une formation continue, alors que le nombre de femmes à y participer reste stable. Du côté des femmes seules avec enfant(s) au sein du ménage, les chiffres de participation à une formation continue à but professionnel sont relativement similaires à ceux des femmes en couple avec enfant(s). Toutefois, une tendance est difficilement identifiable en raison des faibles effectifs (graphique 5.9).

Participation à une formation continue à but professionnel selon le sexe, la situation familiale et l'âge du plus jeune enfant, en 2016

Personnes de 25 à 54 ans

G 5.9



X: Extrapolation sur la base de moins de 25 observations. Les résultats ne sont pas publiés.

Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue (MRF) © OFS 2021

⁵L'offre en matière de formation continue pour les adultes est très diverse. Il peut s'agir, p. ex., de cours, séminaires ou cours privés, des MAS/CAS/DAS ou des post-diplômes.

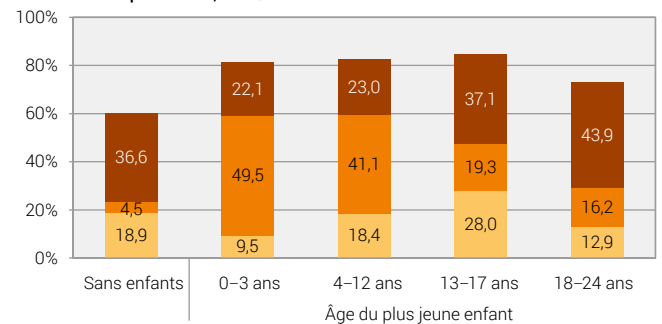
Les raisons invoquées de ne pas avoir entrepris de formation continue diffèrent également entre les femmes et les hommes en termes de proportions : les raisons principalement avancées à la fois par les femmes et les hommes sont la charge familiale trop élevée, le manque de temps et les coûts de formation trop hauts. Chez les mères élevant seules leur(s) enfant(s), l'argument financier est invoqué beaucoup plus souvent lorsque le plus jeune enfant a entre 4 et 12 ans (29%) que chez les mères et les pères en couple (respectivement 18% et 12%). Quant à ces derniers, durant la période critique où leur plus jeune enfant est âgé entre 0 et 12 ans, l'argument de la charge familiale est deux fois plus important pour les femmes que pour les hommes et représente

Raisons principales pour ne pas avoir suivi de formation continue à but professionnel, selon le sexe, la situation familiale et l'âge du plus jeune enfant, 2016

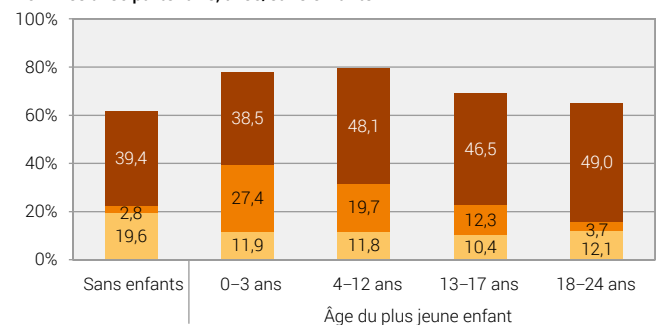
Personnes de 25 à 54 ans

G 5.10

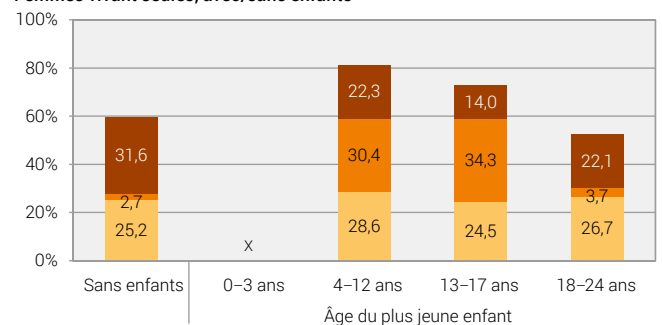
Femmes avec partenaire, avec/sans enfants



Hommes avec partenaire, avec/sans enfants



Femmes vivant seules, avec/sans enfants



X: Extrapolation sur la base de moins de 25 observations. Les résultats ne sont pas publiés.

Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue (MRF) © OFS 2021

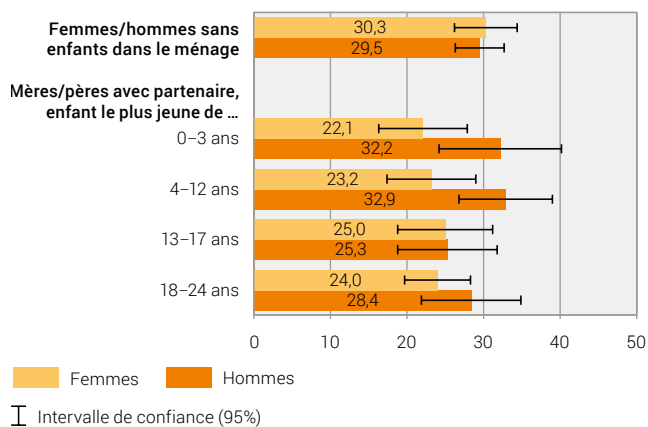
le principal frein à la participation à une formation continue à but professionnel. Puis, lorsque le plus jeune enfant est âgé de 13 à 24 ans, les proportions s'inversent pour les femmes entre le manque de temps et les charges familiales. Les hommes en couple, quant à eux, invoquent systématiquement davantage le manque de temps plutôt que les charges familiales trop élevées, indépendamment du fait qu'ils aient des enfants ou non et quel que soit l'âge du dernier s'ils en ont (graphique 5.10).

Finalement, parmi les personnes ayant suivi une formation continue dans le cadre professionnel, on note également une différence au niveau du nombre total d'heures consacrées par année à celle-ci entre les personnes avec partenaire et enfant(s) dans le ménage et celles sans enfants. Cette différence s'observe là aussi principalement chez les femmes. Alors que pour les hommes, le nombre d'heures consacrées par année à leur formation continue à but professionnel reste plus ou moins similaire avec ou sans enfants (environ 30 heures), pour les femmes en couple, le fait d'avoir un ou des enfant(s) au sein du ménage fait diminuer la médiane d'entre 5 et 8 heures par année par rapport à celles qui n'ont pas d'enfants (entre 22 et 25 heures contre 30 heures). Ainsi, pour les femmes avec partenaire, le fait d'avoir un ou des enfant(s) au sein du ménage semble avoir une influence sur le nombre d'heures consacrées à leur formation continue à but professionnel. Par contre, l'âge du plus jeune enfant ne semble pas avoir d'impact significatif sur ce chiffre. Pour les mères seules, les chiffres s'avèrent relativement similaires à ceux des mères avec partenaire, mais ils doivent être considérés avec prudence en raison des faibles effectifs (graphique 5.11).

Temps consacré à la formation continue à but professionnel, selon le sexe, la situation familiale et l'âge du plus jeune enfant, en 2016

Personnes de 25 à 54 ans, durée médiane en heures par année

G5.11



Source: OFS – Microrecensement formation de base et formation continue (MRF) © OFS 2021

5.9 Étudiants avec enfants

4,8% des étudiants immatriculés dans les hautes écoles suisses, soit 9400 personnes, ont des enfants de moins de 18 ans. Cette part dépend fortement du groupe d'âge des étudiants: si les étudiants de 25 ans ou moins ont rarement déjà des enfants (0,3%, soit 290 personnes), ils sont 2,7% à en avoir dans le groupe des 26 à 30 ans (1200 personnes), un cinquième (6%, 5700 personnes) dans celui des 31 à 35 ans et près de la moitié (47%, 6200 personnes) parmi les étudiants de plus de 35 ans.

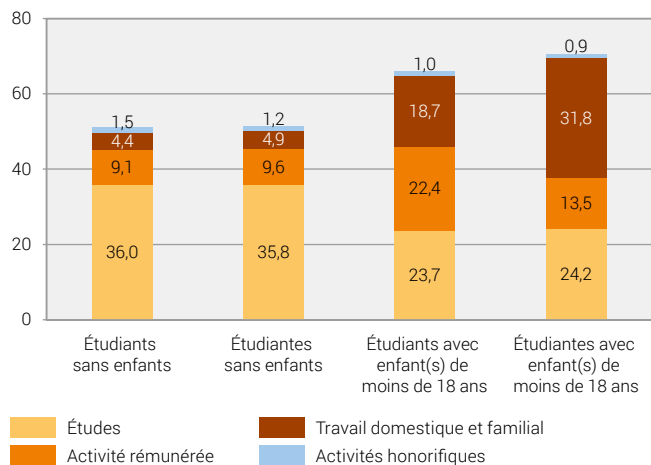
La conciliation entre vie familiale et études représente un défi important pour les parents qui suivent des études: la charge temporelle hebdomadaire induite par les études, l'activité professionnelle, les tâches domestiques et familiales ainsi que les activités bénévoles atteint en moyenne 70,3 heures pour les mères suivant des études et 65,8 heures pour les pères étant aussi dans ce cas. Celle des étudiantes et étudiants sans enfants est comparativement nettement plus faible, avec une moyenne de 51,5, resp. 51,0 heures. Les étudiants avec enfants investissent moins de temps dans leurs études et plus de temps dans les tâches domestiques et familiales et l'activité professionnelle. Les pères suivant des études consacrent plus de temps à l'activité professionnelle (22,4 heures, mères: 13,5 heures) et les mères se trouvant dans ce cas plus de temps aux tâches domestiques et familiales (31,8 heures, pères: 18,7 heures, graphique 5.12).

Cette forte charge temporelle a des répercussions sur les études: 43% des parents qui étudient approuvent (plutôt) l'affirmation selon laquelle il est difficile pour eux de concilier les soins aux enfants et les études. 25% pensent que la prise en charge des enfants les empêche peut-être de terminer leurs études avec succès. 17% voient dans le manque de possibilités de prise en charge institutionnalisée des enfants (crèches, mamans de jour) un handicap pour poursuivre les études. 12% souffrent de problèmes de santé en raison de la double charge que représentent les soins aux enfants et les études.

Temps consacré par les étudiants avec ou sans enfants selon le sexe, en 2020

En heures par semaine

G5.12



Source: OFS – Situation sociale et économique des étudiants (SSEE)

© OFS 2021

6 Tâches domestiques et familiales

Les mères assument l'essentiel des tâches domestiques et de la garde des enfants. Leur contribution dans ce domaine augmente avec le nombre d'enfants et c'est dans les régions rurales et en Suisse alémanique qu'elle est la plus importante. Si les mères et les pères consacrent pratiquement le même nombre d'heures à l'ensemble des activités professionnelles ou domestiques et familiales, les pères investissent davantage de temps dans l'activité professionnelle, et les mères dans le travail domestique et familial.

6.1 Partage des tâches domestiques et des soins aux enfants dans les ménages de couples

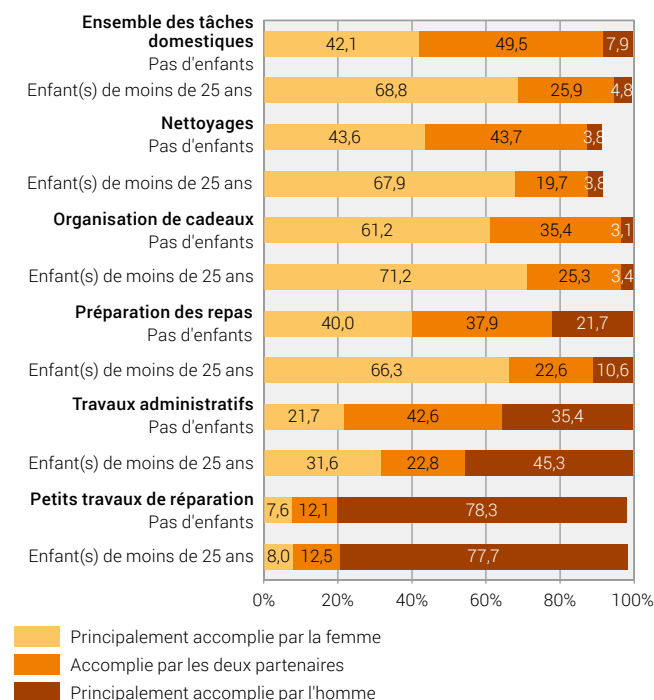
Dans la plupart des ménages, la responsabilité principale des tâches ménagères incombe aux femmes, et cela est d'autant plus marqué que le couple compte des enfants. Dans tout juste 70% des couples de 25 à 54 ans ayant des enfants dans leur ménage, c'est principalement la femme qui se charge des tâches domestiques, dans un quart d'entre eux environ ce sont les deux partenaires ensemble et dans 5% seulement, c'est principalement l'homme qui assume ces tâches. Chez les couples sans enfants, cette répartition est quelque peu plus équilibrée: la moitié d'entre eux à peu près se partagent ces travaux, 40% les confient principalement à la femme et 8% à l'homme. Dans les ménages comptant des enfants, on observe une tendance à rééquilibrer quelque peu la répartition de ces tâches: en 2013, les femmes assumaient l'essentiel des tâches domestiques dans 74% des ménages avec enfants, contre 69% en 2018. Dans les ménages de couples sans enfants, cette répartition n'a pratiquement pas changé de 2013 à 2018.

La manière dont les couples se répartissent les différentes tâches ménagères est très variable. Les nettoyages, la cuisine et la préparation de cadeaux et d'attentions pour les amis et la famille sont typiquement l'affaire des femmes, tandis que les tâches administratives et les petites réparations sont plutôt celle des hommes. La part des ménages dans lesquels ces tâches reviennent principalement aux femmes est plus importante dans les ménages comptant des enfants, ce qui s'explique en particulier par le fait que les femmes ayant des enfants ont davantage tendance que les hommes à réduire leur temps de travail et à être actives à temps partiel (voir chapitre 5). Ce phénomène se manifeste particulièrement dans les activités typiquement féminines: dans 68% des ménages comptant des enfants de moins de 25 ans, c'est principalement la femme, et dans 4%

Répartition des différentes tâches domestiques, en 2018

Ménages de couples dont les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans

G6.1



Note: Le total ne correspond pas à 100% parce que la catégorie «autre» (autre personne dans le ménage, personne hors du ménage) n'est pas représentée. Seuls les enfants dans le ménage sont pris en compte.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

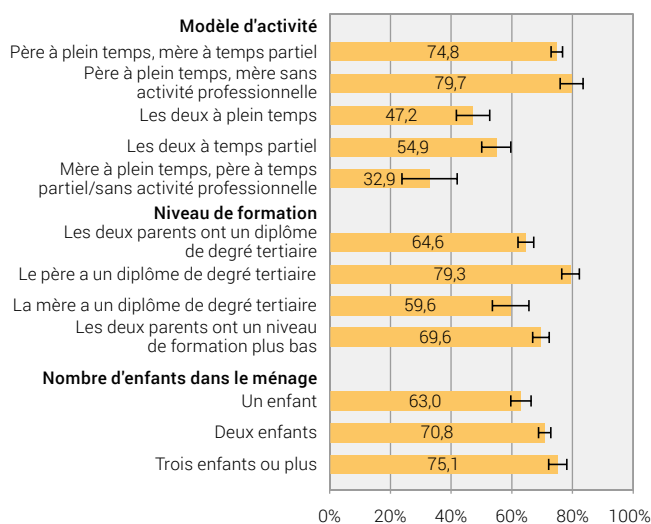
l'homme, qui fait les nettoyages; dans 20% d'entre eux, les deux partenaires s'en acquittent ensemble, une proportion qui double dans les ménages sans enfants (44%). On observe toutefois le même phénomène avec les tâches administratives, qui sont dans l'ensemble plus souvent effectuées par les hommes que par les femmes. Dans ce domaine aussi, la part des couples dans lesquels c'est essentiellement la femme qui s'en occupe augmente de près de 10 points de pourcentage quand le ménage compte des enfants. Ici cependant, contrairement à ce qui se passe avec les tâches typiquement féminines, la présence d'enfants fait augmenter la part des couples dans lesquels c'est principalement l'homme qui s'en charge (+10 points de pourcentage) et la tâche est plus rarement partagée (23% contre 43% dans les ménages sans enfants). Ce n'est que pour les petites réparations

que l'on n'observe aucune différence entre ménages avec et sans enfants: cette tâche est l'affaire de l'homme dans presque quatre ménages sur cinq, qu'ils comptent ou non des enfants (graphique 6.1).

Plusieurs aspects influencent la répartition des tâches domestiques. Le choix du modèle d'activité joue un rôle important: dans 75% des ménages avec enfants de moins de 25 ans dans lesquels l'homme travaille à temps complet et la femme à temps partiel, les tâches domestiques sont principalement du ressort de la femme. Ce pourcentage se situe à 55% quand les deux partenaires travaillent à temps partiel et à 47% quand ils le font à temps complet. Il en va de même du niveau de formation des deux partenaires: c'est dans les ménages dont l'homme a un diplôme de degré tertiaire et la femme un diplôme de degré secondaire II ou pas de formation post-scolarité obligatoire que l'on trouve la part la plus élevée de couples dans lesquels c'est principalement la femme qui assume les tâches domestiques (80%). Ce taux est de 64% quand les deux partenaires ont un diplôme de degré tertiaire, et de 60% quand la femme a un diplôme de degré tertiaire et l'homme un niveau de formation inférieur. On observe aussi que plus le nombre d'enfants augmente, plus les tâches ménagères sont l'affaire des mères: la part des ménages dans lesquels c'est essentiellement la femme qui s'occupe des tâches domestiques est de 10 points de pourcentage plus élevée dans ceux avec trois enfants ou plus que dans ceux comptant un seul enfant (avec resp. 75% et 63%) (graphique 6.2).

Ménages de couples avec enfants dans lesquels les tâches domestiques sont principalement accomplies par la mère, en 2018

Les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans, avec enfants de moins de 25 ans **G 6.2**



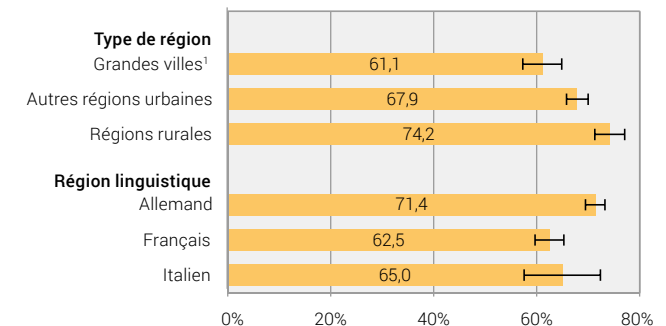
┆ Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

Ménages de couples avec enfants dans lesquels les tâches domestiques sont principalement accomplies par la mère, selon le type de région et la région linguistique, en 2018

Les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans avec enfants de moins de 25 ans **G 6.3**



┆ Intervalle de confiance (95%)

¹ Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Winterthour, Zurich

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

La manière dont les couples se répartissent les tâches domestiques varie d'une région à l'autre. Le modèle traditionnel est plus répandu dans les régions rurales, où dans 74% des ménages ayant des enfants de moins de 25 ans, c'est principalement la femme qui s'en charge. Ce taux est de 61% dans les grandes villes et de 68% dans les autres zones urbaines. La région linguistique joue elle aussi un rôle. En Suisse alémanique, les tâches ménagères sont nettement plus souvent l'affaire des femmes qu'en Suisse romande, avec des taux respectifs de 71% et de 63% (graphique 6.3).

C'est aussi aux femmes qu'il revient en premier lieu de s'occuper des enfants. Dans trois quarts des ménages de couples comptant des enfants de moins de 13 ans, c'est la plupart du temps la mère qui reste à la maison lorsqu'un des enfants est malade, et dans 5% des cas seulement le père. Ce sont également les mères qui s'occupent la plupart du temps d'habiller les enfants ou – lorsque que ceux-ci sont plus âgés – de veiller à ce qu'ils soient convenablement habillés (65%), de les aider à faire leurs devoirs (54%) ou d'emmener et aller chercher les enfants à la crèche, à l'école ou à des activités de loisirs (47%). Quand il s'agit par contre de jouer avec les enfants, de parler avec eux de leurs problèmes ou de les mettre au lit, les parents le font principalement ensemble (graphique 6.4).

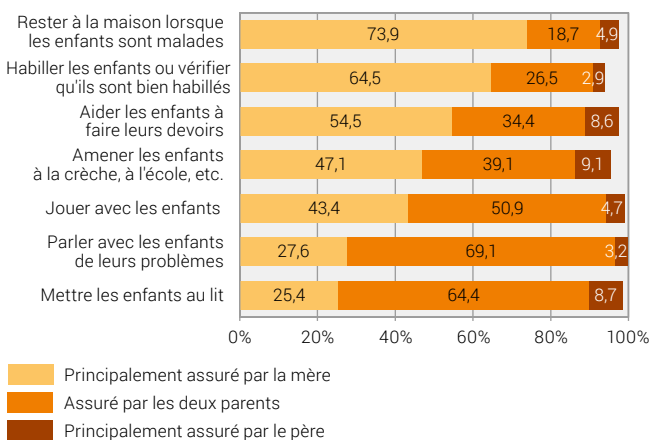
Comme pour les tâches ménagères, on observe dans les soins aux enfants une modeste tendance à la hausse des couples qui se partagent cette tâche. La part des ménages dans lesquels c'est principalement la mère qui reste à la maison quand un enfant est malade a ainsi passé de 79% en 2013 à 74% en 2018. De même, habiller les enfants était principalement l'affaire de la mère dans 69% des ménages en 2013, contre 64% en 2018.

Les facteurs qui influencent la répartition des tâches domestiques entre les partenaires jouent aussi un rôle pour ce qui est des soins aux enfants. Quand le père travaille à temps complet et la mère à temps partiel, c'est nettement plus souvent elle qui s'occupe principalement des enfants que lorsque les deux parents

Répartition des soins aux enfants, en 2018

Ménages de couples dont les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans avec enfants de moins de 13 ans dans le ménage

G6.4



Note: Le total ne correspond pas à 100% parce que la catégorie "autre" (les enfants eux-mêmes, autre personne dans le ménage, personne hors du ménage) n'est pas représentée.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

travaillent à temps partiel ou à plein temps. De plus, la part des ménages dans lesquels c'est essentiellement la femme qui prend en charge les enfants augmente aussi avec le nombre d'enfants. Et les variations régionales suivent les mêmes tendances que pour les tâches ménagères: dans les zones rurales ainsi qu'en Suisse alémanique et au Tessin, les femmes s'occupent davantage des enfants que dans les autres régions.

6.1.1 Satisfaction concernant le partage des tâches domestiques et des soins aux enfants

Les individus se disent en grande majorité très satisfaits de la manière dont ils se répartissent les tâches domestiques et les soins aux enfants; les hommes sont toutefois plus satisfaits que les femmes (tâches domestiques: 72% contre 53%; soins aux enfants: 71% contre 62%).

Les femmes et les hommes vivant dans un ménage avec enfants se disent quelque peu moins satisfaits de la répartition des tâches ménagères que les autres. Chez les femmes en particulier, la part des personnes se disant très satisfaites est nettement plus faible dans les ménages comptant des enfants de moins de 25 ans (48% contre 63% dans les ménages sans enfants). La part des personnes déclarant être très satisfaites de la répartition des tâches domestiques est au plus bas tant chez les femmes (40%) que chez les hommes (56%) quand ce sont eux qui s'en chargent principalement. La satisfaction est nettement plus forte chez les deux sexes quand les tâches ménagères sont effectuées ensemble par les deux partenaires (femmes: 74%, hommes: 76%) ou quand c'est principalement l'autre qui en est responsable (femmes: 77%, hommes: 67%). Quand on leur demande ce qu'ils souhaiteraient changer, les mères insatisfaites ou plutôt pas satisfaites indiquent vouloir que leur partenaire

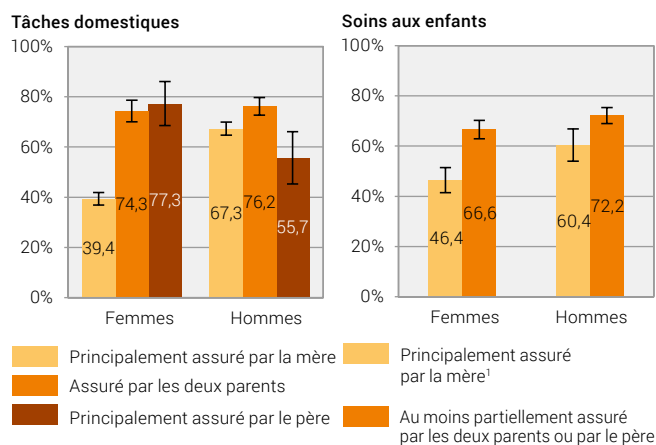
contribue davantage aux tâches ménagères et s'occupe davantage des enfants. Quant aux pères, leur principal souhait est de pouvoir participer davantage à ces tâches.

Pour ce qui est de s'occuper des enfants, les parents qui le font ensemble se disent plus satisfaits que ceux qui laissent principalement la mère s'en charger (graphique 6.5).

Personnes très satisfaites du partage des tâches domestiques et des soins aux enfants, en fonction de qui s'en occupe principalement, en 2018

Personnes de 25 à 54 ans dans des ménages de couples avec enfants de moins de 25 ans

G6.5



I Intervalle de confiance (95%)

¹ Tous les soins aux enfants qui sont le plus souvent assurés principalement par la mère, p. ex. rester à la maison lorsque les enfants sont malades, habiller les enfants ou vérifier qu'ils sont bien habillés; amener les enfants à la crèche, à l'école, etc.; aider les enfants à faire leurs devoirs. Sans les tâches «jouer avec les enfants», «parler avec les enfants de leurs problèmes» et «mettre les enfants au lit» qui sont principalement assurés conjointement par les deux parents.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

6.2 Charge totale induite par l'activité professionnelle et le travail domestique et familial

Les femmes de 25 à 54 ans consacrent pratiquement autant d'heures au total que les hommes du même âge aux activités professionnelles et au travail domestique et familial (57 heures). Les pères et les mères ayant des enfants dans leur ménage – surtout si ces derniers sont très jeunes – sont confrontés à une charge globale nettement supérieure à celle des couples sans enfants dans le ménage et des personnes vivant seules. Dans les ménages formés de couples dont le benjamin a moins de 4 ans, les partenaires fournissent en moyenne hebdomadaire plus de 70 heures de travail (rémunéré et non rémunéré, 75 pour les mères et 74 pour les pères); les mères seules avec de très jeunes enfants dans le ménage sont exposées à une charge de travail comparable (71 heures).

Ces chiffres contrastent avec ceux des couples dont le ménage ne compte pas d'enfants, dans lesquels les femmes consacrent 53 heures et les hommes 50 heures par semaine au total à des activités professionnelles et à du travail domestique

et familial, ainsi qu'avec ceux des personnes vivant seules, qui y passent 52 heures par semaine pour les hommes et 49 pour les femmes.

La charge temporelle que représente le travail domestique et familial diminue à mesure que l'enfant le plus jeune grandit, et cela, tant pour les mères que pour les pères: dans les ménages formés de couples comptant un enfant de moins de 4 ans, les mères y consacrent 61 heures et les pères 36 heures par semaine, alors qu'avec un benjamin âgé de 18 à 24 ans, ces chiffres tombent à 28 heures pour les mères et à 15 heures pour les pères.

Dans les ménages formés par un couple et comptant des enfants, la part d'activité professionnelle rémunérée et le travail domestique et familial varient beaucoup entre les pères et les mères. Quelle que soit leur situation, les pères consacrent nettement plus de temps à l'activité professionnelle, et les mères aux activités domestiques et familiales. Chez les mères, le nombre moyen d'heures consacrées à l'activité professionnelle rémunérée passe de 13 heures par semaine lorsque l'enfant le plus jeune a moins de 4 ans à 20 heures lorsqu'il a entre 18 et 24 ans; chez les pères dans la même situation familiale, il passe de 38 à 40 heures par semaine.

Par rapport à 2010, les femmes de 25 à 54 ans fournissent 1,6 heure par semaine d'activité professionnelle rémunérée en plus et pratiquement le même nombre d'heures de travail domestique et familial (-0,1 heure). Chez les hommes de cette classe d'âge, on observe une diminution de l'activité professionnelle (-0,5 heure) et une augmentation des heures consacrées au travail domestique et familial (+1,7 heure par semaine). Chez les mères vivant en couple dans un ménage comptant des enfants de moins de 25 ans, tant le nombre d'heures de travail domestique et familial que celui d'heures d'activité professionnelle rémunérée ont augmenté (de resp. +1,1 et +1,6 heure par semaine). Les hommes dans la même situation familiale consacrent davantage de temps qu'auparavant aux tâches ménagères et familiales, mais moins à l'activité professionnelle (avec resp. +2,9 et -1,5 heure par semaine). C'est dans les ménages de couples dont le benjamin a moins de 4 ans que cette évolution est la plus manifeste: les mères investissent 3,5 heures par semaine de plus dans le travail domestique et familial et 2,5 de plus dans l'activité professionnelle qu'en 2010; quant aux pères, ils consacrent eux aussi davantage de temps aux tâches domestiques et professionnelles (+4,5 heures par semaine), mais moins à l'activité professionnelle (-1,5 heure). Chez les pères et les mères vivant seuls, dont le plus jeune enfant dans le ménage a moins de 25 ans, on observe par rapport à 2010 une augmentation du temps consacré au travail domestique et familial, en parallèle toutefois à une diminution de celui consacré à l'activité professionnelle.

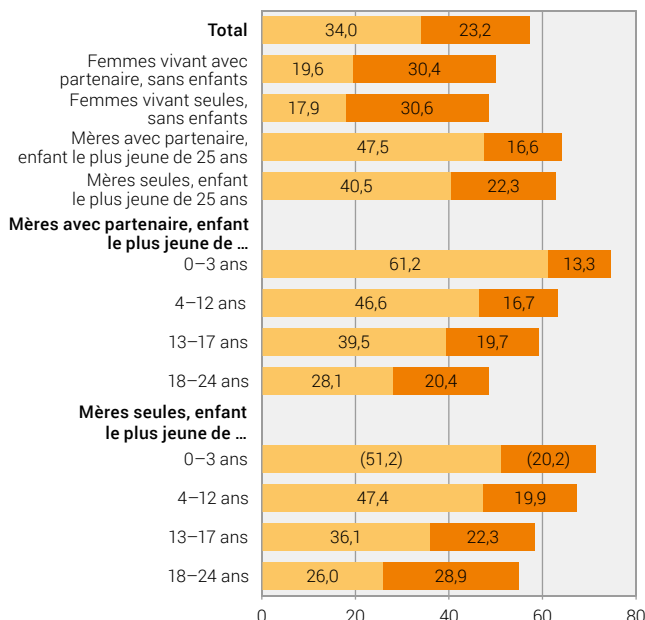
Dans l'ensemble, on peut constater entre 2010 et 2016 un rééquilibrage du temps de travail total entre femmes et hommes, spécialement pour les pères et les mères vivant dans un ménage formé par un couple, ce qui s'explique avant tout par le fait que les pères consacrent moins d'heures qu'en 2010 à leur activité professionnelle et davantage au travail domestique et familial. Durant la même période, les mères vivant dans des ménages formés de couples ont augmenté tant le temps consacré au travail rémunéré que celui dévolu au travail domestique et familial.

Temps moyen consacré à l'activité professionnelle et au travail domestique et familial selon la situation familiale et le sexe, en 2016

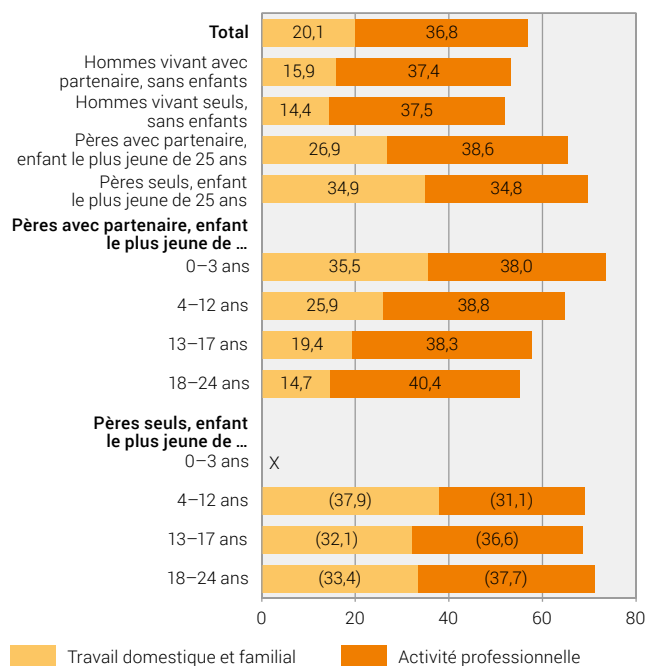
Personnes de 25 à 54 ans, en heures par semaine

G6.6

Femmes



Hommes



(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

X: Extrapolation sur la base de moins de 5 observations. Les résultats ne sont pas publiés.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA)

© OFS 2021

La répartition entre les sexes de l'activité professionnelle rémunérée et des tâches domestiques et familiales reste toutefois inégale: les mères dans des ménages de couples dont le benjamin a moins de 25 ans consacrent trois quarts de leur temps de travail total aux tâches domestiques et familiales (74%; 2010: 76%), contre deux cinquièmes pour les pères dans la même situation familiale (41%; 2010: 37%). Chez les pères, la charge totale de travail est donc répartie de manière plus équilibrée entre travail rémunéré et travail non rémunéré que chez les mères.

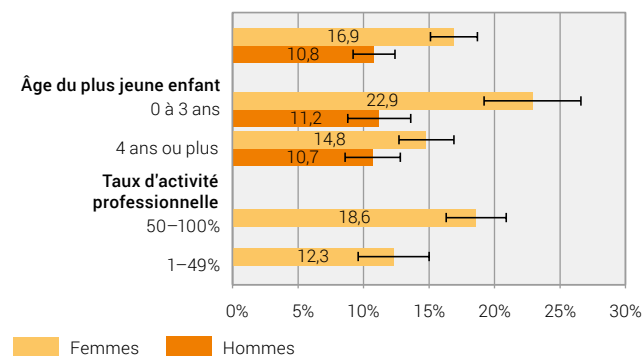
Actuellement, on compte de nombreuses familles dans lesquelles les deux parents travaillent, et il n'est dans ces cas pas toujours facile de concilier les différents types d'activité. Près d'un sixième des femmes et un dixième des hommes ayant des enfants de moins de 25 ans dans leur ménage indiquent avoir eu, durant les 12 mois précédents, toujours ou la plupart du temps l'impression d'être surchargés et d'avoir de la peine à tout gérer. Chez les femmes avec des enfants de moins de 3 ans dans le ménage, ce taux est même de 23%, contre 15% lorsque le benjamin a 4 ans ou plus. Chez les pères en revanche, l'âge de l'enfant le plus jeune est indifférent. Par ailleurs, la charge de travail dépend aussi du taux d'occupation.¹ Parmi les femmes qui exercent une activité professionnelle à 50% ou plus, 19% déclarent avoir toujours ou la plupart du temps de la peine à gérer toutes les activités, contre 12% parmi les femmes dont le taux d'occupation est inférieur à 50%.

Charge induite par l'activité professionnelle et les tâches domestiques et familiales: personnes qui sont concernées la plupart du temps ou toujours, en 2018

Personnes actives occupées de 25 à 54 ans avec enfants de moins de 25 ans dans le ménage

G 6.7

"Avoir l'impression d'être débordé-e et éprouver de la difficulté à gérer les différentes activités"



Note: À cause du faible nombre d'hommes travaillant à moins de 50%, la différenciation par taux d'activité n'est pas possible chez les hommes.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

¹ En raison du faible nombre de cas, il n'est pas possible de classer les réponses des hommes en fonction de leur taux d'occupation.

7 Accueil extrafamilial des enfants

En Suisse, près de deux tiers des enfants de moins de 13 ans sont confiés à une garde extrafamiliale, le plus souvent à des crèches et à des structures parascolaires ou aux grands-parents, deux modes de garde qui prennent en charge chacune environ un tiers des enfants. Le degré de satisfaction des parents envers la prise en charge utilisée est élevé, mais tous les besoins ne sont pas couverts. Par ailleurs, les dépenses consenties par les parents pour la garde extrafamiliale varient considérablement en fonction du mode de garde, de l'âge des enfants et du revenu du ménage.

7.1 Enfants confiés à une garde extrafamiliale

L'accueil extrafamilial est l'un des prérequis essentiels permettant de concilier vie professionnelle et familiale.¹ Pour pouvoir exercer une activité rémunérée, les parents d'enfants d'âge préscolaire ou scolaire dépendent pour la plupart de la disponibilité de solutions d'accueil extrafamilial. Près de deux tiers (64%) des enfants de moins de 13 ans sont confiés à une garde extrafamiliale.² Pour les 0 à 3 ans, la proportion est de 71%; pour les 4 à 12 ans de 60%.

Un cinquième des enfants de moins de 13 ans pris en charge en dehors de la famille nucléaire le sont exclusivement dans un cadre institutionnel, c'est-à-dire dans des établissements privés ou publics tels que crèches, accueils parascolaires, tels qu'écoles à horaire continu ou unités d'accueil pour écoliers, ou familles de jour affiliées à un réseau.

Près de 30% sont pris en charge exclusivement de manière non institutionnelle, par des particuliers tels que grands-parents ou autres personnes de l'entourage familial ou privé ainsi que par des nounous ou des familles de jour non affiliées à une organisation. Les 14% restants le sont par des gardes de type tant institutionnel que non institutionnel.

Si l'on s'intéresse à chaque mode de garde en particulier, on constate que les parents confient le plus souvent leurs enfants aux grands-parents, ou à une structure d'accueil telle qu'une crèche, une structure parascolaire, une école à horaire continu ou une unité d'accueil pour écoliers.

Ces deux modes de garde sont utilisés chacun pour un tiers environ des enfants de moins de 13 ans (grands-parents 33%, crèche ou accueil parascolaire 32%). Parmi les enfants gardés par leurs grands-parents ou dans une crèche ou un accueil

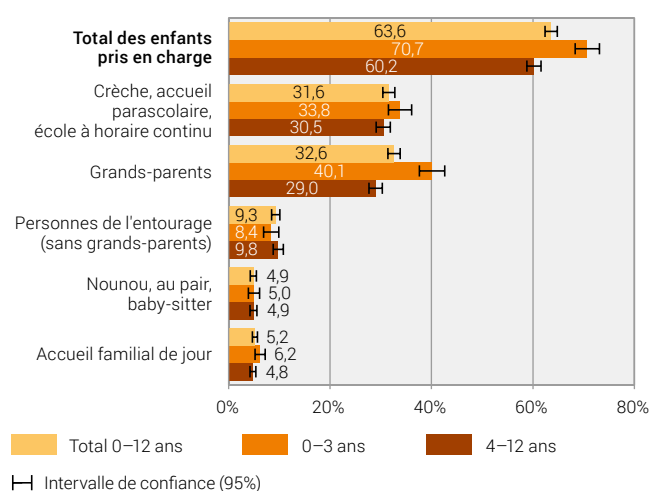
parascolaire, 60% environ ne connaissent que ce mode de prise en charge. Pour les autres un ou plusieurs autres modes de garde sont aussi utilisés.

Les grands-parents sont particulièrement importants pour la garde des jeunes enfants: 40% de ceux ayant moins de 4 ans sont gardés par leurs grands-parents durant une semaine ordinaire. Parmi les 4 à 12 ans, la proportion est de 29%. En comparaison, les différences sont minimales pour ce qui concerne les crèches et l'accueil parascolaire: chez les moins de 4 ans, la proportion est de 34% et de 31% chez les 4 à 12 ans.

La garde par d'autres personnes de l'entourage (hormis les grands-parents), par des familles de jour³ ou des nounous, personnes au pair ou baby-sitters est moins répandue. Un peu moins d'un dixième (9,3%) des enfants de moins de 13 ans sont gardés par des personnes de l'entourage, par exemple des membres de la parenté (hors grands-parents), des amis ou des voisins, environ 5% par une famille de jour et autant par une nounou, une personne au pair ou une baby-sitter.

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extrafamilial, selon le mode de garde et l'âge, en 2018

G7.1



Note: Puisqu'un enfant peut avoir plusieurs modes de garde, la somme des différents modes de garde ne correspond pas au total.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

¹ Le chapitre suivant est un extrait de la publication «Accueil extrafamilial et parascolaire des enfants en 2018. Les grands-parents, les crèches et les structures parascolaires assurent la majeure partie de la garde».

² Cela signifie pour ces familles qu'elles recourent à une ou plusieurs solutions de garde extrafamiliales au cours d'une semaine typique ordinaire.

³ En l'absence d'autres précisions, cela recouvre l'ensemble des familles de jour, indépendamment de leur affiliation à une association ou à un réseau.

Les enfants plus âgés tendent à être gardés plus souvent par des personnes de l'entourage (hors grands-parents), soit 9,8%, contre 8,4% des 0 à 3 ans. Les familles de jour gardent en revanche plus souvent des enfants plus jeunes : 6,2%, contre 4,8% pour les 4 à 12 ans (graphique 7.1).

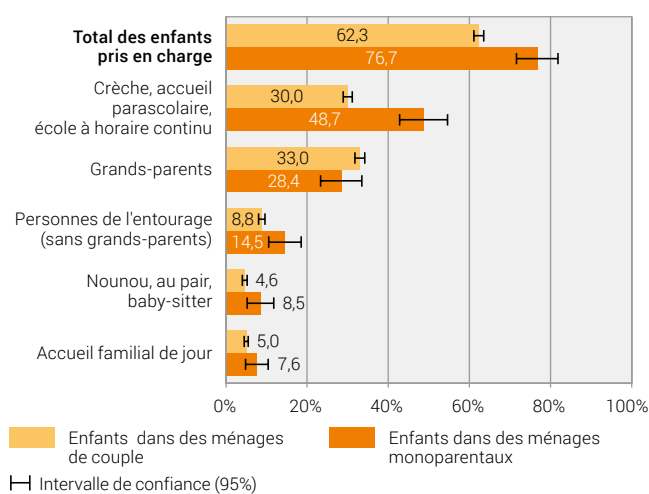
7.1.1 Influence du type de ménage

Le recours à des solutions de garde extrafamiliale est influencé par une variété de facteurs. Outre la disponibilité des offres de prise en charge et les différences constatées en fonction de la région, point abordé plus en détail sous 7.4, d'autres facteurs importants sont la composition du ménage, la participation des parents à la vie professionnelle, ainsi que l'origine.

Les ménages monoparentaux recourent plus souvent à la garde extrafamiliale que les parents vivant en couple : 77% des enfants de ménages monoparentaux sont confiés à des tiers, contre 62% des enfants de parents vivant en couple. Les parents seuls ne peuvent pas s'appuyer sur un ou une partenaire vivant dans le même ménage et ont donc plus souvent que les autres besoin d'une solution externe. Ils ont par ailleurs souvent des taux d'occupation plus élevés.

On observe également des différences pour ce qui est des modes de garde utilisés. Les proportions d'enfants confiés à une crèche ou un accueil parascolaire (49%), une personne de l'entourage (hors grands-parents, 14%), une nounou, une personne au pair ou un-e baby-sitter (8,5%) ou une famille de jour (7,6%) sont plus élevées au sein des ménages monoparentaux que chez les parents vivant en couple (chez ces derniers, les proportions sont de 30% pour les crèches et l'accueil parascolaire, 8,8% pour l'entourage hors grands-parents, 4,6% pour les nounous, personnes au pair et baby-sitters et 5,0% pour les familles de jour).

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extrafamilial, selon le mode de garde et le type de ménage, en 2018 G 7.2



Note: Puisqu'un enfant peut avoir plusieurs modes de garde, la somme des différents modes de garde ne correspond pas au total.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

Les enfants de parents vivant en couple sont plus souvent gardés par leurs grands-parents que les enfants de ménages monoparentaux, à raison de 33% contre 28% (graphique 7.2).

Les ménages monoparentaux recourent un peu plus souvent à l'entourage (hors grands-parents) et engagent plus souvent des nounous, personnes au pair et baby-sitters, ainsi que des familles de jour, également comptées parmi les solutions de garde non institutionnelles dès lors que ces personnes ne sont pas affiliées à un réseau.⁴ Dans l'ensemble, toutefois, ils recourent davantage à la garde institutionnelle (crèches, accueil parascolaire, accueil familial de jour organisé en réseau) ou à une combinaison de solutions institutionnelles ou non institutionnelles que les parents vivant en couple, pour lesquels les solutions non institutionnelles, et en particulier les grands-parents, assurent une part plus importante de la prise en charge des enfants.

Le recours à la garde extrafamiliale des enfants est également influencé par la taille de la famille. Les enfants qui sont dans un ménage qui ne compte qu'un seul enfant de moins de 13 ans sont légèrement plus souvent gardés en dehors de la famille (66%) que lorsqu'il y a plusieurs enfants de moins de 13 ans (63%). Les enfants de familles ne comptant qu'un seul enfant de moins de 13 ans sont plus souvent confiés à des crèches ou à un accueil parascolaire, ainsi qu'à des familles de jour, et sont plus souvent gardés par des personnes de l'entourage (grands-parents exceptés). En revanche, dans les familles avec plusieurs enfants de moins de 13 ans, les parents tendent à recourir plus souvent aux grands-parents et recourent plus souvent à des nounous, personnes au pair ou baby-sitters. Cette différence tient notamment au fait que ce dernier mode de garde est financièrement plus avantageux pour les familles avec plusieurs enfants.

7.1.2 Influence du modèle professionnel des parents

Le recours aux solutions de garde extrafamiliales est, comme on peut s'y attendre, sensiblement plus fréquent lorsque la mère est professionnellement active, au moins à temps partiel, que lorsqu'elle ne travaille pas. La proportion d'enfants gardés en dehors de la famille avoisine les trois quarts dans ces familles, et les différences observées en fonction du modèle d'activité professionnelle sont modestes : les enfants dont les deux parents travaillent à temps partiel ont tendance à être plus fréquemment confiés à une garde extrafamiliale (77%) que les enfants dont le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel (72%) ou ceux dont les deux parents travaillent à plein temps (74%⁵; graphique 7.3)

⁴ 38% des enfants gardés en accueil familial de jour le sont par des familles de jour qui ne sont affiliées à aucun réseau ou association.

⁵ 26% des enfants dont les deux parents travaillent à plein temps ne sont pas gardés hors de la famille. Il se peut p. ex. que les parents aient des horaires de travail atypiques (travail de nuit ou sur appel, etc.) et qu'ils soient donc présents à tour de rôle au domicile, ou que ces enfants soient gardés par des intervenants non pris en compte dans les statistiques de l'OFS (aide aux devoirs, offres de loisirs telles que des cours de sport ou de musique, etc.). En outre certains sont probablement aussi gardés par des frères et sœurs plus âgés, sans que les parents ne le déclarent comme une solution de garde extrafamiliale. Enfin, étant donné que l'on considère ici les enfants jusqu'à 12 ans, il y en a un certain nombre, surtout parmi les plus âgés, qui restent seuls à la maison pendant que leurs parents travaillent.

La proportion d'enfants gardés hors de la famille est en revanche sensiblement plus basse lorsque la mère n'exerce pas d'activité professionnelle. Le fait que même dans ces ménages, un bon tiers des enfants sont confiés à l'extérieur semble indiquer que l'activité professionnelle n'est pas le seul facteur en jeu. Les parents font également garder leurs enfants pour pouvoir se consacrer à des activités extraprofessionnelles ou pour permettre à leurs enfants de passer du temps avec d'autres enfants ou d'autres membres de la famille, comme les grands-parents.

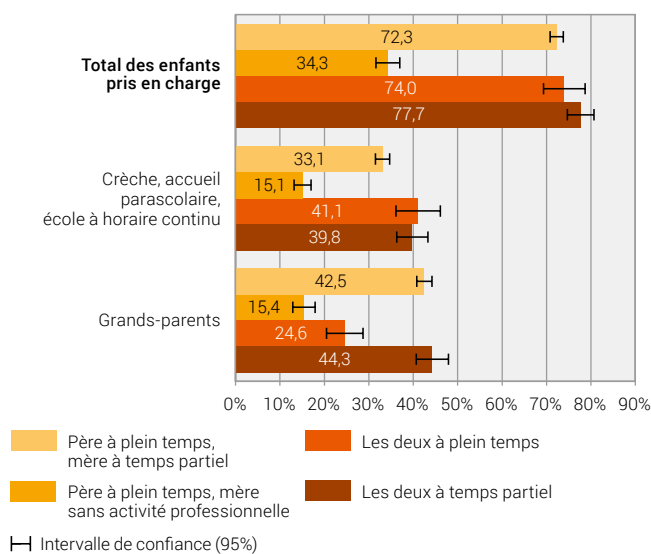
Les parents qui travaillent tous deux à plein temps ou tous deux à temps partiel recourent un peu plus souvent aux services d'une crèche ou d'une structure parascolaire que les couples dans lesquels le père travaille à plein temps et la mère à temps partiel ou pas du tout. Les proportions d'enfants confiés à ce type de structures sont resp. de 41% et 40% lorsque les deux parents travaillent à temps plein ou partiel, et de 33% quand la mère travaille à temps partiel et le père à temps plein. Quand le père travaille à temps plein et la mère n'a pas d'activité professionnelle, la proportion est de 15%.

La garde par les grands-parents est la solution la plus fréquente chez les couples dans lesquels les deux parents travaillent à temps partiel ou le père à temps plein et la mère à temps partiel. La proportion d'enfants gardés par les grands-parents dans ces types de configurations est de 44%, resp. 42%.

Dans les ménages où les deux parents travaillent à plein temps, la proportion d'enfants gardés par une nounou, une personne au pair ou une baby-sitter représente plus du double (11%) de celle prévalant pour les autres modèles d'activité professionnelle. Les familles de jour ont tendance eux aussi à être un peu plus souvent sollicités que pour les autres modèles d'activité. Cela pourrait notamment être dû au fait que ces parents ont des

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extrafamilial, selon certains modes de garde et modèle d'activité professionnelle des parents, en 2018

G7.3



Note: Sont représentés uniquement les modèles d'activité professionnelle plus fréquents. Puisqu'un enfant peut avoir plusieurs modes de garde, la somme des différents modes de garde ne correspond pas au total.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

besoins de prise en charge plus importants pour leurs enfants et que, du point de vue organisationnel, il est souvent plus simple pour eux que ceux-ci soient assurés par une nounou, une personne au pair ou une famille de jour.

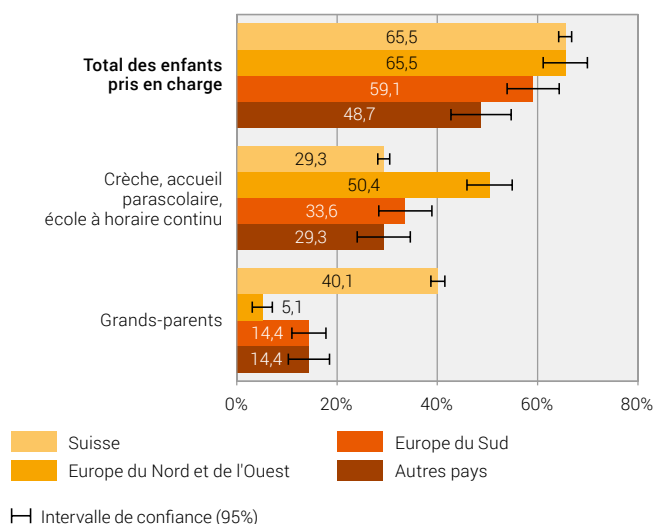
7.1.3 Influence de l'origine

Les enfants de nationalité suisse ou d'autres nationalités d'Europe du nord ou de l'ouest sont un peu plus souvent confiés à une garde extrafamiliale (65% et 66%) que ceux de nationalités sud-européennes ou autres (59% et 49%).⁶

On observe des différences significatives pour ce qui est des modes de garde: 29% des enfants détenteurs d'un passeport suisse sont gardés en crèche ou dans une structure parascolaire, contre 50%, soit une proportion beaucoup plus importante, des enfants de nationalités d'Europe du nord ou de l'ouest. Par ailleurs, si 40% des enfants de nationalité suisse sont gardés par leurs grands-parents, cette proportion est de 5% parmi les enfants d'autres nationalités d'Europe du nord ou de l'ouest, et de 14% parmi les enfants de nationalités sud-européennes ou autres (graphique 7.4). Cela tient bien évidemment aussi au fait que les grands-parents d'enfants de nationalité étrangère vivent fréquemment dans un autre pays.

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extrafamilial, selon certains modes de garde et la nationalité, en 2018

G7.4



Note: Puisqu'un enfant peut avoir plusieurs modes de garde, la somme des différents modes de garde ne correspond pas au total. Europe du Nord et de l'Ouest: Allemagne, Autriche, France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Royaume-Uni, Irlande, Suède, Finlande, Norvège, Islande, Liechtenstein et Monaco; Europe du Sud: Italie, Espagne, Portugal, Grèce, Cité du Vatican, Saint-Marin et Andorre; autres pays: tous les pays restants.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

⁶ Les pays d'Europe du nord et de l'ouest sont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, la Grande-Bretagne, l'Irlande, l'Islande, le Liechtenstein, le Luxembourg, Monaco, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. Les pays sud-européens sont Andorre, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, le Portugal, Saint-Marin et le Vatican. Toutes les autres nationalités sont regroupées sous «autres pays».

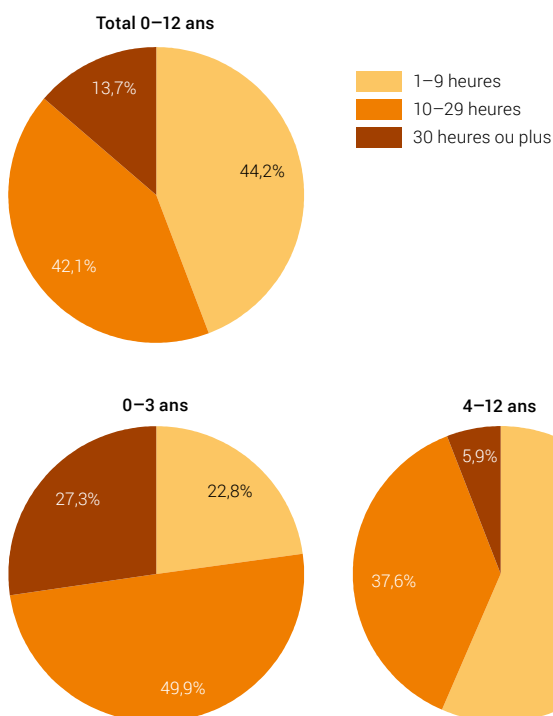
7.2 Nombre d'heures de garde

Les enfants de moins de 13 ans gardés hors du cercle familial le sont en moyenne 14,5 heures par semaine. Deux cinquièmes des enfants (44%) sont confiés à une garde extrafamiliale durant 1 à 9 heures par semaine, deux autres cinquièmes (42%) pendant 10 à 29 heures par semaine et 14% d'entre eux durant 30 heures ou plus. Totalisant 21,1 heures par semaine en moyenne, la durée de la prise en charge est sensiblement plus élevée pour les enfants de 0 à 3 ans que pour les 4 à 12 ans, pour lesquels elle s'inscrit à 10,7 heures par semaine en moyenne.

Parmi les enfants de moins de 4 ans, 23% sont gardés entre 1 et 9 heures par semaine, 50% entre 10 et 29 heures et 27% durant 30 heures ou plus. À titre de comparaison, plus de la moitié, soit 57% des 4 à 12 ans sont gardés durant 1 à 9 heures par semaine, 38% d'entre eux entre 10 et 29 heures et 5,9% seulement durant 30 heures ou plus (graphique 7.5).

Ceci est principalement dû au fait que le groupe des 4 ans et plus va à l'école enfantine ou à l'école obligatoire, et qu'il n'y a pas besoin de solution de garde durant le temps passé à l'école.

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extrafamilial, selon l'âge et le nombre d'heures par semaine, en 2018 **G7.5**



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

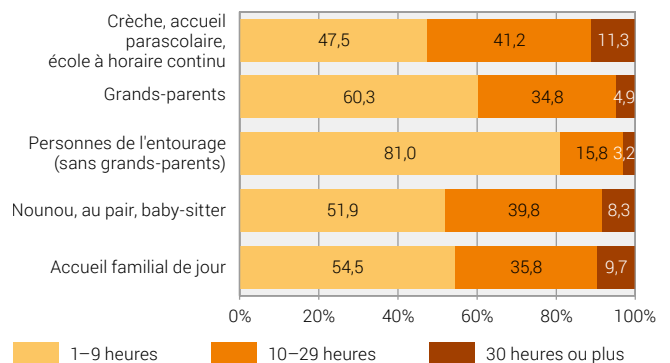
© OFS 2021

Lorsqu'on se penche sur les différents modes de garde⁷, on constate que les enfants gardés chez les grands-parents ou chez d'autres personnes de l'entourage le sont pour une très grande

⁷ Étant donné que plusieurs modes de prise en charge sont utilisés pour une partie de ces enfants, ces chiffres ne correspondent pas forcément à la durée de prise en charge totale.

part entre 1 à 9 heures par semaine (resp. 60% et 81%). C'est moins souvent le cas pour les enfants gardés dans des structures institutionnelles comme les crèches et les structures parascolaires (48%), par des nounous, personnes au pair ou baby-sitters (52%) ou encore par des familles de jour (54%). En revanche, seul un petit nombre d'enfants gardés par leurs grands-parents (4,9%) ou d'autres personnes de l'entourage (3,2%) le sont 30 heures ou plus par semaine. La proportion d'enfants pris en charge durant 30 heures ou plus par semaine est la plus importante lorsque la garde a lieu dans des crèches ou des structures parascolaires (11%), chez des familles de jour (9,7%) ou est assurée par des nounous, personnes au pair ou baby-sitters (8,3%). Ce constat s'observe également pour ce qui est de la durée de garde hebdomadaire, qui, avec une moyenne de 13,4 heures par semaine, est la plus élevée pour les crèches et les structures parascolaires, contre 9,9 heures hebdomadaires chez les grands-parents et 6,3 heures par semaine chez d'autres personnes de l'entourage (graphique 7.6).

Enfants de moins de 13 ans avec un accueil extrafamilial, selon le mode de garde et le nombre d'heures de garde par semaine, en 2018 **G7.6**



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

7.3 Modes de garde utilisées: degré de satisfaction

Près de neuf parents sur dix (87%) se déclarent «satisfaits» ou «très satisfaits» (degré de satisfaction allant de 8 à 10)⁸ des prestations de garde institutionnelle auxquelles ils ont recours (crèches, accueil parascolaire ainsi que familles de jour affiliées à un réseau). Seuls 13% d'entre eux se disent «moyennement satisfaits» voire «pas du tout satisfaits».

Le taux de satisfaction est encore nettement plus élevé à l'égard des solutions de garde non institutionnelle que sont les grands-parents, d'autres personnes de l'entourage, les nounous, les personnes au pair et les baby-sitters ainsi que les familles de jour non affiliées à un réseau: 96% des parents sont «satisfaits» ou «très satisfait» (degré de satisfaction allant de 8 à 10) de la

⁸ Le degré de satisfaction des familles par rapport à la garde institutionnelle ou non institutionnelle à laquelle ils recourent pour leurs enfants en âge scolaire ou préscolaire est mesuré sur une échelle allant de 0 («pas du tout satisfaits») à 10 («très satisfaits»).

garde non institutionnelle à laquelle ils ont recours et seuls 4% d'entre eux se retrouvent dans les catégories allant de « moyennement satisfaits » à « pas du tout satisfaits ».

Pour près de 11% des enfants déjà pris en charge selon un mode de garde institutionnel, les parents ont déclaré qu'il subsistait au moment de l'enquête un besoin non couvert de prise en charge institutionnelle. Les raisons les plus souvent avancées pour expliquer cette lacune sont d'ordre financier et, un peu moins fréquemment, l'absence d'offres correspondantes.

Pour 7% des enfants non pris en charge par un mode de garde institutionnel, les parents ont indiqué avoir besoin d'une garde de ce type, expliquant eux aussi y avoir renoncé pour des raisons financières.

7.4 Différences régionales

Les ménages avec enfants recourent très différemment aux solutions d'accueil extrafamilial selon le canton considéré, ce qui tient notamment aux différences dans l'offre disponible. En Suisse romande, près de trois quarts (72%) des ménages avec enfants de moins de 13 ans recourent à une forme ou à une autre d'accueil extrafamilial. En Suisse alémanique et en Suisse italienne, la proportion avoisine les deux tiers (67% resp. 64%).⁹

Ce sont les familles de Suisse romande qui confient le plus souvent leurs enfants à des crèches et des accueils parascolaires: presque la moitié des ménages romands comptant des enfants de moins de 13 ans le font (48%), contre 34% de ces mêmes ménages en Suisse alémanique et 24% en Suisse italienne. En Suisse alémanique et au Tessin, en revanche, les ménages ont davantage tendance à solliciter les grands-parents pour la garde des enfants (avec resp. 36% et 37%, contre 30% en Suisse romande).

Le recours à l'accueil extrafamilial est particulièrement élevé dans les grandes villes (Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Winterthour, Zurich): 81% des familles comptant des enfants de moins de 13 ans y font garder leurs enfants par des personnes n'appartenant pas à leur ménage. Dans les autres villes et les régions rurales, les familles sont moins nombreuses à le faire (66% dans chacune de ces zones).

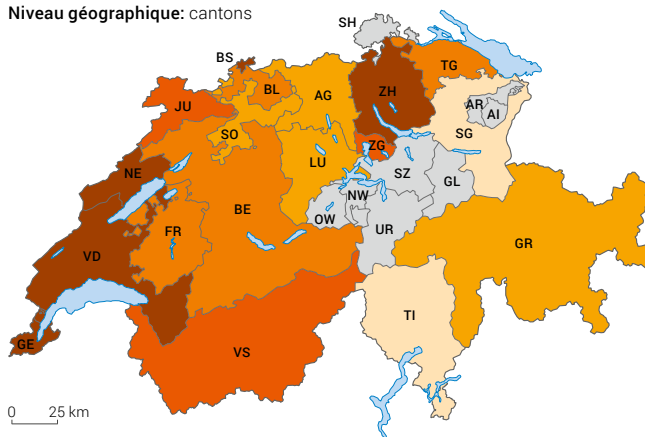
On retrouve les différences constatées entre les régions linguistiques pour ce qui est du recours aux divers modes de garde ainsi que les différences entre régions urbaines ou rurales dans les résultats par canton. Dans les cantons romands, les cantons urbains comme Bâle-Ville ou Genève, ainsi que dans les cantons comptant une grande ville, tel que celui de Zurich, plus de 70% privilégient les solutions extrafamiliales, et surtout les structures de type institutionnel (graphique 7.7) que sont les crèches, les structures d'accueil pour écoliers (GE, à 61% est N° 1, suivi de BS, à 56%). Dans les cantons ruraux de Suisse alémanique et au Tessin, les parents recourent avant tout aux formes non institutionnelles (GR 65% et VS 53%, p. ex.), les grands-parents représentant la forme de garde la plus souvent utilisée

⁹ Tandis que dans les sous-chapitres précédents, les proportions étaient établies sur la base des enfants bénéficiant d'une garde, les comparaisons entre régions sont faites sur la base des ménages recourant à la garde extrafamiliale pour au moins un enfant de moins de 13 ans.

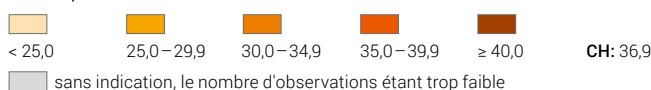
Ménages ayant recours aux crèches, au parascolaire ou aux écoles à horaire continu pour l'accueil extrafamilial des enfants, en 2018

G 7.7

Niveau géographique: cantons



Part des ménages avec enfants de moins de 13 ans ayant recours au moins une fois par semaine aux crèches, à l'accueil parascolaire ou aux écoles à horaire continu, en %



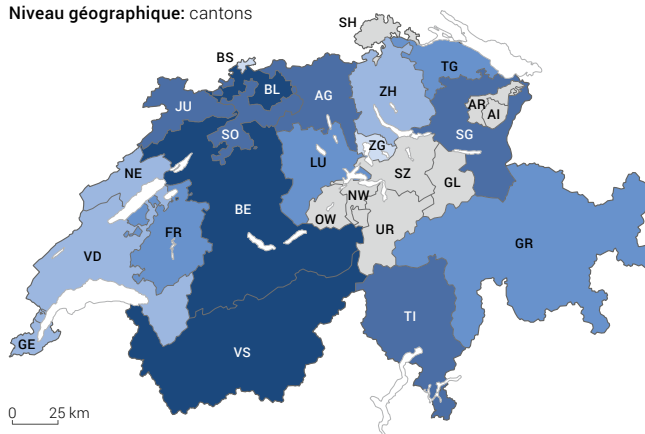
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

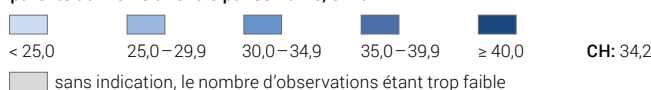
Ménages ayant recours aux grands-parents pour l'accueil extrafamilial des enfants, en 2018

G 7.8

Niveau géographique: cantons



Part des ménages avec enfants de moins de 13 ans ayant recours aux grands-parents au moins une fois par semaine, en %



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

(graphique 7.8). Ainsi, seuls 26%, resp. 28% des parents genevois et vaudois confient leurs enfants aux grands-parents, contre 43% dans le canton de Bâle-Ville. C'est dans les cantons du Jura (15%) et de Vaud (13%) que les parents de jour sont le plus souvent sollicités. Les nounous, les personnes au pair et les baby-sitters sont la forme de garde privilégiée dans le canton de Genève, à 14%. Dans les cantons d'Argovie et de Berne, 14% des ménages environ confient leurs enfants à des personnes de l'entourage (sans grands-parents), contre la moitié seulement dans le canton de Vaud (7%).

7.5 Coûts de la garde extrafamiliale

Faire appel à des modes de garde institutionnalisés et à certains modes non institutionnalisés entraîne des coûts pour les parents. Ces frais peuvent considérablement varier selon le mode de garde, le nombre d'enfants gardés, leur âge ainsi que les heures de garde hebdomadaires.

Les coûts s'élèvent en moyenne à 619 francs par mois et par ménage ayant des dépenses pour des frais de garde, ce qui correspond à 4,4% du revenu brut moyen de ces ménages.¹⁰ La plus grande partie – à savoir 536 francs en moyenne par mois et par ménage – couvre les coûts des crèches et des structures d'accueil parascolaire. Les dépenses pour l'accueil familial de jour ne s'élèvent en revanche qu'à 45 francs par mois et par ménage et celles pour les nounous, personnes au pair et baby-sitters à 38 francs.

En répartissant les ménages ayant au moins une dépense pour l'accueil extrafamilial des enfants selon la classe de revenu, on constate que les dépenses varient très fortement en fonction du revenu disponible.

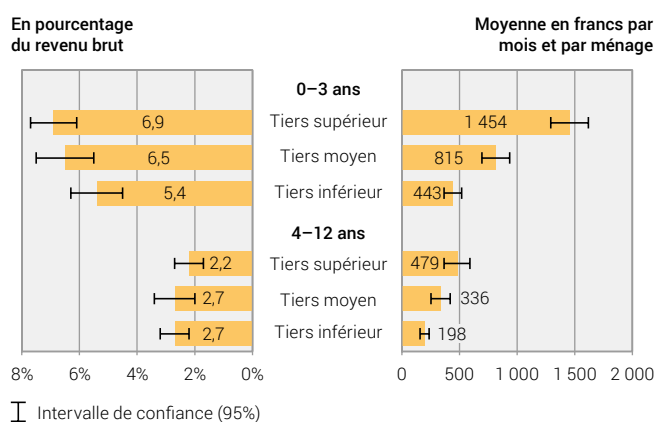
Les ménages dont la classe de revenu se situe dans le tiers inférieur et qui comptent au moins un enfant de moins de 4 ans générant des frais de garde dépensent en moyenne 443 francs par mois pour l'accueil extrafamilial; chez ceux du tiers supérieur, ce montant est de 1454 francs.

Fait notable, la part du revenu brut consacrée à l'accueil extrafamilial des enfants ne varie pas sensiblement en fonction de la classe de revenu. Ces dépenses constituent 5,4% du revenu brut des ménages du tiers inférieur, 6,5% de celui des ménages du tiers moyen et 6,9% de celui du tiers supérieur.

Parmi les ménages comptant des enfants de 4 à 12 ans bénéficiant d'un accueil extrafamilial, ces dépenses sont nettement moins élevées. Dans ce groupe, ceux dont le revenu se situe dans le tiers inférieur dépensent en moyenne 198 francs par mois, contre 479 francs pour ceux du tiers supérieur. Ici non plus, la part du revenu brut consacrée à l'accueil extrafamilial ne varie pas sensiblement en fonction de la classe de salaire: elle est de 2,7% du revenu brut dans le tiers inférieur et de 2,2% dans le tiers supérieur (graphique 7.9).

Dépenses pour l'accueil extrafamilial des enfants selon la classe de revenu et l'âge du plus jeune enfant, en 2015–2017

G7.9



Intervalles de confiance (95%)

Note: Tiers inférieur moins de 10 521; tiers moyen 10 521 – 14 922; tiers supérieur à partir de 14 923 francs par mois et par ménage.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2021

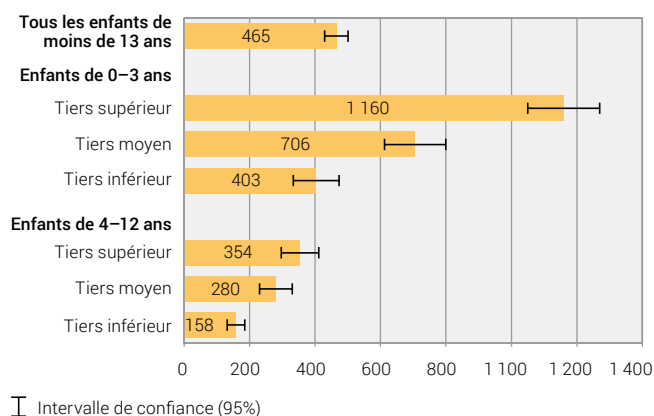
7.5.1 Coûts par enfant

En considérant les coûts au niveau des enfants, il apparaît que les ménages comptant des enfants de moins de 13 ans dépensent en moyenne 465 francs environ par mois pour leur garde dans des crèches et des structures d'accueil parascolaire (graphique 7.10).

Dépenses par enfant pour la crèche, l'accueil parascolaire et l'école à horaire continu (repas inclus) selon la classe de revenu, en 2015–2017

G7.10

Moyenne en francs par mois et par enfant



Intervalles de confiance (95%)

Note: Tiers inférieur moins de 10 521; tiers moyen 10 521 – 14 922; tiers supérieur à partir de 14 923 francs par mois et par ménage.

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2021

¹⁰ Voir également le tableau suivant pour les coûts de la garde extrafamiliale par rapport au budget familial: www.statistique.ch → Trouver des statistiques → 01 Population → Familles → Accueil extrafamilial des enfants → Dépenses des ménages avec enfants de 0 à 12 ans pour l'accueil extrafamilial des enfants.

La ventilation de ces dépenses par classes d'âge et selon le revenu du ménage montre de grandes différences: alors qu'un ménage du tiers supérieur dépense en moyenne 1160 francs par mois et par enfant de 0 à 3 ans pour la catégorie «crèches, accueil parascolaire et écoles à horaire continu», un ménage du tiers inférieur dépense 403 francs par mois et par enfant pour la même catégorie.

En ce qui concerne les enfants de 4 à 12 ans, ces dépenses concernent essentiellement l'accueil parascolaire comme les écoles à horaire continu, les structures d'accueil de jour et l'accueil pour le repas de midi. Bien que les montants pour cette classe d'âge soient nettement inférieurs, les différences en fonction des classes de revenu sont aussi notables: un ménage du tiers supérieur dépense en moyenne 354 francs par mois par enfant de 4 à 12 ans, le montant correspondant pour un enfant du tiers inférieur s'élève à 158 francs par mois.

7.6 Places d'accueil extrafamilial dans différentes villes

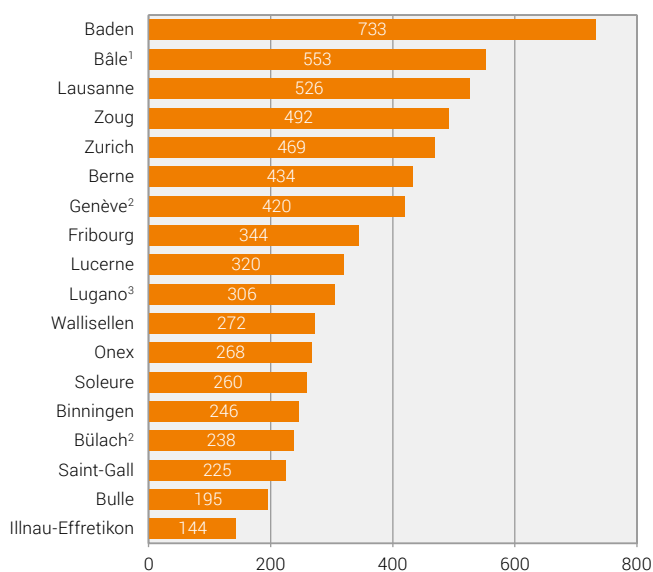
Il est aussi possible d'analyser l'accueil extrafamilial des enfants en s'intéressant à l'offre existant dans ce domaine. On dispose pour le faire des données des villes participant aux projets Cercle Indicateurs et City Statistics¹¹. Seules sont prises en compte ici les places d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire, soit généralement de 0 à 3 ans.¹²

La proportion de places d'accueil pour enfants d'âge préscolaire dans une structure d'accueil ou une famille de jour affiche des variations relativement importantes entre les villes observées. Baden arrive en tête, avec 733 places pour 1000 enfants d'âge préscolaire, suivie de Bâle (553) et de Lausanne (526). Illnau-Effretikon affiche le taux le plus bas, avec 144 places pour 1000 enfants. Bulle (195) et Saint-Gall (225), se situent elles aussi au bas du tableau (graphique 7.11). Notons que depuis 2014, l'offre en accueil extrafamilial s'est dans l'ensemble étoffée dans les villes prises en compte dans cette analyse.

Garde institutionnelle: nombre de places pour enfants d'âge préscolaire, en 2020

Pour 1 000 enfants du même groupe d'âge

G7.11



¹ Bâle: données cantonales

² Bülach et Genève: familles de jour non incluses

³ Lugano: données estimées

Source: OFS – Cercle Indicateurs, City Statistics

© OFS 2021

¹¹ Cercle Indicateurs: www.cercleindicateurs.bfs.admin.ch
City Statistics: www.urbanaudit.ch

¹² En raison des importantes différences entre cantons et entre villes dans la prise en charge des enfants d'âge scolaire, ce relevé se limite à ceux d'âge préscolaire (en général de 0 à 3 ans).

8 Situation financière des ménages avec enfants

Selon la comparaison du revenu disponible équivalent, les ménages monoparentaux ainsi que les ménages de couples avec trois enfants ou plus affichent le niveau de vie le plus bas. Un constat que vient corroborer l'évaluation subjective de la situation financière, puisque les ménages monoparentaux et les couples ayant trois enfants ou plus déclarent nettement plus souvent que les autres avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Ce sont aussi les ménages monoparentaux qui ont le plus fréquemment des arriérés de paiement.

8.1 Distribution des revenus

Baisse du taux d'activité, contraintes horaires ou de garde des enfants, disponibilités parfois limitées, les conséquences de l'arrivée d'enfants sur l'activité professionnelle des parents peuvent être nombreuses (voir chapitre 5). Par ailleurs, le revenu du ménage sert à faire vivre un plus grand nombre de personnes. Le revenu disponible équivalent du ménage en est diminué d'autant.

Revenu disponible équivalent

Le **revenu disponible** est constitué du revenu brut, c'est-à-dire l'ensemble des revenus du ménage (revenu du travail, mais aussi allocations familiales, rentes, revenus immobiliers, etc.) auquel on soustrait les dépenses obligatoires, à savoir les cotisations aux assurances sociales, les impôts, les primes d'assurance-maladie de base, les pensions alimentaires et autres contributions d'entretien versées à d'autres ménages. Afin d'intégrer à ce calcul le nombre de personnes qui composent le ménage, le revenu disponible est divisé par une **taille d'équivalence**. Pour tenir compte des économies d'échelle (une famille de quatre personnes ne doit pas dépenser quatre fois plus qu'une personne seule pour assurer le même niveau de vie), un poids de 1,0 est assigné à la personne la plus âgée du ménage, un poids de 0,5 à toute autre personne de 14 ans ou plus et un poids de 0,3 à chaque enfant de moins de 14 ans (selon l'échelle OCDE modifiée). On calcule ainsi un **revenu disponible équivalent** attribué à chaque membre du ménage, comparable quelle que soit la taille du ménage. Les analyses présentées dans ce chapitre portent sur le revenu disponible équivalent.

De nombreux facteurs influençant le revenu sont les mêmes pour les couples avec enfants que pour le reste de la population: les personnes de nationalité étrangère, les personnes ayant un faible niveau d'éducation ou vivant dans un ménage avec un faible taux d'activité professionnelle ont des revenus significativement inférieurs au reste de la population. Les niveaux de revenu sont également différents selon les régions. Les Alémaniques ont des revenus significativement plus élevés que les Romands, et de près de 20% supérieurs à ceux des Tessinois.

8.1.1 Impact du type de ménage sur le niveau de vie

Le graphique 8.1 présente la distribution du revenu disponible équivalent selon les types de ménages en termes de déciles, quartiles et médiane. Il indique que les personnes de moins de 65 ans vivant en couple sans enfants dans le ménage ont un revenu disponible équivalent significativement supérieur aux autres types de ménages. Le revenu disponible équivalent médian des personnes de moins de 65 ans vivant en couple sans enfants est 1,4 fois supérieur à celui des personnes seules de moins de 65 ans, 1,4 fois supérieur à celui des couples avec enfants de moins de 25 ans et 1,8 fois supérieur à celui des ménages monoparentaux.

Les personnes vivant dans des ménages monoparentaux ou dans des ménages de couple avec trois enfants ou plus sont les plus défavorisées en termes de revenu disponible équivalent. En effet, elles ont des niveaux de revenus disponibles équivalents significativement inférieurs à ceux des personnes vivant dans d'autres types de ménages tout au long de la distribution.

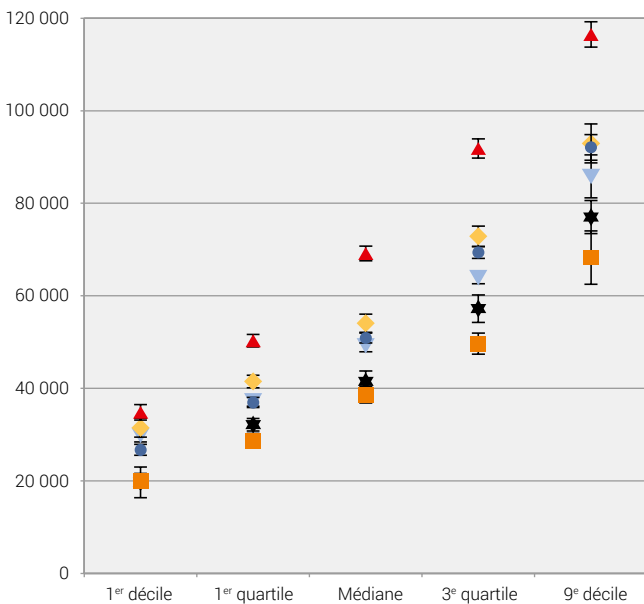
Distribution du revenu

Les déciles, quartiles et la médiane sont les valeurs qui partagent l'ensemble des observations, ordonnées selon leur grandeur, en parties égales, 10% des observations se situent au-dessous du 1^{er} décile, 10% se situent au-dessus du 9^e décile. 25% des observations se situent au-dessous du 1^{er} quartile, 25% se situent au-dessus du 3^e quartile. La médiane partage l'ensemble des valeurs observées en deux moitiés de taille égale, l'une comprenant les valeurs supérieures à la médiane l'autre les valeurs inférieures à celle-ci.

Distribution du revenu disponible équivalent selon le type de ménage, en 2018

En francs par année

G8.1



- Personnes seules de moins de 65 ans
- ▲ Couples de moins de 65 ans sans enfants
- Ménages monoparentaux
- ◆ Couple avec un enfant
- ▼ Couple avec deux enfants
- ★ Couple avec trois enfants ou plus
- ┌┐ Intervalle de confiance (95%)

Note: Ces résultats se basent sur une distribution de personnes. Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Source : OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC–2018 Version 7.10.2019, avec prise en compte du loyer fictif © OFS 2021

8.1.2 Facteurs influençant le niveau de vie des couples avec enfants

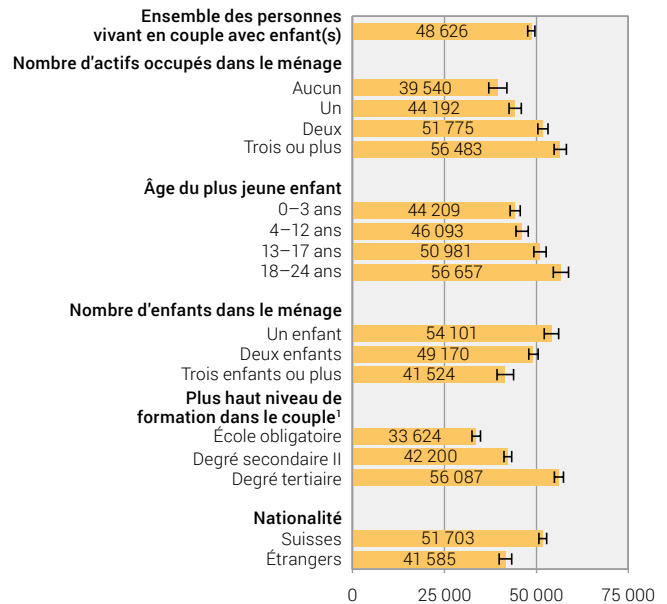
Si, comme mentionné plus haut, les couples avec enfants ont en moyenne un niveau de vie mesuré par le revenu disponible équivalent inférieur aux couples sans enfants, cela n'exclut pas de grandes différences entre les couples avec enfants.

Le nombre de personnes actives professionnellement, le nombre d'enfants, l'âge du plus jeune des enfants et le niveau de formation des parents ont une influence importante sur le niveau de vie des couples avec enfants. Le nombre de personnes actives professionnellement est étroitement lié à l'âge du plus jeune des enfants. Si les parents de jeunes enfants sont en moyenne plus jeunes et gagnent moins, ils présentent également une intensité de travail moindre. Lorsque les enfants grandissent, les revenus de l'activité professionnelle des femmes augmentent et les enfants qui entrent dans la vie active contribuent aussi au revenu du ménage. Le nombre moyen de personnes actives augmente selon l'âge des enfants, passant de 1,4 personnes actives dans les ménages dont le plus jeune enfant est âgé de moins de 4 ans à 1,8 personnes en moyenne si le plus jeune enfant est âgé de 18

Revenu disponible équivalent médian des personnes vivant dans un ménage de type «couple avec enfant(s)», en 2018

En francs par année

G8.2



┌┐ Intervalle de confiance (95%)

Note: Ces résultats se basent sur une distribution de personnes. Cela signifie que tous les individus vivant dans un ménage de type «couple avec enfant(s)» sont pris en compte. La nationalité fait référence à la nationalité de chaque individu. Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

¹ 18 ans ou plus

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC–2018 version 22.01.2020, avec prise en compte du loyer fictif © OFS 2021

à 24 ans. Cette augmentation est en grande partie due à l'augmentation du taux d'activité des femmes (voir chapitre 5). Ainsi, le revenu disponible équivalent médian des familles avec au moins un enfant de moins de 4 ans est 1,2 fois plus faible que celui des couples dont l'enfant le plus jeune a entre 13 et 17 ans et 1,3 fois plus faible que celui des couples avec leur plus jeune enfant âgé de 18 à 24 ans.

Le nombre d'enfants influence également le niveau de vie des familles. Plus les enfants sont nombreux, plus le revenu disponible équivalent médian diminue, puisque le revenu disponible doit être divisé par un plus grand nombre de personnes. Par ailleurs, l'activité professionnelle de la femme baisse avec le nombre d'enfants. Ainsi, le niveau de vie des couples avec un enfant est 1,3 fois supérieur à celui des ménages de couple avec trois enfants ou plus.

Enfin, plus le niveau de formation au sein du couple est élevé, plus le revenu disponible équivalent augmente. Ainsi, le niveau de vie des couples avec enfants dont au moins un membre du couple bénéficie d'une formation tertiaire est 1,7 fois supérieur à celui des couples à faible niveau de formation (graphique 8.2)¹.

¹ Ce résultat se base sur un faible nombre d'observations (100<n<200) et doit être interprété avec prudence.

À noter que le nombre moyen d'enfants dans le ménage est légèrement plus élevé chez les couples à faible niveau de formation que chez les couples à plus haut niveau de formation (2,2 contre 1,9).

On observe également des différences structurelles selon les régions linguistiques. En effet, le revenu disponible équivalent médian des couples avec enfants vivant en Suisse alémanique ou en Suisse romande est 5 à 10% plus élevé qu'en Suisse italienne. Le nombre d'enfants moyen chez les couples avec enfants est pourtant plus faible en Suisse italienne (1,8 contre 1,9 en Suisse alémanique et 2,0 en Suisse romande).

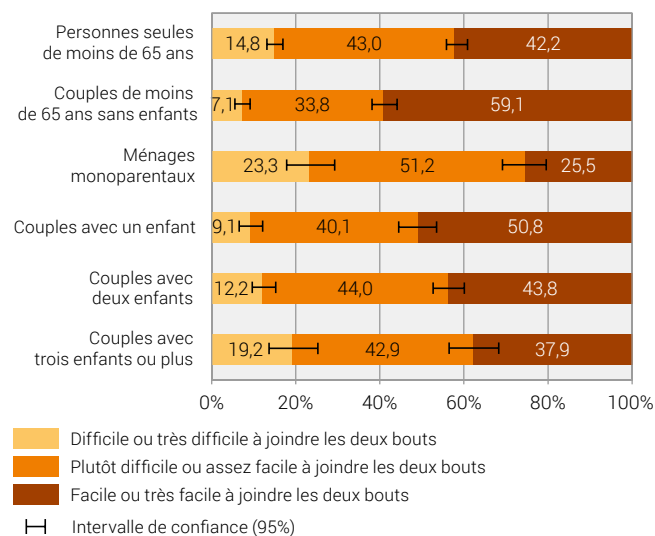
8.2 Évaluation subjective de la situation financière

Le niveau de vie des ménages ne dépend pas uniquement de leurs revenus effectifs. L'autoévaluation de la situation financière de son ménage renseigne également sur sa situation sociale et son mode de vie. L'évaluation de la situation financière de son propre ménage peut être abordée au travers de différentes questions. Nos analyses portent sur des questions posées à un adulte du ménage, et dont les réponses sont attribuées à l'ensemble des membres du ménage.

Que ce soit sur l'ensemble de la population ou sur les couples avec enfants, de nombreux facteurs influencent la situation financière subjective. Même si les dépenses ou des besoins personnels jouent un rôle dans le sentiment des ménages d'avoir des difficultés à s'en sortir financièrement, le revenu disponible équivalent a une importance majeure. Parmi les personnes avec le revenu disponible équivalent le plus bas (1^{er} quintile), on trouve 28% de personnes vivant dans un ménage disant avoir des difficultés à joindre les deux bouts², alors que dans le quintile supérieur, 1,2% sont concernées. Ces résultats sont très similaires pour les ménages avec enfants.

Les constats sur la distribution des revenus selon le type de ménage sont confirmés par l'évaluation subjective de la situation financière: plus de la moitié des ménages monoparentaux s'en sort de justesse avec leur budget en déclarant dépenser ce qu'ils gagnent (contre 33% des couples avec enfants et 22% de couples de moins de 65 ans sans enfants). Les couples avec trois enfants ou plus indiquent plus souvent être confrontés à des problèmes financiers que les couples avec un enfant: 19% des personnes vivant en couple avec trois enfants ou plus déclarent avoir des difficultés à joindre les deux bouts (contre 9,1% des personnes vivant en couple avec un enfant, graphique 8.3) et 9,6% déclarent s'endetter (contre 1,7% des personnes vivant en couple de moins de 65 ans sans enfants).

Part de personnes selon la difficulté de leur ménage à joindre les deux bouts, en 2018 G8.3



Note: Ces résultats se basent sur une distribution de personnes. Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents. Les intervalles de confiance indiqués concernent les séries «difficile ou très difficile à joindre les deux bouts» ou «facile ou très facile à joindre les deux bouts».

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC–2018 version 7.10.2019

© OFS 2021

8.2.1 Différence au sein des couples avec enfants

Si on regarde les caractéristiques propres aux couples avec enfants, le nombre de personnes dans le ménage qui sont actives professionnellement met en évidence des différences significatives quant à la difficulté à joindre les deux bouts. 17% des personnes vivent dans un ménage avec des difficultés à joindre les deux bouts si une seule personne est active professionnellement, contre 8,5% si deux personnes sont actives (graphique 8.4).

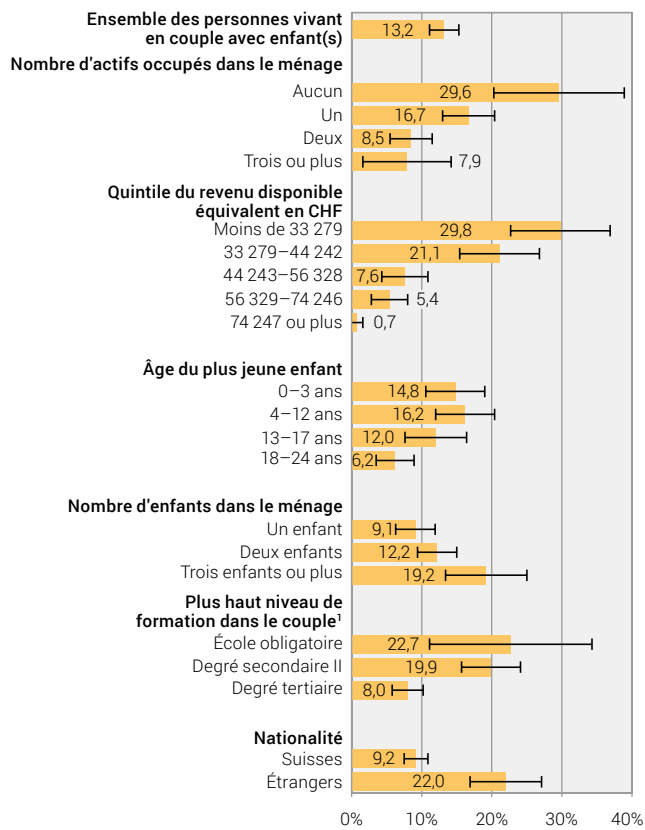
Même si les différences ne sont pas statistiquement significatives, l'évaluation de la situation financière des familles tend à s'améliorer avec l'âge des enfants, en particulier lorsque ceux-ci deviennent adultes. Ceci est cohérent avec le fait que les revenus augmentent avec l'âge des enfants (graphique 8.2).

Le nombre d'enfants dans un ménage joue un rôle significatif dans l'évaluation subjective de la situation financière. Tendanciellement, le pourcentage de ménages ayant des difficultés à joindre les deux bouts croît avec le nombre d'enfants (graphique 8.4), ce qui est également cohérent avec la baisse de la médiane du revenu disponible à mesure que le nombre d'enfants augmente (graphique 8.2). Les facteurs d'influence standard du niveau de revenu tels que le niveau de formation et la nationalité, ont également un fort impact sur la difficulté à joindre les deux bouts au sein des couples avec enfants.

² «En tenant compte du revenu total de votre ménage, comment arrivez-vous à joindre les deux bouts à la fin du mois, c'est-à-dire comment réussissez-vous à payer les dépenses habituelles nécessaires? Diriez-vous que c'est... (1) très difficile; (2) difficile; (3) plutôt difficile; (4) assez facile; (5) facile; (6) très facile?»

Personnes vivant dans un ménage de type «couple avec enfant(s)» ayant des difficultés à joindre les deux bouts, en 2018

G8.4



H Intervalle de confiance (95%)

Note: Ces résultats se basent sur une distribution de personnes. Cela signifie que tous les individus vivant dans un ménage de type «couple avec enfant(s)» sont pris en compte. Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents. La nationalité fait référence à la nationalité de chaque individu.

¹ 18 ans ou plus

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC–2018 version 22.01.2020, avec prise en compte du loyer fictif © OFS 2021

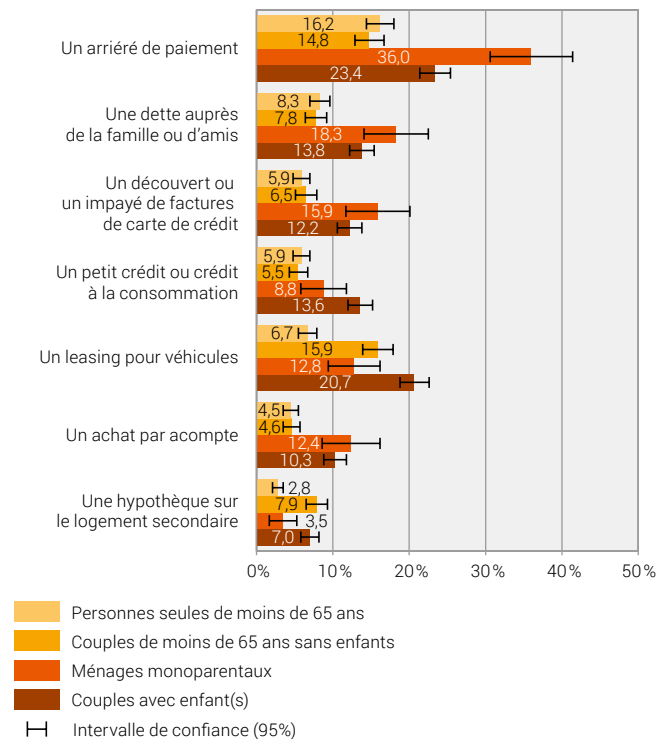
8.3 Endettement des ménages avec enfants

Les ménages peuvent s'endetter de plusieurs manières. Ils ne le font pas forcément en raison d'une situation financière précaire, mais aussi sous forme d'investissement, par exemple en contractant une hypothèque.³ Le type d'endettement le plus courant en 2017 en Suisse était l'arriéré de paiement, c'est-à-dire le non-paiement de factures faute de moyens financiers. Le graphique 8.5 présente la proportion de personnes qui vivent dans un ménage présentant au moins un type de dettes, selon la composition du ménage. Les personnes vivant dans des

³ Sont considérés ici comme de l'endettement les arriérés de paiement, le leasing pour véhicules, les petits crédits ou crédits à la consommation, le paiement par acomptes, les dettes auprès de la famille ou d'amis, les hypothèques sur résidence secondaire ainsi que les découverts ou les impayés de factures de carte de crédit. Les hypothèques sur la résidence principale ne sont pas prises en compte.

Part de la population vivant dans un ménage avec au moins une dette au cours des 12 derniers mois, selon le type de dette et le type de ménage, en 2017

G8.5



Note: Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC–2017 version 5.02.2020

© OFS 2021

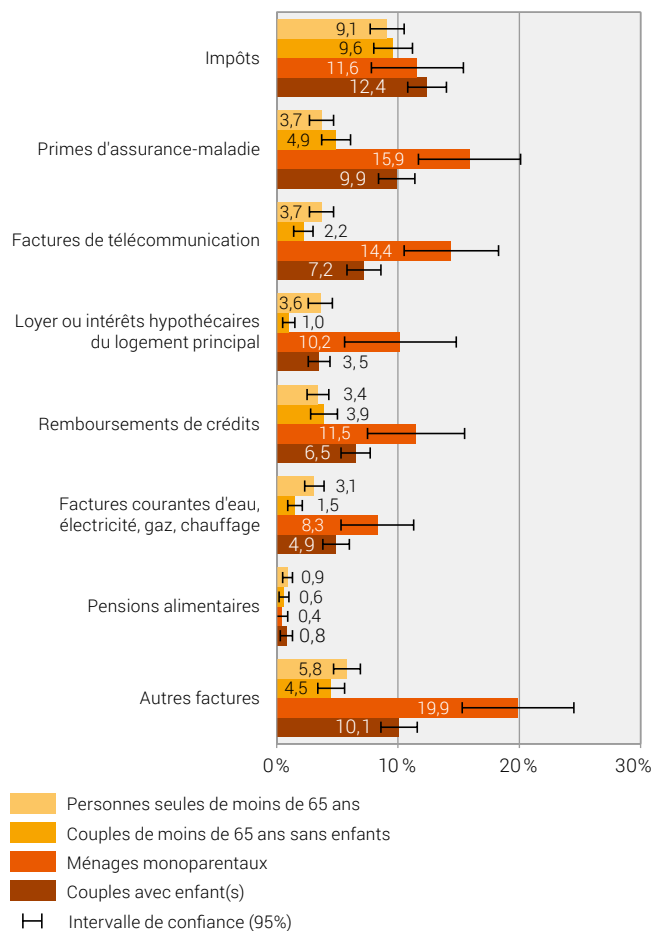
ménages comptant des enfants ont plus souvent des arriérés de paiement que celles vivant dans un ménage d'une personne ou d'un couple sans enfants. Ce type de dettes concerne 36% des personnes dans des ménages monoparentaux, ces derniers sont les plus touchés par ce phénomène; ils le sont d'ailleurs deux fois plus que les ménages sans enfants.

Les personnes vivant dans un ménage avec des enfants présentent plus souvent que les autres des emprunts auprès de la famille ou d'amis, des comptes à découvert et des factures impayées de cartes de crédit ainsi que des paiements par acomptes. La présence de certains types de dettes augmente avec le nombre d'enfants dans le ménage: c'est le cas des dettes contractées auprès de la famille ou des amis (11% des ménages avec un enfant, contre 18% des ménages comptant trois enfants ou plus), des arriérés de paiement (23% contre 35%), des comptes à découvert et des impayés de factures de cartes de crédit (11% contre 20%).

Diverses raisons peuvent amener à avoir des arriérés de paiement (graphique 8.6). Presque 10% de la population vit dans un ménage ayant eu au moins un arriéré d'impôts au cours des 12 derniers mois. Il s'agit ainsi du type d'arriéré de paiement le plus fréquent. La présence d'enfants dans le ménage augmente significativement la présence d'arriérés de paiement pour tous

Part de la population vivant dans un ménage avec au moins un arriéré de paiement au cours des 12 derniers mois, selon le type d'arriéré et le type de ménage, en 2017

G8.6



Note: Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC–2017 version 5.02.2020

© OFS 2021

les autres types d'arriérés de paiement. Cela est particulièrement marqué chez les ménages monoparentaux. En 2017, 7,3% de la population vit dans un ménage ayant eu au moins un arriéré sur les primes d'assurances-maladie, au cours des douze derniers mois. Ce taux était de 16% pour les personnes vivant dans un ménage monoparental et de 9,9% pour les couples avec enfants, contre 4,9% pour les couples de moins de 65 ans sans enfants.

Les personnes vivant en couple avec des enfants se retrouvent au moins trois fois plus souvent en retard de paiement que celles vivant dans des ménages de couple sans enfants pour ce qui est des factures de télécommunication (7,2% contre 2,2%), des hypothèques et du loyer du logement principal (3,5% contre 1,0%) ainsi que des factures courantes d'eau, d'électricité, de gaz, de chauffage (4,9% contre 1,5%).

Le nombre d'enfants joue aussi un rôle dans la capacité du ménage de régler à temps ses dépenses. Par rapport aux personnes vivant dans un ménage avec un seul enfant, celles dont

le ménage compte trois enfants ou plus ont plus souvent des arriérés de paiement des primes d'assurance-maladie (2 fois plus souvent), de remboursements de crédit (1,6 fois plus souvent), de factures de télécommunication (1,5 fois plus souvent) et d'impôts (1,4 fois plus souvent).

Les personnes vivant dans des ménages avec enfants ont non seulement plus souvent un type de dettes dans le ménage, mais elles ont aussi plus souvent des dettes dans plusieurs domaines: 13% des personnes vivant dans des ménages avec enfants ont au moins trois types de dettes, contre 2,8% des personnes vivant dans des ménages sans enfants. Les personnes vivant dans un ménage avec des enfants plus âgés ont tendance à avoir plus souvent plusieurs types de dettes que celles vivant dans un ménage avec des enfants en bas âge. La probabilité de présenter plusieurs types de dettes augmente aussi avec le nombre d'enfants dans le ménage, tant pour les ménages monoparentaux que pour les ménages de couples avec enfants.

En ce qui concerne le rapport subjectif à l'argent, les ménages de couples avec enfants ne se distinguent pas de manière significative des ménages sans enfants: en 2017, de 5 à 7% des personnes de moins de 65 ans vivant seules ou dans un ménage de couple avec ou sans enfants approuvaient sans réserve l'affirmation selon laquelle elles s'achetaient parfois quelque chose même si en principe elles ne pouvaient pas se le permettre. Les personnes vivant dans des ménages monoparentaux ont particulièrement tendance à faire des achats impulsifs (11%). Le nombre d'enfants n'a en revanche pas d'influence.

9 Pauvreté, aide sociale et protection sociale

Les personnes vivant seules et les ménages monoparentaux sont les plus touchés par la pauvreté en termes de revenu. Dans les ménages constitués d'un couple, le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants. Les transferts sociaux contribuent grandement à diminuer la pauvreté en Suisse, puisque sans eux, le taux de pauvreté serait environ deux fois plus élevé. Cette baisse ne varie par ailleurs pas de manière significative en fonction de la présence ou non d'enfants dans le ménage.

Près d'un cinquième des ménages monoparentaux bénéficient de l'aide sociale, un pourcentage nettement plus élevé que pour tous les autres types de ménages.

En 2018, pouvoirs publics et institutions privées ont versé pour plus de 10,5 milliards de francs de prestations sociales aux familles et aux enfants, ce qui correspond à 1,6 % du produit intérieur brut.

9.1 Pauvreté monétaire et privations matérielles

La statistique de la pauvreté établit dans quels groupes de population le revenu du ménage est inférieur à un seuil de pauvreté déterminé à des fins statistiques. La pauvreté est ici définie comme une insuffisance de ressources dans des domaines essentiels de la vie (matériels, culturels et sociaux) de sorte que les personnes concernées n'atteignent pas le niveau de vie minimum considéré comme acceptable dans le pays où elles vivent.

Les analyses ci-après sont centrées sur le revenu disponible, car ce dernier contribue de manière essentielle à la répartition des perspectives et conditions de vie et du statut social.

Le tableau 9.1 montre à titre d'exemples les seuils de pauvreté et seuils de risque de pauvreté moyens d'une sélection de types de ménage. Si le revenu disponible d'un ménage se situe en dessous de ces seuils, toutes les personnes vivant dans ce ménage seront considérées comme pauvres ou exposées au risque de pauvreté. On tient compte ici du fait que les ménages avec enfants doivent faire face à des frais en moyenne plus élevés que les ménages comparables sans enfants parce qu'ils englobent des personnes supplémentaires.

Si l'on compare les taux de pauvreté par type de ménage (graphique 9.1), on voit que c'est avant tout le nombre de personnes adultes dans le ménage qui exerce une grande influence sur le fait d'être touché par la pauvreté: les personnes de moins de 65 ans vivant seules et les parents vivant seuls avec leurs enfants sont particulièrement touchés par la pauvreté monétaire (taux de pauvreté de resp. 11% et 19% environ) alors que les personnes de moins de 65 ans vivant dans des ménages de couples (avec ou sans enfants de moins de 25 ans) sont moins souvent concernées par cette dernière (taux de pauvreté de resp. 3% et 5% environ).

Cela tient en premier lieu à l'intégration des ménages dans la vie professionnelle, car plus il y a de personnes intégrées sur le marché du travail dans un ménage, plus ses chances d'avoir un revenu suffisant sont grandes. Ainsi, environ un quart des personnes vivant en ménages de couples avec enfants sont

Seuils de pauvreté et seuils de risque de pauvreté moyens d'une sélection de types de ménages, en 2018

En francs par mois

T9.1

Type de ménage	Seuil moyen de pauvreté ¹	+/- ³	Seuil de risque de pauvreté à 60% de la médiane ²	+/- ³
Personnes vivant seules	2 286	± 17	2 495	± 31
Deux adultes sans enfants	3 028	± 21	3 743	± 46
Ménage monoparental avec deux enfants de moins de 14 ans	(3 472)	± (148)	3 992	± 49
Deux adultes avec deux enfants de moins de 14 ans	3 968	± 50	5 240	± 64

¹ Valeurs moyennes nationales; pour le calcul des indicateurs de la pauvreté, on utilise un seuil de pauvreté individuel pour chaque ménage. Ce montant couvre les besoins vitaux, les frais de logement et d'autres charges comme les primes d'assurance, etc. Les primes d'assurance-maladie ne sont par contre pas prises en compte dans le seuil de pauvreté, étant donné qu'elles sont déjà déduites du revenu en amont.

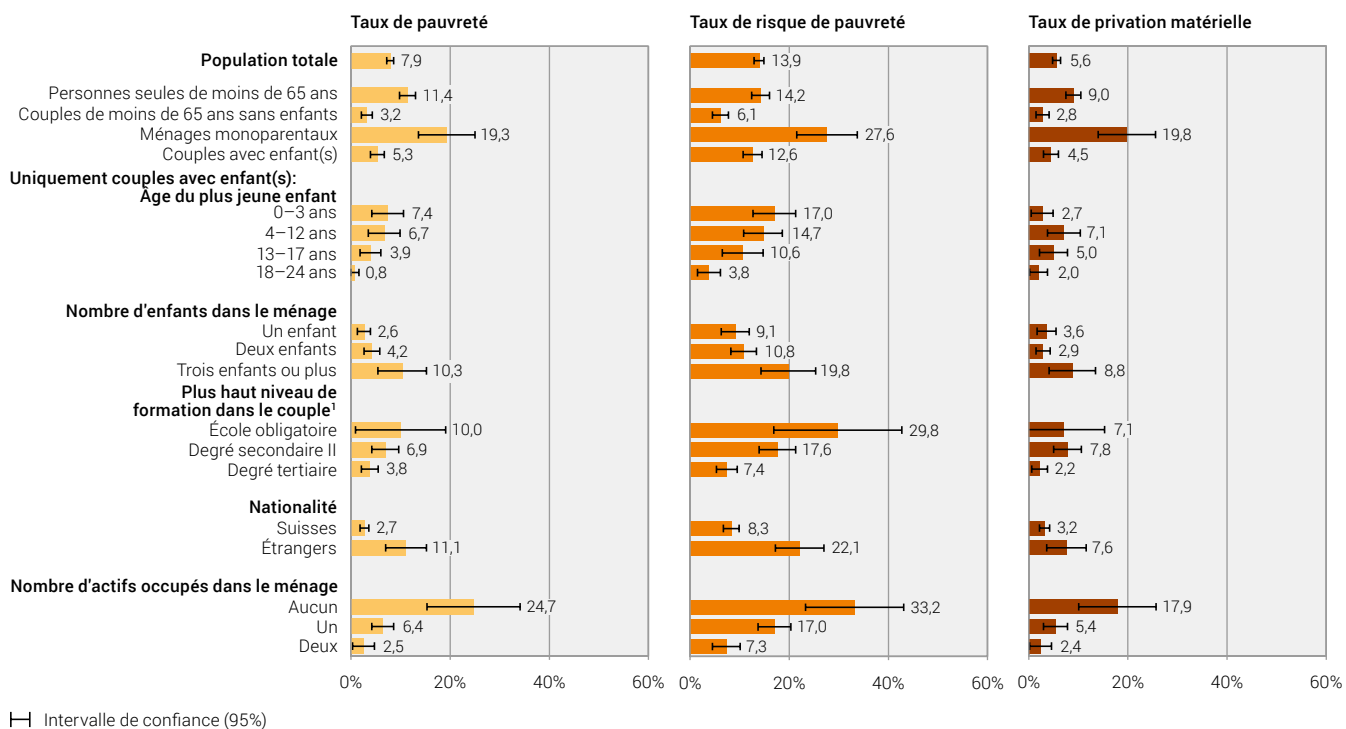
² Le calcul des seuils de risque de pauvreté pour les différents types de ménage est établi à l'aide de l'échelle d'équivalence OCDE modifiée: la personne la plus âgée est pondérée avec la valeur 1, chaque personne de 14 ans et plus avec la valeur 0,5 et chaque enfant de moins de 14 ans avec la valeur 0,3.

³ Intervalle de confiance (95%)

(Chiffre): Les valeurs entre parenthèses concernent un faible nombre de cas et doivent être interprétées avec prudence.

Taux de pauvreté, taux de risque de pauvreté et taux de privation matérielle par type de ménage, en 2018

G9.1



Intervalles de confiance (95%)

Note: Le taux de pauvreté et le taux de risque de pauvreté sont basés sur le revenu sans tenir compte d'éventuelles ressources de la fortune. Les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. La nationalité fait référence à la nationalité de chaque individu. Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

¹ 18 ans ou plus

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2018 version 22.01.2020

© OFS 2021

touchées par la pauvreté si aucune personne dans le ménage n'est active occupée. Le taux de pauvreté atteint 6,4% si une seule personne dans le ménage est active occupée et il tombe à 2,5% lorsque deux personnes dans le ménage sont actives occupées.

Dans les couples en âge de travailler, il y a le plus souvent au moins une personne dans le ménage qui exerce une activité professionnelle, que ce dernier comprenne des enfants ou non (voir chapitre 5). Dans les ménages monoparentaux en revanche, plusieurs facteurs conjugués peuvent conduire à une situation tendue au niveau du revenu: du fait de la séparation du couple, le besoin de ressources augmente, car en général deux ménages doivent être financés. Le parent s'occupant seul de ses enfants (le plus souvent la mère) ne peut cependant souvent exercer qu'une activité professionnelle à temps partiel. Le revenu provenant de cette dernière ne peut pas toujours être complété de manière suffisante par des pensions alimentaires (voir aussi chapitre 13). Les personnes vivant dans des ménages monoparentaux ont, en conséquence, nettement plus fréquemment de la peine à joindre les deux bouts financièrement que la population dans son ensemble et sont particulièrement souvent tributaires de l'aide sociale (voir chapitres 8 et 9.2).

Un revenu est considéré comme suffisant ou pas en fonction notamment du nombre de personnes qui doivent en vivre. Les ménages avec enfants sont tendanciellement plus souvent touchés par la pauvreté que les ménages sans enfants, et les

personnes vivant dans des ménages de couples avec trois enfants ou plus le sont environ quatre fois plus que celles avec un seul enfant (10% contre 2,6%).

Si l'on se penche sur les taux de risque de pauvreté, on constate par ailleurs qu'une part considérable de ménages avec enfants connaissent une situation financière tendue: environ 28% des personnes vivant dans des ménages monoparentaux et 13% des personnes vivant dans des ménages de couples avec enfants sont considérées comme à risque de pauvreté et disposent ainsi d'un revenu qui se situe au-dessous ou à peine au-dessus du seuil de pauvreté. Elles sont particulièrement fortement menacées de tomber dans la pauvreté absolue en cas d'une légère détérioration de leur revenu ou d'un changement de la situation familiale (p. ex. séparation ou naissance d'un autre enfant). Plus il y a d'enfants dans le ménage et plus le benjamin est jeune, plus cette menace est importante. Comme le niveau de formation a une influence sur le niveau des revenus (voir chapitre 8), les personnes vivant dans des ménages de couples avec enfants sont nettement plus souvent exposées au risque de pauvreté si aucun des partenaires ne dispose d'un diplôme postobligatoire. Les personnes de nationalité étrangère sont elles aussi davantage exposées au risque de pauvreté que la moyenne de la population.

Le taux de privation matérielle est nettement plus élevé chez les personnes de moins de 65 ans vivant seules (9%) et les personnes vivant dans des ménages monoparentaux (20%). Les

personnes vivant dans des ménages de couples tendent à être plus souvent touchées par la privation matérielle lorsque des enfants vivent dans leur ménage (4,5% contre 2,8% pour les couples de moins de 65 ans sans enfants). Dans cette catégorie, le taux de privation matérielle est à son maximum lorsque le ménage compte trois enfants ou plus (8,8%). La privation matérielle peut se manifester dans différents domaines (voir encadré). L'élément de privation matérielle le plus souvent cité est l'incapacité de faire face, dans un délai d'un mois, à une dépense imprévue de 2500 francs: 48% des personnes vivant dans un ménage monoparental et 30% de celles vivant dans un ménage de couple

Concepts pour mesurer la pauvreté en termes de revenu et la privation matérielle

Le taux de pauvreté se réfère à un seuil «absolu»: sont considérées comme pauvres les personnes qui n'ont pas les moyens financiers d'acquiescer les biens et services nécessaires à une vie sociale intégrée. Un taux de pauvreté ainsi défini est un ordre de grandeur approprié pour la politique sociale, car le soutien financier octroyé aux personnes ou aux ménages se traduit directement par une réduction mesurable de la pauvreté. Le **seuil de pauvreté** utilisé a été calculé d'après les normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), couramment utilisées pour mesurer le droit à l'aide sociale en Suisse.

Le **taux de risque de pauvreté** est basé sur un seuil «relatif»: sont considérées comme présentant un risque de pauvreté les personnes dont le revenu disponible équivalent est sensiblement inférieur au niveau habituel des revenus dans le pays considéré. La pauvreté est donc envisagée comme une forme d'inégalité. En effet, le fait qu'une personne soit considérée comme à risque de pauvreté ne dépend pas uniquement de sa situation économique propre (ou de celle de son ménage), mais également de celle des autres personnes dans le pays concerné. L'Union européenne fixe le seuil de risque de pauvreté à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent.

Dans les deux concepts, on considère uniquement le revenu, et non pas l'éventuelle fortune (**pauvreté en termes de revenu**).

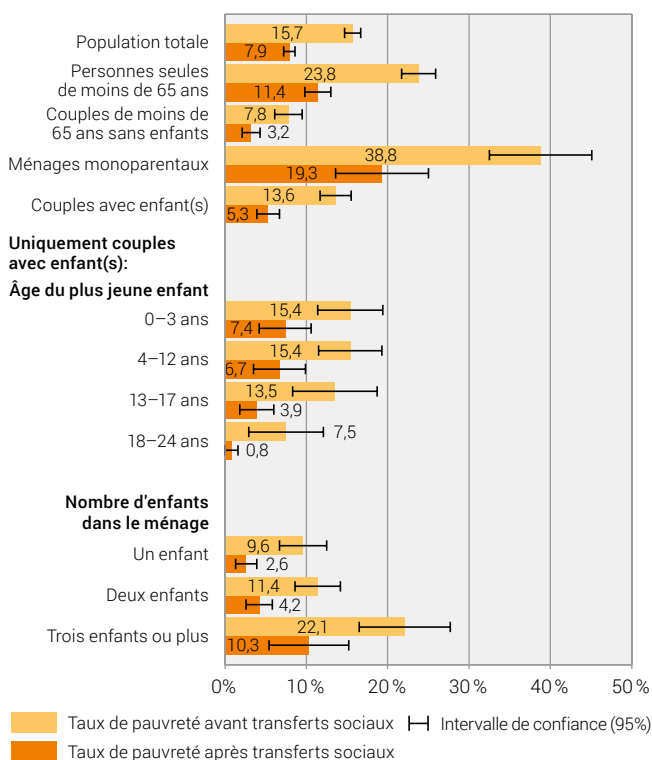
Les informations sur la privation matérielle permettent aussi d'analyser des aspects non monétaires de la pauvreté. Le **taux de privation matérielle** se définit comme l'absence, pour des raisons financières, d'au moins trois éléments parmi les neuf suivants, définis au niveau européen: capacité à faire face dans un délai d'un mois à une dépense imprévue de 2500 francs; capacité à s'offrir chaque année une semaine de vacances hors de son domicile; absence d'arriérés de paiements; capacité à s'offrir un repas composé de viande, de poulet ou de poisson (ou équivalent végétarien) tous les deux jours; capacité à chauffer convenablement son domicile; avoir accès à une machine à laver; posséder un téléviseur couleur; posséder un téléphone; posséder une voiture.

comptant trois enfants ou plus sont confrontées à cette incapacité. Les ménages de couples sans enfants (11%) sont en revanche assez rarement dans cette situation. Dans d'autres domaines également, les parts de personnes touchées par la privation matérielle varient en fonction du type de ménage: 22% des personnes vivant dans des ménages monoparentaux ne peuvent pas partir chaque année une semaine en vacances et 18% doivent renoncer pour des raisons financières à posséder une voiture, tandis que ces taux sont resp. de 12% et 6,2% chez les couples ayant trois enfants ou plus et de 5,0% et 2,8% seulement chez les couples de moins de 65 ans sans enfants.

9.1.1 Transferts sociaux pour ménages avec enfants

Il existe en Suisse différentes prestations qui compensent en partie la charge financière des ménages avec enfants et qui doivent contribuer à prévenir la pauvreté des familles (voir aussi à ce sujet le chapitre 9.3). En font partie par exemple les réductions de primes d'assurance-maladie, les allocations familiales,

Taux de pauvreté avant et après transferts sociaux selon le type de ménage, en 2018 G9.2



Note: Les taux de pauvreté (avant et après transferts sociaux) sont basés sur le revenu sans tenir compte d'éventuelles ressources de la fortune. Les variables concernant les ménages se réfèrent à des personnes vivant dans un ménage qui présente ces caractéristiques. Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Les transferts sociaux comprennent ici les indemnités de chômage, les indemnités journalières, les rentes d'invalidité des 1^{ers} et 2^{es} piliers, les bourses d'études, les allocations familiales, les avances sur pensions alimentaires, les prestations d'aide sociale, les réductions de primes d'assurance-maladie, les aides au logement publiques et privées ainsi que des prestations d'autres institutions. Les rentes de vieillesse et de survivants de l'AVS sont en revanche prises en compte dans les deux taux de pauvreté présentés ici.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2018 version 22.01.2020, sans prise en compte du loyer fictif

© OFS 2021

les bourses d'études ou encore les prestations de l'assurance-maternité. Dans certains cantons, il existe en outre des prestations sous condition de ressources (prestations complémentaires aux familles, voir encadré chapitre 9.3.1), qui sont versées de manière ciblée à des familles ayant de bas revenus. Enfin, on compte aussi l'aide sociale dans les prestations de transfert dont peuvent bénéficier des ménages à faibles revenus avec des enfants (voir chapitre 9.2). En vue d'analyser si ces prestations peuvent combattre efficacement la pauvreté des familles, il est utile de calculer un taux de pauvreté avant les transferts sociaux. Pour ce faire, on déduit toutes les prestations institutionnelles (à l'exception des rentes de vieillesse et de survivants de l'AVS) du revenu du ménage (voir la note de bas du graphique 9.2).

Le graphique 9.2 montre que le taux de pauvreté sans transferts sociaux serait nettement plus élevé pour tous les types de ménages. Sans ces prestations, la pauvreté toucherait le double de personnes environ (16% environ contre 7,9% après transferts sociaux). Étant donné que les transferts sociaux réduisent plus ou moins dans la même mesure le taux de pauvreté des ménages, que ces derniers comptent ou non des enfants, les groupes à risque sont les mêmes que pour la pauvreté après transferts: le taux de pauvreté avant transferts sociaux est au plus haut dans les ménages monoparentaux (39%) et les ménages d'une personne (24%) ainsi que chez les couples ayant trois enfants ou plus (22%), des groupes qui restent, également après transferts sociaux, plus fréquemment touchés par la pauvreté que le reste de la population.

9.1.2 Évolution

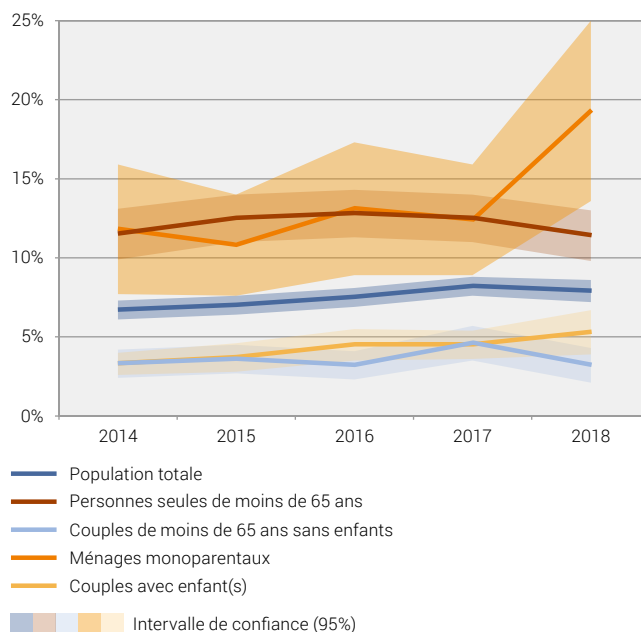
Le graphique 9.3 présente l'évolution du taux de pauvreté de 2014 à 2018, par type de ménage. Sur l'ensemble de la population (ligne bleue au milieu du graphique), on observe une tendance à la hausse de 2014 à 2018, avec un taux qui passe de 6,7% à 7,9%. Durant cette période, le taux de pauvreté a aussi eu tendance à augmenter chez les personnes vivant dans un ménage monoparental et celles vivant dans un ménage constitué d'un couple avec enfants. Ces différences ne sont toutefois pas significatives statistiquement étant donné que les intervalles de confiance entre les deux moments du relevé se recoupent dans tous les cas. Bien que le taux de pauvreté varie fortement, en particulier chez les ménages monoparentaux, l'incertitude statistique de ces estimations est elle aussi importante en raison de la faible part que représente ce groupe dans l'ensemble de la population.

Dans les ménages de couples ne comptant pas d'enfants, le taux de pauvreté 2018 (3,2%) est plus ou moins au même niveau que celui de 2014 (3,3%). Celui des ménages d'une personne est lui aussi resté stable durant cette période, bien qu'à un niveau nettement plus élevé (12%).

Pour toute la période d'observation, le taux de pauvreté des ménages constitués d'un couple est significativement plus faible que celui de l'ensemble de la population, tandis que les personnes vivant seules et celles vivant dans des ménages monoparentaux affichent systématiquement des taux plus élevés. Les différences entre les types de ménages sont donc restées stables au fil du temps.

Évolution du taux de pauvreté selon le type de ménage, 2014 à 2018

G9.3



Note: Le taux de pauvreté est basé sur le revenu sans tenir compte d'éventuelles ressources de la fortune. Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC, sans prise en compte du loyer fictif

© OFS 2021

9.2 Les enfants, les adolescents et les familles à l'aide sociale

Alors que la statistique de la pauvreté, basée sur des données d'enquêtes par échantillonnage, cherche à déterminer quels groupes de population ont un revenu du ménage inférieur à un seuil de pauvreté déterminé statistiquement, la statistique de l'aide sociale économique fournit quant à elle des informations sur tous les bénéficiaires par un relevé exhaustif et représente la pauvreté combattue. En effet, elle forme le dernier filet de recours financier dans le système de la protection sociale en Suisse. En 2019, ce sont 271 400 personnes considérées dans le cadre de 171 700 dossiers, qui ont été soutenues par l'aide sociale au moins une fois dans l'année.

9.2.1 Un tiers des bénéficiaires sont des enfants et des adolescents

Le taux d'aide sociale (part des bénéficiaires de l'aide sociale par rapport à la population résidente permanente) se montait à 3,2% en 2019. Près d'un tiers (29%) de tous les bénéficiaires sont des enfants et des jeunes de moins de 18 ans. Les enfants et adolescents, contrairement à tous les autres groupes d'âges, sont surreprésentés dans l'aide sociale. Leur taux atteint 5,2%. Cela veut dire qu'un enfant sur vingt a été soutenu par l'aide sociale

Le taux des ménages soutenus par l'aide sociale

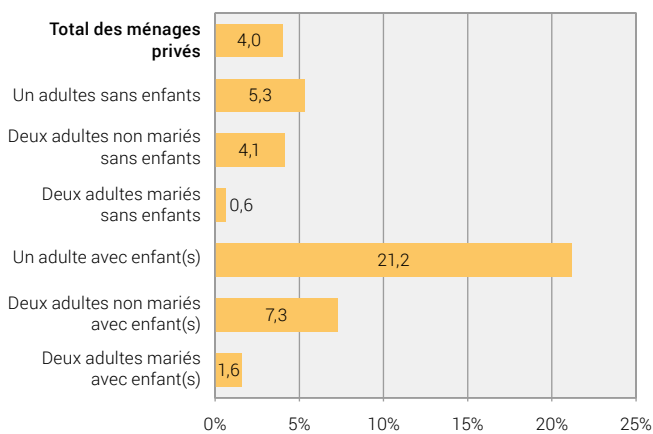
Ce taux indique la proportion des ménages soutenus dont au moins une personne bénéficie de la prestation par rapport au nombre de ménages de la population résidente de l'année précédente (STATPOP). Un ménage soutenu prend en compte toutes les personnes du ménage si l'une d'elles au moins est au bénéfice de l'aide sociale. Ainsi il se peut que certaines constellations contiennent des personnes qui ne perçoivent pas de prestations d'aide sociale (p. ex. : un parent avec des enfants qui vit avec sa mère qui elle ne perçoit pas d'aide sociale). La typologie des ménages se base uniquement sur l'âge (adulte/mineur) et l'état civil (marié/non marié) des personnes. Elle n'intègre pas le lien familial parent-enfant qui n'est pas relevé dans les registres communaux (STATPOP). Ainsi on distingue des ménages avec ou sans personnes mineures et parmi les ménages de deux adultes, un couple marié ou deux personnes non mariées. Les couples vivant en partenariat enregistré sont comptés comme des couples mariés. Le taux des ménages au bénéfice de l'aide sociale est disponible depuis l'année d'enquête 2014.

au moins une fois dans l'année d'enquête. Le taux d'aide sociale des jeunes enfants est plus élevé que celui des adolescents (0 à 5 ans: 5,0%; 6 à 12 ans: 5,5%; 13 à 15 ans: 5,1%; 16 à 17 ans: 4,5%).

Si l'on prend en compte toutes les personnes du ménage, les adultes seuls avec personne(s) mineure(s) affichent un taux des ménages de 21% (voir l'encadré et le graphique 9.4). Cela signifie qu'en Suisse un adulte sur cinq vivant seul avec enfant(s) mineur(s) est à l'aide sociale. Ce taux des ménages soutenus représente de loin le plus haut taux parmi les différentes catégories présentées dans le graphique 9.4. Ce risque s'explique par le fait qu'il est difficile au parent seul de concilier les responsabilités familiales et un emploi rémunéré.

Taux des ménages soutenus par l'aide sociale, en 2019

G9.4



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2021

Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans font rarement l'objet d'un dossier à part entière, mais font le plus souvent partie de dossiers monoparentaux et de couples avec enfants. Sur les 79 200 enfants et jeunes concernés, plus de la moitié (55%) vivent avec un seul parent et 38% avec les deux parents (couples avec enfants). Les 7% restants sont en institution ou dans d'autres structures.

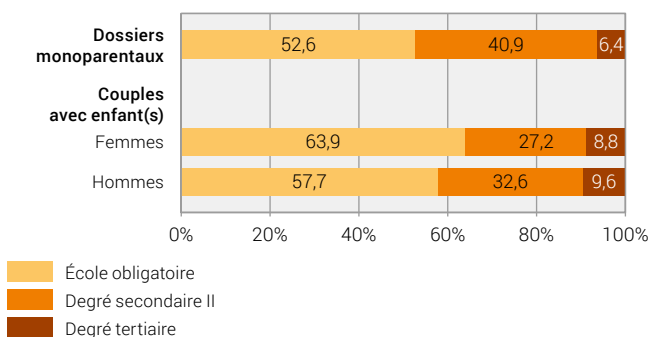
9.2.2 Les dossiers monoparentaux

En 2019, 27 600 dossiers monoparentaux ont bénéficié de l'aide sociale en Suisse. Ils sont représentés presque totalement par des mères (93%) qui sont pour les deux tiers divorcées ou séparées. Plus de la moitié (56%) ont un seul enfant à charge et 48% des enfants sont âgés de moins de 7 ans (âge du plus jeune enfant).

La difficulté pour ces familles est d'organiser la garde des enfants afin de pouvoir trouver un travail ou augmenter leur revenu. 40% des parents seuls exercent une activité rémunérée et cela principalement à temps partiel (88%). Quant à leur éducation, la grande majorité n'a achevé qu'une formation obligatoire (graphique 9.5). Dans ces conditions, il est difficile pour la plupart de ces parents de sortir de l'aide sociale grâce à un emploi suffisamment rémunéré.

Familles recourant à l'aide sociale, selon la formation achevée la plus élevée, en 2019

G9.5



Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2021

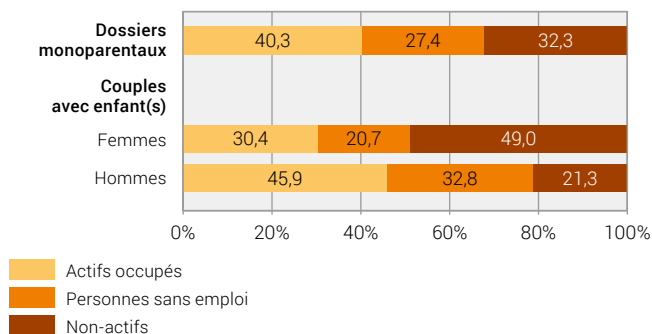
9.2.3 Les couples avec enfants

Affichant un taux de ménages de 1,6%, les couples avec enfants présentent moins de risques de dépendre de l'aide sociale que les dossiers monoparentaux (graphique 9.4, «deux adultes mariés vivant avec des enfants»). Cette structure familiale concerne principalement des parents mariés (89%). 67% de ces dossiers concernent des familles comptant au moins deux enfants et 31% trois enfants ou plus. Dans deux tiers des familles, l'enfant le plus jeune est encore en âge préscolaire.

Le manque de formation professionnelle représente un facteur de risque important de dépendre de l'aide sociale. Les personnes sans formation professionnelle sont surreprésentées dans l'aide sociale avec 47% des bénéficiaires de 25 à 64 ans, alors que dans

la population résidente permanente elles ne sont que 16%. La part des personnes sans formation est donc presque trois fois plus élevée dans l'aide sociale que dans la population. Concernant les couples avec enfants, cette part est encore plus élevée avec 64% de femmes n'ayant pas de formation professionnelle et 58% d'hommes. La qualification professionnelle est pour ce groupe un défi majeur pour intégrer ou réintégrer le marché du travail.

Situation d'activité professionnelle des familles recourant à l'aide sociale, en 2019 G9.6



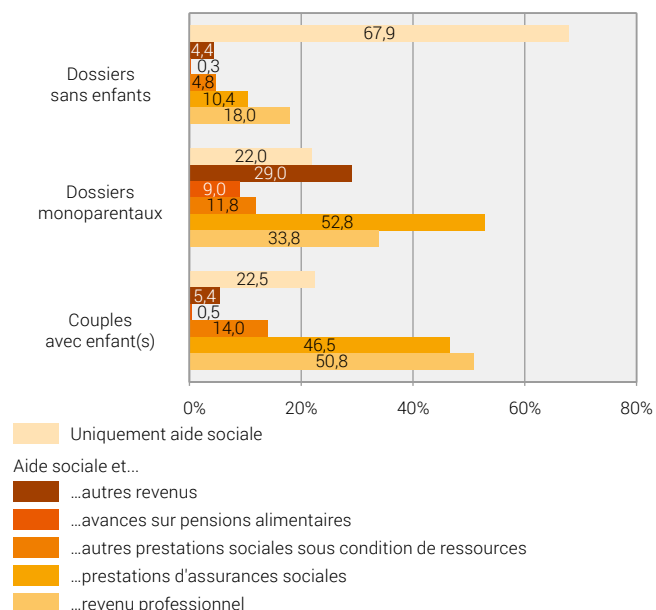
Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS) © OFS 2021

62% des couples avec enfants recourant à l'aide sociale comptent au moins un parent actif sur le marché de l'emploi. Une analyse plus détaillée de la répartition de l'activité professionnelle au niveau du couple montre que seules 30% des mères sont actives, alors que le chiffre s'élève à 46% pour les pères. Ils sont aussi plus nombreux à être à la recherche d'un emploi, avec 33% contre 21% pour les mères qui assument plus souvent la responsabilité de la garde des enfants et des tâches ménagères (graphique 9.6).

9.2.4 La moitié des dossiers disposent d'autres sources de revenus en sus de l'aide sociale

L'aide sociale représente la seule source de revenu pour 22% des dossiers monoparentaux et pour 23% des couples avec enfants (graphique 9.7). En revanche, les dossiers de personnes sans enfants sont 68% à être soutenus exclusivement par l'aide sociale. La moitié des couples avec enfants et près de 34% des dossiers monoparentaux disposent d'un revenu professionnel en sus des prestations d'aide sociale. 38% des dossiers monoparentaux sont soutenus par le biais d'avances sur pensions alimentaires ou de pensions alimentaires (catégorie «autres revenus»). Les prestations des assurances sociales sont relativement importantes pour les dossiers incluant des enfants. Elles comprennent en premier lieu des allocations pour enfants et des prestations de l'assurance chômage (y compris les compléments aux indemnités journalières pour les familles). Une personne soutenue sur deux vivant seule avec des enfants (53%) reçoit des prestations d'une assurance sociale. Cette part est un peu plus faible chez les couples avec enfants (46%). Seuls 10% des dossiers ne comptant pas d'enfants bénéficient de telles prestations.

Sources de revenu selon la structure de l'unité d'assistance, en 2019 G9.7



Note: Les pourcentages indiqués se réfèrent à la part des dossiers qui bénéficient de prestations de l'aide sociale resp. d'un revenu supplémentaire provenant de la source concernée. Des revenus provenant de diverses sources peuvent être perçus en parallèle. Exemple de lecture: 33,8% des familles monoparentales disposent, en sus de l'aide sociale, d'un revenu provenant de l'activité professionnelle.

Source: OFS – Statistique de l'aide sociale (SAS) © OFS 2021

9.3 Protection sociale pour les familles et les enfants

Comme vu dans le chapitre 9.2, les prestations sociales constituent une composante importante des revenus des ménages avec enfants. Dans ce qui suit, ces prestations sont passées au crible. La perspective adoptée est cependant celle du système de la protection sociale: sauf mention contraire, les données de ce chapitre sont tirées des Comptes globaux de la protection sociale. Ne sont considérées ici que les prestations sociales qui couvrent spécifiquement les risques et les besoins liés à la présence d'enfants ou d'autres personnes à charge dans les familles.

Les prestations dans le domaine de la famille et des enfants se sont élevées en 2018 à 10,5 milliards de francs. Ce domaine de protection sociale absorbe 5,9% de l'ensemble des dépenses sociales totales (177,1 milliards de francs). Le 94% restant des dépenses sociales est consacré à d'autres domaines, tels que, par exemple, la vieillesse (43%), la maladie et les soins de santé (32%) ou l'invalidité (8,1%).

9.3.1 Les principales prestations sociales pour les familles et les enfants

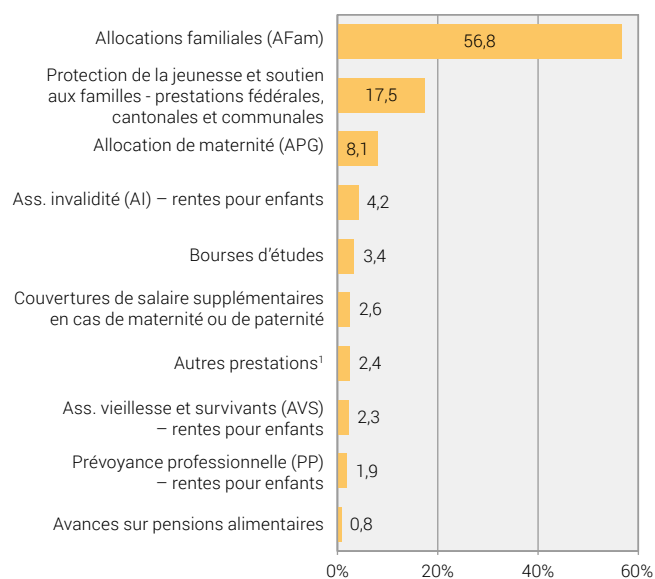
En termes financiers, les allocations familiales représentent la prestation sociale la plus importante pour les familles et les enfants en Suisse. Elles s'élèvent à 6,0 milliards de francs, soit 57% du total (10,5 milliards de francs). Cette prestation est réglée

au niveau fédéral (Loi fédérale sur les allocations familiales, LAFam) et au niveau cantonal. Elle vise à compenser une partie des frais pour l'entretien des enfants.

Les prestations fédérales, cantonales et communales axées sur la protection de la jeunesse et le soutien aux familles suivent en deuxième position avec 17% du total. Cette position inclut par exemple des allocations familiales de naissance, des prestations complémentaires pour les familles des cantons de Soleure, Vaud et Genève, mais aussi des prestations en nature, telles que par exemple des subsides aux crèches communales ou d'autres mesures en faveur de l'enfance (voir encadré).

La troisième prestation la plus volumineuse est représentée par les allocations de maternité réglées par la Loi sur les allocations et perte de gain (LAPG): les dépenses pour cette prestation s'élèvent à 8,1% du total. Suivent ensuite les rentes complémentaires de l'AI pour les enfants de bénéficiaires de rentes d'invalidité (4,2%), les bourses d'études (3,4%), les couvertures de salaire des employeurs en cas de maternité et de paternité (2,6%) ainsi que d'autres prestations (2,5%, graphique 9.8).

Prestations sociales pour familles et enfants, par régime, en 2018 G9.8



¹ Cette catégorie inclut: les allocations familiales dans l'assurance chômage (AC) et dans l'agriculture (FA), les prestations pour les familles versées par des organisations sans but lucratif et le congé maternité du Canton de Genève.

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2021

¹ Ces chiffres sont tirés de la statistique financière de l'aide sociale au sens large (voir OFS 2020 «Statistique financière de l'aide sociale au sens large»). Cette statistique décrit en détail les prestations cantonales sous condition de ressources payées en espèces. Ces prestations sont incluses dans les Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) sur lequel se fonde ce chapitre. Des différences entre ces deux statistiques sont possibles pour des raisons méthodologiques. D'après les CGPS, l'aide sociale économique, aussi appelé aide sociale au sens strict, ne fait pas partie des prestations sociales du domaine des familles et des enfants.

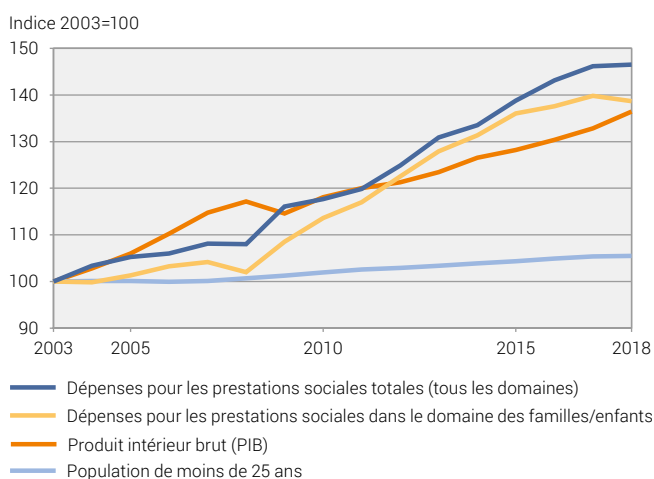
Prestations sous condition de ressources

Des 10,5 milliards de francs versés comme prestations sociales pour les familles en 2018, 924 millions de francs sont octroyés sous condition de ressources, c'est-à-dire après examen des besoins et des ressources financières des demandeurs. De ce montant, 264 millions de francs sont versés en espèces par les cantons (OFS 2020). Il s'agit de prestations en amont de l'aide sociale économique spécifiquement adressées aux familles et aux enfants, comme par exemple, les avances sur pensions alimentaires (95 millions de francs), les prestations complémentaires pour les familles des cantons de Soleure, Vaud et Genève (103 millions de francs) ou *l'assegno integrativo* du canton du Tessin (23 millions de francs).¹ Les prestations sous condition de ressources restantes (660 millions de francs) ne font pas partie de l'aide sociale au sens large. Dans ce montant sont inclus, entre autres, les bourses d'étude (356 millions de francs), l'accueil extrafamilial des enfants mis en place par les communes ou d'autres prestations en nature.

9.3.2 Évolution des prestations pour les familles et les enfants

Entre 2003 et 2018, les dépenses dans le domaine famille et enfants ont augmenté de 39% en termes réels, en passant de 7,6 à 10,5 milliards de francs. À titre de comparaison, ce rythme de croissance est inférieur à celui observé pour les prestations sociales dans leur ensemble (+47%) mais dépasse tant la croissance du PIB (+36%) que l'augmentation du nombre de personnes de moins de 25 ans (+6%). La hausse des dépenses sociales dans ce domaine est à attribuer quasi entièrement aux allocations familiales (AFam), aux prestations fédérales, cantonales et communales en soutien aux familles ainsi qu'aux allocations de maternité (APG). En 2018, la légère diminution de ces dépenses en termes réels est liée à la hausse générale des prix (+0.9%).

Évolution des dépenses pour les prestations sociales pour familles et enfants, 2003 à 2018 G9.9



Sources: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) et Comptes nationaux (CN); Eurostat - Population au 1^{er} janvier

© OFS 2021

10 Le budget des familles

La structure des dépenses ne varie pas fondamentalement selon que les ménages comptent ou non des enfants, mais les ménages avec enfants adaptent leur consommation ou font éventuellement des économies d'échelle dans certains domaines: dès qu'un ménage compte un enfant, on observe par exemple une nette diminution dans les dépenses pour les vêtements des parents. Les parts des différents postes de dépenses dépendent également du nombre d'enfants et de leur âge ainsi que de la classe de revenu.

10.1 Revenus

L'aspect «revenu» du budget des familles est illustré dans le graphique 10.1. Le niveau, mais aussi la composition du revenu brut donnent lieu à des constats intéressants. Par exemple, le revenu des ménages avec enfants est à peine supérieur à celui des ménages sans enfants. L'accroissement du nombre d'enfants dans le ménage ne fait pas augmenter significativement ce niveau. Si l'on considère par contre l'âge de leur enfant le plus

âgé, on observe une augmentation de quelques 4880 francs entre le revenu des couples avec les enfants les plus jeunes et celui des couples avec les enfants les plus âgés. Une analyse détaillée du niveau des revenus et notamment de leur répartition est présentée au chapitre 8.1.

Le tableau 10.1 présente les types de ménages analysés. On retrouve dans les graphiques de ce chapitre les pictogrammes utilisés dans le tableau pour représenter les différents types de ménages.

À titre de comparaison, les personnes seules (jusqu'à 64 ans) sont présentées à côté des parents seuls resp. les couples (jusqu'à 64 ans) sans enfants à côté des couples avec enfants (dont au moins un enfant est âgé de moins de 25 ans).

De plus, les couples avec enfants sont différenciés en sous-catégories en fonction du nombre d'enfants, de la classe de revenu, et de l'âge de leur enfant le plus âgé.

Types de ménages analysés

T 10.1


Ensemble des ménages

Types principaux



Personnes seules jusqu'à 64 ans



Parents seuls avec enfant(s)



Couples (jusqu'à 64 ans) sans enfants



Couples avec enfant(s)

Couples avec enfant(s) selon le nombre d'enfants



Couples avec un enfant



Couples avec deux enfants



Couples avec trois enfants ou plus

Couples avec enfant(s) selon la classe du revenu brut



Couples avec enfant(s), 1er quintile (< 8 504)



Couples avec enfant(s), 2e quintile (8 504 – 10 968)



Couples avec enfant(s), 3e quintile (10 969 – 13 405)



Couples avec enfant(s), 4e quintile (13 406 – 17 381)



Couples avec enfant(s), 5e quintile (> 17 381)

Couples avec enfant(s) selon la classe d'âge de l'enfant le plus âgé



Couples avec enfant(s), enfant le plus âgé 0–4 ans



Couples avec enfant(s), enfant le plus âgé 5–9 ans



Couples avec enfant(s), enfant le plus âgé 10–14 ans



Couples avec enfant(s), enfant le plus âgé 15–19 ans



Couples avec enfant(s), enfant le plus âgé 20 ans ou plus

Les revenus issus du travail représentent la principale composante du revenu des ménages considérés (graphique 10.1). Les prestations sociales et les contributions d'entretien d'autres ménages jouent un rôle secondaire pour les couples avec ou sans enfants. L'augmentation du nombre d'enfants entraîne, d'une part, une hausse des montants reçus au titre d'«indemnités et autres prestations sociales», dont font partie les allocations familiales. D'autre part, on observe aussi une progression du revenu issu d'activités salariées. On remarque en outre que la part de la mère au revenu issu d'activités salariées recule avec l'augmentation du nombre d'enfants.

En partant du revenu brut, on peut calculer le revenu disponible¹ en déduisant les dépenses obligatoires pour les impôts, les cotisations aux assurances sociales, les primes d'assurance-maladie obligatoire et les transferts monétaires versés à d'autres ménages. Dans la classe de revenu la plus élevée, ces déductions représentent environ 30% du revenu brut.

Enfin, en déduisant toutes les dépenses du revenu brut, il est aussi possible de déterminer le montant qui est épargné. Le montant de l'épargne dépend surtout du niveau du revenu brut. Ce montant est quasi nul dans la classe de revenu la plus basse des couples avec enfants.

Il faut noter que le chapitre 8.1 s'intéresse à la répartition du revenu disponible équivalent, alors qu'il est ici question du revenu brut.

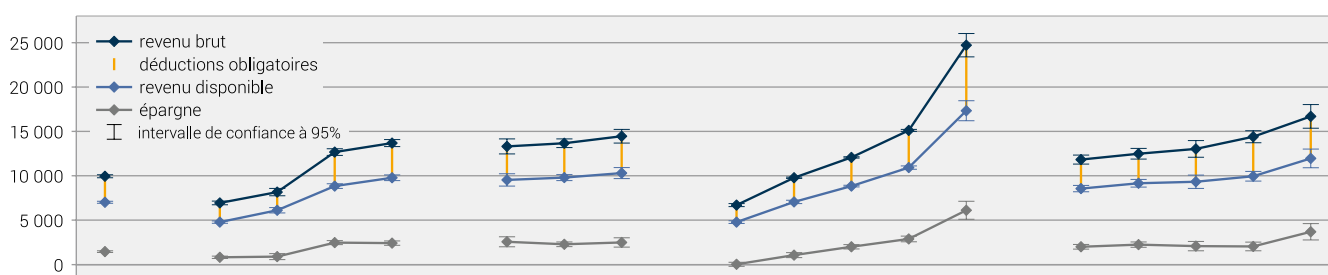
Il faut aussi noter que dans le présent chapitre, les chiffres (concernant aussi bien les revenus que les dépenses) sont toujours indiqués en francs par mois par ménage. Cela permet d'établir une comparaison directe avec son propre budget, mais aussi de comparer les chiffres entre eux sans passer par une conversion complexe via une échelle d'équivalence.

Pour mesurer et comparer directement le niveau de bien-être de différents types et tailles de ménage, il peut par contre être utile de convertir les revenus via une échelle d'équivalence, comme c'est le cas au chapitre 8 pour la comparaison de la situation financière ou au chapitre 9 pour le calcul du taux de pauvreté.

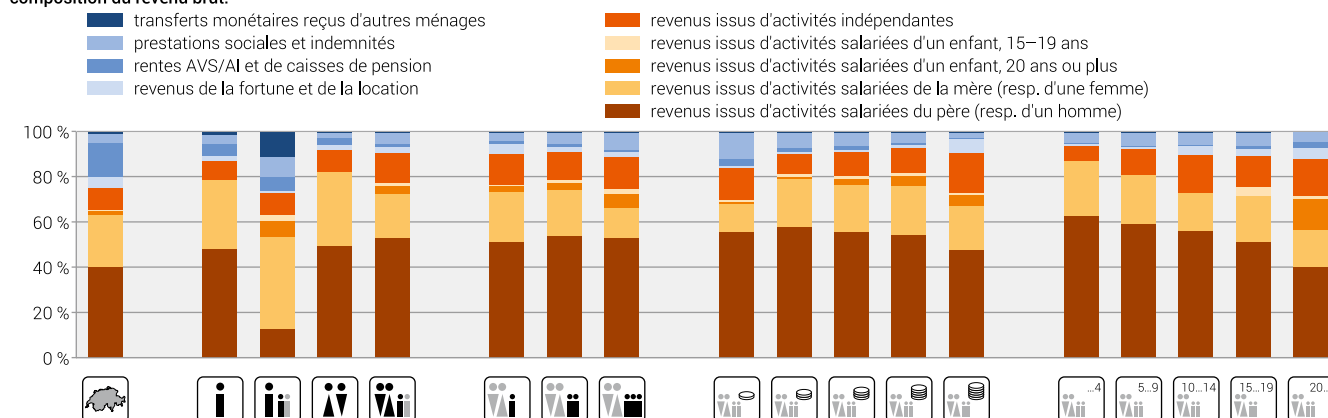
Revenus et épargne, en 2015–2017

G 10.1

montants mensuels moyens, en francs par ménage



composition du revenu brut:



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2015–2017

© OFS 2021

¹ Le revenu disponible est défini de la même manière que dans les chapitres 8 et 9, voir encadré sous 8.1.

10.2 Dépenses

Les parts des divers groupes de dépenses ne diffèrent pas fondamentalement selon les types de ménage analysés. Mais lorsque l'on se penche de manière détaillée sur des dépenses spécifiques, des différences très intéressantes sont mises en lumière.

10.2.1 Alimentation

Les couples avec enfants consacrent en moyenne 838 francs par mois aux dépenses pour les produits alimentaires, dont 198 francs pour la viande, 182 francs pour les fruits et légumes, 134 francs pour les produits laitiers, 56 francs pour les sucreries et 34 francs pour le poisson (graphique 10.2).

Les ménages avec enfants ont sensiblement plus de dépenses en matière d'alimentation que les autres types de ménages considérés. La différence est particulièrement marquée au niveau de la viande, des fruits et légumes, des produits laitiers et des sucreries. Tout à fait logiquement, le niveau de ces dépenses est fonction du nombre d'enfants vivant dans le ménage. On constate toutefois de légères économies d'échelle au niveau de la viande, des fruits et légumes et des produits laitiers; ainsi, les couples avec trois enfants et plus dépensent entre 1,3 et 1,4 fois plus pour ces postes que ceux avec un enfant alors qu'ils sont 1,7 fois plus grands en moyenne.

Le niveau des dépenses des couples avec enfants dépend aussi de leur classe de revenu: plus leurs revenus sont élevés, plus ils dépensent pour l'alimentation. Pourtant, les couples les

plus aisés n'ont en moyenne pas plus d'enfants que ceux des classes de revenu inférieures. Cette augmentation des dépenses ne doit donc probablement pas être interprétée comme une indication que les ménages aisés consomment plus de produits alimentaires, mais bien plutôt comme une indication qu'ils consomment des produits plus chers.

10.2.2 Transports et communications

Les couples avec enfants consacrent en moyenne 1 313 francs par mois aux dépenses pour les transports et les communications, dont 243 francs pour les appareils et services de télécommunications, 182 francs pour les carburants et 145 francs pour les transports ferroviaires et routiers de personnes (graphique 10.3).

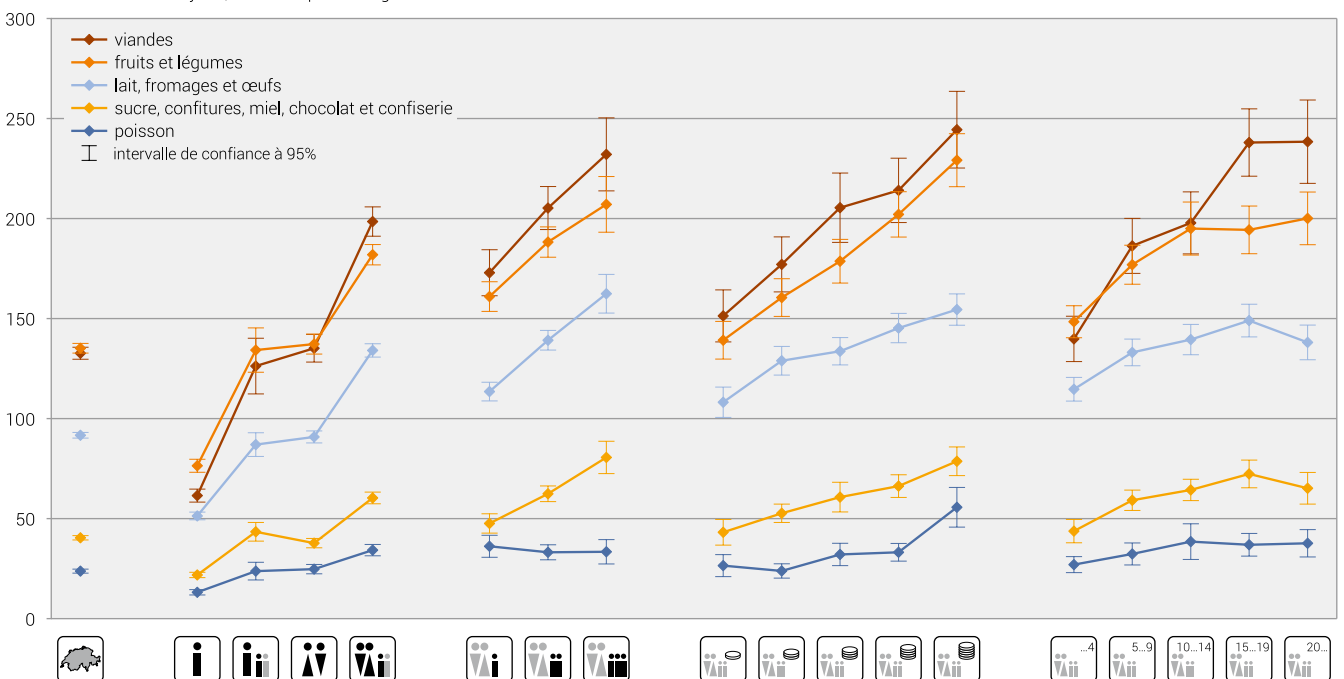
Les dépenses pour les carburants augmentent avec la taille du ménage, la classe de revenu et la classe d'âge des enfants. La progression de la part de ménages comptant plus d'une voiture suit une évolution semblable, mais elle est surtout corrélée avec la classe de revenu et le nombre d'adultes et d'enfants de 18 ans et plus.

On constate par ailleurs que des revenus plus élevés entraînent essentiellement une hausse des dépenses pour les transports publics, tandis que la consommation de carburant progresse de manière marginale. En outre, les dépenses pour les trains et les bus augmentent fortement chez les ménages avec des enfants de 15 ans et plus. Ces hausses tiennent, d'une part, au fait que les ménages à haut revenu comptent souvent davantage

Dépenses pour l'alimentation, en 2015–2017

G 10.2

montants mensuels moyens, en francs par ménage



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2015–2017

© OFS 2021

de personnes actives occupées et, d'autre part, au fait que les enfants à partir de 16 ans paient le plein tarif dans les transports publics ou doivent disposer d'un abonnement demi-tarif.

Les ménages avec enfants consacrent généralement des montants plus élevés aux télécommunications que les ménages sans enfants. S'ils dépensent plus en chiffres absolus, les ménages avec enfants réalisent aussi des économies d'échelle; ainsi, les couples avec un ou plusieurs enfants dépensent environ une fois et demie de plus pour ce poste que les ménages d'une personne alors qu'ils sont quatre fois plus grands que ces derniers en moyenne. Il est également intéressant de noter que le nombre total de téléphones portables dont dispose un ménage n'augmente que de manière modérée avec le nombre d'enfants.

10.3 Dépenses personnelles

Outre la perspective du budget de l'ensemble du ménage, on trouve aussi des dépenses qui peuvent être attribuées directement aux divers membres du ménage. Une telle attribution n'est pas possible ou judicieuse dans certaines catégories de dépenses comme le logement et l'alimentation et les boissons. Dans d'autres domaines (p. ex. les vêtements et la formation), les dépenses sont par contre attribuées en grande partie à une personne spécifique. Lorsqu'une dépense est attribuée à deux personnes ou plus (p. ex. les impôts d'un couple marié), les parts sont réparties de manière égale entre les deux personnes (ou proportionnellement entre toutes les personnes considérées).

10.3.1 Dépenses personnelles de transfert et de consommation

Dans les dépenses de transfert, certaines catégories comme les impôts, les déductions sociales et les assurances personnelles peuvent être attribuées presque entièrement aux différentes personnes, comme on le voit dans le graphique 10.4.

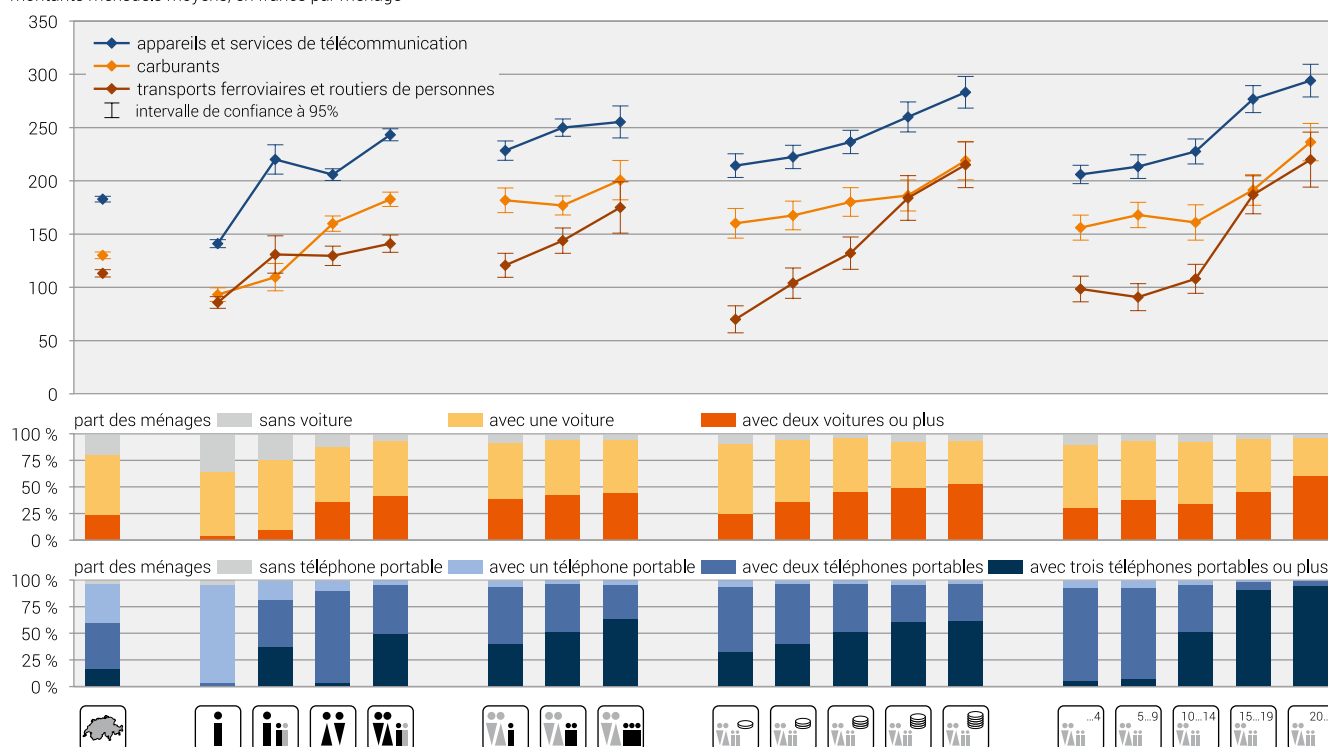
En considérant les principales composantes des dépenses de transfert, il n'est pas surprenant de constater que la majeure partie de ces dernières sont attribuées au père du fait que ce dernier fournit en moyenne une contribution nettement plus importante au revenu du ménage (graphique 10.1). La progression des dépenses de transfert des enfants dans la classe d'âge la plus élevée s'explique par la contribution croissante des jeunes adultes au revenu du ménage. Dans les trois classes d'âges les plus basses, ce sont avant tout les primes d'assurance-maladie qui pèsent beaucoup dans les dépenses personnelles de transfert pour enfants.

S'agissant des dépenses personnelles de consommation qui peuvent être attribuées personnellement (p. ex. vêtements, cours et abonnements de téléphone portable), on note qu'elles sont en moyenne légèrement plus faibles pour chaque enfant que pour les parents, mais que leur niveau se rapproche à mesure que les enfants grandissent, et que ce dernier est avant tout fortement corrélé avec le revenu. Les frais d'accueil extrafamilial des enfants dépendent eux aussi fortement du revenu (à ce sujet, voir aussi le chapitre 7).

Dépenses pour les transports et les communications, en 2015–2017

G 10.3

montants mensuels moyens, en francs par ménage



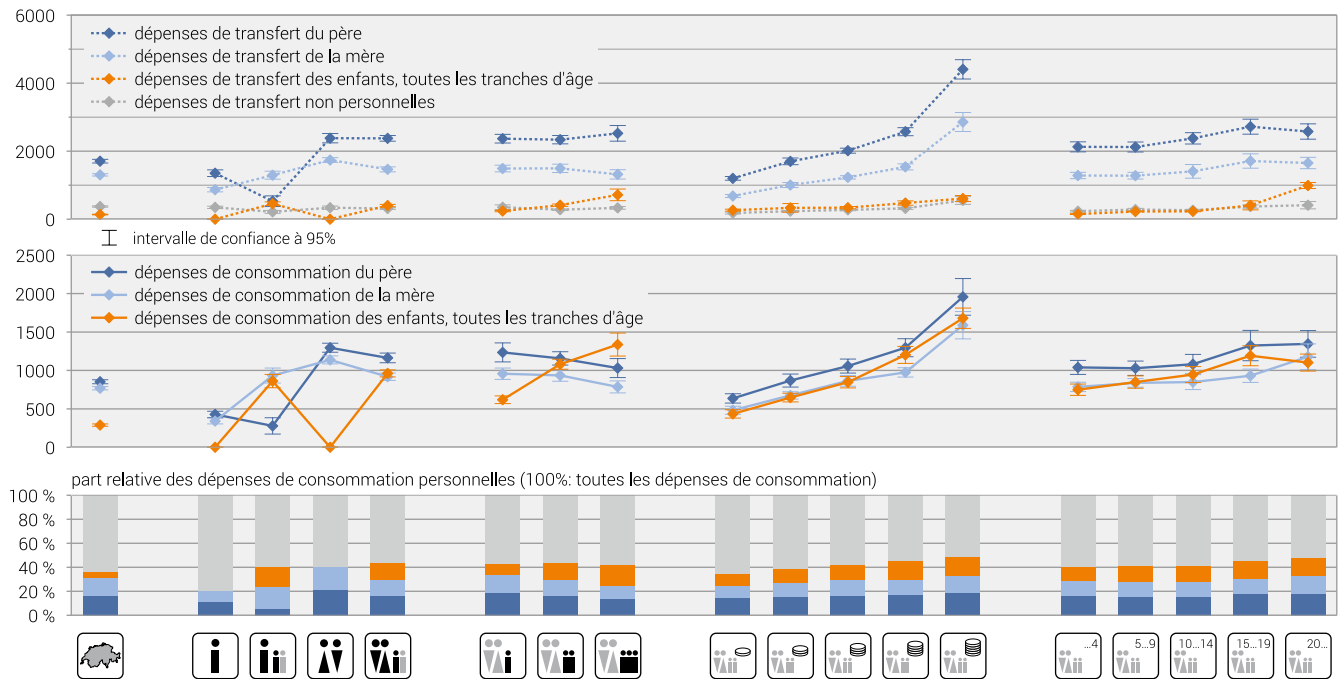
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2015–2017

© OFS 2021

Dépenses personnelles de transfert et de consommation, en 2015–2017

G 10.4

montants mensuels moyens, en francs par ménage



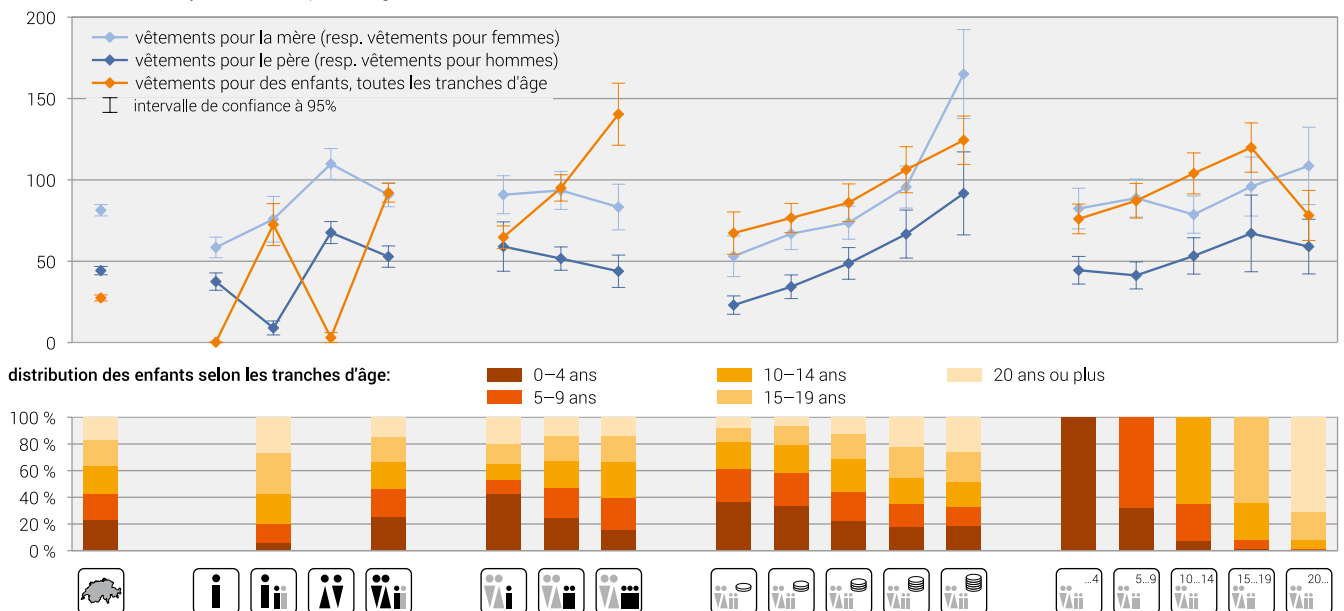
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2015–2017

© OFS 2021

Dépenses pour les vêtements, en 2015–2017

G 10.5

montants mensuels moyens, en francs par ménage



Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM) 2015–2017

© OFS 2021

Chez les couples avec un enfant, les dépenses personnelles de consommation pour ce dernier se montent en moyenne à 638 francs par mois. Si l'on ajoute à ce montant les dépenses personnelles de transfert, on arrive à un total de 856 francs. Chez les couples avec plusieurs enfants, les dépenses personnelles correspondantes atteignent 1405 francs pour deux enfants et 1783 francs pour trois enfants ou plus.

10.3.2 Vêtements

Les dépenses en matière de vêtements sont le plus souvent attribuées à une personne spécifique. Elles sont présentées dans le graphique 10.5 comme achat de vêtements «pour le père», «pour la mère» ou «pour enfants».

Par rapport aux autres types de ménage considérés, les ménages avec enfants consacrent moins d'argent aux vêtements pour adultes, mais un montant important aux vêtements pour enfants. Les dépenses en matière de vêtements pour enfants augmentent avec le nombre d'enfants, tandis que les parents revoient à la baisse le budget qu'ils consacrent à leur propre habillement. Avec un haut revenu, ceci est moins nécessaire, plus les couples avec enfants ont un revenu élevé, plus ils dépensent en vêtements pour adultes; les dépenses progressent d'ailleurs un peu plus fortement chez les femmes que chez les hommes.

11 Conditions de logement

Les ménages avec enfants disposent d'une surface habitable par personne plus réduite que ceux sans enfants et présentent également un risque plus élevé de vivre dans un logement surpeuplé. Les privations liées au logement sont plus fréquentes chez les personnes de moins de 65 ans vivant seules et les ménages monoparentaux.

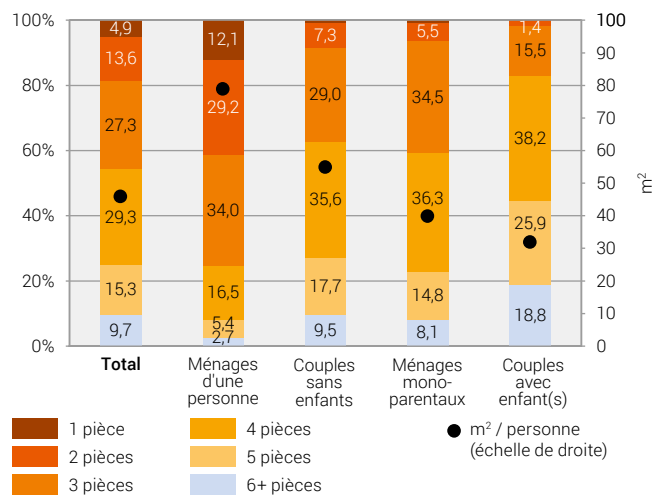
Les couples avec des enfants de moins de 25 ans disposent d'une surface habitable moyenne de 32m² par personne. Près de la moitié d'entre eux vit dans des logements de 5 pièces ou plus, tandis que plus d'un tiers (38%) occupe des logements de 4 pièces.

Les couples sans enfants dans le ménage disposent en moyenne de 55 m² par personne (58 m² si les adultes ont 65 ans ou plus, 40 m² s'ils ont moins de 25 ans) et occupent en majorité des logements de 3 (29%) et 4 pièces (36%). Près de deux tiers des personnes seules vivent dans 2 ou 3 pièces. C'est la catégorie la mieux lotie en matière de surface par personne avec une moyenne de 79 m², chiffre atteignant 90 m² lorsqu'elles ont 65 ans ou plus, mais baissant à 56 m² lorsqu'elles en ont moins de 25 ans. Près d'un quart des ménages monoparentaux vit dans des logements de 5 pièces ou plus. Ils occupent plutôt des logements de 3 ou 4 pièces (71%; graphique 11.1).

Le nombre de pièces comprend toutes les pièces d'habitation formant le logement telles que séjours, chambres à coucher, chambres d'enfants etc. Ne sont pas comptées comme des pièces d'habitation: les cuisines, les salles de bain, les douches, les toilettes, les réduits, les corridors, les demi-pièces, les vérandas, ainsi que toute pièce d'habitation supplémentaire située en dehors du logement.

De manière générale, le nombre moyen de pièces augmente avec le nombre d'enfants présents dans le ménage. Pour les couples avec enfants, il est de 4,1 pièces lorsqu'on note la présence d'un seul enfant, de 4,6 pièces avec deux enfants et de 5,2 pièces avec trois enfants ou plus. La surface moyenne des logements occupés par les couples avec un seul enfant est de 113 m², de 127 m² lorsqu'ils ont deux enfants et de 135 m² s'il y a trois enfants ou plus. Les pères et mères seuls avec leurs enfants occupent moins d'espace avec des logements oscillant en moyenne entre 94 m² (un enfant) et 123 m² (trois enfants ou plus).

Répartition des logements selon le nombre de pièces et surface habitable par personne, en 2019 G 11.1



Note: Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Source: OFS – Statistique des bâtiments et des logements, relevé structurel (RS) © OFS 2021

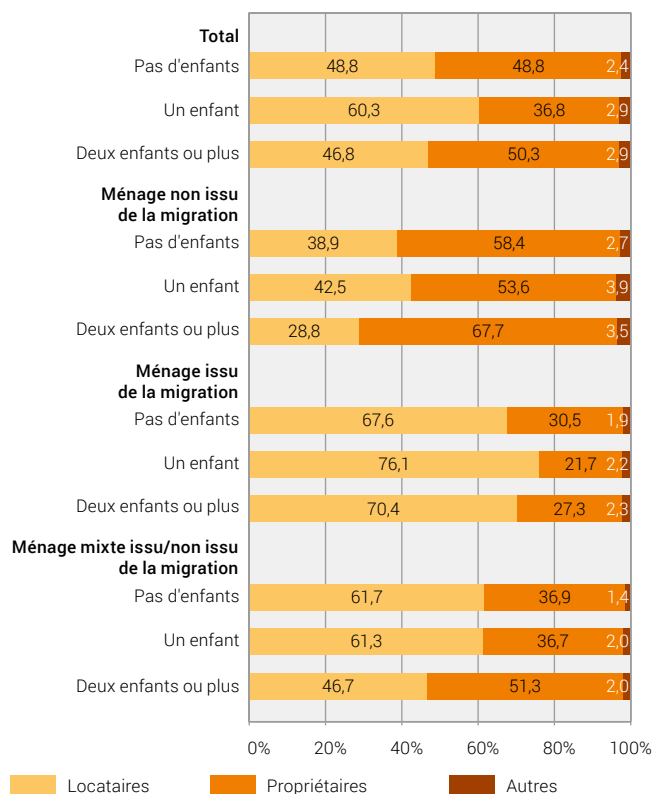
Le mode d'occupation des logements diffère selon les caractéristiques du ménage, notamment selon sa composition. Posséder son propre logement est fortement associé au fait de vivre en couple. Le taux de logements en propriété est effectivement environ deux fois plus élevé pour les ménages présentant cette configuration (45% pour les couples avec enfants et 49% pour les couples sans enfants) que pour ceux composés d'une seule personne (23%) ou d'un parent vivant seul avec un ou plusieurs enfants (24%).

Les couples avec deux enfants ou plus sont plus souvent propriétaires que ceux qui n'ont qu'un seul enfant. Ainsi, alors que 37% des couples avec un enfant sont propriétaires, ce taux grimpe à 50% lorsqu'ils en ont deux, puis à 51% s'ils ont trois enfants ou plus. Bien que plus faible, le taux de propriétaires chez les pères et mères seuls avec enfants évolue également en fonction du nombre d'enfants, passant de 20% avec un enfant à 32% avec trois ou plus.

Mais plus encore que sa progéniture, le statut migratoire du couple¹ joue ici un rôle fondamental. Lorsqu'il n'y a pas d'enfant, les couples non issus de la migration sont près de deux fois plus souvent propriétaires de leur logement que ceux qui sont issus de la migration. Cette différence s'accroît en présence d'enfants (graphique 11.2).

¹ Voir encadré au chapitre 2.

Taux de logement en propriété des couples, selon le nombre d'enfants et le statut migratoire, en 2019 G 11.2



Note: Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Source: OFS – Statistique des bâtiments et des logements, relevé structurel (RS) © OFS 2021

La catégorie d'objets que le ménage occupe est aussi corrélée à la présence ou non d'enfants. Plus d'un tiers (35%) des couples avec enfants vit dans une maison individuelle. Ce taux progresse avec le nombre d'enfants dans le ménage. Il est de 26% avec un enfant, de 39% lorsqu'ils sont au nombre de deux et de 40% avec trois enfants ou plus. Seuls 29% des couples sans enfants et moins d'un cinquième des pères et mères seuls avec enfants vivent dans des maisons individuelles.

La moitié des couples avec enfants vit dans un bâtiment à plusieurs logements. Alors que ce taux se monte à 57% pour les couples ayant un seul enfant, il n'est plus que de 42% en présence de 3 enfants ou plus. 55% des couples sans enfants occupent des bâtiments à plusieurs logements. C'est aussi le cas de 64% des pères et mères seuls avec enfants.

Six couples avec enfants sur dix vivent dans des communes-centres. C'est dans cette catégorie de communes que ces ménages disposent de la surface moyenne la plus restreinte (116m²) et qu'ils sont le plus souvent locataires de leur logement (62%). 15% des couples avec enfants vivent dans des communes rurales et occupent des logements en moyenne plus grand (133m²). Ils ne sont plus que 35% à être locataires. Le 24% des couples avec enfants restants vivent dans des communes de

Logements surpeuplés

Une personne est considérée comme vivant dans un logement surpeuplé si le ménage n'a pas à sa disposition un nombre minimum de pièces égal à : une pièce pour le ménage; une pièce par couple dans le ménage, une pièce pour chaque personne célibataire âgée de 18 ans ou plus; une pièce par paire de personnes célibataires du même sexe âgées entre 12 et 17 ans; une pièce pour chaque personne célibataire âgée entre 12 et 17 ans et n'entrant pas dans la catégorie précédente; une pièce par paire d'enfants de moins de 12 ans. Une cuisine habitable d'au moins 4 m² compte comme une pièce.

couronnes ou multi-orientées. Ils disposent de la surface moyenne la plus généreuse 137m² et sont locataires dans 36% des cas.

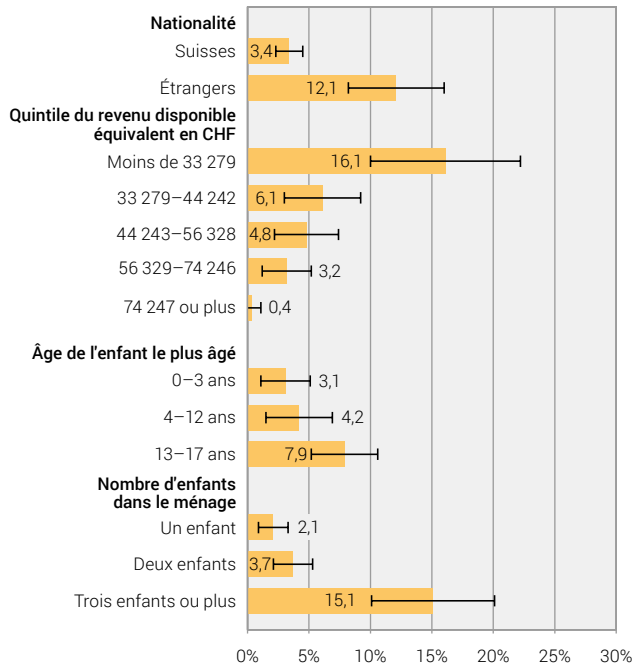
Un peu plus de 1% des personnes de moins de 65 ans vivant dans un ménage de couple sans enfants habitent dans un logement surpeuplé, alors que cela concerne 7,1% des membres des ménages avec enfants. Les membres de ménages monoparentaux sont deux fois plus souvent confrontés à cette situation que ceux des ménages de couples avec enfants (14% contre 6,1%).

Les personnes qui vivent dans un ménage de couple avec trois enfants ou plus occupent nettement plus souvent un logement surpeuplé que celles qui vivent dans un ménage de couple avec un seul enfant (resp. 15% contre 2,1%). Chez les ménages de couples avec enfants, ce risque diminue quand le revenu disponible équivalent augmente: parmi les personnes qui vivent dans un ménage de couple avec enfants, 16% de celles dont le revenu disponible se situe dans la classe la plus basse vivent dans un logement surpeuplé, alors que c'est le cas de 0,4% seulement des ménages de couples dont le revenu se situe dans la classe la plus élevée. Par ailleurs, plus le niveau de formation du ou de la partenaire avec le diplôme le plus haut est élevé, plus le risque de vivre dans un logement surpeuplé a tendance à diminuer² (graphique 11.3).

Les personnes de moins de 65 ans vivant seules et celles vivant dans un ménage monoparental sont les plus exposées à au moins une privation en lien avec leur logement (notamment un manque de luminosité, problèmes d'humidité) ou de ses environs (pollution, criminalité, violence ou vandalisme, nuisances sonores due au trafic ou aux voisins; graphique 11.4).

² Pour les couples n'ayant pas de formation post-scolarité obligatoire, la valeur calculée se fonde sur un nombre réduit de cas (100 < n < 200) et doit donc être interprétée avec prudence.

Personnes vivant dans un ménage couple avec enfants occupant un logement surpeuplé, en 2018 G 11.3



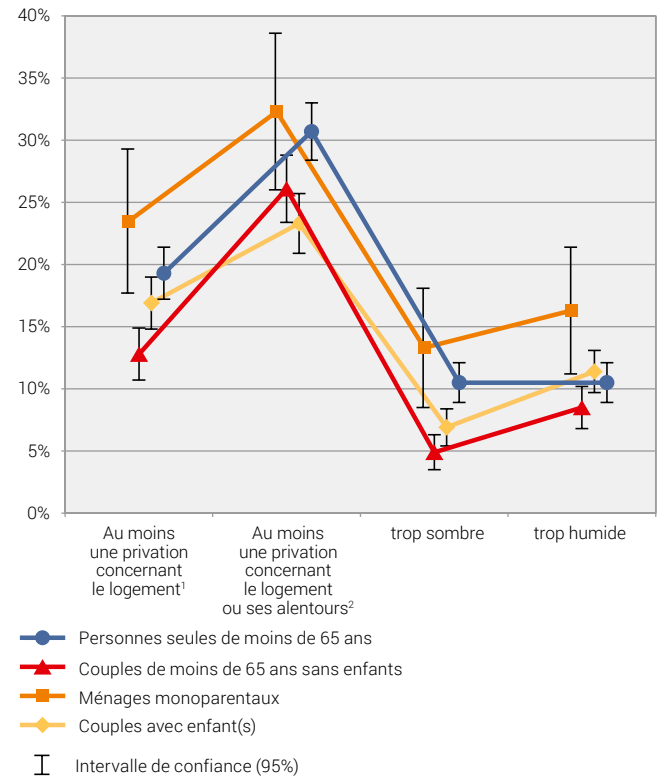
Intervalles de confiance (95%)

Note: Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2018 version 22.01.2020

© OFS 2021

Personnes vivant dans un logement avec au moins une privation, selon le type de ménage, en 2018 G 11.4



Note: Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

¹ Concernant le logement, sont prises en considération les privations suivantes: sans douche ou baignoire, sans WC, trop sombre, trop humide.

² Concernant le logement ou ses alentours, sont prises en considération les privations suivantes: le bruit de la rue ou des voisins, des problèmes de pollution ou déchets, des problèmes de criminalité, violence ou vandalisme.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2018 version 07.10.2019

© OFS 2021

12 Santé et bien-être

Les personnes en couple, avec ou sans enfants, disent être en meilleure santé, présentent moins souvent des signes de dépression et ont un degré de satisfaction plus élevé dans différents domaines de la vie que les personnes qui n'ont pas de partenaire. Les personnes vivant dans un ménage de parents seuls ont plus souvent dû renoncer, pour des raisons financières, à des soins nécessaires chez un médecin ou un dentiste que celles vivant dans d'autres types de ménage.

12.1 Situation familiale et santé

Les personnes vivant en couple, avec ou sans enfants, sont plus nombreuses à déclarer que leur état de santé général est bon ou très bon (resp. 83% et 81%) que les personnes seules sans enfants (78%) et, encore plus nettement, que les personnes seules avec des enfants dans le ménage (75%). À l'inverse, les personnes vivant en couple sont moins nombreuses à souffrir de problème de santé chronique (graphique 12.1). Si on considère également les personnes avec un ou une partenaire hors du ménage, la différence d'état de santé entre les personnes qui n'ont pas de partenaire et celle qui ont un ou une partenaire est encore plus nette.

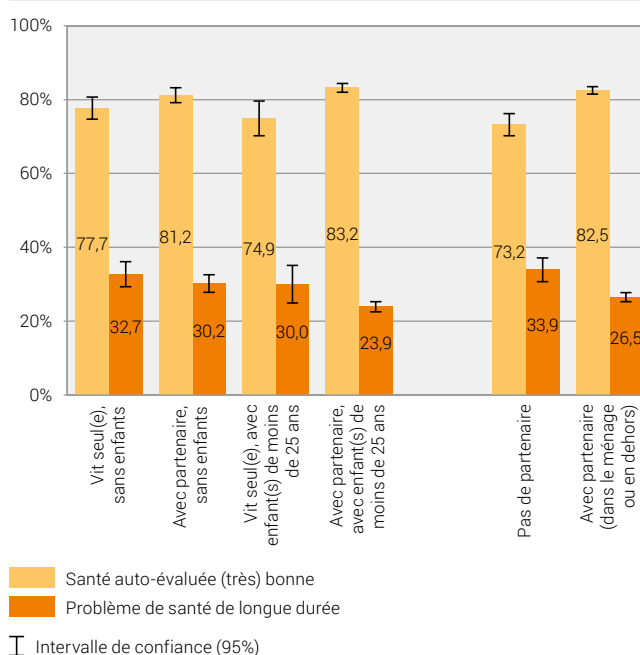
Le meilleur état de santé des personnes en couple par rapport à celles n'ayant pas de partenaire s'observe indépendamment du sexe, de l'âge et de la formation. Ainsi 84% des hommes et 81% des femmes de 25 à 64 ans ayant un ou une partenaire disent être en bonne ou très bonne santé, contre 75% des hommes et 72% des femmes du même âge sans partenaire. Les personnes plus âgées sont, en moyenne, en moins bonne santé que les plus jeunes, mais dans chaque groupe d'âge, la santé de celles qui n'ont pas de partenaire est moins bonne que celle des personnes en couple. Par exemple, 91% des personnes de 25 à 34 ans en couple s'estiment en bonne, voire très bonne santé, contre 81% des personnes du même âge sans partenaire. Chez les personnes de 55 à 64 ans cette proportion est resp. de 75% et 68%. De même, les personnes ayant un plus faible niveau de formation disent moins souvent être en bonne santé et ont plus souvent des problèmes de santé de longue durée que celles ayant une formation plus élevée. Cependant, à degré de formation égal, les personnes en couples jouissent d'une meilleure santé que celles qui ne le sont pas.

On constate également un lien entre l'état de santé et la probabilité d'avoir un ou une partenaire: les personnes qui sont limitées dans leurs activités quotidiennes depuis au moins 6 mois pour des raisons de santé sont par exemple moins souvent en

Santé auto-évaluée et problème de santé de longue durée selon la situation familiale, en 2018

Personnes de 25 à 64 ans

G 12.1



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

couple que celles qui ne le sont pas. 30% des personnes fortement limitées dans leurs activités quotidiennes n'ont pas de partenaire, alors que ce taux est de 22% chez les personnes qui sont limitées, mais pas fortement, et de 18% chez les personnes qui ne sont pas limitées pour des raisons de santé.

La situation familiale, et surtout le fait d'être en couple ou non, a aussi un lien fort avec le bien-être psychique. 14% des personnes qui vivent seules et 13% de celles qui vivent seules avec des enfants présentent des signes de dépression¹ alors que ce n'est le cas que de 6,5% des personnes qui vivent avec un ou une partenaire et des enfants de moins de 25 ans et de 5,5% des personnes qui vivent en couple sans enfants.

¹ Selon Patient Health Questionnaire (PHQ-2): «Au cours des 2 dernières semaines, à quelle fréquence avez-vous été gêné-e par les problèmes suivants? peu d'intérêt ou de plaisir à faire les choses, être triste, déprimé-e ou désespéré-e: jamais, plusieurs jours, plus de la moitié du temps, presque tous les jours»

12.2 Privations dans le domaine de la santé

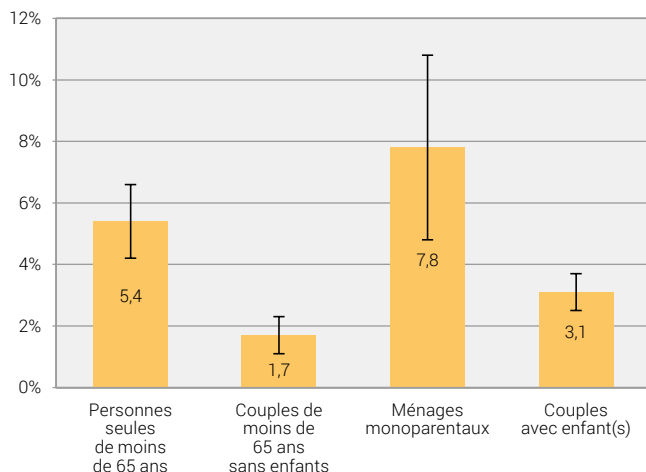
En 2018, 3,2% de la population de 16 ans ou plus a dû renoncer, pour des raisons financières, à des soins nécessaires chez un médecin ou un dentiste. Cette privation concerne nettement plus souvent les soins dentaires (2,8%) que les autres soins médicaux (0,6%). Parmi les personnes de moins de 65 ans sans enfants, celles qui vivent seules sont plus nombreuses à être privées des soins nécessaires (5,4%) que celles vivant en couple (1,7%). Lorsqu'il y a des enfants dans le ménage, la privation de soins médicaux nécessaires pour raison financière est également plus fréquente dans les ménages de parents seuls (7,8%) que dans les ménages de couple avec enfants (3,1%, graphique 12.2).

Cependant, les privations dans le domaine de la santé sont surtout liées à la situation financière du ménage. Elles touchent 7,0% des ménages à risque de pauvreté et même 17% des ménages en situation de privation matérielle. Sans surprise, on observe également des disparités dans les privations santé en fonction d'autres caractéristiques fréquemment liées au niveau de revenu comme le niveau de formation, la nationalité ou le fait d'être propriétaire ou non de son logement: les personnes moins formées, locataires et étrangères devant renoncer plus souvent à des soins que les autres pour des raisons financières. Il existe aussi d'importantes différences régionales, le fait de devoir renoncer à des soins médicaux ou dentaires nécessaires est par exemple nettement plus fréquent pour les personnes de 16 ans ou plus résidant en Suisse romande (7,2%) que pour celles qui habitent en Suisse italienne (2,9%) ou en Suisse alémanique 1,8%.

Part de la population ayant été privée, pour des raisons financières, de soins nécessaires chez un médecin ou un dentiste, en 2018

Personnes de 16 ans et plus

G12.2



I Intervalle de confiance (95%)

Note: Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2018 version 22.01.2020

© OFS 2021

12.3 Degré de satisfaction en fonction de la situation familiale

Le degré de satisfaction à l'égard de sa vie actuelle et de divers domaines de la vie est un indicateur du bien-être subjectif et de la qualité de vie de chacun. Ce degré de satisfaction a été mesuré sur une échelle de 0 («pas du tout satisfait-e») à 10 («entièrement satisfait-e»). Nous allons dans ce qui suit nous intéresser à la proportion de la population de 16 à 64 ans présentant un degré très élevé de satisfaction (valeurs de 9 ou 10).

D'une manière générale, on peut retenir que dans la quasi-totalité des domaines considérés, les personnes de moins de 65 ans vivant en couple sont plus nombreuses à déclarer un degré très élevé de satisfaction que les personnes de moins de 65 ans vivant seules. Le graphique 12.3 montre que les personnes vivant en couple sont sensiblement plus nombreuses à s'estimer très satisfaites de leur vie actuelle, de leur logement (voir la situation en matière de logement selon le type de ménage au chapitre 11) et de leurs relations personnelles que les personnes vivant seules, et ce indépendamment du fait de vivre ou non avec des enfants.

Seulement 19% des personnes seules de moins de 65 ans s'estiment très satisfaites de leur situation financière alors qu'elles sont 29% pour les personnes de moins de 65 ans vivant en couple sans enfants. Cet état de fait est lié au niveau de revenus qui est plus bas pour les personnes vivant seules que pour les couples sans enfants (voir chapitre 8). Elles vivent par ailleurs plus souvent dans la précarité (voir chapitre 9). Le pourcentage de personnes vivant en couple avec enfants de moins de 25 ans à s'estimer très satisfaites de leur situation financière est proche de celui des personnes de moins de 65 ans vivant seules.

Au chapitre de la durée du temps libre, les personnes de moins de 65 ans vivant seules et celles de moins de 65 ans vivant en couple sans enfants se déclarent plus souvent très satisfaites (environ 25% dans les deux cas) que les personnes vivant en couple avec enfants (19%). Par ailleurs, les personnes vivant en couple sans enfants sont légèrement plus satisfaites de leurs activités de loisirs (38%) que les personnes ans vivant seules (35%) ou que les personnes en couple avec enfants (33%).

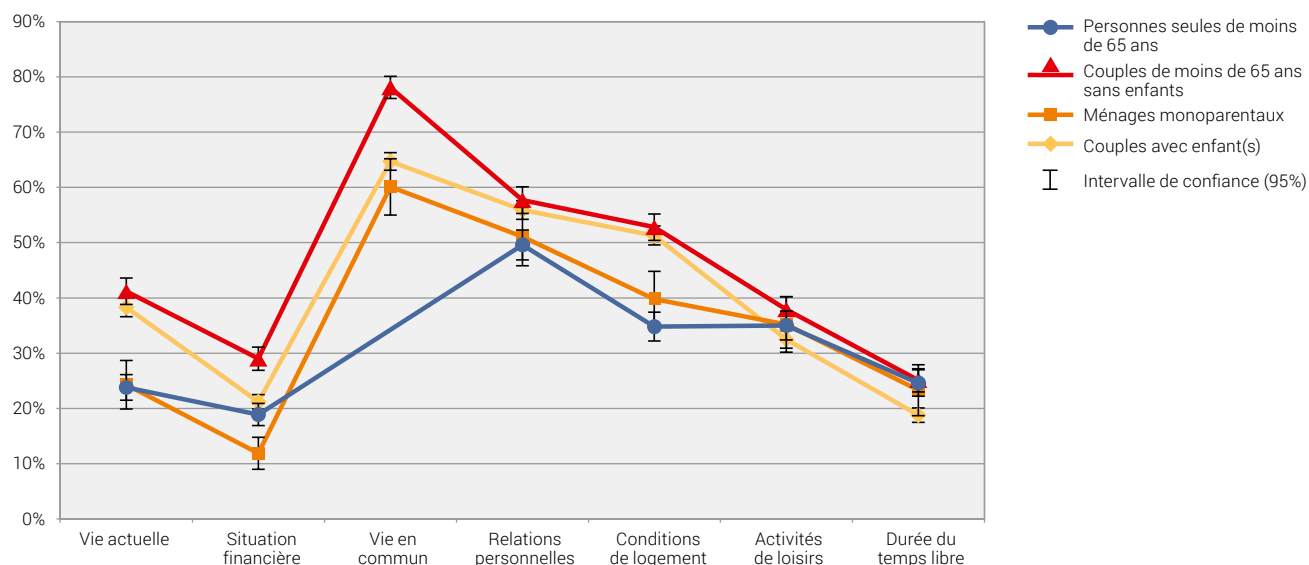
Les personnes de moins de 65 ans vivant en couple sans enfants sont sensiblement plus satisfaites que les personnes vivant en couple avec enfants dans un grand nombre de domaines de la vie: situation financière, vie en commun, activités de loisirs, durée du temps libre. La présence d'enfants dans le ménage n'a en revanche pas d'influence notable sur le taux de satisfaction à l'égard de la vie actuelle, des relations personnelles et de la situation du logement.

Pour ce qui est des mères et pères vivant seuls avec leurs enfants, leur plus grande vulnérabilité économique se répercute fortement sur leur bien-être. On constate ainsi qu'ils sont sensiblement moins satisfaites que les personnes vivant en couple avec ou sans enfants, et ce presque dans tous les domaines de la vie considérés. Le graphique 12.3 montre par exemple qu'ils sont nettement moins souvent très satisfaites sur le plan de la situation financière et de la vie en commun. Par ailleurs, les pourcentages des parents seuls avec leurs enfants et des personnes de moins de 65 ans vivant seules à s'estimer très satisfaites de leur vie actuelle, de leurs relations personnelles et de leur logement sont

Part de la population très satisfaite dans divers domaines de la vie selon le type de ménage, en 2018

Personnes de 16 ans et plus

G 12.3



Note: Est considérée comme «enfant» toute personne âgée de moins de 25 ans habitant avec au moins un de ses deux parents.

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2018 version 07.10.2019

© OFS 2021

beaucoup moins élevés que ceux des personnes vivant en couple avec ou sans enfants. Il est également intéressant de constater que les parents vivant seuls avec leurs enfants affichent un taux de satisfaction légèrement supérieur concernant la durée du temps libre que les personnes vivant en couple avec enfants (23% contre 19%).

Les personnes de nationalité étrangère vivant en couple avec enfants sont sensiblement moins souvent très satisfaites de leur vie actuelle (31% contre 42%) et de leur situation financière (12% contre 25%) que celles de nationalité suisse. De façon semblable au reste de la population, le niveau de satisfaction des personnes vivant en couple avec enfants de moins de 25 ans par rapport à la vie actuelle, à la situation financière et au logement augmente significativement avec les revenus.

Autre fait notable, en Suisse romande les personnes vivant en couple avec enfants sont moins souvent très satisfaites de leur vie actuelle (31% contre 41%) et de leur situation financière (16% contre 23%) que leurs homologues de Suisse alémanique, alors même que le niveau de revenus est presque le même.

Concernant la situation financière, les personnes vivant en couple déclarent nettement plus souvent un degré élevé de satisfaction lorsque l'enfant le plus jeune est âgé de 18 à 24 ans que lorsqu'il est âgé de moins de quatre ans. Il est avéré que le revenu des ménages avec enfants en bas âge est en moyenne moins élevé (voir chapitre 8.1.2).

13 Parents séparés ou divorcés

Un bon dixième des personnes ayant des enfants de moins de 18 ans ne sont plus en couple avec le père ou la mère de ces enfants. La majorité de ces parents séparés ou divorcés se partagent l'autorité parentale et, lorsque cette dernière n'est octroyée qu'à un seul parent, elle l'est presque toujours à la mère.

Les pensions alimentaires constituent une partie considérable du budget, tant pour les ménages qui en reçoivent que pour ceux qui en versent.

13.1 Autorité parenté et garde des enfants

Lorsque des couples ayant des enfants mineurs se séparent ou divorcent, la question se pose de l'attribution de l'autorité parentale et du domicile des enfants. Plus d'une personne sur 10 (13%) ayant au moins un enfant de moins de 18 ans n'est plus en couple avec l'autre parent. Lors d'une séparation, l'autorité parentale est le plus souvent attribuée aux deux parents. 61% des parents séparés ont l'autorité parentale conjointe. Lorsque l'autorité parentale n'a été octroyée qu'à un seul parent, 9 fois sur 10 il s'agit de la mère. Plus les enfants sont jeunes au moment de la séparation et plus il est fréquent que l'autorité parentale ne soit attribuée qu'à un seul parent, alors que l'autorité parentale conjointe devient plus fréquente lorsque les enfants sont plus âgés.

À partir du 1^{er} juillet 2014, la loi a changé et l'autorité parentale conjointe est devenue la règle en cas de divorce des parents. Lorsque les parents ne sont pas mariés, l'autorité parentale conjointe n'est pas automatique, mais peut être demandée par les parents sur la base d'une déclaration commune. On constate que la proportion de parents séparés exerçant une autorité parentale conjointe a un peu augmenté par rapport à la situation antérieure (graphique 13.1).

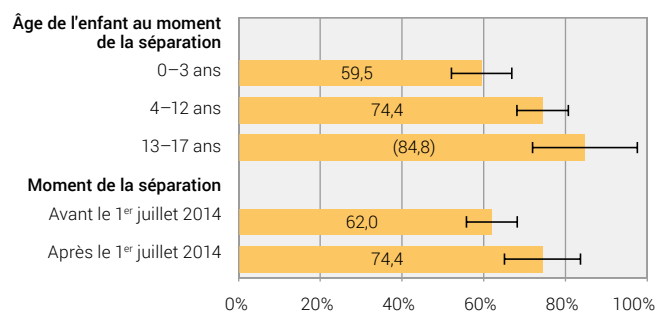
Après un divorce ou une séparation, les enfants habitent le plus souvent chez la mère. À la tête des ménages monoparentaux, on dénombre environ cinq fois plus de mères que de pères (voir chapitre 2).

Par ailleurs, parmi les personnes qui ont des enfants de moins de 18 ans vivant principalement chez l'autre parent, près de 90% sont des hommes contre seulement 10% environ de femmes.

Les enfants plus âgés vivent un peu plus souvent chez le père que les plus jeunes. Quand l'enfant le plus jeune a entre 13 et 17 ans, 85% des personnes dont les enfants vivent surtout chez l'autre parent sont des hommes et 15% des femmes.

Autorité parentale conjointe, en 2018

G 13.1



I Intervalle de confiance (95%)

(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

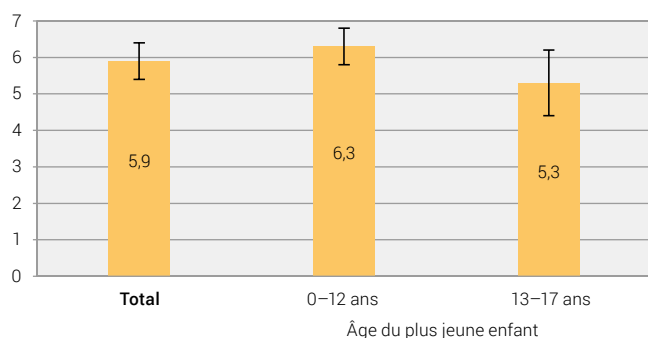
Chez un peu moins de six parents séparés ou divorcés sur dix (57%), un des enfants au moins est également pris en charge par le parent chez qui il ne vit pas la majeure partie du temps ou alors il passe le même temps au domicile de chacun de ses parents. L'âge des enfants joue là aussi un rôle: lorsque le plus jeune enfant a moins de 13 ans, l'autre parent s'occupe également des enfants dans 62% des cas, contre 51% lorsque le plus jeune a entre 13 et 17 ans.

Même lorsqu'un seul des parents s'occupe des enfants, ceux-ci conservent en général des contacts avec l'autre parent. Un dixième des parents d'enfants de moins de 18 ans vivant principalement chez l'autre parent n'ont plus de contact avec ces enfants sous la forme de visites ou par téléphone, Skype, etc. Un sixième environ des parents séparés ou divorcés se partagent à peu près équitablement la prise en charge des enfants, et ceux-ci passent environ le même temps chez l'un et chez l'autre. Chez deux cinquièmes des parents, les enfants passent entre 1 et 4 jours par mois chez le deuxième parent ou bien entre 5 et 12 jours. En moyenne, les enfants passent 5,9 jours par mois chez le deuxième parent. Il n'y a pas de différence significative à cet égard entre les pères et les mères. Lorsque l'enfant le plus jeune a moins de 13 ans, les enfants passent en moyenne 6,3 jours chez le deuxième parent, contre 5,3 jours en moyenne lorsque le plus jeune a entre 13 et 17 ans (graphique 13.2).

Nombre moyen de jours par mois chez l'autre parent, en 2018

Enfant qui passe le plus de temps chez l'autre parent

G 13.2



┃ Intervalle de confiance (95%)

Note: Les cas où l'enfant passe à peu près autant de temps chez chacun des parents (>=13 jours par mois chez l'autre parent) ne sont pas pris en compte dans le graphique.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

13.2 Pensions alimentaires

Seule une petite partie (3,4%) des personnes résidant en Suisse vivent dans un ménage versant une pension alimentaire à un autre ménage.¹ Elles se répartissent à parts à peu près égales entre personnes de moins de 65 ans vivant seules, personnes de moins de 65 ans vivant en couple sans enfants, personnes vivant en couple avec enfants de moins de 25 ans et personnes vivant dans les types de ménages restants (graphique 13.3). La taille moyenne de ces ménages est de 1,9 personne. Les personnes vivant seules qui s'acquittent d'une pension alimentaire sont en règle générale de sexe masculin (à 96%).

Les ménages recevant des pensions alimentaires représentent 3,7% de la population. La majorité de ces personnes (59%) vivent dans des ménages de parents seuls avec des enfants de moins de 25 ans. La taille moyenne des ménages recevant des pensions alimentaires est de 2,6 personnes. La personne de référence dans ces ménages monoparentaux (adulte gagnant la majeure partie du revenu du ménage) est dans 97,5% des cas de sexe féminin. Les ménages monoparentaux n'ont cependant pas toujours droit à une pension alimentaire: en réalité, moins de la moitié d'entre eux (44%) bénéficient de ce type d'aide.

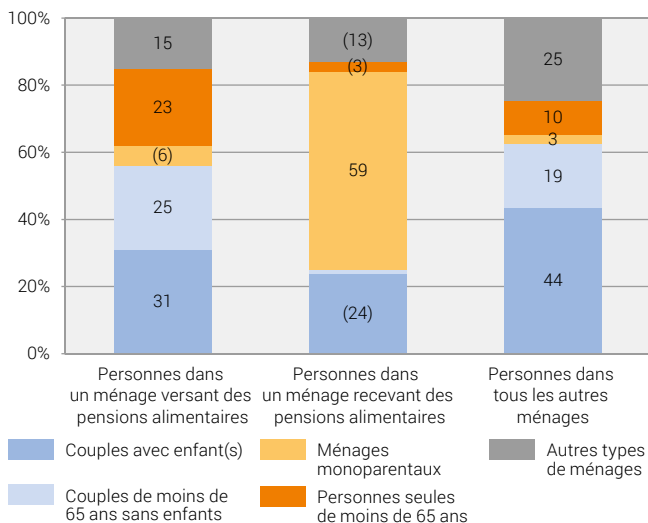
13.2.1 Revenus

Les revenus des ménages qui versent ou qui touchent une pension alimentaire diffèrent tant en termes de montants que de composition. Pour faciliter les comparaisons, la présente analyse se limite à la présentation de trois types de ménages spécifiques: les ménages monoparentaux recevant une pension alimentaire, ceux qui n'en reçoivent pas et les personnes seules de moins de 65 ans versant une pension alimentaire (graphique 13.4). Le

¹ Il n'est pas possible de distinguer entre les pensions versées pour les enfants ou pour les ex-partenaires. Les rares ménages qui touchent et versent à la fois une pension alimentaire ne sont pas considérés.

Pensions alimentaires: part de personnes selon le type de ménage, en 2015–2017

G 13.3



(Chiffre): La valeur repose sur un faible nombre de cas et doit donc être interprétée avec prudence.

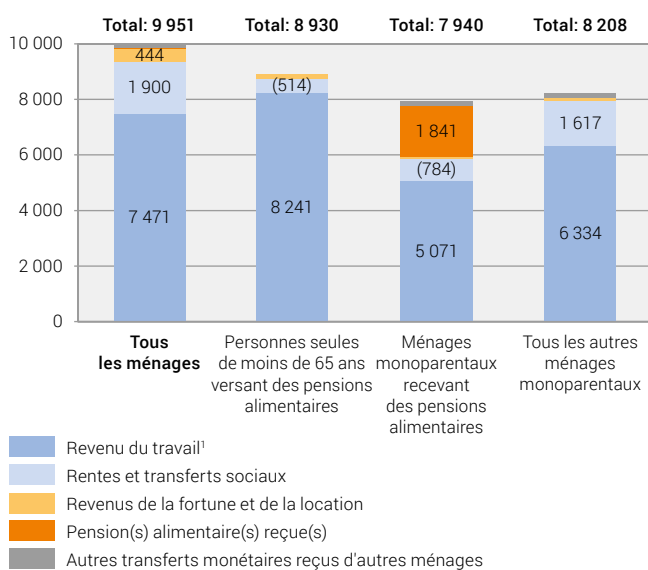
Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2021

Pensions alimentaires: composition du revenu brut des ménages, en 2015–2017

En francs par mois

G 13.4



(Chiffre): La valeur repose sur un faible nombre de cas et doit donc être interprétée avec prudence.
¹ avec les cotisations des employés aux assurances sociales, mais sans celles des employeurs

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2021

revenu mensuel brut des ménages monoparentaux touchant une pension alimentaire (7940 francs en moyenne) est inférieur à celui des ménages qui n'en touchent pas (8208 francs) et inférieur aussi à celui des personnes seules de moins de 65 ans versant une pension alimentaire (8930 francs). Ce dernier montant s'entend avant déduction des pensions alimentaires versées.

Après déduction des dépenses obligatoires, qui comprennent non seulement les pensions alimentaires, mais aussi les contributions aux assurances sociales, les impôts et les primes de l'assurance-maladie obligatoire, il reste aux personnes seules versant des pensions alimentaires quelque 4500 francs par mois. Les ménages monoparentaux qui touchent une pension alimentaire disposent quant à eux d'environ 6250 francs, qui doivent suffire à 2,7 personnes en moyenne. Avoisinant 3600 francs, le revenu disponible équivalent² des personnes vivant dans un ménage monoparental est inférieur à celui des personnes seules versant une pension alimentaire (4500 francs).

Si le revenu des personnes seules versant une pension alimentaire provient essentiellement d'une activité lucrative (92% du revenu brut), l'activité lucrative ne représente que 64% du revenu des personnes vivant dans un ménage monoparental recevant des pensions alimentaires. Le montant moyen des pensions alimentaires reçues par ces ménages se monte à 1841 francs, ce qui correspond à un quart ou presque du revenu brut du ménage.

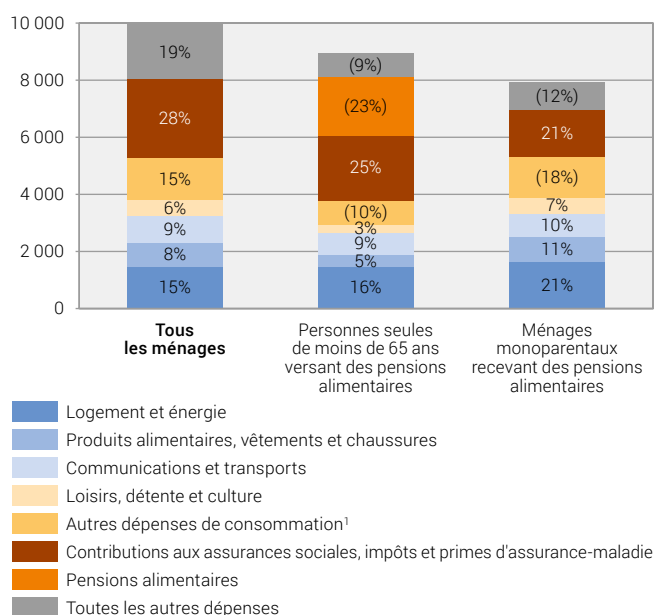
13.2.2 Dépenses

Les ménages versant ou recevant des pensions alimentaires ne se distinguent pas uniquement par leurs revenus, mais aussi par leurs dépenses. Le graphique 13.5 montre que les ménages monoparentaux qui touchent une pension alimentaire consacrent

Pensions alimentaires: composition des dépenses, en 2015–2017

En francs par mois et en % du revenu brut du ménage

G 13.5



(Chiffre): La valeur repose sur un faible nombre de cas et doit donc être interprétée avec prudence.

¹ santé, ameublement, restauration et hébergement, boissons alcoolisées et tabacs

Source: OFS – Enquête sur le budget des ménages (EBM)

© OFS 2021

² Voir la définition dans le chapitre 8.

presque un tiers de leur revenu brut aux postes logement, alimentation et vêtements. Par ailleurs, 10% vont aux communications et aux transports et 7% aux loisirs, à la détente et à la culture; 18% sont alloués aux autres dépenses de consommation (santé, ameublement, restauration et hébergement, boissons alcoolisées, tabacs, etc.) et 21% aux dépenses obligatoires telles qu'impôts, contributions aux assurances sociales et primes d'assurances-maladie (assurance de base). Le poste restant, «Toutes les autres dépenses», comprend les autres taxes, redevances, primes d'assurance, plans d'épargne (pilier 3a, p. ex.) ainsi que les transferts vers d'autres ménages (hors pensions alimentaires). Ce poste représente environ 12% du revenu brut.

Chez les personnes seules versant une pension alimentaire, le logement et les dépenses de consommation occupent une place moindre dans le budget. Ces personnes consacrent environ un cinquième de leur revenu brut au logement, à l'alimentation et aux vêtements, et un autre cinquième à toutes les autres dépenses de consommation. Par rapport aux ménages monoparentaux, leurs dépenses sous forme de contributions aux assurances sociales, d'impôts et de primes d'assurances-maladie représentent une plus grande partie du budget (25%). De plus, avec 23% (ou 2041 francs en moyenne), les pensions alimentaires pèsent lourd dans les comptes.

13.3 Avances sur pensions alimentaires

Les avances sur pensions alimentaires (AVPA) sont octroyées par les cantons. Elles servent à surmonter les difficultés économiques passagères auxquelles sont confrontés les ménages lorsque les pensions alimentaires ne sont pas versées ou ne le sont qu'irrégulièrement ou partiellement.

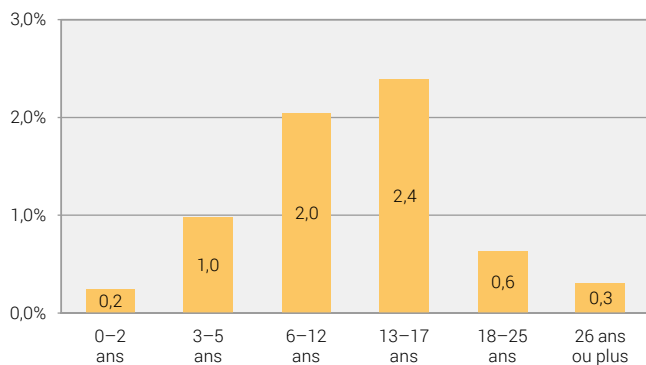
En 2019, 48 900 personnes, soit 0,57% de la population, ont perçu des AVPA en Suisse. Les cantons affichent des taux allant de 0,14% (Appenzell Rhodes-Intérieures) à 1% (Bâle-Ville). Huit cantons ont un taux d'AVPA plus élevé que la moyenne nationale. On constate par ailleurs que ce taux augmente avec la taille des communes.

Presque toutes les personnes présentant une demande d'AVPA sont des femmes. Ces dernières représentent en effet 94% des titulaires de dossiers, et ce taux ne varie guère. Les étrangers sont eux aussi surreprésentés parmi les bénéficiaires de ces avances: leur taux (0,76%) est 1,5 fois plus élevé que celui des individus de nationalité suisse. Chez les enfants, ce taux augmente avec l'âge, jusqu'à 17 ans; par la suite, une fois les premières formations terminées, le droit aux avances prend généralement fin. Les deux classes d'âge comptant les parts les plus élevées de bénéficiaires sont les 6 à 12 ans et les 13 à 17 ans, avec resp. 2,0% et 2,4%. Cela signifie que les avances sont avant tout octroyées aux enfants de ces classes d'âge (graphique 13.6).

La plupart des bénéficiaires d'AVPA vivent dans des structures d'unités d'assistance comptant un enfant (57%), 22% deux enfants et seulement 5,1% trois enfants ou plus.

Une autre catégorie de bénéficiaires (3,8%) est constituée par les ex-conjoints percevant des pensions alimentaires pour adultes et par des familles monoparentales comptant un ou plusieurs enfants de 18 à 25 ans.

Taux de bénéficiaires d'avances sur pensions alimentaires selon l'âge, en 2019 G 13.6



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale (SAS)

© OFS 2021

Les avances sur pensions alimentaires (AVPA) sont des avances sur les pensions alimentaires dues et non encore versées. Les 26 cantons en octroient, mais chacun définit les conditions y donnant droit. Ils les accordent sous condition de ressources, à l'exception du Tessin, qui les octroie indépendamment du revenu et de la fortune du parent détenteur de la garde de l'enfant. Les données de ce canton sont tout de même relevées, à des fins de comparaison. En fonction de la législation cantonale, les AVPA peuvent bénéficier aux enfants seulement, ou aussi aux adultes (FR, VD, VS, NE, GE, JU et ZG). Elles font l'objet d'un relevé depuis 2007 de manière agrégée ou par saisie individuelle. Les données 2019 ont été saisies pour la première fois de manière individuelle par tous les cantons.

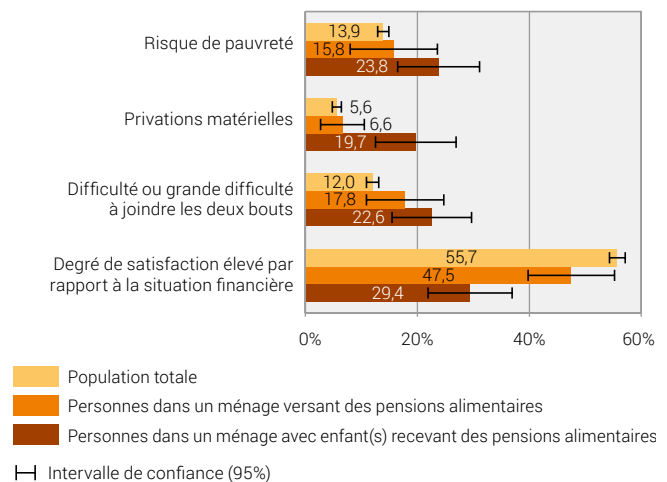
La statistique des avances sur pensions alimentaires recourt à la notion d'unité d'assistance (UA), qui comprend les personnes (ou la personne) mentionnées comme bénéficiaires d'une convention d'entretien. Si ces personnes sont mineures, le parent titulaire de la garde vivant dans le même ménage est inclus dans l'UA en sa qualité de requérant. Ne sont pas comprises dans l'UA les personnes qui vivent dans le même ménage, mais ne sont pas mentionnées dans la convention d'entretien.

13.4 Pauvreté et privations matérielles

Une séparation entraîne en règle générale une augmentation des frais pour toutes les parties concernées. Un revenu qui était suffisant pour le ménage commun avant la séparation peut ensuite ne plus suffire à financer les deux ménages. Le montant des pensions alimentaires n'est pas fixé uniquement en fonction des besoins de l'ayant droit, mais tient également compte des possibilités de la partie astreinte au versement. Si celle-ci vit déjà en dessous du minimum de subsistance, elle ne paie en principe pas de pension. Le déficit éventuel est alors à la charge du ménage qui a droit aux pensions alimentaires. Lorsque la

situation économique de la personne astreinte aux versements change, le montant de la pension n'est cependant pas automatiquement adapté et il n'est alors pas exclu qu'elle se trouve face à des difficultés financières.

Pensions alimentaires: risque de pauvreté, privations matérielles et évaluation subjective de la situation financière, en 2018 G 13.7



Degré de satisfaction élevé: valeurs 8, 9 ou 10 sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (tout à fait satisfait).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2018 version 22.01.2020

© OFS 2021

Sur la base des chiffres recueillis dans le cadre de notre étude, ce n'est que rarement le cas (graphique 13.7): les personnes versant une pension alimentaire risquent en général moins de basculer dans la pauvreté que celles vivant dans un ménage avec enfants et recevant une pension alimentaire (16% contre 24%).³ Elles endurent par ailleurs moins souvent des privations matérielles (6,6%) que les ménages avec enfants recevant des pensions alimentaires (20%) et, selon leur propre appréciation, elles éprouvent tendanciellement plus rarement des difficultés à joindre les deux bouts (18% contre 23%).

Cette situation se retrouve également dans la satisfaction subjective des personnes quant à la situation financière du ménage. Chez les personnes versant des pensions alimentaires, la part de celles qui sont très satisfaites ne diffère pas de manière significative de la population totale (48% contre 56%). Parmi les ménages avec enfants recevant une pension alimentaire, moins d'une personne sur trois (29%) déclare une satisfaction élevée par rapport à la situation financière du ménage.

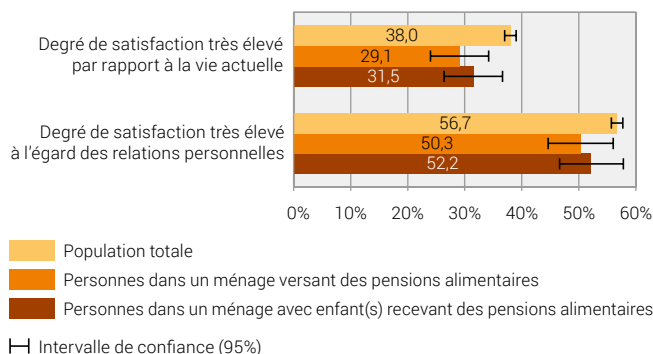
³ Pour les définitions liées au fait de pouvoir joindre les deux bouts, au risque de pauvreté et au taux de privation matérielle voir chapitres 8 et 9.

13.5 Bien-être subjectif et relations sociales

Les personnes vivant dans un ménage versant ou recevant des pensions alimentaires sont moins satisfaites de leur vie actuelle que l'ensemble de la population: si 38% des personnes résidant en Suisse déclarent être très satisfaites de leur vie actuelle, ce n'est le cas que de 29% des personnes vivant dans un ménage versant des pensions alimentaires. Parmi les personnes vivant dans un ménage avec enfants et recevant une pension alimentaire, la proportion est légèrement plus élevée, soit 31% (graphique 13.8). Dans les deux groupes, la part de personnes très satisfaites de leurs relations personnelles (famille, amis, collègues, etc.) est également tendanciellement plus faible que dans l'ensemble de la population.

Pensions alimentaires: satisfaction par rapport à la vie actuelle et à l'égard des relations personnelles, en 2018

G13.8



Degré de satisfaction très élevé: valeurs 9 ou 10 sur une échelle allant de 0 (pas du tout satisfait) à 10 (tout à fait satisfait).

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC–2018 version 22.01.2020

© OFS 2021

14 Violence domestique

La plupart des délits relevant de la violence domestique se produisent au sein d'un couple existant ou entre ex-partenaires et les victimes sont plus souvent des femmes que des hommes. Parmi les mineurs victimes de violence domestique de la part de leurs parents ou d'autres individus de la parenté, les filles sont également surreprésentées.

La statistique policière de la criminalité (SPC) a recensé, en 2019, 19 669 infractions. La part de la violence domestique dans l'ensemble des infractions de violence enregistrées par la police est de 40%, un taux qui n'a pratiquement pas changé depuis le début des relevés en 2009.

La violence domestique dans la statistique policière de la criminalité

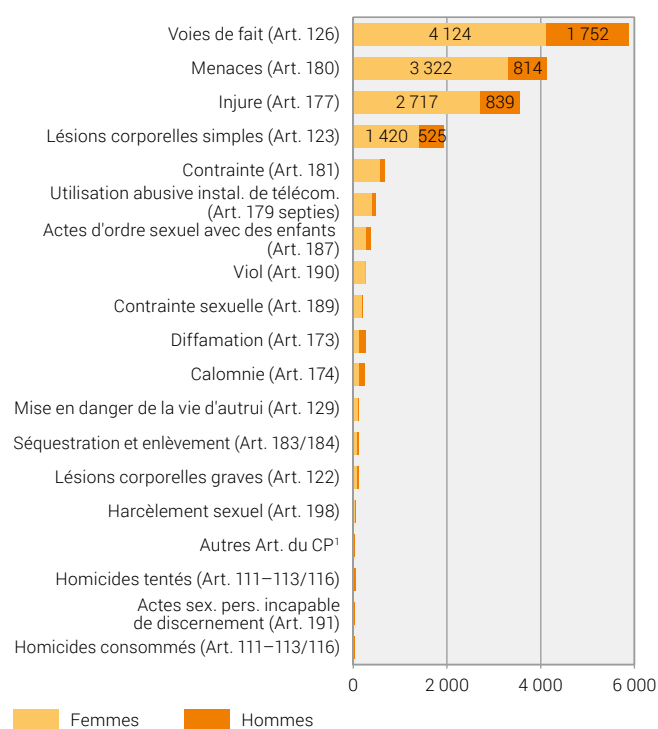
Depuis 2009, la statistique policière de la criminalité (SPC) définit les actes de violence domestique en fonction de la relation existant au moment des faits entre la personne lésée et la personne prévenue. Pour une partie des infractions qu'elles saisissent, les polices cantonales prennent note de cette relation et si la personne prévenue est le partenaire ou l'ex-partenaire, ou encore un autre membre de la famille de la personne lésée, le délit est enregistré comme violence domestique. À noter que la SPC ne recense que les infractions dont la police a eu connaissance.

La moitié des actes de violence domestique recensés par la police ont eu comme cadre une relation de couple existante, près de 28% une relation entre ex-partenaires et les 22% restants une relation parents-enfants (beaux-parents ou parents d'accueil y compris) ou un autre lien de parenté.

De 2009 à 2019, la proportion moyenne de victimes de sexe masculin a été de 26%, contre 74% de victimes de sexe féminin. En 2019, 7949 femmes et 3109 hommes ont été victimes de violence domestique. Les infractions les plus fréquemment enregistrées par la police sont les voies de fait, les menaces et les injures, avec resp. 5876, 4136 et 3556 victimes au total (graphique 14.1).

Les femmes représentent près de trois quarts des personnes lésées d'actes de violence domestique commis dans le cadre d'une relation de couple existante ou entre ex-partenaires. Dans les relations parents-enfants et dans les autres relations de parenté, près de 40% des personnes lésées sont de sexe masculin (graphique 14.2).

Violence domestique: personnes lésées selon le type d'infraction et le sexe, en 2019 G14.1

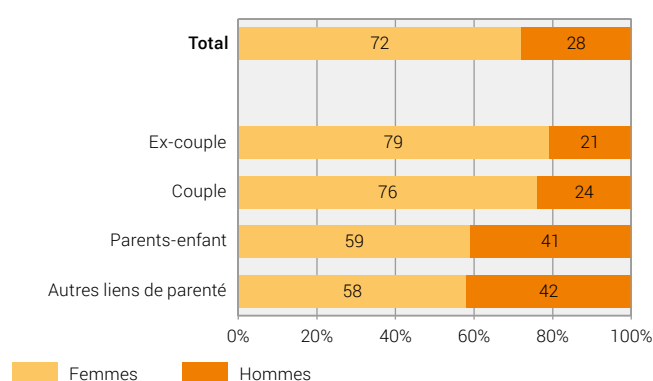


¹ Autres Art. du CP: Art. 115 Incitation et assistance au suicide, Art. 118.2 Interruption de grossesse punissable, Art. 124 Mutilation d'organes génitaux féminins, Art. 127 Exposition, Art. 181a Mariage forcé, partenariat forcé, Art. 185 Prise d'otage, Art. 193 Abus de la détresse, Art. 260bis Actes préparatoires délictueux

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2021

Violence domestique: personnes lésées selon le sexe et le type de relation, en 2019 G14.2



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

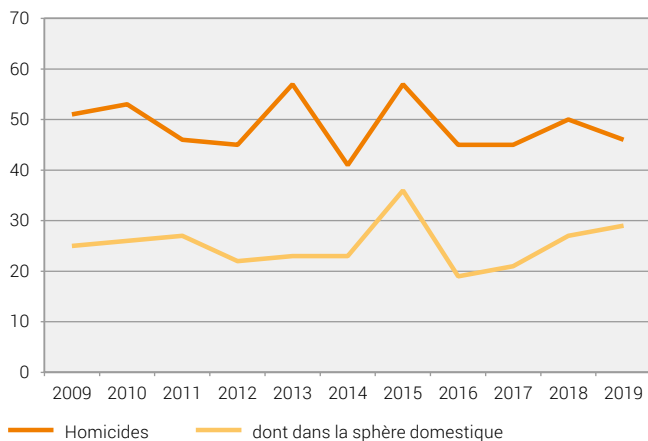
© OFS 2021

14.1 Homicides commis dans la sphère domestique

En 2019, la police a recensé 29 homicides consommés relevant de la violence domestique, ce qui correspond à 63% des homicides consommés saisis dans la statistique policière. De ces 29 homicides, 15 ont été perpétrés au sein d'une relation de couple.

De 2009 à 2019, la moitié en moyenne des homicides consommés enregistrés par la police l'ont été dans la sphère domestique (graphique 14.3), et près de la moitié de ces actes de violence domestique se sont produits au sein d'une relation de couple. Ces dernières années, quatre enfants par an en moyenne ont été victimes d'un homicide consommé commis dans la sphère domestique.

Violence domestique: nombre d'homicides consommés dans le cadre domestique, 2009 à 2019 G14.3



Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2021

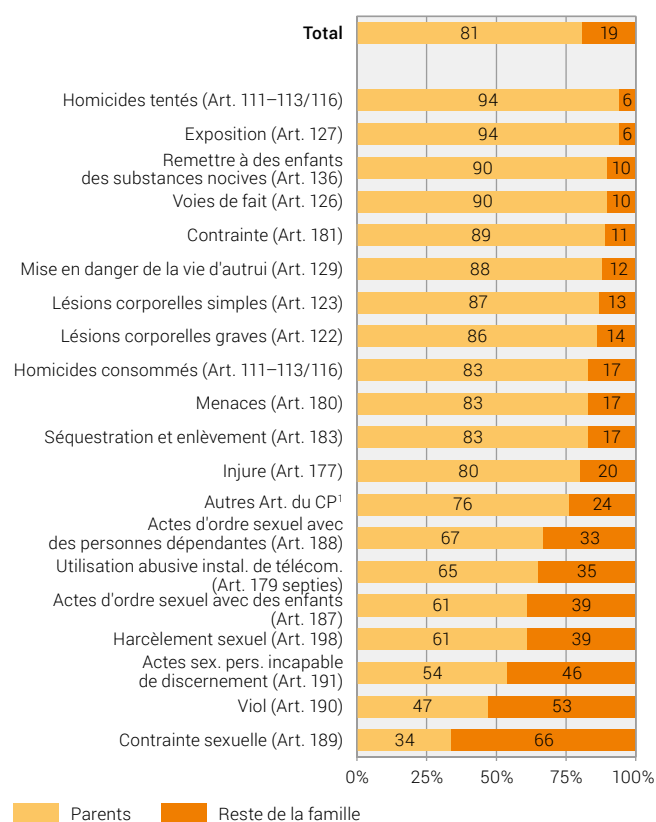
14.2 Personnes mineures lésées

En 2019, la police a enregistré un total de 1541 personnes lésées de violences domestiques âgées de moins de 18 ans. 76% des actes de violence ont été commis par les parents et 18% par d'autres membres de la famille, les 6% restants ayant été commis entre partenaires d'une relation de couple existante ou entre ex-partenaires.

Le graphique 14.4 présente le cumul de cas de personnes mineures lésées enregistrés par la police de 2016 à 2019 (5323 au total), en fonction du délit et du type de relation. Dans 81% des cas de violence domestique sur mineur, la personne prévenue est l'un des parents et dans les 19% restants, un autre membre de la famille. Les parents sont également les prévenus de la majorité des tentatives d'homicide et des voies de fait, tandis que les autres membres de la famille prédominent pour ce qui est des cas de viol et de contrainte sexuelle.

Violence domestique: personnes mineures lésées selon le type d'infraction et de relation, en 2016–2019

G14.4



¹ Autres Art. du CP: Art. 115 Incitation et assistance au suicide, Art. 118.2 Interruption de grossesse punissable, Art. 124 Mutilation d'organes génitaux féminins, Art. 173 Diffamation, Art. 174 Calomnie, Art. 181a Mariage forcé, partenariat forcé, Art. 184 Séquestration et enlèvement: circonstances aggravantes, Art. 185 Prise d'otage, Art. 193 Abus de la détresse, Art. 260bis Actes préparatoires délictueux

Source: OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC)

© OFS 2021

15 Échanges et soutien intergénérationnels

Environ une personne de 25 à 80 ans sur six aide au moins une fois par semaine une personne de son entourage limitée pour des raisons de santé et près de trois quarts des grands-parents ayant au moins un petit-enfant de moins de 13 ans assurent la garde, de manière régulière ou occasionnelle. Les échanges entre enfants et parents ou autres proches peuvent aussi prendre la forme de dons d'argent ou de biens matériels.

Les aides informelles et exécutées sans rémunération sont une dimension importante du rapport entre parents et enfants. Bien que ces soutiens entre parents et enfants forment une grande part du travail de care, celui-ci peut aussi être exercé au bénéfice d'autres proches.

Le travail de care peut, dans certains cas, compléter ou même remplacer des prestations fournies par l'État. Par exemple, des enfants qui s'occupent de leurs parents limités pour des raisons de santé permettent souvent à ceux-ci d'éviter ou retarder des soins institutionnalisés. De même, les grands-parents qui s'occupent de leurs petits-enfants facilitent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale de leurs propres enfants.

En plus de l'aide pratique, le soutien aux proches peut également exister sous une forme matérielle (dons d'argent ou d'objets de valeur).

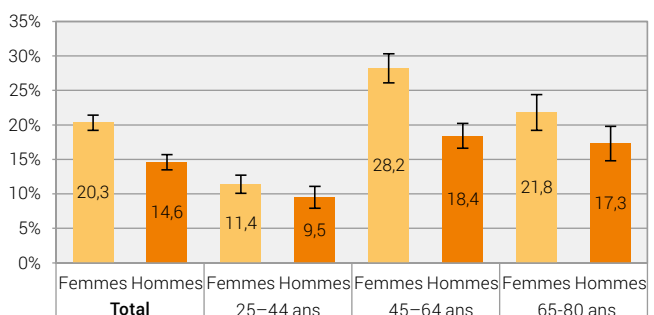
15.1 Aide à des personnes limitées pour des raisons de santé

Environ un sixième des 25 à 80 ans fournit au moins une fois par semaine une aide à des personnes de leur entourage limitées pour des raisons de santé (18%).¹ Quel que soit le groupe d'âge, les femmes sont plus actives que les hommes dans ce domaine (20% contre 15%). Les femmes de 45 à 64 ans sont les plus engagées, avec une part de 28%. C'est aussi dans ce groupe d'âge que l'écart entre les sexes est le plus important. L'engagement plus faible des hommes de 45 à 64 ans pourrait entre autres être lié à leur participation plus importante au marché du travail (graphique 15.1). La proportion de personnes apportant une aide au moins une fois par semaine est plus élevée chez les femmes travaillant à un taux inférieur à 50% (24%) ou n'exerçant pas d'activité professionnelle (22%) que chez celles travaillant à plus de

50%. Le taux d'activité n'a en revanche que peu d'impact chez les hommes. Parmi les personnes de 25 à 64 ans aidant une personne limitée pour des raisons de santé au moins une fois par semaine, 5% ont dit avoir réduit leur taux d'occupation ou arrêté de travailler pour pouvoir accomplir ces tâches.

Aide fournie à des personnes limitées pour des raisons de santé, en 2018

Personnes de 25 à 80 ans ayant fourni une aide à des personnes de leur entourage au moins une fois par semaine au cours des 12 derniers mois **G15.1**



┆ Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

On constate également que, chez les personnes 45 à 64 ans, les personnes qui ne vivent pas avec un enfant de moins de 13 ans dans le ménage sont plus nombreuses à fournir ce type d'aide que ceux qui vivent avec un enfant et ceci aussi bien pour les hommes (19% contre 12%) que chez les femmes (29% contre 19%).

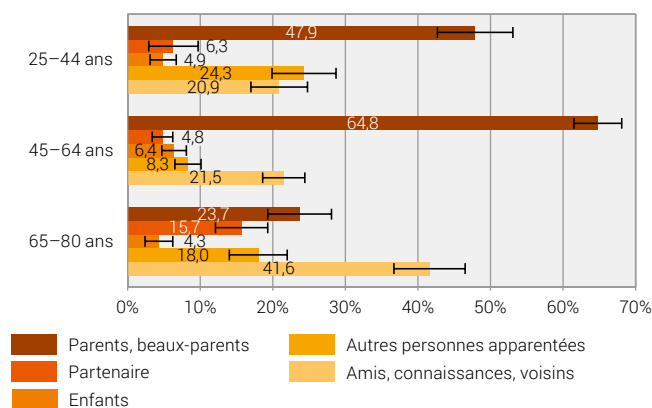
L'âge des personnes fournissant l'aide a une forte influence sur la catégorie de personne aidées. Les 25 à 44 ans et les 45 à 64 ans soutiennent avant tout leurs parents ou beaux-parents malades ou limités pour des raisons de santé (resp. 48% et 65%). Les 65 à 80 ans aident moins fréquemment leurs parents du fait que nombre de ces derniers sont déjà décédés. Ils assistent le plus fréquemment des personnes non apparentées telles que voisins, amis, etc. (42%). L'aide au ou à la partenaire prend aussi de l'importance dans ce groupe d'âge: 16% contre 5 à 6% dans les groupes plus jeunes (graphique 15.2).

L'aide à des personnes limitées pour des raisons de santé peut requérir beaucoup de temps. 10% des personnes fournissant une telle aide y consacrent 20 heures ou plus par semaine, 12% entre 10 et 19 heures par semaine. Dans le groupe d'âge des 65 à 80 ans, la part des personnes consacrant au moins 10 heures par semaine à une telle aide est plus élevée que pour les groupes plus jeunes (10 à 19 heures: 15%; 20 heures ou plus: 14%).

¹ L'enquête suisse sur la santé (ESS) fournit également des informations sur les personnes ayant reçu ou apporté de l'aide pour des raisons de santé. On observe des différences de résultats entre les deux enquêtes, notamment concernant l'aide apportée à des personnes vivant dans le ménage, aide qui est plus souvent rapportée dans le cadre de l'ESS que dans l'enquête sur les familles et les générations (EFG). Ces différences s'expliquent par les contextes et formulations différentes des deux enquêtes. Les résultats présentés dans ce chapitre se basent uniquement sur les données de l'EFG.

Aide fournie à des personnes limitées pour des raisons de santé: personnes aidées, en 2018

Personnes de 25 à 80 ans ayant fourni une aide à des personnes de leur entourage au moins une fois par semaine au cours des 12 derniers mois **G15.2**



— Intervalle de confiance (95%)

Note: Il était possible de mentionner jusqu'à quatre personnes, c'est pourquoi la somme des relations est supérieure à 100%.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

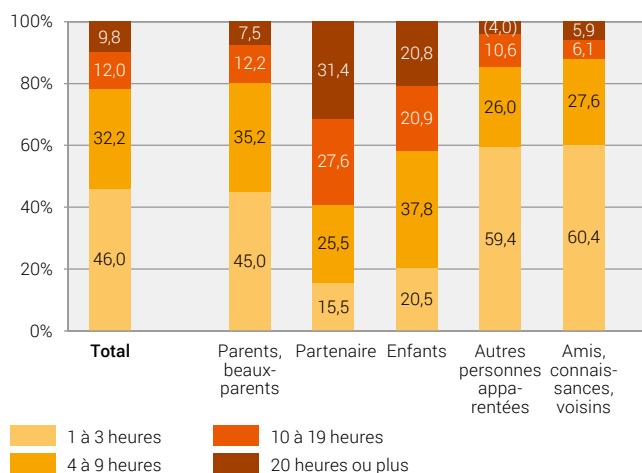
Les différences entre les sexes ne s'observent que pour une charge de travail inférieure à 10 heures: la part des hommes est un peu supérieure à celle des femmes lorsque l'aide prend 1 à 3 heures par semaine (50% contre 43% pour les femmes), alors que les femmes l'emportent sur les hommes s'il s'agit de 4 à 9 heures par semaine (35% contre 28%).

Le temps consacré à aider des personnes limitées pour des raisons de santé, ainsi que la fréquence de cette aide dépendent fortement de la relation entre la personne aidante et la personne aidée. Lorsqu'il s'agit du ou de la partenaire, 31% des proches aidant y consacrent 20 heures ou plus par semaine et 28% de 10 à 19 heures. Dans 81% des cas le ou la partenaire a besoin d'aide au moins une fois par jour, dont 59% plusieurs fois par jour. Ceci est à mettre en lien avec le fait que 83% des partenaire aidés vivent dans le même ménage. En ce qui concerne l'aide aux enfants, 21% des aidants y consacrent 20 heures ou plus par semaine et 21% entre 10 et 19 heures. Dans 51% des cas cette aide a lieu au moins une fois pas jour, dont 38% plusieurs fois par jour. 63% des enfants aidés vivent dans le même ménage. L'aide aux parents représente 20 heures ou plus par semaine pour 8% des aidants, 10 à 19 heures pour 12%. 16% sont aidés une ou plusieurs fois par jour et 6% vivent dans le même ménage que l'enfant qui les aide. La durée et la fréquence de l'aide est la plus faible lorsqu'il s'agit d'autres personnes de la parenté ou d'autres proches non apparentés (graphique 15.3).

Parmi les différents types d'aide, l'accompagnement et le soutien émotionnel (promenade, accompagnement chez le médecin,...) est de loin le plus fréquent (entre 85% et 88% selon le type de relation), l'aide dans les travaux administratifs ou d'organisation concerne environ deux tiers des partenaires, parents et enfants aidés, un peu moins lorsqu'il s'agit d'autres membres de la parenté ou de proches non apparentés (resp. 49% et 42%). L'aide à la tenue du ménage (nettoyage, courses,...) est

Aide fournie à des personnes limitées pour des raisons de santé: temps consacré par semaine, en 2018

Personnes de 25 à 80 ans ayant fourni une aide à des personnes de leur entourage au moins une fois par semaine au cours des 12 derniers mois **G15.3**



(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

mentionnée pour 80% des partenaires, 61% des enfants, 58% des parents, 51% des autres personnes de la parenté et 43% des autres proches. Enfin, les soins infirmiers ou soins corporels sont apportés à 62% des partenaires, 52% des enfants, 23% des parents, 18% des autres membres de la parenté et 10% des autres proches.²

15.2 Aide au ménage pour des personnes qui ne sont pas limitées par des problèmes de santé

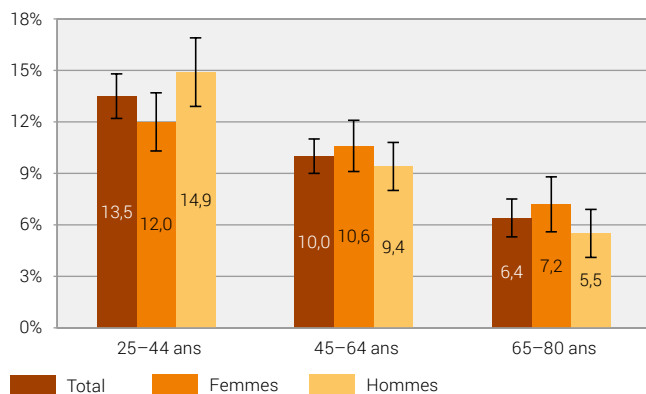
Outre l'aide fournie à des personnes limitées en raison de problème de santé, un peu plus d'une personne de 25 à 80 ans sur dix (11%) a dit avoir, au cours des 12 derniers mois, aidé bénévolement d'autres personnes ne vivant pas dans le même ménage dans les tâches domestiques. La proportion de personnes ayant apporté leur aide au cours des 12 derniers mois est similaire entre les hommes et les femmes et tend à diminuer avec l'âge (graphique 15.4). Parmi les personnes qui ont apporté ce type d'aide, un homme sur cinq et une femme sur quatre l'a fait au moins une fois par semaine. Dans environ un cas sur cinq, il s'agissait d'une aide unique et de durée limitée. Il s'agit le plus souvent d'aide apportée à des amis, connaissances et voisins, aux parents et beaux-parents, ainsi qu'à d'autres membres de la parenté.

² D'autres informations sur les proches aidant, et notamment un rapport sur leurs besoins sont également disponibles sur le site de l'OFSP dans le cadre du programme de promotion «Offres visant à décharger les proches aidants 2017-2020»: www.ofsp.admin.ch → Stratégie & politique → Politique nationale de la santé → Programmes de promotion «Initiative à combattre la pénurie de personnel qualifié plus» → Programme de promotion «Offres visant à décharger les proches aidants 2017-2020».

Aide aux tâches domestiques, en 2018

Personnes de 25 à 80 ans ayant fourni une aide dans un autre ménage au cours des 12 derniers mois

G 15.4



Intervalle de confiance (95%)

Note: Il s'agit d'aide à des personnes qui ne sont pas limitées pour des raisons de santé.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

15.3 Garde des petits-enfants

Près de quatre personnes de 50 à 80 ans sur dix (38%) ont un ou plusieurs petits-enfants. Cette proportion augmente avec l'âge et passe ainsi de 14% chez les 50 à 59 ans, à 47% chez les 60 à 69 ans et 68% chez les 70 à 80 ans. Un tiers des personnes de 70 à 80 ans (32%) ont quatre petits-enfants ou plus. Deux tiers des grands-parents ont des contacts (visites, téléphone, Skype, etc.) au moins une fois par semaine avec un ou plusieurs de leurs petits-enfants, les grands-mères ayant des contacts un peu plus fréquents que les grands-pères.

De nombreux grands-parents gardent leurs petits-enfants de manière régulière ou occasionnelle (72%). Parmi ceux ayant un ou plusieurs petits-enfants de moins de 13 ans, 40% en gardent un au moins une fois par semaine, 18% au moins une fois par mois et 14% moins d'une fois par mois ou pendant les vacances. Seuls 28% ne gardent jamais leurs petits-enfants. Les grands-mères gardent plus fréquemment leurs petits-enfants que les grands-pères (graphique 15.5).

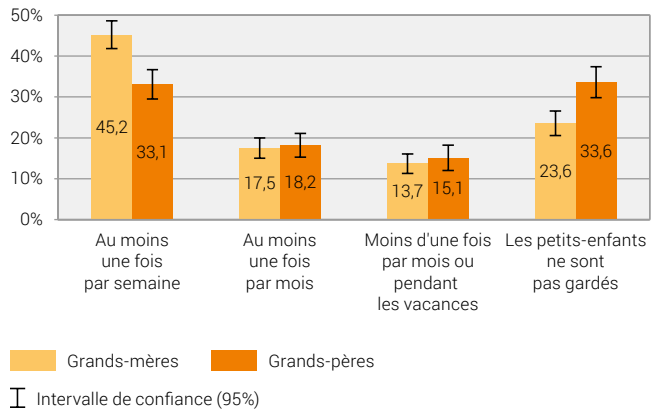
Plus de la moitié des grands-parents qui gardent leurs petits-enfants au moins une fois par semaine y consacrent 1 à 9 heures par semaine (52% des grands-mères et 53% des grands-pères). Près d'un sur cinq y passe même 20 heures ou plus (resp. 19% et 18%). Le temps consacré à la garde ne varie que peu selon le sexe (graphique 15.6).

Dans la majorité des cas la garde s'effectue chez le grand-parent (60%), ou en alternance entre le domicile du grand-parent et des petits-enfants (20%). Dans près d'un cas sur cinq la garde se déroule seulement au domicile des petits-enfants.

Fréquence de garde des petits-enfants, en 2018

Grands-parents ayant au moins un petit-enfant de moins de 13 ans hors du ménage; petit-enfant gardé le plus souvent

G 15.5



Intervalle de confiance (95%)

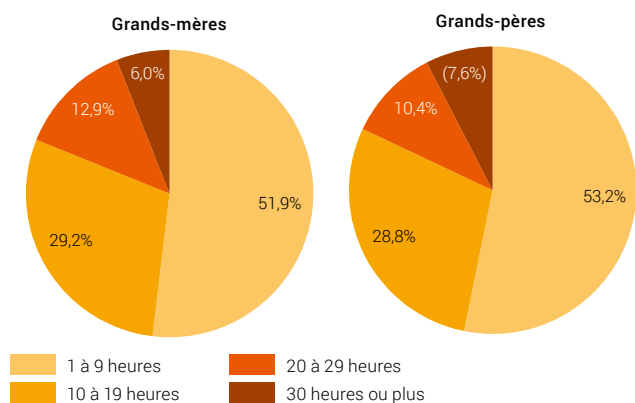
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

Nombre d'heures consacrées par semaine à la garde des petits-enfants, en 2018

Grands-parents gardant un ou plusieurs petits-enfants de moins de 13 ans au moins une fois par semaine; petit-enfant gardé le plus longtemps

G 15.6



(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 30 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

La garde par les grands-parents constitue une part très importante de la garde extrafamilial des enfants (voir aussi le chapitre 7). On estime qu'en 2016 celle-ci représentait 160 millions d'heures de travail non rémunéré par an, dont plus de deux tiers étaient assumées par des femmes, ce qui correspondrait au travail à plein temps de près de 83'000 personnes, pour une valeur monétaire de 8,2 milliards de francs.

15.4 Soutien matériel

Les échanges et le soutien entre les générations peuvent aussi prendre la forme de dons d'argent ou de biens matériels. Parmi les personnes de 25 à 80 ans, 17% ont dit qu'elle ou leur partenaire avaient, au cours des 12 derniers mois, donné de l'argent ou des objets de valeur à quelqu'un ne vivant pas dans le même ménage (d'une valeur de 500 francs ou plus, sans les pensions alimentaires, dons à des organisations, ...). La proportion de personnes ayant fait ce genre de don augmente avec l'âge, passant de 14% chez les 25 à 44 ans à 22% chez les 55 à 64 ans et redescendre à 15% chez les personnes de 65 ans et plus. Il n'y a pas de différence significative entre femmes et hommes.

La relation avec la personne à qui ce don est fait est fortement liée à l'âge de la personne qui fait le don. Les moins de 45 ans sont très peu nombreux à avoir fait un don à leurs enfants, ce qui est logique étant donné que ceux-ci vivent alors encore, dans la plupart des cas, dans le ménage et que les dons considérés ne concernent que des personnes hors du ménage. Les personnes de 35 à 54 ans sont celles qui ont le plus souvent fait un don à leurs parents, alors que les dons aux enfants augmentent fortement parmi les 55 à 64 ans pour redescendre légèrement ensuite. Les dons à d'autres membres de la famille ou à des amis et connaissances varient en revanche assez peu selon l'âge (graphique 15.7). Environ un tiers des personnes aidées vivent à l'étranger. C'est surtout le cas lorsque le soutien est apporté aux parents ou beaux-parents.

Les dons aux enfants représentent des montants nettement plus élevés que ceux faits aux parents, à d'autres membres de la famille ou à des amis et connaissance (graphique 15.8). Il est probable que dans certains cas il s'agisse d'avances sur héritage. Les montants moyens des dons augmentent avec l'âge de la personne qui les ont faits.

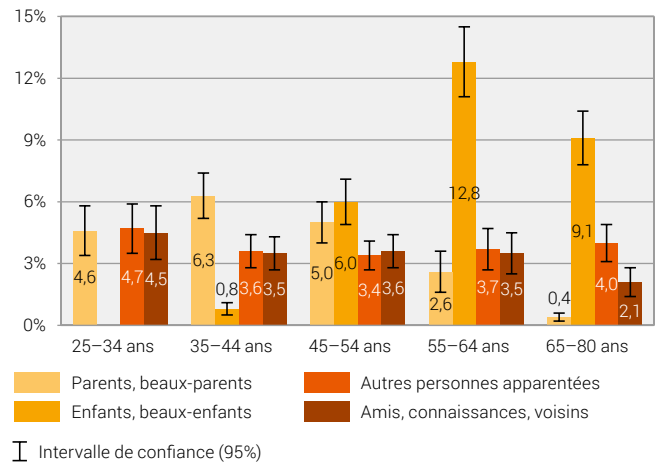
13% des personnes de 25 à 34 ans disent qu'elles (ou leur partenaire) ont reçu une aide matérielle au cours des 12 derniers mois. Ce pourcentage diminue ensuite avec l'âge pour atteindre 3,5% chez les personnes de 65 à 80 ans. Là non plus, aucune différence significative entre femmes et hommes n'est observée. En revanche, lorsque l'on regarde les montants moyens des dons reçus, ceux-ci augmentent avec l'âge et sont au plus haut entre 55 et 64 ans pour redescendre ensuite. La proportion de personnes ayant reçu un don qui ont dit qu'une partie au moins était un héritage ou une avance sur héritage suit la même évolution: ce cas de figure se présente chez moins de 2% des 15 à 24 ans, 16% des 25 à 34 ans, 38% des 35 à 44 ans, 47% des 45 à 54 ans, 60% des 55 à 64 ans et 54% des 65 à 80 ans qui ont reçu de l'argent ou des biens matériels au cours des 12 derniers mois.

Au-delà du soutien matériel qu'une personne reçoit ou donne effectivement, s'ajoute une dimension d'aide moins tangible: le fait de pouvoir compter sur un proche en cas de problème financier important. Cette mesure permet de monter les personnes de l'entourage qui sont considérées comme susceptibles de fournir un soutien de cette nature, et de déceler par défaut l'absence de tels soutiens potentiels, qui peut être l'indice d'un certain isolement et d'un risque de précarisation lors de problèmes financiers temporaires.

Don d'argent ou de biens matériels: personnes aidées, en 2018

Personnes de 25 à 80 ans ayant donné de l'argent ou des biens matériels d'une valeur d'au moins 500 francs à des personnes de l'entourage au cours des 12 derniers mois

G15.7



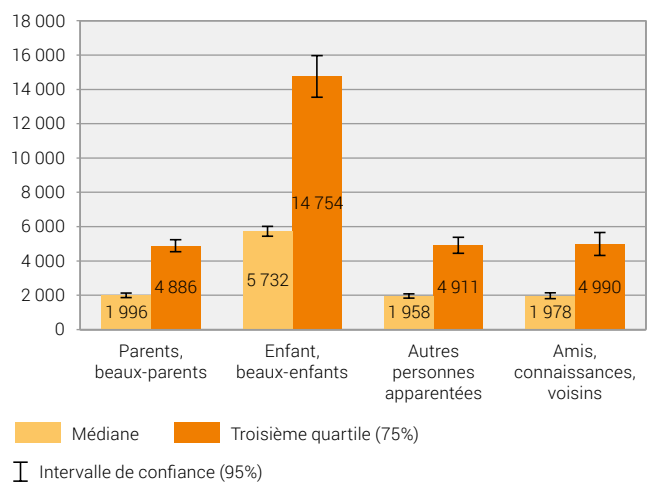
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

Don d'argent ou de biens matériels: montant, en 2018

Personnes de 25 à 80 ans ayant donné de l'argent ou des biens matériels d'une valeur d'au moins 500 francs à des personnes de l'entourage au cours des 12 derniers mois; montant en CHF

G15.8



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

94% des personnes de 25 à 35 ans disent avoir des personnes susceptibles de les aider matériellement en cas de nécessité. Cette proportion diminue progressivement avec l'âge et n'est plus que de 69% chez les personnes de 65 à 80 ans. Parmi les 25 à 35 ans il n'y a pas de différences entre femmes et hommes. À partir de 35 ans les femmes tendent à penser plus souvent qu'elles obtiendraient de l'aide en cas de besoin (p. ex. 71% contre 66% chez les 65 à 80 ans). Les personnes les plus souvent

mentionnées comme pouvant apporter de l'aide sont celles de la proche parenté (parents et beaux-parents, enfants, frères et sœurs), ainsi que les ami-es, connaissances et voisins.

Trois quarts des personnes de 25 à 34 ans disent qu'en cas de problème important elles pourraient s'adresser à leurs parents pour obtenir une aide matérielle et une sur cinq à leurs beaux-parents. La proportion de recours possible aux beaux-parents augmente à une personne sur quatre parmi les 35 à 44 ans, ce qui est probablement un reflet de l'évolution de la vie conjugale en fonction de l'âge. La possibilité de recourir à l'aide des parents et beaux-parents diminue ensuite avec l'âge, même en prenant en compte le fait que les personnes plus âgées peuvent avoir perdu leurs parents. Parmi les 55 à 64 ans, un tiers seulement des personnes ayant encore au moins un de leurs parents disent pouvoir recevoir de l'aide financière de leur part et ce taux chute à 13% chez les 65 à 80 ans. Cela reflète le fait que les parents en question sont alors très âgés et probablement souvent dans une situation financière moins bonne que leurs enfants. En revanche, un cinquième des 55 à 64 ans et la moitié des 65 à 80 ans ayant au moins un enfant disent que celui-ci/ceux-ci pourraient les aider matériellement en cas de gros problème.

Les frères et sœurs sont également vus comme des soutiens potentiels en cas de difficultés financières et ceci de manière assez constante tout au long de la vie. Environ une personne sur cinq ayant des frères et sœurs dit pouvoir compter sur leur aide en cas de besoin. Cette proportion monte même à 26% chez les personnes de 55 à 64 ans.

15.5 Attitudes par rapport aux liens intergénérationnels

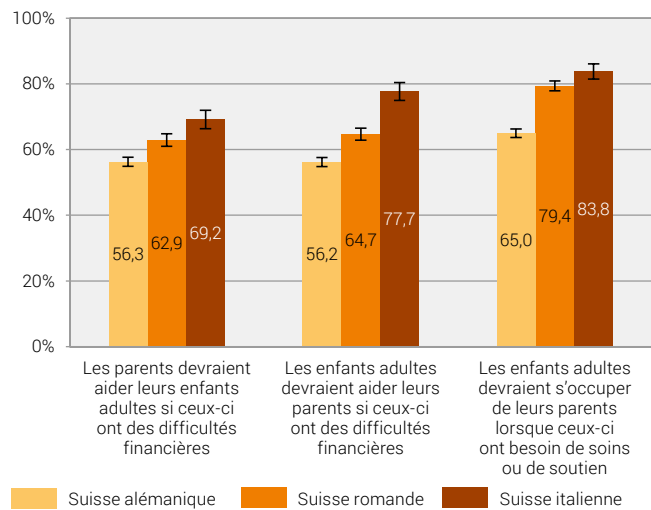
En ce qui concerne la solidarité entre les générations, on constate qu'une majorité de la population se dit d'accord avec le principe que les parents devraient aider leurs enfants adultes si ceux-ci ont des difficultés financières, tout comme les enfants adultes devraient aider leurs parents en cas de difficultés financières ou s'occuper d'eux s'ils ont besoin de soins ou de soutien. On constate cependant des différences selon la région linguistique, l'adhésion étant systématiquement plus marquée en Suisse italienne et plus faible en Suisse alémanique, la Suisse romande occupant une position intermédiaire (graphique 15.9).

Les hommes sont plus souvent d'accord avec ces affirmations que les femmes. 63% des hommes estiment que les parents devraient aider financièrement leurs enfants adultes, 65% que les enfants adultes devraient aider financièrement leurs parents et 74% qu'ils devraient s'occuper d'eux s'ils ont besoin de soins ou de soutien, alors que ces taux sont resp. de 54%, 54% et 65% chez les femmes. Les personnes de 25 ans ou plus ayant des enfants sont plus enclines à penser que les parents devraient aider financièrement leurs enfants adultes en cas de besoin (60%) que celles qui n'en ont pas (53%). En ce qui concerne l'aide aux parents, ce sont au contraire les personnes sans enfants qui sont plus souvent d'accord que les enfants devraient aider leurs parents financièrement ou s'occuper d'eux s'ils ont besoin de soins ou de soutien (resp. 66% et 75% d'adhésion, contre 51% et 62% parmi les personnes sans enfants).

Solidarité entre les générations: personnes qui sont plutôt/tout à fait d'accord avec les affirmations, selon la région linguistique, en 2018

Personnes de 15 à 80 ans

G 15.9



I Intervalle de confiance (95%)

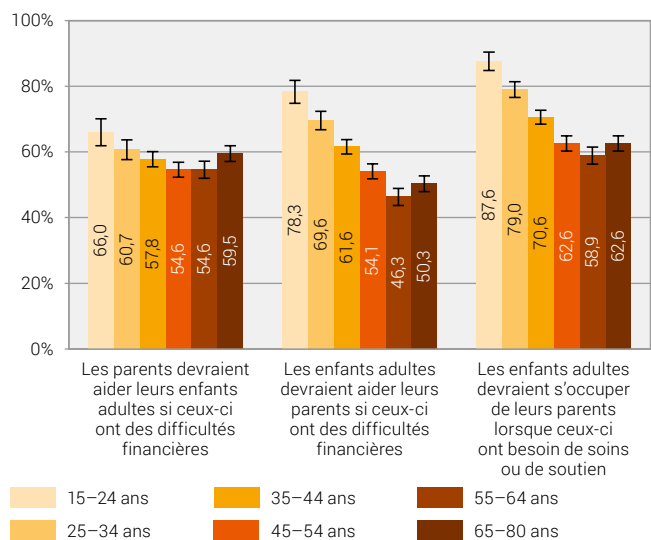
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

Solidarité entre les générations: personnes qui sont plutôt/tout à fait d'accord avec les affirmations, selon l'âge, en 2018

Personnes de 15 à 80 ans

G 15.10



I Intervalle de confiance (95%)

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

On constate que l'adhésion est particulièrement forte chez les plus jeunes, puis diminue régulièrement avec l'âge jusqu'à l'âge de la retraite, pour remonter ensuite légèrement chez les personnes de 65 à 80 ans (graphique 15.10).

16 Attitudes concernant les rôles de genre et la vie familiale

Les représentations et attitudes concernant les rôles de genre et la vie familiale sont fortement liées à des caractéristiques telles que le sexe, le niveau de formation ou les opinions politiques. Les femmes, les personnes avec un diplôme de degré tertiaire ou se percevant comme politiquement de gauche ont ainsi des attitudes plus progressistes que les autres. Les attitudes concernant l'homoparentalité ont évolué de manière importante ces dernières années.

16.1 Rôles dévolus aux femmes et aux hommes

On assiste depuis quelques décennies à une diversification des modes de vie, et avec celle-ci, à une certaine relativisation des rôles de genre traditionnels. D'une manière générale, il apparaît que les femmes sont moins fortement attachées que les hommes aux idéaux traditionnellement associés à la famille.

Outre le sexe, le niveau de formation s'avère lui aussi déterminant, l'ouverture à l'égard de nouveaux modèles familiaux et d'une répartition plus égalitaire du travail entre les sexes augmentant avec le niveau de formation. Ces deux facteurs essentiels sont illustrés ici à l'exemple des attitudes adoptées à l'égard des rôles habituellement dévolus aux hommes et aux femmes.

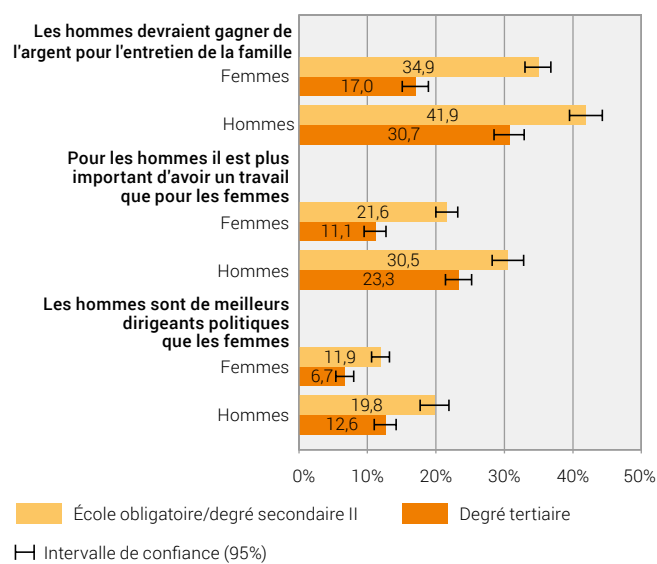
La tradition attribue en effet des fonctions sociales différentes aux représentants des deux sexes: alors que les hommes sont responsables de l'entretien de la famille, les femmes s'occupent du ménage et des enfants. Ce partage des tâches a perdu de sa rigueur au cours des dernières décennies, et la participation des femmes au marché du travail s'est fortement accrue. Il n'en demeure pas moins que beaucoup de femmes continuent de travailler à temps partiel et d'assumer l'essentiel des tâches domestiques et familiales (voir chapitre 5 et 6).

Le graphique 16.1 montre, pour les activités traditionnellement dévolues aux hommes, la proportion de femmes et d'hommes de 25 à 80 ans trouvant que «les hommes devraient gagner l'argent pour l'entretien de la famille», qu'il est plus important pour les hommes d'avoir un travail ou que «les hommes sont de meilleurs dirigeants politiques». De manière générale, les hommes sont plus attachés aux rôles traditionnels. 36% des hommes, contre 28% des femmes pensent que les hommes devraient gagner l'argent pour l'entretien de la famille. 27% des hommes contre 18% des femmes sont d'avis qu'il est plus important pour les hommes d'avoir un travail. Un homme sur six contre seulement une femme sur dix pensent que les hommes sont de meilleurs dirigeants politiques que les femmes.

Domaines de tâches dévolus traditionnellement aux hommes – personnes qui approuvent la répartition traditionnelle des rôles, selon le niveau de formation, en 2018

Personnes de 25 à 80 ans

G 16.1



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

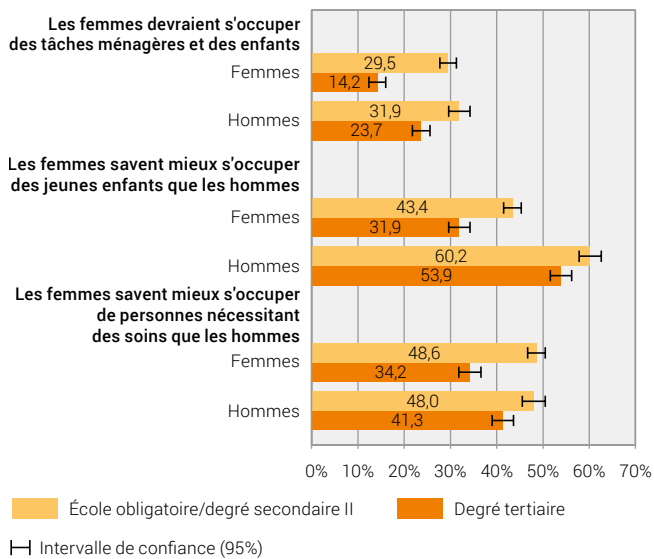
En outre, les personnes ayant achevé leur scolarité obligatoire ou le degré secondaire II sont plus attachées aux rôles traditionnels que celles ayant une formation de degré tertiaire. L'influence du degré de formation est plus marquée chez les femmes que chez les hommes. Cette tendance s'observe de façon particulièrement claire pour la question du gain d'argent pour l'entretien de la famille. Chez les hommes, 42% de ceux qui n'ont pas de formation postobligatoire ou n'ont pas poursuivi leur formation au-delà du secondaire II pensent que l'entretien financier de la famille relève du domaine masculin; cette part diminue à 31% parmi ceux qui ont un diplôme du degré tertiaire. Les femmes quant à elles, sont deux fois moins nombreuses à adopter un point de vue traditionnel lorsqu'elles ont un diplôme du degré tertiaire (35% contre 17%).

Le graphique 16.2 est le pendant du précédent pour les fonctions traditionnellement dévolues aux femmes. Il montre la proportion de femmes et d'hommes qui estiment que «les femmes devraient s'occuper des tâches ménagères et des enfants», que «les femmes savent mieux s'occuper des jeunes enfants» ou que

Domaines de tâches dévolus traditionnellement aux femmes – personnes qui approuvent la répartition traditionnelle des rôles, selon le niveau de formation, en 2018

Personnes de 25 à 80 ans

G16.2



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

«les femmes peuvent s'occuper le mieux des personnes nécessitant des soins». Là encore, on observe que les hommes entretiennent des valeurs plus traditionnelles que les femmes en ce qui concerne les rôles de genre. Ils sont clairement plus souvent d'avis que les femmes, que celles-ci savent mieux s'occuper des jeunes enfants (57% contre 39%). Cependant cet écart tend à se réduire lorsqu'il s'agit des questions concernant le ménage et les soins aux enfants (28% contre 24%) ou la prise en charge de personnes nécessitant des soins (45% contre 43%).

Là encore, les attitudes sont fortement influencées par le niveau de formation, surtout chez les femmes. Cette tendance s'observe de façon particulièrement forte pour la question du ménage et des soins aux enfants. Côté hommes, tout d'abord, l'écart n'est pas spectaculaire: ils sont 32% (degré de formation secondaire II ou pas de formation postobligatoire) contre 24% (diplôme de degré tertiaire) à estimer que c'est plutôt ou clairement l'affaire des femmes. Le niveau de formation n'a ainsi pas une influence considérable sur l'opinion des hommes sur cette question. Chez les femmes, en revanche, si 29% de celles qui n'ont pas de formation postobligatoire ou n'ont pas poursuivi leur formation au-delà du secondaire II pensent que les tâches ménagères et les enfants relèvent plutôt ou clairement de la sphère féminine, la proportion tombe à 14%, soit à moins de la moitié, parmi celles qui ont suivi une formation tertiaire.

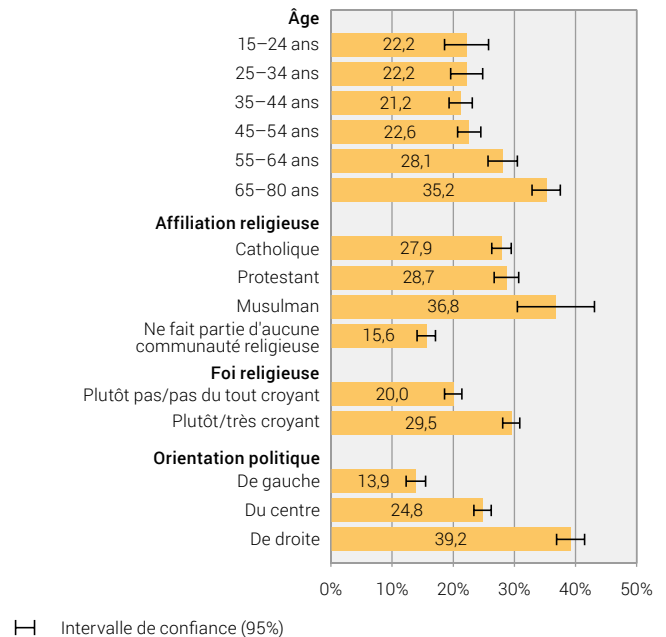
Outre le sexe et le niveau de formation, une variété de facteurs comme l'âge, la région linguistique, l'orientation politique ou la croyance religieuse façonnent également les attitudes à l'égard des différents modèles familiaux et du rôle de chacun des sexes. Nous allons nous pencher ci-après sur ces différents aspects.

D'une manière générale, la proportion de personnes estimant que les tâches ménagères et les soins aux enfants sont plutôt ou clairement des responsabilités féminines s'accroît avec l'âge;

Qui devrait s'occuper des tâches ménagères et des enfants, les femmes ou les hommes? – personnes qui approuvent la répartition traditionnelle des rôles, en 2018

Personnes de 15 à 80 ans

G16.3



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

35% des 65 à 80 ans, par exemple, estiment que le ménage et la famille sont l'affaire des femmes, contre 28% des 55 à 64 ans. Dans les plus jeunes groupes d'âge, les parts se situent entre 21 et 23%. Cependant, on note qu'il existe un décalage entre les réponses données par les femmes et les hommes dans les groupes d'âge suivants situés aux extrémités: 15 à 24 ans (hommes: 31%, femmes: 13%) et 65 à 80 ans (hommes: 40%, femmes: 31%).

C'est en Suisse romande que l'on observe la plus faible adhésion à une répartition traditionnelle des rôles et en Suisse alémanique qu'elle est la plus forte, la Suisse italienne occupant une place intermédiaire. Par exemple, l'idée que les tâches ménagères et les soins aux enfants devraient être dévolus aux femmes récolte 38% d'adhésion en Suisse romande, contre 47% en Suisse italienne et 51% en Suisse alémanique. La même chose s'observe pour les autres rôles traditionnellement «masculins» et «féminins» présentés précédemment, à l'exception de la question de l'entretien financier de la famille par les hommes où l'adhésion est la plus forte en Suisse italienne (37%), suivie par la Suisse alémanique (35%) et la Suisse romande (22%), mais la différence entre Suisse italienne et Suisse alémanique n'est dans ce cas cependant pas significative.

La mesure dans laquelle le domaine du ménage et de la famille est considéré comme l'apanage des femmes dépend également de l'affiliation religieuse et des croyances. Si 16% seulement des femmes et des hommes sans affiliation religieuse estiment qu'il s'agit plutôt ou clairement d'une responsabilité féminine, la proportion grimpe à 28% parmi les catholiques, à 29% parmi les protestants et à 37% parmi les musulmans. Toutes religions confondues, on observe une conception traditionaliste du rôle

des sexes chez trois personnes sur dix plutôt croyantes ou très croyantes, contre une personne sur cinq parmi les personnes plutôt ou pas du tout croyantes.

Les personnes qui se voient comme politiquement à droite sont elles aussi plus nombreuses à défendre un partage classique des tâches entre les sexes, 39% estimant que les tâches ménagères et les soins aux enfants incombent plutôt ou clairement aux femmes; chez les personnes se percevant comme politiquement au centre ou à gauche, la proportion est de 25%, resp. 14% (graphique 16.3).

16.2 Homoparentalité et couples de même sexe

La population se montre relativement ouverte envers les couples de même sexe et l'homoparentalité. La majorité des femmes (56%) sont d'avis qu'un enfant peut aussi être heureux et s'épanouir s'il est élevé par un couple de même sexe. Chez les hommes, ce pourcentage est de 43%.

Les personnes sans enfants et celles ayant un diplôme de degré tertiaire sont plus ouvertes à ce modèle familial que les autres: 56% des personnes sans enfants estiment qu'un enfant avec des parents du même sexe peut aussi être heureux et s'épanouir, contre 46% de celles ayant des enfants. Le niveau de formation joue également un rôle: 56% des personnes ayant un

diplôme de degré tertiaire sont d'avis qu'un enfant peut aussi être heureux et s'épanouir s'il est élevé par un couple de même sexe, contre 44% de celles ayant terminé une formation de degré secondaire II ou la scolarité obligatoire.

On constate que les attitudes concernant l'homoparentalité ont évolué de manière importante ces dernières années. Entre 2013 et 2018, l'opinion qu'un enfant peut aussi être heureux s'il est élevé par un couple de même sexe est ainsi passée de 47 à 56% chez les femmes et de 32 à 43% chez les hommes.

La part de la population qui adhère à l'affirmation selon laquelle les couples homosexuels devraient avoir les mêmes droits que les couples hétérosexuels est encore plus large. Comme pour l'affirmation précédente, le sexe, le niveau de formation et la présence d'enfants influencent le degré d'approbation (graphique 16.4).

L'adhésion à l'égalité des droits pour les couples homosexuels est plus forte en Suisse alémanique (60%), qu'en Suisse romande (53%) ou au Tessin (53%). En ce qui concerne l'homoparentalité, s'il n'y a pas de différence significative entre Suisse alémanique et Suisse romande (resp. 51% et 48% d'adhésion), en Suisse italienne seul un tiers (35%) de la population estime qu'un enfant peut être heureux et s'épanouir s'il est élevé par un couple de même sexe.

16.3 Activité professionnelle des mères avec enfants en bas âge

La majorité des mères avec enfants en bas âge exercent une activité professionnelle (voir chapitre 5). Les milieux économiques et politiques souhaitent intégrer encore davantage les femmes sur le marché du travail afin de combattre la pénurie de personnel qualifié. Mais quelle est l'attitude de la population face à la pratique d'une activité professionnelle par les mères d'enfants en bas âge, et quel type de répartition de l'activité rémunérée souhaiteraient les femmes et les hommes concernés?

Malgré le taux élevé de participation des femmes à la vie professionnelle, plus d'un tiers (34%) des personnes âgées de 25 à 54 ans sont d'avis qu'un enfant en âge préscolaire souffre du fait que sa mère travaille, avec ici aussi une plus forte préoccupation exprimée parmi les hommes (38%) que parmi les femmes (30%). Et cette attitude critique à l'égard du travail des mères de jeunes enfants tend à se renforcer avec l'âge: si 28% des 15 à 24 ans l'approuvent, la proportion grimpe à 47% parmi les 65 à 80 ans (graphique 16.5). C'est surtout parmi les personnes sans enfants que l'âge exerce une influence (25 à 34 ans: 29% d'opinions négatives, 35 à 44 ans: 28%, 45 à 54 ans: 35% et 55 à 64 ans: 43%), alors que parmi les femmes et les hommes qui ont des enfants, les opinions exprimées varient un peu moins en fonction de l'âge (25 à 34 ans: 37% d'opinions négatives, 35 à 44 ans: 32% et 45 à 54 ans: 40%, 55 à 64 ans: 42%).

Les réserves entretenues à l'égard de l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants s'amenuisent lorsque la mère des personnes interrogées a elle-même parfois ou toujours exercé une activité professionnelle (30% contre 41% lorsque la mère n'a jamais travaillé durant leur enfance).

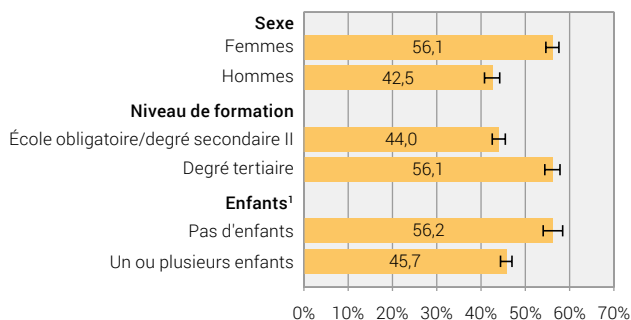
Tout comme les opinions concernant les enfants de couples de même sexe, l'attitude adoptée à l'égard de l'activité professionnelle des mères est étroitement corrélée avec les vues politiques

Couples de même sexe – personnes qui sont plutôt/tout à fait d'accord avec ces affirmations, en 2018

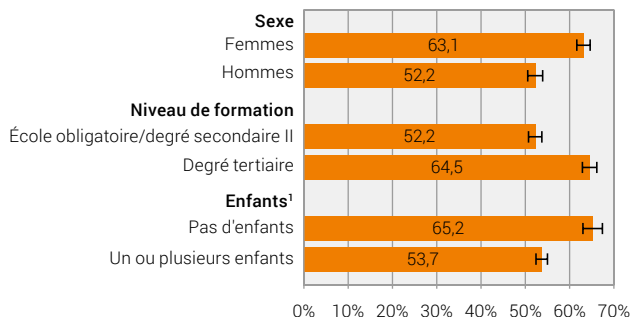
Personnes de 25 à 80 ans

G16.4

Un enfant peut être heureux et s'épanouir s'il est élevé par un couple de même sexe



Les couples homosexuels devraient avoir les mêmes droits que les couples hétérosexuels



— Intervalle de confiance (95%)

¹ Quel que soit l'âge des enfants et qu'ils vivent (encore) dans le ménage ou non.

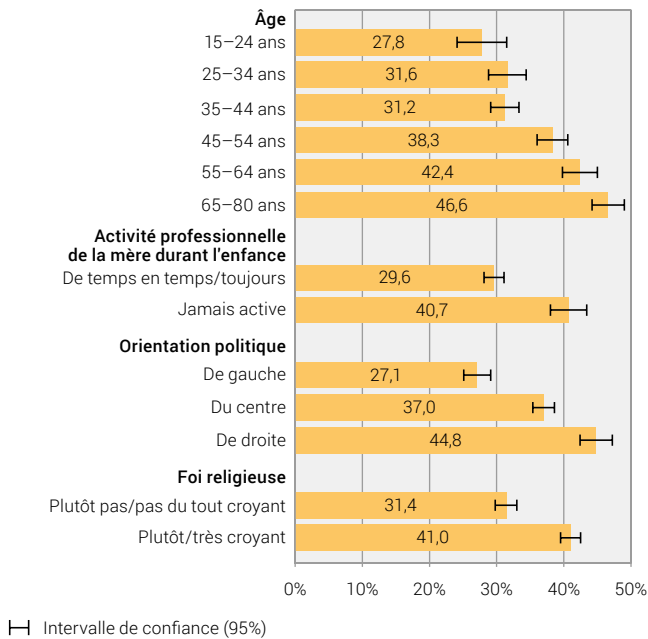
Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

«Un enfant en âge préscolaire souffre du fait que sa mère travaille» – personnes qui sont plutôt/tout à fait d'accord avec cette affirmation, en 2018

Personnes de 15 à 80 ans

G 16.5



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2021

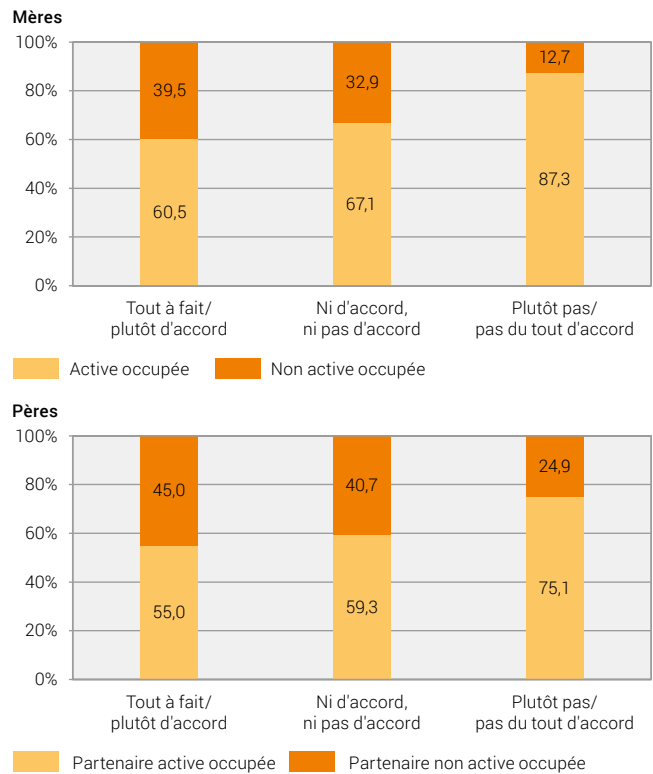
et la religiosité: si 45% des femmes et des hommes qui se voient comme politiquement «à droite» estiment qu'un enfant en âge préscolaire pâtit de l'activité professionnelle de sa mère, cette prévalence s'abaisse à 27% chez les hommes et les femmes se voyant comme «à gauche». Par ailleurs, les personnes qui se voient comme plutôt ou très croyantes se montrent elles aussi beaucoup plus souvent critiques, à 41%, contre à peine 31% parmi les personnes peu ou pas du tout croyantes.

On constate aussi que la réticence vis-à-vis de l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants est beaucoup plus marquée en Suisse italienne (48%) qu'en Suisse romande (38%) ou en Suisse alémanique (31%).

Enfin, on observe une corrélation entre les attitudes et la réalité telle que vécue. Étant donné que le modèle d'activité professionnelle des couples dépend étroitement de la présence ou non d'enfants en bas âge, l'étude tient compte ici uniquement des femmes et des hommes qui ont un ou plusieurs enfants de moins de 4 ans. Parmi les femmes qui estiment qu'un enfant en âge préscolaire pâtit du travail de sa mère, 40% n'exercent pas d'activité professionnelle, contre à peine 13% parmi celles qui ne partagent pas cette affirmation. Le tableau est très similaire pour les hommes: alors que 45% des hommes qui estiment que «les enfants en âge préscolaire souffrent du travail de leur mère» ont une partenaire n'exerçant pas d'activité rémunérée, ce n'est le cas que pour un quart des hommes qui ne sont pas de cet avis (graphique 16.6).

Attitude par rapport à l'affirmation «Un enfant en âge préscolaire souffre du fait que sa mère travaille», en 2018

Personnes de 25 à 54 ans avec enfants de moins de 4 ans dans le ménage G 16.6



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

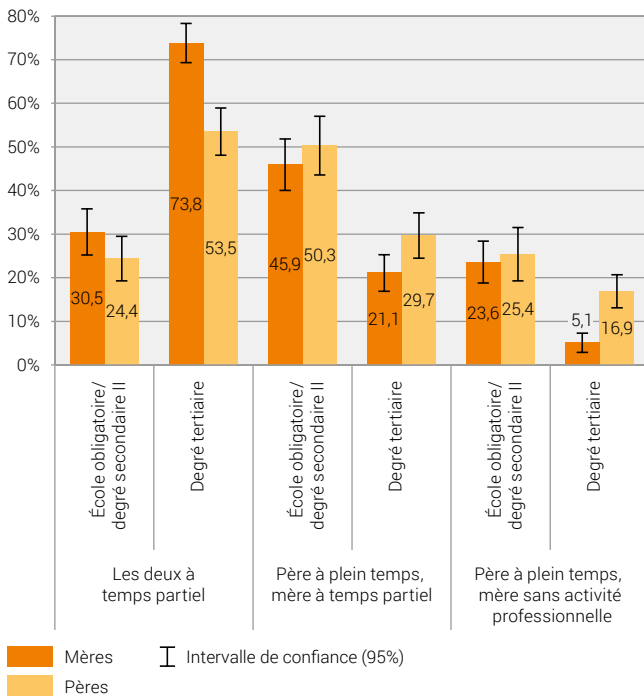
© OFS 2021

16.4 Modèles d'activité professionnelle dans les ménages de couples

Concernant la question de la «meilleure» répartition de l'activité rémunérée au sein des couples avec enfants en âge préscolaire, le modèle le plus fréquemment cité par les femmes et les hommes âgés de 25 à 54 ans est celui où les deux parents travaillent à temps partiel (53% des femmes et 40% des hommes). Les autres modèles fréquemment cités sont celui où le père travaille à temps plein et la mère à temps partiel (31% des femmes et 37% des hommes) et celui où le père travaille à temps plein et la mère pas du tout (13% des femmes et 20% des hommes). Les modèles où les deux parents travaillent à temps plein ou la mère à temps plein et le père à temps partiel ou pas du tout ne sont que très rarement choisis. Si l'on regroupe en outre les réponses par niveau de formation, on constate que le modèle des deux parents travaillant à temps partiel est cité avant tout par les diplômés du niveau tertiaire (74% des femmes et 53% des hommes, contre 31% des femmes et 24% des hommes titulaires d'un diplôme de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire). Le modèle le plus souvent cité par les femmes et les hommes titulaires d'un diplôme de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire est celui où le père travaille à temps plein et la mère à temps partiel (46% des femmes et 50% des hommes, contre 21% des femmes et 30% des hommes titulaires d'un diplôme de degré tertiaire).

Représentation de la meilleure répartition du travail rémunéré dans les familles avec enfants en âge préscolaire, en 2018

Personnes de 25 à 54 ans avec enfants de moins de 4 ans dans le ménage **G 16.7**



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2021

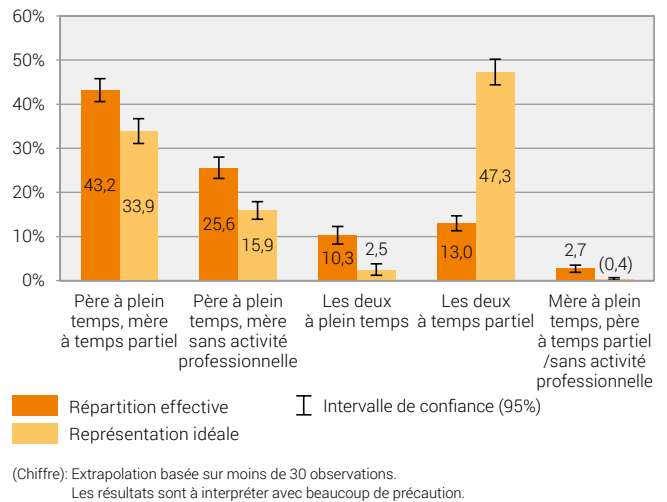
Le modèle des deux parents travaillant à temps partiel est plus fréquemment choisi par les femmes que par les hommes, mais c'est parmi les titulaires d'un diplôme de degré tertiaire que le contraste est le plus marqué entre les sexes, avec un écart de plus du double de celui mesuré entre les hommes et les femmes titulaires d'un diplôme de degré secondaire II ou sans formation postobligatoire. Les femmes titulaires d'un diplôme de degré tertiaire sont par ailleurs particulièrement peu nombreuses à plébisciter le modèle «père à temps plein, mère sans activité professionnelle» (5%; graphique 16.7).

Si le modèle des deux parents à temps partiel est cité le plus souvent comme constituant la meilleure forme de répartition (à 47%), c'est dans les faits clairement le modèle «père à temps plein, mère à temps partiel» qui domine: 43% des femmes et des hommes vivant avec un enfant de moins de 4 ans vivent selon le modèle homme à temps plein, femme à temps partiel. Deux autres modèles sont également plus fréquents que l'on ne s'y attendrait sur la base de la représentation idéale: il s'agit de «père à temps plein et mère sans activité lucrative», et «père et mère à temps plein». Par contraste, seuls 13% des parents travaillent tous deux à temps partiel, en se partageant le travail selon le modèle considéré le plus souvent comme idéal (graphique 16.8). C'est donc pour ce modèle que l'on constate le plus fort décalage entre idéal et réalité.

Le graphique 16.9 montre selon quel modèle les femmes et les hommes qui privilégieraient le modèle «parents tous deux à temps partiel se partagent l'activité rémunérée». On constate qu'environ un quart (27%) travaillent effectivement selon ce modèle. Chez presque la moitié (46%), l'homme travaille à temps

Comparaison entre la répartition effective du travail rémunéré dans les ménages avec enfants en âge préscolaire et la représentation idéale, en 2018

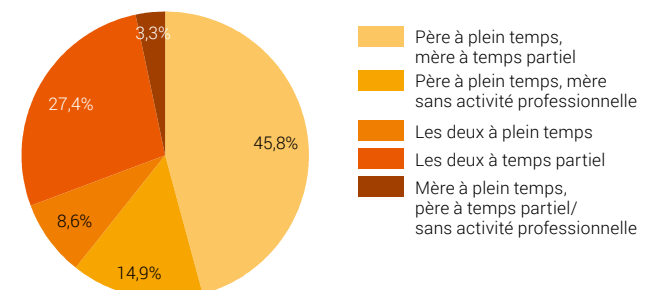
Personnes de 25 à 54 ans avec enfants de moins de 4 ans dans le ménage **G 16.8**



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2021

Modèle d'activité professionnelle des mères et des pères avec enfants en âge préscolaire ayant cité le modèle «les deux parents à temps partiel» comme la meilleure solution, en 2018

Personnes de 25 à 54 ans avec enfants de moins de 4 ans dans le ménage **G 16.9**



Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG) © OFS 2021

plein et la femme à temps partiel, alors que pour un autre sixième, l'homme travaille à temps plein et la femme n'exerce pas d'activité rémunérée.

Au cours des dernières années, le pourcentage de personnes qui estiment que le meilleur modèle est celui où les deux parents travaillent à temps partiel et qui sont en mesure de l'appliquer au sein de leur couple a augmenté. Entre 2013 et 2018, il est ainsi passé de 19% à 27%, au détriment du modèle où l'homme travaille à temps plein et la femme à temps partiel (2013: 52%) et de celui où l'homme travaille à temps plein et la femme n'exerce pas d'activité rémunérée (2013: 20%).

17 Comparaisons avec l'Europe

L'âge de la mère à la naissance de son premier enfant est relativement avancé en Suisse, puisque seules l'Italie et l'Espagne affichent des chiffres supérieurs dans le domaine.

Le taux suisse d'actifs occupés se situe au-dessus de la moyenne européenne, tant pour les hommes que pour les femmes, mais le temps partiel est nettement plus courant, surtout chez les mères. Près d'un tiers des enfants de moins de trois ans sont pris en charge dans une structure d'accueil, ce qui correspond à la moyenne de l'UE. Le niveau de vie des ménages suisses de deux adultes avec enfants est l'un des plus élevés d'Europe, mais les ménages de couples affichent, par rapport à la plupart des autres pays européens, de plus importants écarts de revenu équivalent disponible selon qu'ils aient ou non des enfants.

Ce dernier chapitre vise, d'une part, à situer la Suisse dans le contexte européen et, d'autre part, à mettre en évidence les différences pouvant exister entre les divers pays d'Europe. Outre la Suisse, les analyses porteront tantôt sur la moyenne des 28 pays de l'UE (UE-28), tantôt sur le Danemark, l'Allemagne, la France, l'Italie, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Suède et l'Espagne pris individuellement. La sélection de pays opérée pour chacun des sous-chapitres pourra toutefois différer selon la thématique considérée et les données à disposition. De plus, l'objectif étant d'opérer des comparaisons à l'échelle internationale, les définitions retenues pourront différer en partie de celles utilisées dans les chapitres précédents.

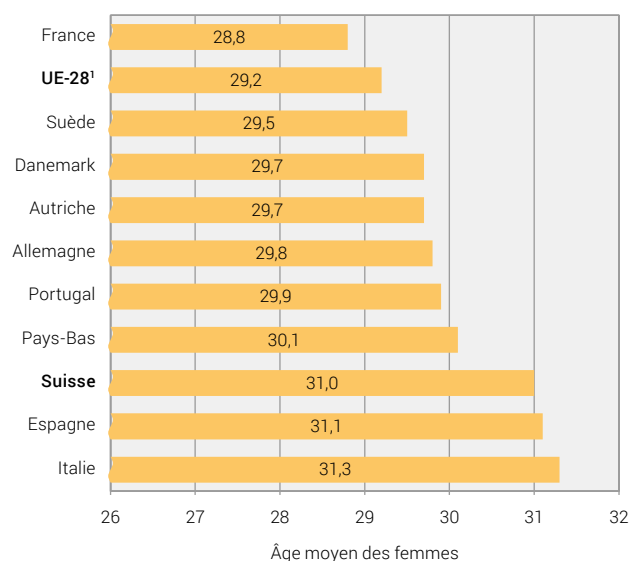
17.1 Données démographiques

À 1,52 enfant par femme, l'indicateur conjoncturel de fécondité pour la Suisse est tout juste inférieur à la moyenne pour l'UE, qui s'inscrit à 1,55. Parmi les pays pris en considération, la France affiche la natalité la plus élevée, avec 1,88 enfant par femme, ce qui reste cependant inférieur au seuil de 2,1 enfants par femme nécessaire au maintien de la population. À l'autre extrémité, on trouve, l'Italie et l'Espagne, qui enregistrent des taux moyens de 1,29 et 1,26 enfant par femme.

Les femmes vivant en Suisse sont âgées de 31,0 ans en moyenne lors de la naissance de leur premier enfant, et se classaient donc, juste derrière les Italiennes (31,3 ans) et les Espagnoles (31,1 ans), parmi les mères les plus âgées d'Europe. Les Françaises tendent pour leur part à fonder une famille plus rapidement, soit à 28,8 ans en moyenne, contre 29,2 ans en moyenne européenne (graphique 17.1).

Âge moyen des femmes à la naissance du premier enfant dans une sélection de pays européens, en 2019

G 17.1



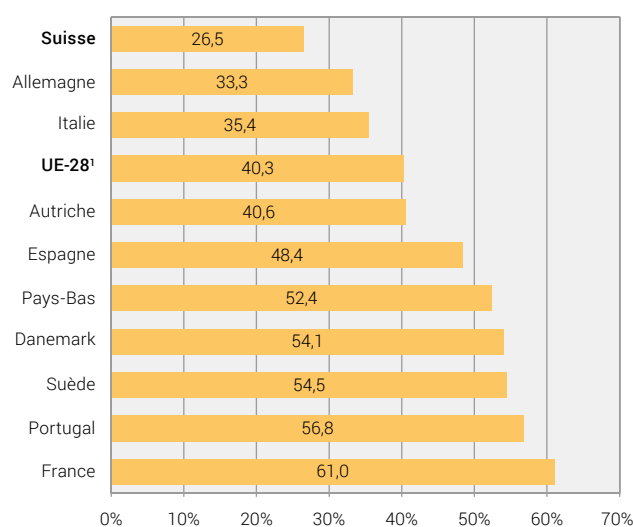
¹ Données de 2018

Source: Eurostat (état au 24.02.2021)

© OFS 2021

Part des naissances vivantes hors mariage dans une sélection de pays européens, en 2019

G 17.2



¹ Données de 2012

Source: Eurostat (état au 24.02.2021)

© OFS 2021

Les modèles familiaux et la structure des ménages se sont considérablement transformés au cours des dernières décennies. À titre d'exemple, la proportion de parents non mariés à la naissance de leur premier enfant s'est fortement accrue. Bien que cette tendance s'observe dans tous les pays de l'UE-28, elle s'exprime à des degrés différents selon le pays.

Sur l'ensemble des pays pris en considération, la Suisse présente de loin la proportion la plus basse de naissances hors mariage, à 27%, devant l'Allemagne et l'Italie, où le nombre de naissances hors mariage est lui aussi relativement modeste: 33%, resp. 35%. En moyenne européenne, la proportion approche 40%, alors qu'en France, au Portugal et en Suède, elle excède même la moitié, à 61%, 57% et 55% resp. (graphique 17.2). À côté des normes sociétales et des valeurs, il se pourrait que certains aspects juridiques comme le droit régissant les contributions d'entretien, le droit successoral, ainsi que, pour les couples français, la possibilité de se pacser, jouent un rôle en la matière.

À 39,2, le nombre de divorces pour 100 mariages est lui aussi relativement bas en Suisse. Seules l'Autriche et l'Allemagne affichent un taux de divorce encore plus bas (resp. 36,0 et 37,7 divorces pour 100 mariages). À 64,2, 57,2 et 55,0 divorces pour cent mariages, le Portugal, l'Espagne et la France présentent pour leur part des taux de divorce très élevés.

17.2 Participation au marché du travail

17.2.1 Taux d'actifs occupés

Le taux d'actifs occupés est nettement plus élevé en Suisse qu'en moyenne européenne: 92% des hommes de 25 à 54 ans et 83% des femmes de la même classe d'âge sont actifs occupés en Suisse, contre resp. 87% et 76% dans l'UE des 28 pays (UE-28) (graphique 17.3). En Suisse comme dans l'UE-28, ce sont les pères vivant avec une partenaire et dont le benjamin a moins de 25 ans (avec resp. 95% et 93%) ainsi que les hommes vivant avec une partenaire, mais sans enfants (avec resp. 94% et 92%), qui sont le plus souvent actifs occupés. Quelle que soit leur situation familiale, les hommes vivant en Suisse affichent des taux d'actifs occupés supérieurs à ceux de l'Allemagne, de la France, de l'Italie et de l'Autriche.

La présence d'enfants dans le ménage influence fortement la participation des femmes au marché du travail. C'est en effet chez les femmes sans enfants que l'on relève les taux d'actifs occupés les plus élevés, qu'elles vivent avec ou sans partenaire (Suisse: resp. 89% et 88%; UE-28: resp. 83% et 82%); les mères sont moins nombreuses à exercer une activité professionnelle: en Suisse, 84% des mères vivant seules et 79% des mères vivant avec un partenaire sont actives occupées, un chiffre qui est de 74% pour chacune de ces deux catégories dans l'UE-28. Ces observations sont similaires en Allemagne, en Autriche et en France, alors qu'en Italie, ce sont en particulier les femmes vivant avec un partenaire (avec ou sans enfants) qui affichent des taux d'actifs occupés comparativement bas.

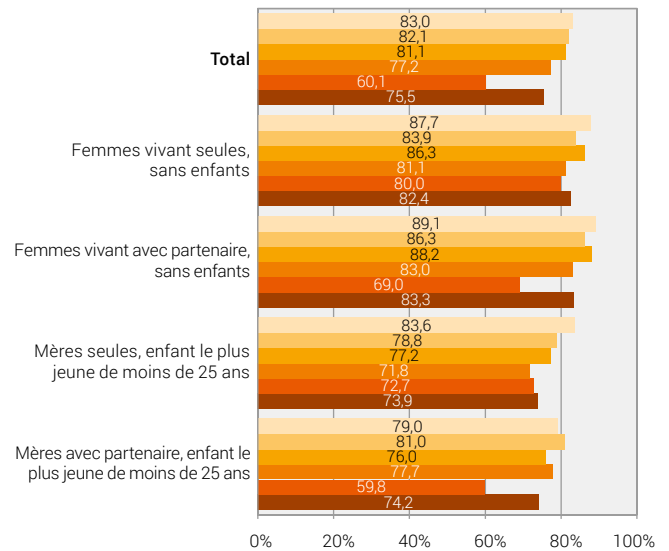
L'âge du plus jeune enfant n'a pas la même incidence sur l'exercice d'une activité professionnelle selon que l'on est un homme ou une femme. Chez les mères, le taux d'actifs occupés

Taux d'actifs occupés, selon le sexe et la situation familiale, dans une sélection de pays européens, en 2019

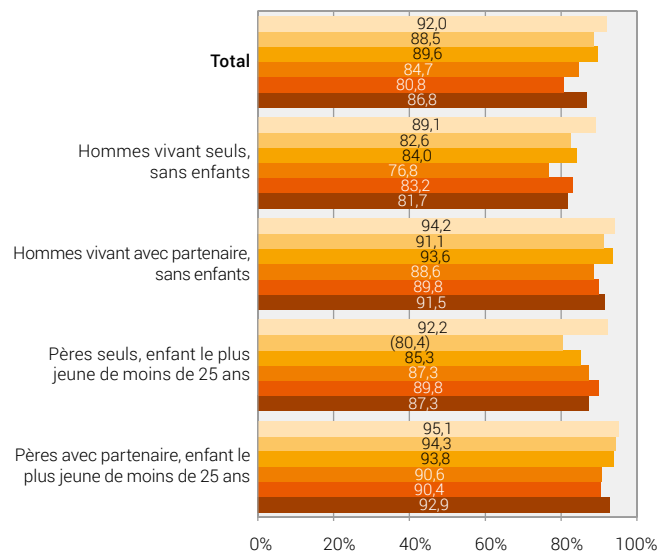
Personnes de 25 à 54 ans

G17.3

Femmes



Hommes



■ Suisse
 ■ Allemagne
 ■ Italie
■ Autriche
 ■ France
 ■ UE-28

(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 50 observations.
Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA); Eurostat – Labour Force Survey (LFS) (état: mai 2020)

© OFS 2021

passé dans l'UE-28 de 66% quand le benjamin est âgé de moins de 6 ans à 78% quand il a entre 12 et 24 ans, et en Suisse de 74 à 84%. Chez les pères suisses, ce taux ne varie pas en fonction de l'âge du plus jeune enfant, alors qu'il a tendance à baisser chez les pères dans les pays de l'UE-28 (pour passer de 92% avec un benjamin de moins de 12 ans à 89% avec un benjamin de 12 à 24 ans).

17.2.2 Travail à temps partiel

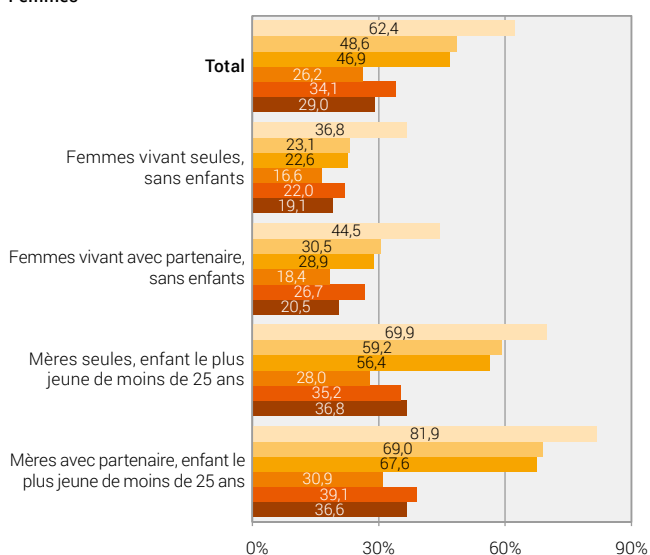
Tant en Suisse que dans l'UE-28, les femmes sont quatre fois plus souvent actives occupées à temps partiel que les hommes (graphique 17.4). En Suisse, ce sont les femmes actives occupées vivant avec un partenaire et dont le plus jeune enfant a moins de 25 ans qui travaillent le plus fréquemment à temps partiel (82%),

Personnes actives occupées à temps partiel, selon le sexe et la situation familiale, dans une sélection de pays européens, en 2019

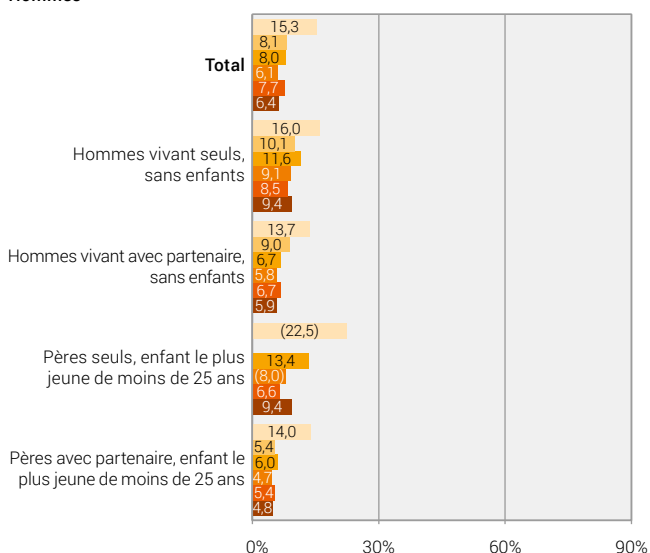
Personnes de 25 à 54 ans, en % des personnes actives occupées

G 17.4

Femmes



Hommes



■ Suisse ■ Autriche ■ Allemagne ■ France ■ Italie ■ UE-28

(Chiffre): Extrapolation basée sur moins de 50 observations.
Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

Note: Au niveau international, tous les taux d'occupation de moins de 100% sont considérés comme du travail à temps partiel.

Source: OFS – Enquête suisse sur la population active (ESPA);
Eurostat – Labour Force Survey (LFS) (état: mai 2020)

© OFS 2021

suivies par les mères vivant seules (70%). Dans l'UE-28, le travail à temps partiel est moitié moins répandu, et le taux de mères à temps partiel y est de 37%, qu'elles vivent avec ou sans partenaire. On observe d'importantes différences entre les pays voisins de la Suisse, en particulier pour ce qui est des mères dont le benjamin a moins de 25 ans: tandis qu'en Allemagne et en Autriche, les femmes (avec ou sans enfants) sont nombreuses à travailler à temps partiel, elles le sont proportionnellement peu en France.

En moyenne européenne, ce sont, parmi les hommes actifs occupés, ceux qui vivent seuls qui travaillent le plus souvent à temps partiel (9,4%, qu'ils aient ou non des enfants). En Suisse, chez les hommes le temps partiel est à son taux le plus élevé chez les pères vivant seuls (tout juste un quart), suivis par les hommes vivants seuls sans enfants (16%). Pour ce qui est des pays limitrophes de la Suisse, on constate comme pour les femmes que le temps partiel des hommes est nettement plus répandu en Allemagne et en Autriche qu'en France et en Italie.

Le taux de mères travaillant à temps partiel diminue au fur et à mesure que l'enfant le plus jeune grandit. En Suisse, ce taux passe de 84% avec un enfant de moins de 6 ans à 76% avec un enfant de 12 à 24 ans, et dans l'UE-28, il baisse resp. de 39% à 31%. Chez les pères, on n'observe de diminution qu'en Suisse (de 18% avec un enfant de moins de 6 ans à 9,7% avec un enfant de 12 à 24 ans), les variations n'étant pas significatives dans l'UE-28.

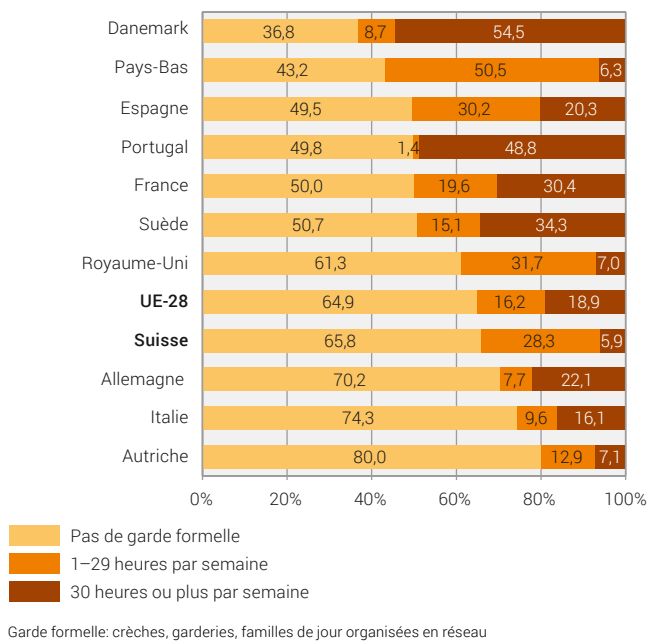
17.3 Accueil extrafamilial des enfants

En Suisse, plus d'un tiers des enfants de moins de 3 ans sont gardés de manière formelle, ce qui correspond à la moyenne européenne (35%). Les enfants qui sont gardés au moins une heure par semaine de manière formelle le sont rarement 30 heures ou plus par semaine (6% contre 19% en moyenne européenne; graphique 17.5).

Dans le contexte européen, les termes utilisés sont **garde formelle** (crèches, garderies, familles de jour organisées en réseau) et **autres modes de garde** (personnes privées, grands-parents, familles de jour indépendantes, personnes au pair, etc.). Contrairement à ce qui a été fait dans le chapitre 7, pour la comparaison entre pays, la fréquentation scolaire est considérée comme faisant partie du système de garde formelle des enfants. Pour assurer une meilleure comparabilité, le présent chapitre met l'accent sur les enfants de moins de trois ans. En effet, même si l'âge de scolarisation varie d'un pays à l'autre, à cet âge les enfants ne sont généralement pas encore scolarisés.

Enfants de moins de 3 ans selon le nombre d'heures de garde formelle dans une sélection de pays européens, en 2018

G 17.5

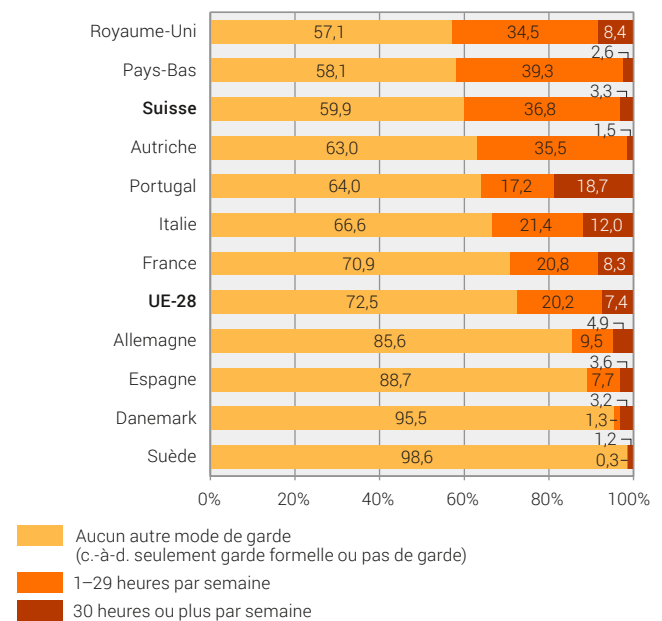


Source: Eurostat – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2018 version 08.03.2020

© OFS 2021

Enfants de moins de 3 ans selon le nombre d'heures d'autres modes de garde dans une sélection de pays européens, en 2018

G 17.6



Source: Eurostat – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC-2018 version 08.03.2020

© OFS 2021

Les jeunes enfants en Suisse sont donc souvent gardés dans le cadre d'une structure formelle, mais pour une durée limitée. Parmi les extrêmes, les petits Danois sont 55% à passer 30 heures ou plus par semaine dans une telle structure.

En ce qui concerne les autres modes de garde, la Suisse se situe à l'extrême, avec un taux élevé d'enfants de moins de 3 ans (40%, graphique 17.6) qui sont régulièrement gardés par des personnes privées, leurs grands-parents, ou des familles de jours indépendantes, etc. À l'autre extrême, on retrouve les pays nordiques, où les enfants de moins de 3 ans ne sont presque jamais pris en charge de cette manière.

Au final, les parents d'enfants de moins de 3 ans privilégient en Suisse un système de garde mixte, combinant la garde formelle et les autres modes de garde. Ainsi seuls 43% des enfants de moins de 3 ans y sont gardés uniquement par leurs parents. La Suisse est ainsi légèrement en dessous de la moyenne européenne de 47%.

17.4 Conditions de vie

17.4.1 Situation financière

Le niveau de vie général est mesuré par le revenu disponible équivalent médian, après correction des différences de niveaux de prix entre les pays (SPA). De manière générale, les ménages avec enfants ont un niveau de vie inférieur aux couples sans enfants, dans une proportion qui varie beaucoup selon les pays (graphique 17.7).

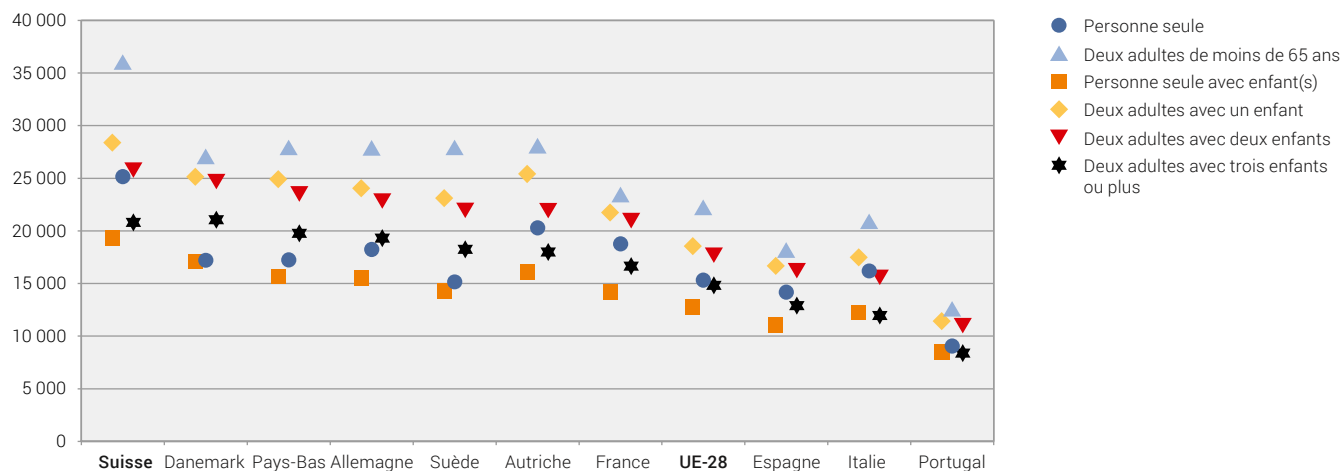
En Suisse, la baisse du niveau de vie des ménages de deux adultes avec un ou deux enfants par rapport au niveau de vie des ménages de deux adultes de moins de 65 ans sans enfants est la plus forte d'Europe (dans ce sous-chapitre, l'Europe correspond aux pays de l'UE et de l'AELE), soit -21,3% si un enfant, -28,5% si deux enfants et -42,3% si 3 enfants et plus. Néanmoins, le niveau de vie des ménages de deux adultes avec enfants en Suisse est le troisième plus élevé d'Europe. Parmi les pays avec un niveau de vie proche de la Suisse, c'est au Danemark que le niveau de vie des ménages de deux adultes avec un enfant est le plus proche de celui des ménages de deux adultes sans enfants (93%).

On constate, dans la grande majorité des pays, que plus le nombre d'enfants augmente au sein du ménage, plus le niveau de vie décroît et cela de manière marquée à partir du troisième enfant. Dans la plupart des pays, ce sont les parents seuls qui présentent le plus bas niveau de vie.

Niveau de vie, mesuré par la médiane du revenu disponible équivalent en standard de pouvoir d'achat, selon le type de ménage, dans une sélection de pays européens, en 2018

Trié selon le niveau de vie des ménages de deux adultes avec deux enfants

G 17.7



Note: La médiane du revenu disponible équivalent en standard de pouvoir d'achat n'est pas disponible en comparaison européenne pour les personnes seules de moins de 65 ans. Ainsi, la catégorie des personnes seules dans ce graphique inclut également les personnes âgées qui vivent seules, dont le revenu disponible équivalent est bas, car elles recourent plus souvent à leur fortune pour financer leurs dépenses quotidiennes (non pris en compte comme revenu).

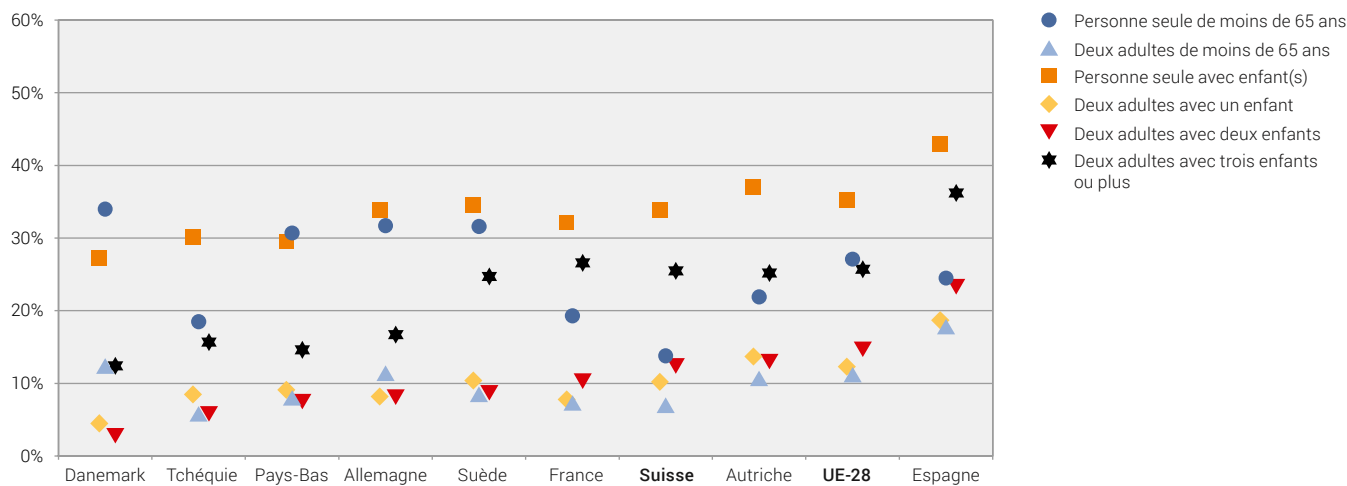
Source: Eurostat – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC–2018 version 23.04.2020

© OFS 2021

Taux de risque de pauvreté (à 60%) pour différents types de ménages dans une sélection de pays européens, en 2018

Trié selon le risque de pauvreté des ménages de deux adultes avec deux enfants

G 17.8



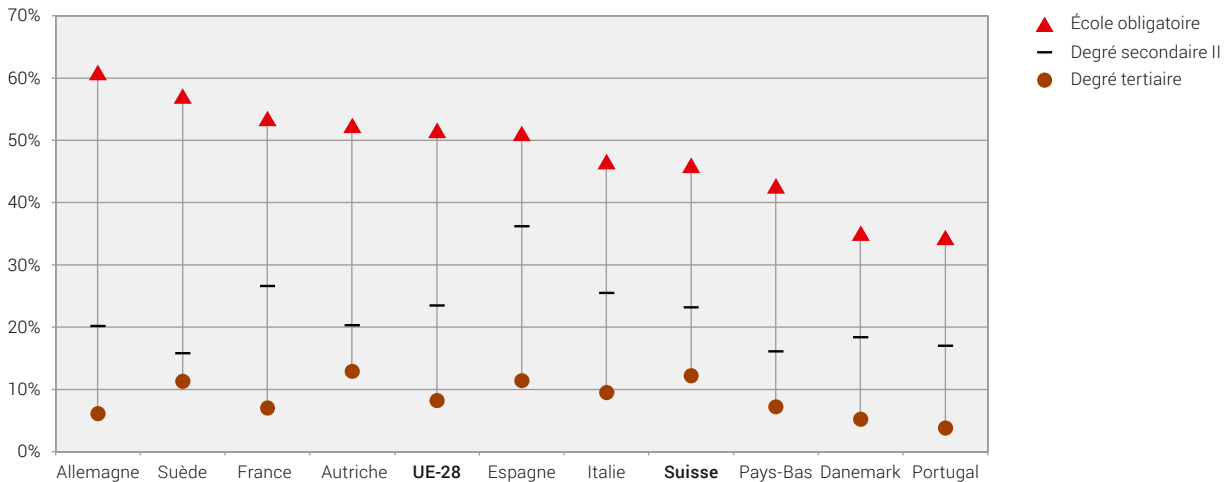
Note: Les comparaisons internationales sur le taux de risque de pauvreté se font sans prise en compte du loyer fictif. Cela explique les différences pour la Suisse entre ce graphique (sans loyer fictif) et le graphique 9.1 qui présente les taux de risque de pauvreté en Suisse avec prise en compte du loyer fictif.

Source: Eurostat – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC–2018 version 23.04.2020

© OFS 2021

Taux de risque de pauvreté des enfants de moins de 18 ans, selon le niveau de formation des parents, dans une sélection de pays européens, en 2018

G 17.9



Note: Le niveau de formation des parents correspond au plus haut niveau de formation atteint par au moins un des parents.

Source: Eurostat – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC–2018 version 23.04.2020

© OFS 2021

Définitions

Pour les comparaisons européennes, le revenu disponible équivalent médian (définition voir chapitre 8) est exprimé en standard de pouvoir d'achat (SPA). Il s'agit d'une devise théorique commune permettant une comparaison internationale d'indicateurs économiques en tenant compte des niveaux de prix.

Pour la définition des types de ménages, la notion d'enfant dépendant est appliquée dans ce chapitre selon le standard européen. Sont considérés comme enfants toutes les personnes âgées de moins de 18 ans (vivant ou non avec leur père ou leur mère dans le ménage) ainsi que les personnes de 18 à 24 ans qui sont économiquement inactives et qui vivent avec leur père et/ou leur mère. Certaines analyses sont néanmoins réalisées sur les enfants de moins de 18 ans. Lorsque c'est le cas nous l'indiquons clairement dans le texte.

Pour les comparaisons européennes le loyer fictif (qui correspond à la valeur d'usage du patrimoine après déduction des frais de logement effectivement payés) n'est pas pris en compte dans le revenu alors que c'est le cas pour les indicateurs standard suisses (voir chapitre 8.1).

pays de résidence, une situation qui engendre un risque d'exclusion sociale. Le taux de risque de pauvreté se réfère à cette approche relative.

Les comparaisons internationales du taux de risque de pauvreté se font sans prise en compte du loyer fictif. Cela explique les différences pour la Suisse entre le graphique 17.8 (sans loyer fictif) et le graphique 9.1 qui présente les taux de risque de pauvreté en Suisse avec prise en compte du loyer fictif.

Le risque de pauvreté des ménages de deux adultes sans enfants en Suisse est parmi les plus bas d'Europe (7,0%) après la Tchéquie (5,8%) et la Finlande (6,8%, non-représenté dans le graphique). La Suisse se distingue avec un risque de pauvreté des ménages monoparentaux (33,8%, 15^e rang européen) et des ménages de deux adultes avec trois enfants ou plus (25,5%, 21^e rang européen) nettement plus élevé que celui des ménages de deux adultes sans enfants. Le risque de pauvreté des familles avec trois enfants ou plus est bien plus élevé en Suisse que par exemple au Danemark (12,4%), aux Pays-Bas (14,6%) et en Allemagne (16,7%).

Cette différence peut s'expliquer par le fait qu'en Suisse, les transferts sociaux¹ réduisent le risque de pauvreté des ménages de deux adultes avec trois enfants ou plus de 180%, alors que ce facteur est par exemple de 240% en Allemagne et de 211% en Autriche.

17.4.2 Risque de pauvreté des familles

Le seuil du risque de pauvreté est, au niveau de l'Union Européenne, fixé par convention à 60% de la médiane du revenu disponible équivalent de chaque pays. Ainsi, le seuil dépend du niveau de vie médian de chaque pays. Être à risque de pauvreté (voir définition au chapitre 9) signifie donc disposer de revenus significativement inférieurs à ceux du reste de la population du

¹ Selon définition Eurostat (HY022) : transferts sociaux exclus (sauf prestations vieillesse ou survivants). Les prestations vieillesse ou survivants (PC comprises) sont comptées dans le revenu du ménage et ne sont donc pas considérées comme des transferts sociaux.

Si les transferts sociaux sont importants pour abaisser le risque de pauvreté des ménages avec enfants, le niveau de formation des parents est également un facteur déterminant sur le risque de pauvreté des enfants de moins de 18 ans. Parmi les ménages avec des enfants de moins de 18 ans, le taux d'enfants à risque de pauvreté diminue fortement à mesure que le niveau de formation des parents augmente (graphique 17.9).

Dans l'ensemble des pays européens, le risque de pauvreté des enfants de moins de 18 ans avec au moins un des parents ayant une formation de degré tertiaire est inférieur à 14%. En moyenne européenne (UE-28), le risque de pauvreté des enfants dont les parents ont un bas niveau de formation est de 43,4 points de pourcentage supérieur à celui des enfants dont au moins un des parents bénéficie d'une formation de degré tertiaire (51,6% contre 8,2%). La Suisse est plus égalitaire avec un écart de 33,8 points de pourcentage (46,0% contre 12,2%).

17.5 Dépenses sociales pour les familles et les enfants

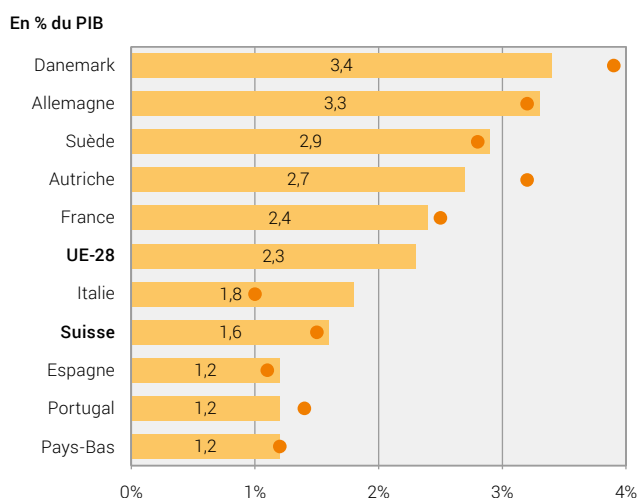
Parmi les pays européens, il est possible d'observer des différences importantes en termes de dépenses sociales pour les familles et les enfants.

À l'exception des Pays-Bas et de l'Irlande, les dépenses par habitant des pays du nord et de l'ouest de l'Europe sont supérieures à celles des pays du sud et de l'est de l'Europe.² Dans le premier groupe, elles sont relativement élevées même lorsque ces montants financiers sont exprimés par rapport à la taille des économies respectives, c'est-à-dire en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Autrement dit, les pays qui dépensent le plus par habitant sont ceux qui dépensent le plus relativement à leur économie. Le clivage observé subsiste également lorsque les dépenses sont exprimées par rapport à la population de moins de 25 ans des pays respectifs.

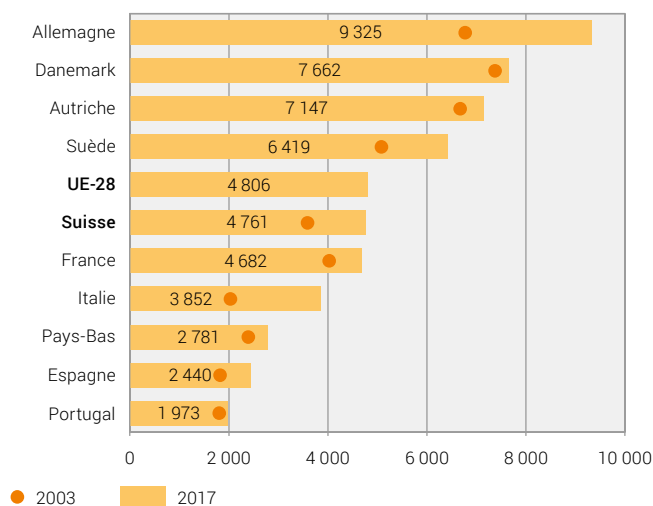
En 2017, la Suisse se situe environ entre ces deux groupes de pays. Exprimées en pourcentage du PIB, les dépenses sociales de la Suisse pour les familles et les enfants s'élèvent à 1,6%. Elles sont supérieures à celles du Portugal (1,2%) et de l'Espagne (1,2%), mais inférieures à celles de plusieurs pays d'Europe de l'ouest et du nord, comme le Danemark (3,4%), l'Allemagne (3,3%), l'Autriche (2,7%) et la France (2,4%). L'Italie aussi dépense davantage que la Suisse pour ces prestations (1,8% du PIB). En 2014, l'Italie a introduit un bonus fiscal de 80 euros pour les familles à faible revenu. Par conséquent, les dépenses pour les familles et enfants (exprimées par rapport aux habitants de moins de 25 ans) ont presque doublé entre 2003 et 2017.

Dépenses sociales pour les familles et les enfants dans une sélection de pays européens, en 2003 et 2017

G 17.10



En CHF (parité de pouvoir d'achat) et à prix constants, par habitant de moins de 25 ans



Sources: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS) et Comptes nationaux; Eurostat – Population au 1^{er} janvier

© OFS 2021

² Les pays du nord et de l'ouest de l'Europe comprennent: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Islande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Les pays du sud et de l'est de l'Europe incluent: la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Espagne, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, la Roumanie, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie et la Turquie.

Les comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

Les CGPS sont la mise en œuvre en Suisse du Système européen de statistiques intégrées de la protection sociale (SESPROS) de l'Office européen de la statistique (Eurostat). Ils renseignent de manière exhaustive sur l'ensemble des finances de la protection sociale. Sont retenues les prestations des assurances sociales, mais aussi celles de la Confédération, des cantons et des communes, ainsi que les interventions des employeurs ou d'organisations sans but lucratif, destinées à soulager les ménages de certains risques ou besoins. Les prestations ici considérées sont brutes, c'est-à-dire qu'elles ne considèrent pas l'effet des impôts, des déductions fiscales, des contributions sociales et des primes de caisses maladie. Les dépenses pour les prestations sociales sont classées dans le SESPROS d'après leur fonction, à savoir l'invalidité, la maladie/soins de santé, la vieillesse, la survie, la famille/enfants, le chômage, le logement et l'exclusion sociale. Les fonctions de la protection sociale correspondent aux objectifs des prestations. La fonction famille et enfants, en particulier, couvre les aides financières et les services en faveur des ménages avec enfants ou d'autres personnes à charge.³

³ EUROSTAT. 2019. *European system of integrated social protection statistics: ESSPROS, manuals and user guidelines*: 2019 edition. Luxembourg: European Commission.

18 Notes méthodologiques

Ce rapport s'appuie sur plusieurs statistiques et relevés de l'Office fédéral de la statistique, afin de donner une image de la famille aussi complète que possible. Les sources utilisées sont mentionnées dans les graphiques.

De plus amples informations sur les statistiques et les relevés sont disponibles sous www.statistique.ch → Bases statistiques et enquêtes → Enquêtes.

La plupart des résultats présentés dans ce rapport proviennent d'enquêtes par sondage, qui ne portent que sur une partie de la population résidente permanente âgée de 15 ans ou plus. Les résultats sont donc affectés d'un certain degré d'incertitude, qui dépend de la taille de l'échantillon, du taux de sondage, du taux de réponse, ainsi que de la dispersion dans la population de la variable considérée. L'incertitude est quantifiée en calculant un intervalle de confiance, qui sera d'autant plus grand que l'imprécision des résultats est importante. Pour des raisons de lisibilité, l'intervalle de confiance n'est pas spécifié dans le texte. Les diagrammes à barres dans certains graphiques représentent les intervalles de confiance à 95%.

Dans les commentaires concernant les résultats des enquêtes, les pourcentages égaux ou supérieurs à 10 sont arrondis au chiffre entier le plus proche, ceux qui sont inférieurs à 10 sont arrondis à la décimale.

Programme des publications de l'OFS

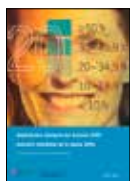
En tant que service statistique central de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public. Il utilise plusieurs moyens et canaux pour diffuser ses informations statistiques par thème.

Les domaines statistiques

- 00 Bases statistiques et généralités
- 01 Population
- 02 Espace et environnement
- 03 Travail et rémunération
- 04 Économie nationale
- 05 Prix
- 06 Industrie et services
- 07 Agriculture et sylviculture
- 08 Énergie
- 09 Construction et logement
- 10 Tourisme
- 11 Mobilité et transports
- 12 Monnaie, banques, assurances
- 13 Sécurité sociale
- 14 Santé
- 15 Éducation et science
- 16 Culture, médias, société de l'information, sport
- 17 Politique
- 18 Administration et finances publiques
- 19 Criminalité et droit pénal
- 20 Situation économique et sociale de la population
- 21 Développement durable, disparités régionales et internationales

Les principales publications générales

L'Annuaire statistique de la Suisse



L'Annuaire statistique de la Suisse de l'OFS constitue depuis 1891 l'ouvrage de référence de la statistique suisse. Il englobe les principaux résultats statistiques concernant la population, la société, l'État, l'économie et l'environnement de la Suisse.

Le Mémento statistique de la Suisse



Le mémento statistique résume de manière concise et attrayante les principaux chiffres de l'année. Cette publication gratuite de 52 pages au format A6/5 est disponible en cinq langues (français, allemand, italien, romanche et anglais).

Le site Internet de l'OFS: www.statistique.ch

Le portail «Statistique suisse» est un outil moderne et attrayant vous permettant d'accéder aux informations statistiques actuelles. Nous attirons ci-après votre attention sur les offres les plus prisées.

La banque de données des publications pour des informations détaillées

Presque tous les documents publiés par l'OFS sont disponibles gratuitement sous forme électronique sur le portail Statistique suisse (www.statistique.ch). Pour obtenir des publications imprimées, vous pouvez passer commande par téléphone (058 463 60 60) ou par e-mail (order@bfs.admin.ch). www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Publications

Vous souhaitez être parmi les premiers informés?



Abonnez-vous à un Newsmail et vous recevrez par e-mail des informations sur les résultats les plus récents et les activités actuelles concernant le thème de votre choix. www.news-stat.admin.ch

STAT-TAB: la banque de données statistiques interactive



La banque de données statistiques interactive vous permet d'accéder simplement aux résultats statistiques dont vous avez besoin et de les télécharger dans différents formats. www.stattab.bfs.admin.ch

Statatlas Suisse: la banque de données régionale avec ses cartes interactives



L'atlas statistique de la Suisse, qui compte plus de 4500 cartes, est un outil moderne donnant une vue d'ensemble des thématiques régionales traitées en Suisse dans les différents domaines de la statistique publique. www.statatlas-suisse.admin.ch

Pour plus d'informations

Centre d'information statistique

058 463 60 11, info@bfs.admin.ch

Ce rapport donne une image globale de la situation des familles et montre certains aspects des évolutions récentes. Après une première partie sur les formes de vie en commun, la vie de couple et la fondation d'une famille, le rapport se concentre en particulier sur la conciliation de la famille et du travail, la situation financière des ménages avec enfants ainsi que l'échange et le soutien entre les générations. Le rapport rassemble les informations disponibles à l'Office fédéral de la statistique (OFS) provenant de diverses statistiques et enquêtes. Il s'agit d'une nouvelle édition de la partie statistique du rapport sur la famille 2017, qui a été réalisée en réponse aux postulats Meier-Schatz «Troisième rapport sur la situation des familles en Suisse» (12.3144) et Fehr «Statistique sur les places d'accueil pour enfants en dehors du cadre familial» (01.3733).

En ligne

www.statistique.ch

Imprimés

www.statistique.ch

Office fédéral de la statistique

CH-2010 Neuchâtel

order@bfs.admin.ch

tél. 058 463 60 60

Numéro OFS

1011-2100

ISBN

978-3-303-01290-1



www.roadtobern.ch



BERNE, SUISSE
3-6 OCTOBRE 2021

La statistique
compte pour vous.

www.la-statistique-compte.ch